

---

## DOCUMENTS DE BASE DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT RELATIFS À L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES

Compilation établie par le secrétariat

<u>Cote</u>	<u>Sujet du document</u>
CD/1299	Rapport de l'Ambassadeur Gerald E. Shannon, du Canada, sur les consultations concernant l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires
CD/1302	Canada: Lettre transmettant le texte d'une publication contenant des documents présentés à l'Atelier sur le traité d'arrêt de la production tenu à Toronto (Ontario) du 16 au 19 janvier 1995
CD/1304	Canada: Lettre transmettant une publication intitulée «Verifying a fissile material cut-off: an exploratory analysis of potential diversion scenarios»
CD/1441	États-Unis d'Amérique: Déclaration du Président Clinton pour l'ouverture de la session de 1997 de la Conférence
CD/1485	Canada: Document de travail relatif à un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles
CD/1490	États-Unis d'Amérique: Déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique à l'occasion de l'ouverture de la session de 1998 de la Conférence du désarmement
CD/1492	Autriche: Projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
CD/1516	Japon: Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, tenu les 11 et 12 mai 1998, à Genève

- CD/1542 Suède: Déclaration conjointe relative au désarmement nucléaire, faite le 9 juin 1998 par les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède
- CD/1545 Algérie: Proposition au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»
- CD/1547 Décision sur la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»
- CD/1548 Déclaration faite par le Président suite à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547, relative à la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»
- CD/1549 Déclaration du Groupe des 21
- CD/1550 Autriche: Communiqué de presse fait à Vienne le 11 août 1998 par le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Wolfgang Schüssel, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, au sujet de la décision qu'a prise la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires
- CD/1551 Philippines: Communiqué de presse fait par le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, l'honorable Domingo L. Siazon, au sujet de la constitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles
- CD/1555 Rapport du Comité spécial constitué au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire»
- CD/1578 Canada: Document de travail – Éléments d'une ligne de conduite à suivre dans le cas des stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
- CD/1590 Japon: Rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires
- CD/1593 Finlande: Déclaration faite par l'Union européenne au sujet des négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

- CD/1614 Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle-Zélande et Suède: Partie du texte adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, qui a trait à certaines mesures pratiques à prendre pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité
- CD/1671 Afrique du Sud: Document de travail: Portée et stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles
- CD/1671/Add.1 Afrique du Sud: Additif au document de travail: Portée et stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles
- CD/1676 Pays-Bas: Résumé de la réunion informelle à participation non limitée sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue à Genève le 7 juin 2002
- CD/1683 Irlande: Document présenté par l'Égypte au nom des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la première session du Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- CD/1691 Pays-Bas: Résumé de la deuxième réunion informelle à participation non limitée sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue à Genève le 25 septembre 2002 dans le cadre des travaux menés sur cette question par les Pays-Bas
- CD/1705 Pays-Bas: Résumé de la quatrième réunion informelle ouverte à tous sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue à Genève le 4 avril 2003, dans le cadre des travaux menés sur cette question par les Pays-Bas
- CD/1707 Nouvelle-Zélande: Document présenté par la Nouvelle-Zélande au nom des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005
- CD/1709 Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: Document de travail présenté au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, lors de la deuxième session du Comité, qui s'est tenue à Genève du 28 avril au 9 mai 2003

- CD/1714 Japon: Document de travail sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
- CD/1719 Pays-Bas: Résumé de la cinquième Réunion informelle ouverte à tous sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue à Genève le 26 septembre 2003, dans le cadre des travaux menés sur cette question par les Pays-Bas
- CD/1724 Italie au nom de l'Union européenne: Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée au Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre 2003
- CD/1734 Pays-Bas: Résumé de la sixième réunion informelle ouverte à tous, qui a été tenue à Genève le 2 avril 2004 dans le cadre des travaux conduits par les Pays-Bas, relatifs à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires
- CD/1751 Pays-Bas, au nom de l'Union européenne: Position commune de l'Union européenne, en date du 25 avril 2005, relative à la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- CD/1752 Malaisie: Document de travail que le Groupe des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a présenté à la Conférence des Parties chargée d'examiner ce traité en 2005, tenue à New York du 2 au 27 mai 2005

-----

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1299  
24 mars 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

## RAPPORT DE L'AMBASSADEUR GERALD E. SHANNON, DU CANADA, SUR LES CONSULTATIONS CONCERNANT L'ARRANGEMENT LE PLUS APPROPRIE POUR NEGOCIER UN TRAITE INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES POUR DES ARMES NUCLEAIRES OU D'AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLEAIRES

Au début de la session de l'an dernier, j'ai été chargé de solliciter les vues des membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Comme vous le savez, j'ai tenu de nombreuses consultations, bilatérales ou avec des groupes, et j'ai rendu compte officiellement de ces consultations à la plénière en cinq occasions en 1994. Vers le milieu de la dernière session, on est parvenu à un consensus sur l'idée que la Conférence du désarmement était l'instance appropriée pour négocier un traité sur cette question. A la fin de la session, en septembre, s'il n'y avait pas d'accord sur un mandat pour un comité spécial, il y avait un accord de principe pour qu'un comité spécial soit constitué sur cette question dès qu'on se serait mis d'accord sur un mandat. La Conférence m'a demandé à cette époque de continuer les consultations sur un mandat approprié, afin de permettre la convocation du comité spécial aussitôt que possible.

Au début de la session de cette année, la Conférence a décidé de continuer les consultations sur un mandat.

J'ai tenu depuis de nombreuses consultations, et je suis heureux de vous faire savoir que les délégations sont convenues que le mandat du Comité serait basé sur la résolution 48/75L de l'Assemblée générale des Nations Unies, de sorte que ce mandat s'énonce comme suit :

1. *La Conférence du désarmement décide d'établir un comité spécial sur une interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.*
2. *La Conférence charge le Comité spécial de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.*

3. *Le Comité spécial rendra compte à la Conférence du désarmement sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1995.*

Au cours de mes consultations, de nombreuses délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de diverses questions relatives aux matières fissiles, notamment ce que devrait être la portée de la Convention. Des délégations ont exprimé l'avis que ce mandat ne permettrait d'examiner au Comité que la production future de matières fissiles. D'autres délégations ont été d'avis que le mandat permettrait d'examiner non seulement la production future, mais aussi la production passée. D'autres encore ont été d'avis que cet examen ne devrait pas porter seulement sur la production (passée ou future) de matières fissiles, mais aussi sur d'autres questions, comme la gestion de ces matières.

Il a été convenu par les délégations que le mandat constitutif du Comité spécial n'empêche pas une délégation de proposer à l'examen du Comité l'une ou l'autre des questions susmentionnées.

Les délégations ayant des positions arrêtées ont pu se joindre au consensus, de sorte que nous avons tous pu avancer sur cette question. Cela signifie qu'un comité spécial sur l'arrêt de la production pourra être établi et que les négociations pourront commencer sur cet important sujet. C'était depuis quelque temps l'objectif commun de toutes les délégations à la Conférence.

J'ai apprécié la contribution positive et le concours de toutes les délégations, qui nous ont permis d'arriver à ce résultat.

-----

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1302  
30 mars 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 29 MARS 1995, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE  
LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA  
TRANSMETTANT LE TEXTE D'UNE PUBLICATION CONTENANT DES DOCUMENTS  
PRESENTES A L'ATELIER SUR LE TRAITE D'ARRET DE LA PRODUCTION  
TENU A TORONTO, ONTARIO, DU 16 AU 19 JANVIER 1995

J'ai l'honneur de vous transmettre le volume ci-joint, qui contient les documents présentés à l'atelier sur le traité d'arrêt de la production, tenu à Toronto, Canada, du 16 au 19 janvier 1995. Ces documents ont pour objet de permettre à ceux qui ne pouvaient pas assister à l'atelier de prendre connaissance de ses résultats.

Je suis sûr que ces documents aideront les délégations au moment où nous entamons des négociations au sein du Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette publication soit distribuée comme document de la Conférence du désarmement à toutes les délégations d'Etats membres de la Conférence de même qu'à toutes celles d'Etats qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

(Signé) L'Ambassadeur et représentant permanent du Canada  
Gerald E. Shannon

-----



# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1304  
4 avril 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1995, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL ADJOINT  
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT  
DU CANADA, TRANSMETTANT UNE PUBLICATION INTITULEE "VERIFYING  
A FISSILE MATERIALS CUT-OFF: AN EXPLORATORY ANALYSIS  
OF POTENTIAL DIVERSION SCENARIOS"

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une nouvelle publication  
canadienne intitulée "Verifying a fissile materials cut-off: an exploratory  
analysis of potential diversion scenarios".

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette  
publication soit distribuée comme document de la Conférence du désarmement  
à toutes les délégations d'Etats membres de la Conférence, de même qu'à toutes  
celles d'Etats qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

Le Ministre et représentant  
permanent adjoint du Canada  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Andrew McAlister



# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1441

22 janvier 1997

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 21 JANVIER 1997, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE A LA CONFERENCE, TRANSMETTANT  
UNE DECLARATION DU PRESIDENT CLINTON POUR L'OUVERTURE DE  
LA SESSION DE 1997 DE LA CONFERENCE

Vous trouverez ci-joint le texte d'une déclaration présidentielle pour l'ouverture de la session de 1997 de la Conférence du désarmement, publiée le 17 janvier 1997.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette déclaration soit publiée comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribuée à tous les Etats membres de la Conférence et aux Etats non membres qui participent à ses travaux.

(Signé) : Stephen J. Ledogar  
Ambassadeur  
Représentant permanent

Déclaration du président Clinton pour l'ouverture de la session  
de 1997 de la Conférence du désarmement

Dans mon message à la Conférence du désarmement il y a trois ans, je recommandais vivement la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires à la date la plus rapprochée possible. Votre succès dans cette négociation, et l'adoption du Traité par l'Assemblée générale des Nations Unies, aideront à créer un monde plus sûr. L'heureux aboutissement de la négociation est une preuve de la capacité de la Conférence à répondre aux défis qu'elle rencontre maintenant.

La Conférence du désarmement devrait aujourd'hui franchir les étapes suivantes sur la route menant à un monde plus sûr :

Conclusion rapide d'une interdiction de la production de matières fissiles destinées à être utilisées dans des explosifs nucléaires. Fermer effectivement le robinet des armes nucléaires est une étape nécessaire sur la voie, et aiderait grandement à se rapprocher, de l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

Négociation aussitôt que possible d'une interdiction générale, globale, des mines terrestres antipersonnel. Ces armes de guerre ont causé de terribles souffrances à des civils innocents et représentent un énorme obstacle au rétablissement d'une vie meilleure après qu'un conflit a pris fin. Tous les enfants du monde méritent de marcher sur la terre en toute sécurité.

J'invite la Conférence à aller de l'avant avec une détermination nouvelle, et à démontrer au monde sa capacité de prendre les mesures essentielles qui précèdent pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire et classique.

-----

---

CANADA

DOCUMENT DE TRAVAIL RELATIF A UN COMITE SPECIAL SUR  
UN TRAITE D'ARRET DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES

Le Canada considère que

- Le mandat essentiel figurant dans le rapport de 1995 du Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement constitue la seule base généralement acceptable pour des travaux ciblés de la Conférence du désarmement.
- Les faits nouveaux intervenus depuis 1995 (la prorogation du TNP, le processus START, le TICE, par exemple) donnent toutefois à penser qu'il serait judicieux de réexaminer le contexte dans lequel ce mandat essentiel a été avancé.
- Le Canada estime, en conséquence, que le contexte, ou la présentation, du mandat essentiel pourrait être redéfini.
- Un des moyens envisageables à cet effet pourrait être une déclaration du Président de la Conférence du désarmement s'inscrivant dans le processus d'adoption par la Conférence du désarmement d'une décision tendant à créer un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, investi du mandat essentiel.
- Au cas où il serait jugé utile de disposer d'un projet de déclaration dans ce sens, le Canada en soumet ci-après un, dont il considère les éléments de fond parfaitement explicites.

PROJET DE DECLARATION DU PRESIDENT

Sur la base du consensus auquel sont parvenus tous les membres de la Conférence du désarmement, j'ai été prié de consigner certains points, qui sont déterminants dans l'optique d'un accord au sein de cette Conférence sur la mise en route de négociations relatives à un "traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires" basées sur le mandat essentiel contenu dans le document CD/1299 en date du 24 mars 1995. Par souci de concision, j'utiliserai le sigle anglais FMCT (Fissile Material Cut-Off Treaty) pour m'y référer.

Ces points sont les suivants :

1. On est convenu que pour être pleinement efficace un FMCT doit contribuer à la réalisation d'objectifs aussi bien de désarmement nucléaire que de non-prolifération nucléaire;
2. Aussi, et sans préjuger des positions des Etats avant l'achèvement des négociations, il est reconnu que la participation et l'adhésion de tous les Etats dotés d'une capacité nucléaire maximiseront l'efficacité d'ensemble et le rapport coûts-avantages d'un FMCT;
3. On est toutefois convenu que l'adhésion à un FMCT est une prérogative des Etats souverains et que durant les négociations aucune démarche ne sera entreprise tendant à préjuger de cette adhésion ou à la demander;
4. Tous les membres de la Conférence du désarmement prennent de nouveau acte qu'il a été reconnu dans le document CD/1299 qu'un ensemble de questions liées à un FMCT avait été soulevé par un certain nombre de délégations et que ces questions pouvaient être soulevées pour examen par le comité spécial durant les négociations; au cas où le consensus se ferait sur une ou plusieurs de ces questions, des dispositions les traitant de manière appropriée pourraient être incorporées dans le FMCT; ceci, naturellement, ne saurait empêcher aucune délégation de soulever toute autre question pertinente durant le déroulement des négociations; et,
5. On constate que de nombreuses délégations considèrent que les stocks de matières fissiles résultant d'une production antérieure à l'entrée en vigueur d'un FMCT revêtent de l'importance pour sa viabilité et son efficacité futures. Le traitement de cette question ne figure pas dans le champ spécifique des négociations FMCT, mais les Etats membres de la Conférence, et plus particulièrement les Etats membres dotés d'armes nucléaires, qui possèdent des matières fissiles utilisables pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires et qui ne sont pas soumises aux garanties de l'AIEA, devraient mettre en oeuvre des mesures appropriées destinées à réduire ces stocks et/ou à faire entrer les excédents de matières déclarées dans le système de garanties de l'AIEA. En particulier, des mesures de transparence et autres devraient être définies pour faire en sorte que de telles matières nucléaires, dont les matières nucléaires provenant d'ogives nucléaires détruites au titre du processus START, ne soient jamais plus utilisées pour des armes nucléaires. Les Etats membres de la Conférence du désarmement et, l'ensemble de la communauté internationale, seront tenus informés de l'évolution de la situation à cet égard au sein du Comité spécial de la Conférence du désarmement sur le désarmement nucléaire ainsi que du contexte des négociations FMCT.

Comme signalé, les Etats membres de la Conférence considèrent ces points déterminants dans l'optique d'un accord sur la création d'un comité spécial sur un FMCT investi du mandat de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant

la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Sur cette base, je propose que le Comité spécial soit établi par la présente et qu'il fasse rapport à la Conférence sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1998.

S'il n'y a pas d'objection à ce constat d'entente, je considérerais que la Conférence y souscrit pleinement".

-----



# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1490  
28 janvier 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE

### Déclaration faite par le Président des Etats-Unis d'Amérique à l'occasion de l'ouverture de la session de 1998 de la Conférence du désarmement

Alors que vous reprenez vos travaux décisifs et vous efforcez de renforcer la sécurité mondiale, je tiens à vous assurer que la délégation des Etats-Unis apportera son plein appui à l'adoption des mesures qui s'imposent à ce stade dans la voie du désarmement nucléaire et de l'interdiction, à l'échelle de la planète, des mines terrestres antipersonnel. Il n'est pas aujourd'hui de questions plus importantes pour les travaux de la Conférence du désarmement que celles d'un arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires et d'une interdiction mondiale de l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Si la Conférence parvient à conclure sans tarder les accords y relatifs, en complétant les réductions radicales des armes nucléaires opérées à l'échelon bilatéral ainsi que la Convention d'Ottawa, la communauté mondiale aura progressé considérablement dans la voie vers un monde qui soit exempt d'armes nucléaires et où les enfants puissent se déplacer en toute sécurité. Je suis convaincu que la Conférence du désarmement sera à la hauteur de cette tâche.

-----



**AUTRICHE**

Projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial chargé  
de négocier un traité interdisant la production de matières  
fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs  
explosifs nucléaires

La Conférence du désarmement décide de reconstituer, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le comité spécial fera rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 1998.

-----



## JAPON

Colloque sur les questions techniques soulevées par  
un traité qui viserait l'arrêt de la production  
de matières fissiles de qualité militaire,  
tenu les 11 et 12 mai 1998, à Genève

### Résumé du Président

#### 1. INTRODUCTION

Le Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire s'est tenu au Palais des Nations à Genève, les 11 et 12 mai 1998, sous les auspices du Ministère japonais des affaires étrangères. Y ont participé à titre individuel des experts gouvernementaux s'occupant de questions nucléaires des pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Chili, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Israël, Japon, Mexique, Royaume-Uni et Suisse. Des experts de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des spécialistes de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) ont également assisté au Colloque, de même qu'un certain nombre d'éminents spécialistes non gouvernementaux. En outre, de nombreux représentants à la Conférence du désarmement ont pris part aux débats. Le secrétariat de la Conférence du désarmement a apporté un large appui logistique au Colloque. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toutes ces personnes et organisations.

Il est difficile de résumer la teneur des débats tenus en un jour et demi et, en même temps, de rendre justice à toutes les observations faites par les participants. En conséquence, dans l'exposé qui suit, je vais rendre compte uniquement des points forts et des idées maîtresses des débats tels que je les ai perçus en ma qualité de président du Colloque. Je m'attacherai à être aussi objectif et équitable que possible, mais j'ai conscience que mon résumé des débats du Colloque risque de ne pas satisfaire complètement les participants, aussi demandé-je toute leur indulgence.

Ces séances officielles et intenses ont été pour tous les participants une occasion précieuse de se livrer, pendant un jour et demi, à un échange de vues franc et approfondi sur la question importante de savoir comment aborder et régler les divers problèmes techniques soulevés par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire.

Bien entendu, le Colloque avait principalement pour but de donner aux tenants d'opinions diverses la possibilité d'approfondir les problèmes et n'était pas censé aboutir à l'adoption d'un document ou d'une déclaration convenus. Je constate avec plaisir que, de l'aveu général, les débats ont été utiles et ont réellement aidé à mieux comprendre les importants problèmes techniques en jeu et à mesurer la faisabilité de diverses formules concernant un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. J'ai l'espoir que les débats de ce colloque concourront encore à un élargissement des travaux préparatoires à des négociations sur un tel traité.

## 2. QUESTIONS TECHNIQUES SOULEVEES PAR LA PORTEE D'UN TRAITE QUI VISERAIT L'ARRET DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES DE QUALITE MILITAIRE

Le Colloque a commencé par un excellent exposé sur l'intérêt qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire présenterait à divers égards, dans la perspective de la limitation des armements et du désarmement.

La question de la portée éventuelle d'un tel traité a été examinée à la 1ère séance, l'accent ayant été mis tout particulièrement sur la teneur du rapport Shannon.

Les participants étaient d'avis que ce traité devrait interdire la production de matières fissiles destinées à des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et, partant, que tout le plutonium et tout l'uranium fortement enrichi devaient être soumis à un mécanisme de vérification rigoureux qu'établirait l'instrument. Certains ont estimé qu'il devait également en aller ainsi de l'uranium-233.

Les participants ont aussi abordé le point de savoir que faire, dans le contexte d'un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles, de la question de l'uranium fortement enrichi utilisé pour la propulsion des navires. Certains d'entre eux ont souligné que cet uranium-là devrait être soumis à un contrôle et une comptabilité appropriés des matières. Il a été reconnu que les aspects techniques de cette question devaient être étudiés plus avant.

La question des matières fissiles qui ne peuvent pas servir directement à la fabrication d'armes nucléaires, telles que l'uranium faiblement enrichi et les combustibles épuisés, a également été examinée. Plusieurs participants ont fait ressortir la nécessité de régler cette question afin de mieux se prémunir contre le détournement de telles matières, mais il a aussi été recommandé de faire preuve de circonspection et de peser avec soin les incidences financières des formules envisagées.

De l'avis d'un grand nombre de participants, le traité envisagé ne devait pas porter sur le tritium.

Certains participants ont soulevé la question des stocks existants. A cet égard, plusieurs solutions ont été présentées en ce qui concerne le champ d'application éventuel d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. D'autres ont estimé que le traité ne devait porter que sur la production future. Une approche par étapes qui serait la garantie d'une plus grande transparence et de l'irréversibilité du processus a également été envisagée.

3. MECANISME DE VERIFICATION QUI SERAIT ETABLI PAR UN TRAITE VISANT L'ARRET DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES DE QUALITE MILITAIRE

La question de la vérification a été abordée au cours de la 1ère séance et a été examinée durant toute la 2ème séance.

Un participant qui était ressortissant d'un Etat doté d'armes nucléaires a indiqué que les autorités compétentes de son pays avaient entrepris d'étudier des questions pertinentes à cet égard, en tenant compte tant des aspects techniques que de l'utilité de certaines mesures. Il a été suggéré par un autre participant que les Etats dotés d'armes nucléaires fassent part aux Etats dépourvus de telles armes de leurs données d'expérience en la matière et des problèmes techniques auxquels ils étaient confrontés.

En principe, les participants étaient tous d'avis qu'un régime de vérification établi par un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devait avoir pour but de déceler le détournement de matières fissiles ainsi que toute activité d'enrichissement ou de retraitement non déclarée. La question de l'importation des matières pertinentes a également été soulevée.

En ce qui concerne la structure éventuelle d'un mécanisme de vérification établi par le traité, de nombreux participants ont estimé que ce mécanisme devrait comprendre des inspections de caractère régulier qui correspondraient à peu près aux mesures mises en oeuvre aujourd'hui par l'AIEA dans le cadre du système des garanties intégrales. Plusieurs d'entre eux étaient également d'avis que la question d'inspections par mise en demeure sous quelque forme méritait réflexion. Il a été reconnu au cours des débats que des inspections de caractère régulier procureraient des assurances assez limitées, tandis que des inspections par mise en demeure joueraient un rôle important à cet égard. En outre, on a fait observer qu'il faudrait envisager des mesures complémentaires inspirées du Protocole additionnel type.

Les participants ont également abordé le point de savoir si l'instrument juridique donnant application au mécanisme de vérification prendrait la forme d'accords ou d'arrangements concernant la vérification, formule pour laquelle il avait été opté dans le cas du TNP.

Les participants ont envisagé plusieurs solutions susceptibles d'être adoptées pour la vérification de l'exécution du traité. Des formules portant sur des ensembles d'installations qui seraient visées par le traité

et les mesures de vérification correspondantes, ainsi qu'une évaluation de la compensation qui s'opérerait entre les coûts de chaque formule et les assurances que l'on pouvait en escompter, ont été présentées.

De l'avis général, il fallait étudier avec soin les possibilités d'application du mécanisme des garanties de l'AIEA à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les objectifs d'un tel traité et les obligations qui découleraient de ses dispositions seraient qualitativement différents des objectifs du TNP et des engagements souscrits en vertu de ce dernier, outre que des progrès techniques ont été enregistrés dans le domaine des mesures de vérification. Par conséquent, certains paramètres techniques importants, tels que les quantités significatives et le moment opportun, risquent d'être différents dans le cas à l'examen que pour le système des garanties de l'AIEA.

De nombreux participants ont insisté sur la nécessité de mettre au point les systèmes nationaux, notamment les systèmes de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires ou de protection physique de telles matières, dans le cas des Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que des Etats qui ne seraient pas parties au TNP. Il conviendrait aussi d'étudier la question de la fourniture de renseignements adéquats par les Etats.

Les participants ont fait observer qu'il fallait examiner les problèmes soulevés par les installations des Etats dotés d'armes nucléaires qui n'étaient pas conçues pour être soumises à des garanties. Des problèmes se poseraient aussi dans le cas des Etats où les deux cycles du combustible, militaire et civil, ne sont pas entièrement séparés. Ces problèmes-là comporteront des gageures techniques - il a été dit à cet égard qu'il importerait d'étudier la question de savoir comment empêcher la divulgation de renseignements qui risquaient de concourir à la prolifération.

Si la portée du mécanisme de vérification établi en vertu du traité envisagé est analogue à celle du système des garanties intégrales, il faudra étudier plus avant la question de la cessation des mesures de vérification mises en oeuvre en vertu de ce traité.

De nombreux participants ont considéré que l'AIEA serait l'organisme le plus indiqué pour accomplir les tâches qu'imposerait en matière de vérification un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Cependant, on a fait observer à cet égard que, comme le traité envisagé entraînerait certainement un élargissement important des activités liées à la vérification, il faudrait veiller à doter l'Agence d'une infrastructure complémentaire, y compris des ressources humaines compétentes aux fins des inspections. L'AIEA a fait savoir qu'elle était disposée à apporter son concours à de plus amples débats et à des négociations, selon que les Etats le jugeraient bon.

Tous les participants ont été d'avis qu'il fallait approfondir encore chacune de ces questions relatives à la vérification.

#### 4. TRANSPARENCE ET IRREVERSIBILITE

Lors de la 3ème et dernière séance, les participants ont abordé les questions soulevées par la nécessité de parvenir à la transparence et d'assurer l'irréversibilité du processus engagé. Nombre d'entre eux ont considéré qu'il importait au plus haut point d'examiner ces deux éléments - transparence et irréversibilité - même si les questions que cela posait n'entraient pas nécessairement dans le cadre d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'un des auteurs de communications a fait observer qu'il était souhaitable de prendre plusieurs mesures en vue de garantir l'irréversibilité du processus engagé et que la transparence en était un élément indispensable.

On a également fait observer que l'information concernant les stocks pouvait comporter des données sensibles ayant un rapport avec la non-prolifération nucléaire. Il a été dit que l'on pourrait à cet égard tirer parti de l'expérience faite par EURATOM ainsi que par l'Afrique du Sud. En outre, il a été noté que, en un premier temps, il faudrait déclarer et gérer convenablement, parallèlement au traité envisagé, les matières retirées d'armes démantelées et susceptibles d'être réutilisées directement à des fins militaires, ainsi que les matières jugées excédentaires et destinées à être converties à un usage civil. On a fait observer, toutefois, que l'opération serait mieux réussie en étant menée indépendamment du traité plutôt que d'être régie par l'instrument. L'un des participants a fait ressortir que l'abandon radical du secret en faveur de la transparence requérait une décision politique.

Un grand nombre de participants se sont intéressés à une proposition australienne tendant à adopter un programme progressif, dont le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire serait la pièce maîtresse et la première étape.

COLLOQUE SUR LES QUESTIONS TECHNIQUES SOULEVEES PAR UN TRAITE  
QUI VISERAIT L'ARRÊT DE LA PRODUCTION DE MATIERES FISSILES  
DE QUALITE MILITAIRE

1. DATES

Lundi 11 mai et mardi 12 mai 1998

2. LIEU

Salle H3, Palais des Nations, Genève (Suisse)

3. BUTS

Par un débat organisé selon le mode des colloques et axé sur les aspects techniques d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, cette réunion vise à jeter les bases de négociations qui seraient menées sur un tel traité. Les travaux seront consacrés aux aspects techniques de l'instrument, aussi les participants ne seront-ils pas invités à examiner les questions politiques liées à son entrée en vigueur.

4. PRESIDENT

M. Hiroyoshi KURIHARA  
Directeur exécutif principal, Centre de contrôle des matières  
nucléaires,  
Tokyo (Japon)

5. PARTICIPANTS

1. Des experts gouvernementaux des pays intéressés, un expert de l'AIEA et plusieurs spécialistes non gouvernementaux
2. Des membres de délégations à la Conférence du désarmement

PROGRAMME

Lundi 11 mai 1998

10 heures Ouverture

- observations liminaires de l'ambassadeur Akira HAYASHI
- exposé liminaire du professeur George BUNN

10 h 30 Pause

10 h 50-

13 heures

1ERE SEANCE : Matières fissiles destinées à des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

- Que signifie sur le plan technique le mandat proposé par l'ambassadeur Shannon ?  
(Que faut-il interdire et que faut-il soumettre à des garanties ?)
  - plutonium
  - uranium fortement enrichi
  - uranium faiblement enrichi
  - combustibles épuisés
  - combustibles de propulsion des navires
  - autres questions
- Communications de
  - M. Warren STERN, conseiller technique principal, Division des garanties et des technologies nucléaires, Organisme de la limitation des armements et du désarmement (Etats-Unis d'Amérique)
  - Mme Annette SCHAPER, collaboratrice de recherche principale, Institut de recherche sur la paix de Francfort
- Débat général entre experts
- Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

14 h 30 2EME SEANCE : Vérification

- objectifs
- mécanismes
- installations qui feraient l'objet des mesures de vérification

- installations qui ne sont pas conçues au départ pour être soumises à des garanties
- moyens d'empêcher la divulgation de renseignements qui risqueraient de concourir à la prolifération
- autres questions spécifiques
- Communications de
  - M. Demetrius PERRICOS, directeur de la Division des opérations A, Département des garanties, AIEA
  - M. Kinji KOYAMA, collaborateur principal, Centre pour la promotion de la non-prolifération (Japon)
- Débat général entre experts
- Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

16 h 15      Pause

16 h 30-  
18 heures    REPRISE DE LA 2EME SEANCE

Mardi 12 mai 1998

10 h 30      3EME SEANCE : Transparence et irréversibilité

- mesures propres à accroître la transparence
- mesures propres à assurer l'irréversibilité du processus engagé
- démarche à adopter pour avancer
- Communication de
  - Mme Rebecca JOHNSON, Acronym Institute
- Débat général entre experts
- Questions et réponses - Echange avec les délégations à la Conférence du désarmement

Midi          Pause

12 h 30      Résumé du Président

Clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

1. **Président**

M. Hiroyoshi KURIHARA, directeur exécutif principal,  
Centre de contrôle des matières nucléaires (Japon)

2. **Exposé liminaire et communications**

M. George BUNN, professeur, Centre d'étude sur la sécurité  
internationale et la limitation des armements,  
Université de Stanford

Mme Rebecca JOHNSON, Acronym Institute

M. Kinji KOYAMA, collaborateur principal, Centre pour la promotion de  
la non-prolifération (Japon)

M. Demetrius PERRICOS, directeur de la Division des opérations A,  
Département des garanties, AIEA

Mme Annette SCHAPER, collaboratrice de recherche principale, Institut  
de recherche sur la paix de Francfort

M. Warren STERN, conseiller technique principal, Division des garanties  
et des technologies nucléaires, Organisme de la limitation des  
armements et du désarmement (Etats-Unis d'Amérique)

3. **Autres participants (experts gouvernementaux et représentants d'ONG)**

M. Jaime ACUNA, ministre conseiller, Mission permanente du Chili auprès  
de la Conférence du désarmement

M. Graham ANDREW, Ministère du commerce et de l'industrie (Royaume-Uni)

M. K. BALU, chef du Groupe de la gestion des déchets nucléaires,  
Ministère de l'énergie atomique (Inde)

M. John CARLSON, directeur, Bureau des garanties (Australie)

M. Emmanuel COCHER, Sous-Direction du désarmement, Ministère des  
affaires étrangères (France)

M. Amnon EFRAT, ministre conseiller, Mission permanente d'Israël auprès  
de la Conférence du désarmement

M. Ibrahim Aly Saleh El-SHAHAWI, chef du Département des combustibles  
nucléaires, Administration des usines nucléaires, Ministère de  
l'électricité et de l'énergie (Egypte)

- M. Andreas FRIEDRICH, chef de la Section de la politique du désarmement et des questions nucléaires, Département fédéral des affaires étrangères (Suisse)
- M. Mark GLAUSER, deuxième secrétaire, Mission permanente du Canada auprès de la Conférence du désarmement
- M. Peter HOWARTH, directeur de la Section des politiques en matière de non-prolifération nucléaire, Bureau des politiques nucléaires (Australie)
- M. Max KELLER, chef de section, Laboratoire de recherche atomique, biologique et chimique de Spiez (Suisse)
- M. Bruno LE MAIRE, Sous-Direction de la non-prolifération, Ministère des affaires étrangères (France)
- Mme Patricia M. LEWIS, directrice, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
- M. André MERNIER, ambassadeur, Mission permanente de la Belgique auprès de la Conférence du désarmement
- M. Tariq RAUF, directeur du projet relatif aux organisations internationales et à la non-prolifération, Centre pour les études sur la non-prolifération, Institut des études internationales de Monterey
- M. Michel RICHARD, adjoint au Directeur, Direction des relations internationales, Commissariat à l'énergie atomique (France)
- M. Navtej SARNA, conseiller, Ambassade de l'Inde à Téhéran
- M. Beat WIELAND, chef de section, Office fédéral de l'énergie (Suisse)
- M. Nick von WIELLIGH, responsable principal des mesures de non-prolifération nucléaire, Coopération à l'utilisation de l'énergie atomique (Afrique du Sud)

-----

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1542  
11 juin 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS  
et ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 10 JUIN 1998, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL DE LA CONFERENCE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SUEDE, TRANSMETTANT LES TEXTES ANGLAIS ET ESPAGNOL DE LA DECLARATION CONJOINTE RELATIVE AU DESARMEMENT NUCLEAIRE, FAITE LE 9 JUIN 1998 PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'AFRIQUE DU SUD, DU BRESIL, DE L'EGYPTE, DE L'IRLANDE, DU MEXIQUE, DE LA NOUVELLE-ZELANDE, DE LA SLOVENIE ET DE LA SUEDE

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joints les textes anglais et espagnol de la Déclaration conjointe relative au désarmement nucléaire, faite le 9 juin 1998 par les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Egypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la Déclaration conjointe soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent

(Signé) Lars Norberg

**DECLARATION CONJOINTE FAITE PAR LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE L'AFRIQUE DU SUD, DU BRESIL, DE L'EGYPTE, DE L'IRLANDE,  
DU MEXIQUE, DE LA NOUVELLE-ZELANDE, DE LA SLOVENIE  
ET DE LA SUEDE**

1. Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Egypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède, avons pris en considération la menace persistante que représente pour l'humanité la perspective de la possession d'armes nucléaires de façon indéfinie par les Etats dotés d'armes nucléaires et par les trois Etats à capacité d'armement nucléaire qui n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que les risques d'utilisation ou de menace d'utilisation d'armes nucléaires que cela comporte. La gravité de cette situation a été accentuée davantage par les essais nucléaires effectués récemment par l'Inde et le Pakistan.
2. Nous souscrivons pleinement à la position exprimée par les commissaires membres de la Commission de Canberra dans leur déclaration selon laquelle "l'idée que des armes nucléaires puissent être conservées éternellement sans être jamais utilisées - soit accidentellement, soit délibérément - défie toute vraisemblance. La seule défense absolue est d'éliminer les armes nucléaires et de garantir qu'il n'en sera plus jamais produit".
3. Nous rappelons que l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa toute première résolution, dès janvier 1946, a décidé à l'unanimité de créer une commission chargée de présenter des propositions en vue "d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives". Nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale a réussi à conclure des accords portant interdiction totale et mondiale des armes chimiques et biologiques, conformément aux Conventions de 1972 et 1993, mais nous déplorons tout autant que les innombrables résolutions et initiatives adoptées ou entreprises au cours des 50 dernières années en vue d'atteindre des objectifs similaires en ce qui a trait aux armes nucléaires soient restées infructueuses.
4. Nous ne pouvons plus continuer d'accepter le fait que les Etats dotés d'armes nucléaires et que les trois Etats à capacité d'armement nucléaire répugnent à prendre la mesure fondamentale requise, à savoir s'engager clairement à procéder à l'élimination rapide, définitive et totale de leurs armes nucléaires et de leur capacité d'armement nucléaire et nous leur demandons instamment de le faire dès maintenant.
5. La grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont pris des engagements juridiquement contraignants par lesquels ils s'interdisent de recevoir, de fabriquer ou d'acquérir d'une autre manière des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Ils ont pris ces initiatives dans le cadre des instruments juridiquement contraignants correspondants, obligeant les Etats dotés d'armes nucléaires à oeuvrer pour le désarmement nucléaire. Nous sommes profondément préoccupés par la répugnance persistante de ces Etats à considérer leurs obligations découlant de traités comme l'engagement de procéder sans délai à l'élimination totale de leurs armes nucléaires.

6. A cet égard, nous rappelons que la Cour internationale de Justice a conclu dans un avis consultatif rendu à l'unanimité en 1996 que les Parties ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations menant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

7. La communauté internationale ne doit pas aborder le troisième millénaire dans la perspective que la conservation de telles armes pendant une période indéterminée puisse être considérée comme légitime alors que la situation actuelle offre une possibilité unique de les éliminer et de les interdire pour toujours. En conséquence, nous invitons les gouvernements de chacun des Etats dotés d'armes nucléaires et des trois Etats à capacité d'armement nucléaire à s'engager sans ambiguïté à éliminer leurs armes nucléaires et leur capacité d'armement nucléaire respectifs et à décider de commencer dès maintenant d'envisager les mesures pratiques et les négociations requises à cette fin.

8. Nous sommes d'avis que les mesures résultant de ces engagements devant conduire à l'élimination totale des armes nucléaires seront d'abord appliquées par les Etats qui ont les arsenaux les plus importants. Mais nous soulignons également qu'il importe que ces Etats soient rejoints progressivement au moment le mieux approprié par ceux qui possèdent des arsenaux moins importants. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient commencer d'envisager immédiatement les mesures à prendre à cet effet.

9. A cet égard, nous accueillons avec satisfaction les résultats obtenus à ce jour, et ceux que l'on peut attendre du processus START - mécanisme actuellement bilatéral qui deviendra ultérieurement plurilatéral en regroupant tous les Etats dotés d'armes nucléaires -, disponible pour assurer concrètement le démantèlement et la destruction des armes nucléaires en vue de leur élimination.

10. L'élimination effective des arsenaux nucléaires et l'élaboration des régimes de vérification requis prendront nécessairement du temps, mais il y a un certain nombre de mesures concrètes que les Etats dotés d'armes nucléaires peuvent et devraient prendre d'ores et déjà. Nous les invitons à abandonner leurs attitudes inconstantes actuelles en mettant hors d'état d'alerte et en désactivant leurs armes. Ils devraient également retirer les armes nucléaires non stratégiques des sites sur lesquels elles sont déployées. Ces mesures créeraient des conditions propices à la poursuite des efforts de désarmement et aideraient à prévenir les tirs non intentionnels, accidentels ou non autorisés.

11. Pour préserver le processus de désarmement nucléaire, les trois Etats à capacité d'armement nucléaire doivent abandonner clairement et sans attendre leurs activités respectives de mise au point ou de déploiement d'armes nucléaires et s'abstenir de toutes actions qui seraient de nature à compromettre les efforts de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire. Nous les invitons, ainsi que tous les autres Etats qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à prendre les mesures qui en découlent. Nous les invitons de même à signer et à ratifier sans délai ni conditions le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

12. Une interdiction internationale de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs renforcerait encore le processus axé sur l'élimination totale des armes nucléaires. Comme les Etats parties au TNP l'ont décidé en 1995, des négociations relatives à une telle convention devraient commencer immédiatement.
13. Des mesures de désarmement ne permettront pas à elles seules de débarrasser le monde des armes nucléaires. Une coopération internationale efficace visant à prévenir la prolifération de ces armes est cruciale et doit être renforcée, notamment par l'extension des contrôles à toutes les matières fissiles et aux autres éléments pertinents des armes nucléaires. L'émergence de tout nouvel Etat doté d'armes nucléaires et de toute entité non étatique capable de produire ou d'acquérir d'une autre manière de telles armes compromet gravement le processus d'élimination des armes nucléaires.
14. D'autres mesures doivent être également prises en attendant l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Il conviendrait d'élaborer des instruments juridiquement contraignants dans lesquels les Etats dotés d'armes nucléaires prendraient conjointement l'engagement de ne pas recourir en premier aux armes nucléaires et de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser de telles armes contre les Etats qui n'en sont pas dotés, en donnant des garanties négatives de sécurité.
15. La conclusion des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba créant des zones exemptes d'armes nucléaires, ainsi que celle du Traité de l'Antarctique, a progressivement exclu les armes nucléaires de régions entières de la planète. En continuant d'envisager, d'élargir et d'établir de telles zones, notamment dans les régions de tensions telles que le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, on contribuerait de façon importante à la création d'un monde exempt d'armes nucléaires.
16. Toutes ces mesures sont des éléments essentiels qui peuvent et devraient faire l'objet d'actions menées parallèlement entre les Etats dotés d'armes nucléaires, d'une part, et par ces Etats et les Etats non dotés de telles armes, d'autre part, actions qui tracerait la voie vers un monde exempt d'armes nucléaires.
17. La préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires nécessitera un instrument juridiquement contraignant universel et multilatéralement négocié, ou un cadre réunissant un ensemble d'instruments complémentaires.
18. Pour notre part, nous mettrons tout en oeuvre pour atteindre les objectifs susmentionnés. Nous sommes déterminés, ensemble, à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut commencer dès maintenant à préparer résolument et diligemment l'ère postnucléaire.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1545  
30 juillet 1998

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS  
et FRANCAIS

---

ALGERIE

Proposition au titre du point 1 de l'ordre du jour  
de la Conférence du désarmement

"Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"

GE.98-62902

## ARGUMENTAIRE

1. La délégation algérienne estime que le désarmement nucléaire constitue une priorité absolue pour la Conférence du Désarmement. Plusieurs propositions ont été faites à ce sujet et présentent toutes un intérêt certain. Le présent document de travail vise à enrichir le débat, à susciter des pistes de réflexion et à aider à la prise de décisions. Il présente une double proposition sur le désarmement nucléaire et l'interdiction des matières fissiles avec une formulation de compromis possible.
2. La double proposition sur le désarmement nucléaire et les matières fissiles s'inspire de principes et de règles largement admises ainsi que des positions, commentaires et vues exprimés par les délégations à la Conférence du Désarmement.
3. La non-prolifération et le désarmement nucléaires constituent deux dimensions indissociables et interactives qu'il s'agit de traiter de pair.

Le schéma défini pour la non-prolifération repose sur le TNP et comprend d'autres mesures d'accompagnement: l'interdiction des essais nucléaires, l'octroi de garanties de sécurité et l'interdiction des matières fissiles. Le TNP est maintenant prorogé indéfiniment et dispense d'un mécanisme d'examen renforcé, les essais nucléaires interdits par le CTBT et les garanties de sécurité traitées au sein d'un comité spécial créé cette année au sein de la Conférence du Désarmement de même qu'elles sont traitées ou font l'objet de réflexion et d'examen dans d'autres cadres (zones dénucléarisées, TNP).

4. Il reste maintenant à:

**4.1 parachever ce schéma de non-prolifération en accomplissant sa dernière étape par des négociations sur les matières fissiles; c'est l'objet de la proposition B.**

- cette proposition a été élaborée en tenant compte de la nécessité d'entamer des négociations sur une base claire et non équivoque à travers une vision commune qui ne souffre d'aucune ambiguïté en ce qui concerne la portée et les objectifs d'un Traité d'interdiction des matières fissiles.

- la logique de cette proposition réside dans la dissociation des négociations relatives à la production future et aux stocks, et qui aboutiront à:

\*un traité dont la portée ne concerne que la production future (libellé du mandat contenu dans le rapport Shannon).

\*un Protocole régissant les stocks résultant d'une production antérieure à l'entrée en vigueur du traité et du démantèlement des armes nucléaires dans le cadre du processus START. Les négociations détermineront s'il est possible d'opter pour la formule d'un protocole qui soit simplement annexé au corps du traité ou d'envisager un protocole additionnel qui sera ouvert à la signature des Etats et qui sera doté de son préambule, de son dispositif et de ses clauses d'entrée en vigueur.

- les négociations ainsi menées permettraient de prendre en compte les préoccupations exprimées par les différentes délégations, de lancer des négociations sur une base claire et non équivoque et de garantir le déroulement harmonieux du travail du comité spécial créé à cet effet en évitant l'enchevêtrement des négociations sur la production future et les stocks, appelées à s'enrichir mutuellement.

**4.2 tracer les contours du « schéma désarmement » en examinant dans le fond le désarmement nucléaire, c'est l'objet de la proposition A.**

- ce travail de fond peut s'effectuer valablement à travers:

\*la négociation d'une convention engageant politiquement l'ensemble des Etats sur l'objectif du désarmement nucléaire. Cet instrument juridique devrait pouvoir constituer, selon nous, la pierre angulaire du « régime de désarmement », comme le TNP constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération.

\*l'identification de mesures concrètes visant à éliminer les armes nucléaires. Il s'agit à ce stade d'un travail d'identification qui tienne compte des initiatives unilatérales de limitation d'armement nucléaire et des efforts bilatéraux de réduction de ces armes (processus START). De nombreuses réflexions et propositions peuvent inspirer ce travail d'identification (proposition de programme de désarmement nucléaire présenté par 28 délégations du G.21, travaux de la Commission Canberra...)

5. La délégation algérienne estime que cette double proposition traite dans le fond et de manière équilibrée le point 1 inscrit à l'ordre du jour de la Conférence du Désarmement.

Elle considère que la non-prolifération dispose d'un régime qu'il convient de parachever (objectif de la proposition B) et que le désarmement doit nécessairement pouvoir être doté d'un régime similaire et complémentaire au premier et qu'il s'agit d'initier de façon adéquate et appropriée (objectif de la proposition A).

### Proposition A

1. La Conférence du Désarmement décide de créer un comité spécial au titre du point 1 de son ordre du jour chargé de négocier dans une première étape une convention multilatérale, universelle et ayant force obligatoire engageant l'ensemble des Etats sur l'objectif de désarmement nucléaire en vue de l'élimination complète des armes nucléaires.
2. Le comité spécial ainsi créé s'attellera en outre à identifier les mesures devant être entreprises pour la réalisation de cet objectif et ainsi préserver et renforcer davantage la non-prolifération nucléaire, tenant dûment compte des initiatives unilatérales et bilatérales en cours dans ce domaine et des propositions faites à ce sujet.
3. La mesure immédiate à entreprendre, étant déjà identifiée (Interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires), elle fait l'objet d'une décision distincte de la C.D.
4. Le comité spécial fera rapport à la Conférence du Désarmement sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session 1998.

### Proposition B

1. Faisant suite à sa décision CD/.....du....., et prenant en considération le rapport Shannon contenu dans le document CD/1299 du 24 mars 1995, la Conférence du Désarmement décide de créer un comité spécial sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.
2. La Conférence charge le comité spécial de négocier un Traité non discriminatoire, multilatéral, internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.
3. Parallèlement, le comité spécial est chargé d'élaborer un régime international, régissant les stocks de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui pourrait prendre la forme d'un Protocole annexé au Traité visé au paragraphe 2, ou d'un Protocole Additionnel.
4. Le comité spécial fera rapport à la Conférence du Désarmement sur l'avancement de ses travaux avant la fin de la session 1998.

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/1547  
12 août 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

## DÉCISION

Constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"

La Conférence du désarmement décide de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Le Comité spécial fera rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 1998.

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1548  
12 août 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

## DÉCLARATION

faite par le Président suite à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547, relative à la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"

En ma qualité de Président de la Conférence, je tiens à déclarer, au sujet de la décision que nous venons de prendre, que cette dernière ne préjuge d'aucune décision touchant l'établissement d'autres organes subsidiaires au titre du point 1 de l'ordre du jour, que nous pourrions encore prendre par suite des dispositions du paragraphe 1 de la décision publiée sous la cote CD/1501, et que les présidents successifs continueront à tenir des consultations intensives et à solliciter les vues des membres de la Conférence sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", en prenant en considération toutes les propositions et vues sur ce point.

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1549  
12 août 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

## DÉCLARATION DU GROUPE DES 21

Le Groupe des 21 souligne que le désarmement nucléaire constitue pour la Conférence du désarmement la première priorité. Il fait valoir la souplesse dont il a fait preuve, afin d'avancer les travaux de la Conférence, en acceptant la proposition tendant à constituer, au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", un comité spécial chargé de négocier une convention visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Les autres délégations devraient en faire autant en acceptant que soit établi un comité spécial sur le désarmement nucléaire et en se prêtant dans un même esprit aux négociations que mènera le Comité spécial constitué en vertu de la décision qui vient d'être adoptée.

Le Groupe des 21 souligne qu'il importe d'écarter toute possibilité d'une guerre nucléaire, de même que les dangers inhérents à l'existence d'armes nucléaires, ainsi que toute éventualité d'un emploi ou d'une menace des armes nucléaires.

Le Groupe des 21 apporte son appui à la déclaration du Président, d'après laquelle des consultations intensives continueront d'être tenues en application du paragraphe 1 de la décision publiée sous la cote CD/1501, en vue de faire intervenir une décision sur un mécanisme subsidiaire approprié, chargé de la question du désarmement nucléaire. Le Groupe est d'avis que ces consultations devraient aboutir à la constitution d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et rappelle à cet égard les diverses propositions présentées collectivement ou individuellement par ses membres.

Le Groupe des 21 a la conviction que la convention sur les matières fissiles qu'il est envisagé de négocier doit être conçue, non pas comme une simple mesure de non-prolifération nucléaire, mais bien comme une mesure de désarmement nucléaire et qu'elle doit s'intégrer dans un processus aboutissant à l'élimination complète des armes nucléaires. Cette convention doit aussi faciliter la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Conscient qu'il faut engager d'urgence des négociations pour parvenir au désarmement nucléaire, le Groupe souligne que tous les États doivent impérativement s'employer sans réserve à réaliser l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Il convient que la Conférence du désarmement établisse un comité spécial qui ouvrirait des négociations sur un programme de désarmement nucléaire par étapes, axé sur l'élimination complète de ces armes selon un calendrier précis et comportant la négociation d'une convention sur les armes nucléaires.

Le Groupe des 21 a la ferme conviction qu'une solution qui répondrait à l'attente des uns et des autres en ce qui concerne le désarmement nucléaire aurait une incidence directe sur les travaux menés à l'avenir par la Conférence du désarmement.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1550

12 août 1998

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

LETRE DATÉE DU 12 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'AUTRICHE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE FAIT À VIENNE LE 11 AOÛT 1998 PAR LE MINISTRE AUTRICHIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, M. WOLFGANG SCHÜSSEL, EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE, AU SUJET DE LA DÉCISION QU'A PRISE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT DE CONSTITUER UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE NÉGOCIER UN TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES DESTINÉES À DES ARMES NUCLÉAIRES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un communiqué de presse fait à Vienne le 11 août 1998 par le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Wolfgang Schüssel, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, au sujet de la décision qu'a prise la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent

(Signé) Harald Kreid

**Communiqué de presse fait par le Ministre autrichien  
des affaires étrangères, M. Wolfgang Schüssel**

En sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Schüssel, accueille avec satisfaction la décision qu'a prise aujourd'hui à Genève la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial en le chargeant d'ouvrir des négociations sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Avec l'ouverture des négociations sur ce traité, la communauté internationale pourra franchir sous peu l'étape qui doit logiquement suivre celle de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais, intervenue en 1996, dans la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Depuis la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, à laquelle il a été convenu de réaliser cet objectif, l'Union européenne oeuvre avec constance à l'ouverture de telles négociations à la Conférence du désarmement. La décision prise aujourd'hui par la Conférence est fondée sur une proposition faite par l'Autriche dans les premiers mois de 1998.

Nous avons souvent rappelé l'importance qu'il y avait à conclure un traité qui mettrait fin à la constitution de stocks de matières fissiles susceptibles d'être utilisées pour les armes nucléaires et qui renforcerait le régime international de non-prolifération nucléaire par l'introduction de nouvelles restrictions, notamment un dispositif de vérification des activités de toutes les installations ayant un rapport avec ces matières-là. Ce traité concourra sensiblement par ce biais tant à la non-prolifération des armes nucléaires qu'au désarmement nucléaire.

La décision consensuelle de commencer les négociations sur ce traité intervient à un moment critique, étant donné les essais nucléaires réalisés récemment en Inde et au Pakistan.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1551  
18 août 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 14 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE  
DES PHILIPPINES, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
FAIT PAR LE SECRÉTAIRE PHILIPPIN AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES,  
L'HONORABLE DOMINGO L. SIAZON, AU SUJET DE LA CONSTITUTION  
D'UN COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE NÉGOCIER UN TRAITÉ INTERDISANT  
LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un communiqué de  
presse fait par le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, l'honorable  
Domingo L. Siazon, au sujet de la constitution d'un comité spécial chargé  
de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document  
officiel de la Conférence.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente

(Signé) Lilia R. **Bautista**

Communiqué de presse fait par l'honorable Domingo L. Siazon, Secrétaire philippin aux affaires étrangères, au sujet de la décision de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Les Philippines accueillent avec satisfaction le fait que les membres de la Conférence du désarmement sont convenus de constituer un comité spécial et de franchir ainsi un premier pas d'importance critique dans la voie de négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. La décision prise par la Conférence du désarmement, qui intervient peu après la série d'essais nucléaires effectués en Asie du Sud, laisse espérer un progrès de la cause de la non-prolifération et du désarmement nucléaires alors que s'approche le nouveau millénaire.

Il n'y aura pas de négociations plus importantes, depuis celles qui ont abouti à la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais, que ces négociations sur une interdiction des matières fissiles. Les Philippines ont le sincère espoir que les questions de procédure pourront être réglées au plus vite afin qu'il soit possible de commencer immédiatement les travaux de fond. Cela dit, le Gouvernement philippin ne se berce pas d'illusions : il sait parfaitement que les négociations ne seront ni faciles ni de courte durée, même s'il appelle de ses vœux la conclusion rapide de cet instrument. Les pays et en particulier ceux dont les intérêts en matière de sécurité sont étroitement liés aux questions nucléaires ont dû faire preuve d'une grande volonté politique pour qu'intervienne un consensus sur la création d'un comité spécial qui serait chargé de ces négociations. Nous sommes conscients qu'il faudra une volonté politique plus forte encore pour faire aboutir les négociations et conclure le traité envisagé. Toutefois, la grande souplesse dont ont fait preuve les États en adoptant la décision de constituer ce comité a donné une impulsion qui nous laisse optimistes quant au succès des négociations.

Le 13 août 1998

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1555  
1er septembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

## RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CONSTITUÉ AU TITRE DU POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR, INTITULÉ "CESSATION DE LA COURSE AUX ARMEMENTS NUCLÉAIRES ET DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE"

### I. INTRODUCTION

1. À sa 802ème séance plénière, le 11 août 1998, la Conférence du désarmement a décidé "de constituer, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire', un comité spécial chargé de négocier, sur la base du rapport du Coordonnateur spécial (CD/1299) et du mandat formulé dans ce rapport, un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires" (CD/1547). Le Comité spécial ferait rapport à la Conférence du désarmement sur le progrès de ses travaux avant la fin de la session de 1998.

Le Président a fait à ce propos la déclaration suivante (CD/1548) : "En ma qualité de Président de la Conférence, je tiens à déclarer, au sujet de la décision que nous venons de prendre, que cette dernière ne préjuge d'aucune décision touchant l'établissement d'autres organes subsidiaires au titre du point 1 de l'ordre du jour, que nous pourrions encore prendre par suite des dispositions du paragraphe 1 de la décision publiée sous la cote CD/1501, et que les présidents successifs continueront à tenir des consultations intensives et à solliciter les vues des membres de la Conférence sur les méthodes de travail et les modalités à adopter en ce qui concerne le point 1 de l'ordre du jour, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire', en prenant en considération toutes les propositions et vues sur ce point" (CD/1548).

### II. ORGANISATION DES TRAVAUX ET DOCUMENTATION

2. À sa 804ème séance plénière, le 20 août 1998, la Conférence du désarmement a nommé l'Ambassadeur du Canada, M. Marc Moher, Président du Comité spécial pour la session en cours. M. Jerzy Zaleski, spécialiste des questions politiques au Département des affaires de désarmement, a fait fonction de secrétaire du Comité.

3. Le Comité spécial a tenu deux séances, le 27 août et le 1er septembre 1998. En outre, son Président a organisé un certain nombre de consultations informelles avec les délégations.

4. Les documents suivants, dont on a estimé qu'ils intéressaient les travaux du Comité spécial, ont été présentés à la session de 1998 de la Conférence du désarmement :

- CD/1485, daté du 21 janvier 1998, présenté par la délégation canadienne, intitulé "Document de travail relatif à un comité spécial sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles".
- CD/1490, daté du 28 janvier 1998, présenté par la délégation des États-Unis, intitulé "Déclaration faite par le Président des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de l'ouverture de la session de 1998 de la Conférence du désarmement".
- CD/1492, daté du 3 février 1998, présenté par la délégation autrichienne, intitulé "Projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires".
- CD/1516, daté du 28 mai 1998, présenté par la délégation japonaise, intitulé "Colloque sur les questions techniques soulevées par un traité qui viserait l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, tenu les 11 et 12 mai 1998, à Genève, résumé du Président".
- CD/1542, daté du 11 juin 1998, intitulé "Lettre datée du 10 juin 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de la Suède, transmettant les textes anglais et espagnol de la Déclaration conjointe relative au désarmement nucléaire, faite le 9 juin 1998 par les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède".
- CD/1545, daté du 31 juillet 1998, présenté par la délégation algérienne, intitulé "Proposition au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".
- CD/1547, daté du 12 août 1998, intitulé "Décision : Constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".

- CD/1548, daté du 12 août 1998, intitulé "Déclaration faite par le Président suite à l'adoption de la décision publiée sous la cote CD/1547, relative à la constitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire'".
- CD/1549, daté du 12 août 1998, intitulé "Déclaration du Groupe des 21".
- CD/1550, daté du 12 août 1998, intitulé "Lettre datée du 12 août 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence par le Représentant permanent de l'Autriche, transmettant le texte d'un communiqué de presse fait à Vienne le 11 août 1998 par le Ministre autrichien des affaires étrangères, M. Wolfgang Schüssel, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, au sujet de la décision qu'a prise la Conférence du désarmement de constituer un comité spécial chargé de négocier un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles destinées à des armes nucléaires".
- CD/1551, daté du 18 août 1998, intitulé "Lettre datée du 14 août 1998, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Représentante permanente des Philippines, transmettant le texte d'un communiqué de presse fait par le Secrétaire philippin aux affaires étrangères, l'honorable Domingo L. Siazon, au sujet de la constitution d'un comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles".

### III. TRAVAUX DE FOND DURANT LA SESSION DE 1998

5. Lors des séances du Comité spécial, les délégations ont procédé à un échange de vues général, amorçant ainsi les négociations de fond.

### IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

6. Il a été décidé de recommander à la Conférence du désarmement de reconstituer le Comité spécial au début de la session de 1999.

-----



---

## CANADA

### Document de travail

#### Éléments d'une ligne de conduite à suivre dans le cas des stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Le Canada a exposé, lors de son intervention du 18 mars 1999, concernant la négociation d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sa position sur la ligne de conduite que les États détenteurs de stocks de matières fissiles devraient adopter à l'égard de ces stocks. De l'avis du Canada, ces États devraient chercher à régler le problème parallèlement à la négociation du traité envisagé, mais en tant que question distincte. Le Canada apporte les renseignements et fait les recommandations qui suivent dans le but de dégager les éléments d'une telle ligne de conduite. Il y a lieu de souligner que, selon le Canada, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un programme global de non-prolifération et de désarmement nucléaires axé sur l'élimination des armes nucléaires et de tous stocks de matières fissiles destinées à de telles armes.

Concrètement, il s'agirait d'adopter des mesures de quatre types, qui consisteraient à :

- a) accroître la transparence;
- b) déclarer les stocks de matières fissiles excédentaires;
- c) soumettre les stocks excédentaires à une vérification; et
- d) éliminer ces stocks.

Chacune de ces notions est développée succinctement dans les sections qui suivent.

#### A. Accroissement de la transparence

Il faut, en s'attelant à la question des stocks excédentaires, procéder à la collecte et à la diffusion de données d'information sur l'importance des réserves actuelles de plutonium et d'uranium fortement enrichi. Il est nécessaire de connaître la quantité globale des stocks pour mesurer, par rapport à cela, les progrès faits dans l'établissement de contrôles de ces stocks et la mise sur pied de programmes en vue de leur élimination.

La comptabilisation exacte de ces stocks sera aussi un facteur important de désarmement et de non-prolifération, puisqu'elle constituera pour chaque État qui en possède un moyen de s'assurer que les matières fissiles visées n'auront été ni dérobées ni détournées à d'autres fins. Dans ce contexte, la constitution d'historiques de la production accroîtra la confiance dans l'exactitude des inventaires faits.

Tant les États-Unis que le Royaume-Uni ont publié des données sur leurs stocks et ont promis d'en divulguer encore. Le système de comptabilisation des matières nucléaires dont est assorti le programme nucléaire français est considéré comme étant aussi perfectionné que celui des États-Unis ou du Royaume-Uni et la France devrait donc pouvoir assez facilement compiler, à des fins de publication, des données d'information analogues sur ses propres stocks. Les systèmes de comptabilisation appliqués par la Chine sont peu connus. On ne sait pas si la Fédération de Russie a compilé les données correspondantes ou a entrepris de le faire. De l'avis général, ce dernier pays a sans doute besoin d'un système moderne de comptabilisation nationale de ses matières fissiles - il faudra peut-être attendre plusieurs années pour qu'un tel système y soit mis sur pied.

Quoi qu'il en soit, il importe que les États détenteurs de matières fissiles commencent à réunir des données sur leurs stocks et établissent l'historique de production de ces matières. Les efforts faits par les États-Unis et le Royaume-Uni à cet égard montrent que, avec le temps, il devient toujours plus difficile de compiler ces données d'information, puisque les installations ferment, les relevés sont détruits et les cadres sachant interpréter les inventaires partent à la retraite ou meurent.

*Recommandation :*

- 1) *Il importerait, dans l'intérêt de la transparence, que les cinq États dotés d'armes nucléaires concluent un accord par lequel ils conviendraient d'établir, de mettre régulièrement à jour et de publier des données d'information sur leurs stocks de matières fissiles. La négociation d'un tel accord présenterait encore l'avantage d'appeler l'attention des gouvernements de ces pays sur la nécessité de procéder à une vérification complète de leurs stocks.*

**B. Déclaration des matières fissiles excédentaires**

À mesure que les réductions d'armements nucléaires qui ont été arrêtées prendront effet ou que les États dotés d'armes nucléaires décideront unilatéralement de réduire encore l'importance de leurs arsenaux nucléaires, les matières fissiles que contiennent ces armes deviendront excédentaires aux fins des programmes d'armement. Autre source possible d'excédents : les matières destinées à la fabrication d'armes nucléaires, lors de la fermeture d'installations de production de telles armes. En déclarant ces matières excédentaires, les États visés pourraient prendre l'engagement politique de s'abstenir de les employer à nouveau à des fins d'armement.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie ont déclaré qu'environ un tiers de leurs stocks était excédentaire : les États-Unis ont estimé leurs excédents à environ 227 tonnes métriques (dont, approximativement, 176 tonnes d'uranium fortement enrichi et 50 tonnes de plutonium); les excédents de plutonium du Royaume-Uni ont été chiffrés

à 4,4 tonnes par ce pays, qui n'a pas déclaré de quantités excédentaires d'uranium fortement enrichi; enfin, la Fédération de Russie a déclaré que ses excédents s'établissaient, en principe, à 500 tonnes d'uranium fortement enrichi et à 50 tonnes de plutonium.

Il se peut que, à l'avenir, ces États déclarent des excédents plus importants de matières fissiles de cette nature. Tant les États-Unis que la Fédération de Russie conservent bien plus de matières fissiles que ne requerront à l'avenir leurs arsenaux d'armes nucléaires, étant donné l'importance supposée qu'auront ces arsenaux. Selon les estimations, environ 75 % des matières fissiles que possèdent la Fédération de Russie et les États-Unis ne sont pas stockées à présent dans des armes nucléaires en service. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Fédération de Russie conservent également bien plus d'uranium fortement enrichi que ce dont ils ont besoin pour appuyer à long terme leurs programmes en matière de propulsion nucléaire des navires.

La Chine et la France n'ont déclaré aucun excédent de matières fissiles.

*Recommandation :*

- 2) *Les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient tous évaluer leurs besoins en matière d'armes nucléaires et déclarer des excédents proportionnés de matières fissiles. Ils devraient déclarer les quantités de matières fissiles qui leur seront nécessaires pour maintenir les forces nucléaires actuelles et prévues et pour poursuivre les programmes navals en cours et mener ceux qu'ils projettent d'entreprendre. En outre, ils devraient prendre publiquement l'engagement de déclarer de nouveaux excédents, en fonction des besoins prévus et selon que se concrétiseront les réductions d'armements convenues.*

C. Soumission des matières fissiles excédentaires à la vérification

Il est indispensable de vérifier que les matières fissiles excédentaires ne servent plus à la fabrication d'armes nucléaires, car il y va de la confiance des États dans la réduction des stocks de ces matières. Par des accords de vérification internationaux, il serait possible de rendre contraignants sur le plan juridique les engagements politiques pris par les États de ne pas réutiliser les matières excédentaires à des fins d'armement.

Les États-Unis ont soumis 12 tonnes de matières fissiles (10 tonnes d'uranium fortement enrichi et 2 tonnes de plutonium) aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans le cadre d'un accord de soumission volontaire; quelques tonnes d'uranium fortement enrichi prélevées sur les stocks américains ont été transformées en uranium faiblement enrichi sous la surveillance de l'AIEA. Le Royaume-Uni soumet ses excédents de plutonium à des garanties de l'Euratom et a accepté de ne pas les soustraire pour la fabrication d'armes. La Fédération de Russie n'a soumis aucun de ses excédents à des garanties, encore qu'environ 50 tonnes d'uranium russe fortement enrichi aient été transformées en uranium faiblement enrichi sous la surveillance des États-Unis. La Chine et la France n'ont soumis aucun stock à des contrôles internationaux.

Les États-Unis, la Fédération de Russie et l'AIEA ont entrepris, dans le cadre d'une "initiative trilatérale", de mettre en place les mécanismes techniques, juridiques et financiers nécessaires pour soumettre à une vérification de l'Agence les matières fissiles excédentaires issues des programmes d'armement nucléaire. Il faut des systèmes spéciaux pour établir, en toute certitude ou presque, que les matières soumises à la vérification de l'AIEA proviennent effectivement de programmes d'armement et qu'elles ne servent plus à de tels programmes, sans pour autant divulguer une information confidentielle sur ces matières. En outre, les trois parties ont entrepris de rédiger un accord type en vertu duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas employer de matières excédentaires dans des armes nucléaires, dès lors qu'elles seraient soumises à la vérification de l'Agence. Tous ces travaux sont censés être achevés en l'an 2000.

#### *Recommandations*

- 3) *Les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient, dès que faire se pourrait, soumettre sans retour à une vérification internationale autant de matières fissiles excédentaires que possible.*
- 4) *Il conviendrait d'inviter le Royaume-Uni, la Chine et la France à prendre part aux travaux entrepris dans le cadre de l'initiative trilatérale, afin que tous les États dotés d'armes nucléaires participent largement aux mécanismes issus de cette initiative et deviennent parties à l'accord qui en résulterait. À tout le moins, il conviendrait que les trois États susmentionnés soient tenus régulièrement informés du progrès desdits travaux et aient la possibilité de donner leur avis sur la question. En particulier, ces États devraient pouvoir se prononcer sur le projet d'accord de vérification type.*
- 5) *Les activités de vérification des stocks excédentaires que l'AIEA serait appelée à exécuter grèveraient encore les ressources budgétaires dont dispose l'Agence pour l'application des garanties. Afin de juguler ces difficultés, il conviendrait de se pencher sur divers moyens de créer de nouveaux mécanismes de financement, notamment ceux qu'a proposés le Directeur général de l'AIEA.*

#### D. Élimination des matières fissiles excédentaires

Pour faire en sorte que les excédents d'uranium fortement enrichi et de plutonium soient éliminés à jamais des stocks, il faut convertir ces matières de telle manière qu'elles ne puissent plus être utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires ou que leur emploi à cette fin ne présente plus d'intérêt.

L'élimination de stocks excédentaires de ces matières a déjà commencé.

Élimination de l'uranium fortement enrichi. En 1993, la Fédération de Russie a accepté de diluer 500 tonnes d'uranium fortement enrichi de qualité militaire et d'en vendre le produit, soit de l'uranium faiblement enrichi, aux États-Unis sur une période de 20 ans. L'exécution de l'accord conclu entre les deux pays à cette fin a avancé sans grands heurts à ce jour, malgré des difficultés économiques et financières occasionnelles. À la fin de 1998, 50 tonnes d'uranium russe fortement enrichi avaient été diluées par mélange à d'autres isotopes d'uranium et vendues aux États-Unis.

Les États-Unis ont eux aussi commencé à diluer leurs excédents d'uranium fortement enrichi. Ils ont soumis à cette opération 13 tonnes d'uranium entre 1997 et 1998. Il est prévu en outre de remettre une certaine quantité d'uranium fortement enrichi - jusqu'à 88 tonnes - à des entreprises du secteur privé du pays aux fins de retraitement avec dilution pour un emploi dans des réacteurs, d'ici les premières années de la prochaine décennie. Lorsque toute l'opération aura été achevée, les États-Unis auront éliminé plus de la moitié des stocks excédentaires d'uranium fortement enrichi qu'ils ont déclarés à ce jour.

Élimination du plutonium. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont commencé à négocier un accord de coopération à l'élimination du plutonium. La méthode d'élimination que privilégie la Fédération de Russie consiste à transformer le plutonium excédentaire en oxyde, puis à le mélanger à de l'oxyde d'uranium, pour fabriquer du combustible MOX destiné à être employé dans des réacteurs nucléaires. Les États-Unis envisagent eux aussi la solution du combustible MOX pour éliminer la plupart des excédents de plutonium et vitrifieraient le reste avec des déchets hautement radioactifs (opération dite d'"immobilisation").

Ces négociations, qui ont été ouvertes au cours des derniers mois de 1998, devraient s'achever bientôt. Toutefois, quelle qu'en soit l'issue, rien ne permet d'affirmer que les fonds disponibles suffiront à financer l'élimination du plutonium, en particulier dans la Fédération de Russie. Bien que les États-Unis aient accepté récemment d'engager des dépenses pour un maximum de 200 millions de dollars afin d'aider la Fédération de Russie à éliminer son plutonium, il sera fait appel au concours financier d'autres pays à cette fin. Même si des fonds suffisants sont dégagés, il faudra des années pour construire aux États-Unis comme en Russie les installations requises pour l'élimination du plutonium sur une grande échelle. Les activités d'élimination proprement dites s'étendront sur plusieurs décennies.

*Recommandations :*

- 6) *Chaque État doté d'armes nucléaires devrait s'engager à éliminer ses excédents de plutonium et d'uranium fortement enrichi.*
- 7) *Chaque État doté d'armes nucléaires devrait s'engager à stocker dans des conditions de sécurité ses excédents de plutonium et d'uranium fortement enrichi, de préférence sous des formes autres que des composants métalliques d'armes nucléaires et qui les rendent encore moins utilisables dans de telles armes.*
- 8) *Il conviendrait d'accélérer l'exécution des programmes d'élimination de l'uranium fortement enrichi afin d'achever au plus vite la dilution isotopique des excédents de cet uranium.*

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1590  
16 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 11 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT  
DU JAPON À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU RAPPORT  
DU FORUM DE TOKYO SUR LA NON-PROLIFÉRATION ET  
LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRES

Ci-joint le texte du rapport du Forum de Tokyo sur la non-prolifération  
et le désarmement nucléaires 1/.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit  
publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à  
tous les États membres de la Conférence et les États qui participent aux  
travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent,  
(Signé) Akira Hayashi

---

1/ Ce texte est reproduit dans la langue dans laquelle il a été reçu.

**FACING NUCLEAR DANGERS:  
AN ACTION PLAN FOR THE 21<sup>ST</sup> CENTURY**

**The Report of the Tokyo Forum  
for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament**

Tokyo

**25 July 1999**

**Japan Institute of International Affairs  
Hiroshima Peace Institute**

**FACING NUCLEAR DANGERS  
AN ACTION PLAN FOR THE 21<sup>ST</sup> CENTURY**

*The Report of the  
Tokyo Forum for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament*

**Contents**

**Preface**

**The Members of the Tokyo Forum**

**Part 1. The New Nuclear Dangers**

**Part 2. Mending Strategic Relations to Reduce Nuclear Dangers**

**Part 3. Stopping and Reversing Nuclear Proliferation**

**Part 4. Achieving Nuclear Disarmament**

**Part 5. Key Recommendations**

**Glossary**

## Preface

The Tokyo Forum for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament was organised at the initiative of the then Prime Minister of Japan, Mr Ryutaro Hashimoto, in August 1998. The initiative was taken up by the then Foreign Minister and the current Prime Minister of Japan, Mr Keizo Obuchi. It was co-chaired by former Ambassador Mr Nobuo Matsunaga of the Japan Institute for International Affairs and former UN Undersecretary General and former President of the Hiroshima Peace Institute Mr Yasushi Akashi. The Forum met four times: in August 1998, in Tokyo; in December 1998, in Hiroshima; in April 1999, at Pocantico, New York; and in July 1999, in Tokyo.

The following report and its recommendations are the result of discussions in those meetings. The members of the Tokyo Forum subscribe to the general thrust of the report but not every member may agree to every point in the report. They have participated in their personal capacities, thus the views expressed in the report do not necessarily reflect the views of the governments or organisations to which they belong. Special acknowledgement is given to the valuable contributions made by Ambassador Qian Jiadong of China, who attended the first, second and third meetings of the Forum and was succeeded by Mr Hu Xiaodi\*, who, in the end, had dissenting views on some significant points in the report. Acknowledgement is also given to the valuable contributions made by Mr Jasjit Singh of India who attended the first and second meetings of the Forum. While the Forum was initiated by the Japanese Government, the views in this report are those of the Forum, an independent panel of experts, and should not be understood as necessarily reflecting policies of the Japanese Government

The Forum received many proposals from concerned non-government organisations and citizens. The Forum welcomed these proposals, and considered them carefully in preparing its report.

The Forum was supported by a Secretariat constituted from the Japan Institute of International Affairs, the Hiroshima Peace Institute and the Japanese Ministry of Foreign Affairs (Arms Control and Scientific Affairs Bureau). The Secretariat notes the contribution to its work made by Mr Rory Medcalf, seconded in a personal capacity from the Australian Department of Foreign Affairs and Trade.

\* Mr Hu Xiaodi has disagreement over, *inter alia*, issues of MTCR, missile defences, fissile material moratorium, transparency, Korea, paragraphs 30 and 39 of Part 2 of the report, and the fourth key recommendation.

## The Members of the Tokyo Forum

Lt. Gen. Nishat AHMAD  
Former President of the Institute of Regional Studies, Islamabad

Mr. Yasushi AKASHI  
Former President of Hiroshima Peace Institute

Amb. Marcos Castrioto DE AZAMBUJA  
Ambassador of Brazil to France

Prof. Sergei Yevgenevich BLAGOVOLIN  
Deputy Director  
World Economics and International Relations Institute (IMEMO), Moscow

Amb. Emilio Jorge CARDENAS  
Executive Director, HSBC Argentine S.A.  
Former Ambassador of Argentina to the United Nations

Dr. Therese DELPECH  
Director, Strategic Affairs, Atomic Energy Commission (CEA), Paris

Amb. Rolf EKEUS  
Ambassador of Sweden to the United States

Dr. Robert GALLUCCI  
Dean, School of Foreign Service, Georgetown University

Prof. HAN Sung-Joo  
Professor of Korea University

Mr. HU Xiaodi  
Deputy Director-General  
Department of Arms Control and Disarmament  
Ministry of Foreign Affairs, China

Amb. Ryukichi IMAI  
Distinguished Fellow, Institute for International Policy Studies, Tokyo

Dr. Joachim KRAUSE  
Deputy Director  
Research Institute of the German Society for Foreign Affairs (DGAP), Berlin

CD/1590

page 6

Mr. Michael KREPON  
President, Henry L. Stimson Center, Washington

Mr. Pierre LELLOUCHE  
Member of the Council  
International Institute of Strategic Studies, London

Dr. Patricia M. LEWIS  
Director, United Nations Institute for Disarmament (UNIDIR), Geneva

Amb. Margaret MASON  
Director of Council Development  
Canadian Council for International Peace and Security, Ottawa

Mr. Nobuo MATSUNAGA  
Vice Chairman  
Japan Institute of International Affairs, Tokyo

Dr. Joseph S. NYE, Jr.  
Dean, JFK School of Government, Harvard University, Boston

Prof. Robert O'NEILL  
Chichele Professor of the History of War  
All Souls College, University of Oxford

Dr. Abdel Monem SAID ALY  
Director, Al-Ahram Center for Political and Strategic Studies, Cairo Egypt

Prof. John SIMPSON  
Director, Mountbatten Center for International Studies  
Department of Politics, University of Southampton

Amb. Hennadiy UDOVENKO  
Former Minister of Foreign Affairs  
President of 52nd Session of United Nations General Assembly  
Member of Ukrainian Parliament

Prof. ZAKARIA Haji Ahamad  
Dean, Faculty of Social Science and Humanities  
Universiti Kebangsaan Malaysia (National Univ. of Malaysia)

## PART ONE:

### THE NEW NUCLEAR DANGERS

1. A decade after the end of the Cold War, at the threshold of the 21<sup>st</sup> Century, the fabric of international security is showing signs of unravelling. Relations among major powers are deteriorating. The United Nations is in political and financial crisis. The global regimes to stop the proliferation of nuclear weapons and other weapons of mass destruction (WMD) are under siege. Nuclear tests by India and Pakistan have shown that not all countries share the view that the usefulness of nuclear weapons is declining. Years of relentless effort have not eliminated the clandestine WMD programs of the most determined proliferators. The US-Russia nuclear disarmament process is stalled, with adverse consequences for the global disarmament agenda. The situation in Asia is particularly fluid, portending negative changes for disarmament and non-proliferation in coming years. Political violence is taking an increasingly worrisome turn, with the possible advent of sub-state terrorist groups armed with weapons of mass destruction. And economic crises, sweeping over continents, generate instability and unpredictability well beyond the markets.

2. Relations among major powers, a primary factor in world order, are crucial to the future of nuclear non-proliferation and disarmament. Following a short rapprochement, relations between the United States and Russia have deteriorated. The United States no longer has a matching rival, and is perceived as a sole military superpower. Russia, concerned about its status, has revalued nuclear weapons, especially for "tactical" use. Misunderstanding on both sides is made worse by crises over issues such as enlargement of the North Atlantic Treaty Organization, the United Nations Special Commission on Iraq, missile defences and Kosovo. Russia's growing irritation at US initiatives, which frequently ignore its views, has clear consequences for disarmament: ratification of the Strategic Arms Reduction Treaty II in the Russian Duma is repeatedly held hostage to bilateral disagreements. Relations are also troubled between the United States and China. These two countries not only differ in their approaches to such fundamental issues as human rights, missile defences, Taiwan and non-proliferation but also have potentially conflicting visions of their roles in Asia which could intensify in the next century. Europe, meanwhile, still lacks the sway it could hold in world politics. The European Union is going through further integration and enlargement, and is taking active steps to strengthen the implementation of its common foreign and security policies. At this stage, however, it is still punching below its weight on the world stage. Europe has a limited role even on such matters of vital interest as the former Soviet Union's WMD legacy, especially when compared with the US cooperative threat reduction programs. Finally, the cast of major powers on the world stage is changing, with more states aspiring to play a larger role.

3. Without a strong, effective United Nations, nuclear non-proliferation and disarmament efforts will fall short. But the UN system is adrift, financially compromised, and playing a limited role in international relations, sometimes performing vital services but sometimes bypassed entirely. The UN system reflects power relations and has suffered from deteriorating relations among major powers. This has left the United Nations Organization poorly equipped to face complexities arising from the proliferation of weapons of mass destruction, the growing importance of non-state actors ignoring basic international law, and new forms of violence involving mass civilian casualties. Unable to respond to some of the dramatic changes in the world in the 50 years since its creation, its effectiveness and to some extent its authority have been undermined. The divergent views on a UN standing military force, and on the new permanent membership of the Security Council, for example, illustrate the UN's problems. *The United Nations, however, remains an essential institution for moving international relations towards cooperative security. Its operational capabilities must be strengthened. To deal effectively with international security problems in the next century, Security Council reform, new normative principles, operational arrangements, financial compliance and new sources of financing are urgently needed.*
4. Recent advances in science and technology have made chemical and biological weapons more accessible. Furthermore, the bio-science revolution has opened possibilities for the making of a new generation of biological weapons which are more dangerous and difficult to protect against. Some of this activity is difficult to distinguish from legitimate civilian research, which makes proliferation harder to prevent. In the proliferation of nuclear weapons and other weapons of mass destruction, increasingly complex methods of concealment and sources of supply are used. Delivery systems are also giving rise to increased concern, as missiles with extended ranges and increased launch readiness become more accessible. The uses proposed for nuclear weapons by the new nuclear-armed states are unclear; those of potential proliferators of biological weapons even more so. As a consequence, profound questions must now be raised concerning the new WMD arsenals. Are they intended as weapons of last resort? Are they seen as decisive weapons for use against countries armed with advanced conventional capabilities? Are they for the ultimate protection of authoritarian regimes? Or are they seen as instruments of regional domination?
5. At stages during the Cold War, the common interests of the superpowers to avoid nuclear conflict were strong enough to moderate hostile behaviour and create, through dialogue and confidence-building measures, some level of trust. Nothing of the like exists among the new proliferators and some of their neighbours. The world must now contemplate new and dangerous patterns of behaviour. The risks of cataclysmic war between major powers have subsided, but those of regional aggression with weapons of mass destruction have increased. Warnings have been sounded, including in Kashmir, the Persian Gulf and the Korean Peninsula. Non-proliferation and disarmament treaties have been used as smokescreens for clandestine weapon programs. Concerns over WMD programs in North Korea and Iraq, in two unstable regions, have proved strikingly difficult

to resolve, either through cooperation or pressure. In both cases, 1998 and 1999 have been years of reassessment and latent crisis.

6. The May 1998 tests in India and Pakistan have significantly changed the global non-proliferation and disarmament picture. Their message runs counter to wide expectations and hopes that the end of the Cold War would make nuclear weapons relics of the past. Instead, the tests signal that nuclear weapons could be a growing part of the strategic landscape of the future. They raise doubts about the extent to which nuclear weapons were linked only to the singular historical circumstances of the Cold War. They also pose a fundamental problem for the regime based on the 1968 Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT) by creating two states with demonstrated nuclear weapon capabilities but no recognised status. Achieving NPT universality under these circumstances is extremely difficult. Many countries that acceded to the NPT assuming there would be only five nuclear-weapon states (NWS) resent India's and Pakistan's tests as a challenge to their own policies of restraint. These tests, as well as complementary missile flight tests, greatly increase nuclear dangers in an area where four major conflicts between India and Pakistan, and one between India and China, have been fought since 1947. A capacity for mutual destruction does not ensure restraint. In the Middle East, where several armed conflicts have taken place since World War II, there is also the genuine possibility that further wars may involve weapons of mass destruction. During the 1973 Arab-Israeli war there were reports that Israel had contemplated using nuclear weapons; and even the United States ordered a nuclear alert. Chemical weapons were used in the Iran-Iraq war of 1980-1988. And the 1991 Gulf War raised fears about the use of chemical and biological weapons.

7. Implementation of the bilateral US-Russia disarmament agenda is stalled, with major repercussions for global disarmament and non-proliferation. The Russian Duma will have difficulty ratifying START II in the near future; START III may remain an unrealised treaty unless new efforts are made to reaffirm the START process. It would be a major setback if the two major nuclear powers abandoned their joint efforts in strategic reductions. It is too early to tell if the US-Russian Joint Statement of 20 June 1999 can revive START.

8. Tactical nuclear arsenals are also of increasing concern. Despite accounting for more than half of the global stockpile of nuclear warheads, they are not covered by any agreement. Both the United States and Russia maintain high alert rates for large numbers of nuclear weapons, based on plans of massive attack which have lost their meaning. Such plans are especially dangerous when Russia's early warning and command and control systems are weakened and its political structure is unstable.

9. The issue of fissile material control has become critical. Large stockpiles have been produced since the 1940s, and now plutonium and highly enriched uranium is being extracted from thousands of dismantled nuclear warheads. Despite international cooperation to strengthen Russia's capacity to control its fissile material, much remains to be accomplished; concerns persist that its fissile material may disseminate beyond its borders. Four nuclear-weapon states (the United States, Russia, France and the United Kingdom) have announced moratoria on producing fissile materials for weapons. It is hoped that China, India, Israel and Pakistan will also declare moratoria and adhere to them.
10. The US-China relationship has been deteriorating and is very unstable, with adverse consequences for disarmament. The United States is concerned about China's possible cooperation with Pakistan's nuclear and missile programs and China's development of its nuclear arsenal. China has already undertaken certain commitments: the unconditional no first use of nuclear weapons, no-use or threat of use of nuclear weapons against non-nuclear-weapon states, and the policy of no deployment of nuclear weapons outside its borders. China, however, has put in place few transparency measures. The implementation of further transparency measures would help dispel regional concerns and would support global nuclear disarmament efforts. For its part, China is concerned over aspects of US nuclear deterrence doctrine and the development of ballistic missile defences. The United States has put in place many transparency measures concerning its doctrines, deployments, fissile materials and technical developments. Further information, however, on reserve stocks would have a positive impact on steps towards nuclear disarmament.
11. Relationships between China and Russia, marked by China's new strength and Russia's present weakness, will be equally important in shaping the emerging international system. Reports about the development of a new missile by Russia, and about changes in Russian operational doctrine that could make nuclear weapons more readily useable, could over time raise concerns in China. On the other hand, China is not constrained by strategic arms reduction treaties while Moscow has agreed to forego land-based multiple warhead missiles and current Russian nuclear forces face block obsolescence. This juxtaposition of factors could cause increased concern in Russia.
12. Terrorism using nuclear, chemical or biological weapons has been possible for some time, but serious policymakers have traditionally seen other threats as more pressing. This perception has been changing since the early 1990s. The probability of WMD terrorism may still be relatively low, but it is growing with the ability of sub-state terrorist groups to master the technical challenges of developing and using these weapons, and their growing access to the very significant monies obtained from the traffic in illicit drugs. National controls on weapons-grade fissile materials were tight during the Cold War; now it is increasingly possible that non-state actors might obtain them. The prospect of WMD terrorism is particularly alarming because it would be hard to prevent and the

perpetrators hard to identify. The effects of WMD terrorism could be so severe that it must be regarded as a serious security challenge for the coming decades. Trends in political violence and a propensity toward inflicting mass casualties appear to be rising in recent years. Chemical weapons have already been used against civilian populations in internal conflicts, setting a dangerous precedent, especially when civilian casualties and displacement are war aims in some ethno-nationalist conflicts.

13. Maintaining and reinforcing the WMD non-proliferation regimes is vital to global peace and security. Despite increased membership, key states remain outside the NPT, the Chemical Weapons Convention (CWC) and the Biological Weapons Convention (BWC). Implementation decisions have weakened verification of the CWC, and the BWC verification protocol remains distant. Compliance challenges generate increasing concern, and there are no accepted multilateral processes for assessing and enforcing compliance, despite an array of non-proliferation norms, treaties and institutions. Political issues also divide the parties, including the pace of disarmament, commitments to peaceful cooperation, and the specific regional challenges of implementing a Middle East zone free of weapons of mass destruction and missiles.

14. Prospective missile defence deployments complicate the picture and are causing much debate. Proliferation may increase the perceived need for missile defences: the dramatic changes in threat assessment caused by the emergence of Iranian, Israeli, North Korean, Indian and Pakistani medium-range missile systems contributed to the new interest in missile defences. Alternatively, defences could, among other things, also increase and diversify the threat of WMD proliferation, as some states, including some of the five nuclear-weapon states, may try to compensate for defensive deployments. The question of missile defences should take into account all these implications, so as to have the net effect of reducing, not increasing, nuclear dangers, and avoiding further destabilisation of the international security system. The 1997 Protocol to the Anti-Ballistic Missile (ABM) Treaty governing advanced missile defences does not fundamentally affect the ABM Treaty or undermine the mutual deterrence model. Prospective US-Russia discussions on the ABM Treaty should also meet these criteria.

15. *A realistic dialogue on the most effective means to address underlying security concerns must replace outdated nuclear doctrines on the one hand and artificial disarmament deadlines on the other.* The international community must find new approaches to reduce nuclear dangers in these troubled times. Non-proliferation norms will need to be strengthened if the regime is to be kept alive in the next century. Not only regional but also global security is at stake. The 1991 Gulf War showed how a regional conflict could have global implications. Nuclear non-proliferation and disarmament are not the preserve of the nuclear-weapon states or powers in troubled regions. The NPT is based on a contract involving all parties. While the nuclear-weapon states have to fulfil their Article I, IV and VI obligations and pursue nuclear disarmament, the non-nuclear-weapon states (NNWS) need to firmly support effective action in the most difficult cases

of non-compliance. Concerted action by both camps is the only way to renew the partnership to reduce nuclear dangers. New approaches in US-Russia bilateral nuclear reductions and steps by China to cap its arsenal and fissile material stocks could assist progress towards multilateral negotiations on nuclear disarmament. At the same time, regional security threats in the Middle East and Northeast Asia need close attention, as do the security problems among India, Pakistan and China. These three areas are potential flashpoints where use of weapons of mass destruction cannot be dismissed.

16. It will be hard to maintain stability and nuclear security under these circumstances. It will require a vision and a roadmap of how these complex issues can be solved. It will also require, at the global and regional level, new initiatives to stop the spread of nuclear weapons and new spheres of strategic cooperation among major powers. The world has witnessed a decade of unexpected challenges and disturbances since the end of the Cold War. As a new century begins, there is a strong risk that the world will become more chaotic and troubled, threatening the security of all, unless work begins now to turn recent setbacks into potential solutions. This calls for understanding the stakes, and putting in place new means of maintaining stability, reducing WMD threats and increasing transparency.

17. Much has therefore changed since the Canberra Commission on the Elimination of Nuclear Weapons issued its important report in 1996. Troubling signs are now evident on many fronts. The report and recommendations of the Tokyo Forum are aimed at clarifying the alarming nature of recent developments and the urgent need for steps to stop the decline in regional and international security. *We call on the international community to meet the challenges posed by proliferation and increasing nuclear dangers.* In the body of its report, the Tokyo Forum will identify how these challenges can be addressed in three mutually-reinforcing ways: mending strategic relations to reduce nuclear dangers, both among major powers and at a regional level; stopping and reversing the proliferation of nuclear weapons; and developing the architecture of, and taking new initiatives for, nuclear disarmament.

## PART TWO:

### MENDING STRATEGIC RELATIONS TO REDUCE NUCLEAR DANGERS

1. Suspicion and rivalry between existing or potential nuclear-armed states bode ill for nuclear non-proliferation and disarmament. This problem must be addressed both among major powers – the United States, Russia and China – and in those conflict-prone regions where nuclear confrontation is most likely – South Asia, the Middle East and Northeast Asia. Mending relations and reducing mistrust among major powers will significantly improve the conditions for progress on non-proliferation and disarmament in all three regions. At the same time, important steps can and should be taken by states in the regions regardless of the state of major power relations.

#### MENDING RELATIONS BETWEEN MAJOR POWERS

2. Success in nuclear non-proliferation and disarmament requires cooperation in all bilateral relationships among the United States, Russia and China. The US-Russia and US-China relationships have deteriorated badly in recent years. Unless and until they are repaired, nuclear dangers will increase.

##### Repairing US-Russia Relations

3. Since the release of the Canberra Commission report in 1996, US-Russian relations have been marked by greater imbalances in economic and military power, greater divisiveness and partisanship in the domestic politics in both countries, and a retreat from cooperation towards unilateralism. As a result, collaborative efforts in non-proliferation and new disarmament initiatives have been sorely lacking. The common wish to avoid unpredictability that marked US-Russian relations in the Cold War – including agreed parameters of arms control, reduction, and ballistic missile defence treaties – is now dangerously lacking.

4. A partnership forged with great effort as the Cold War waned, producing extraordinary strategic arms reduction treaties and cooperation in the Gulf War, is breaking down. The causes include domestic political divisions, deep differences over foreign policy issues, and the absence of the concerted leadership necessary to regain common ground. To understand the current state of the relationship, it is useful to assess what was achieved before recent strains, including events in Yugoslavia in 1999, emerged.

The euphoria of the first years after the end of the Cold War has ended. Some positive trends continue, but difficulties have increased.

5. In the years immediately before and after the end of the Cold War, serious progress was made in furthering arms control and improving strategic stability. Substantial reductions were made in strategic nuclear arsenals and efforts were pursued towards ensuring the inviolability of the Anti-Ballistic Missile (ABM) Treaty. Under START II, United States and Russia promised to reduce their deployed strategic arsenals to 3,000-3,500 warheads each. Agreement was reached to begin talks for further strategic reductions (START III) as soon as Russia ratified START II, so as to reduce strategic arsenals to 2,000-2,500 warheads each.

6. The most significant achievement of US-Russian interaction in this period was far greater predictability in the behaviour of each state. Progress was made in comprehending the new shape of international relations, distinguishing genuine from imagined problems, and developing common understandings of the changed character of threats to their security, globally and regionally. They seemed to share concerns about regional conflicts including ethno-nationalist wars, international terrorism, illegal trade in conventional arms, and global economic crises. This consensus was reflected in the Joint Statement on Common Challenges to Security on the Threshold of the 21<sup>st</sup> Century, signed by Presidents Yeltsin and Clinton in September 1998. The United States and Russia have repeatedly demonstrated that dialogue and compromise between them have eased international tensions, for example over Iraq and, at some stages, the former Yugoslavia. But this pattern has deteriorated badly. The North Atlantic Treaty Organization's action in Yugoslavia in 1999 has widened the gulf between Washington and Moscow.

7. This deterioration stands in marked contrast to the early 1990s, when the United States and Russia appeared increasingly tolerant of policy differences. During this period, divergent views did not lead to confrontation; some differences based on national interests were perceived as natural, and tolerance of them helped maintain the US-Russian partnership. Now these differences are widening, particularly over unilateral and multilateral responses to international problems. Russia states that multilateral actions, under the UN flag, should take precedence, and considers the United States too prone to unilateral action and military measures, particularly in addressing conflicts. The United States and Western Europe, while wanting successful outcomes from multilateral efforts, have been unwilling to accept Russian vetoes in the UN Security Council that could disallow multilateral action to counter perceived crimes against humanity or violations of WMD treaty commitments.

8. When the US-Russian relationship is troubled, nuclear risk-reduction efforts suffer profoundly. Cooperation between the two powers is needed to dramatically reduce and eliminate their Cold War nuclear arsenals – deployed and non-deployed – in verifiable, reassuring and irreversible ways. Cooperative US-Russian efforts are also needed to dispose safely of Soviet-era nuclear weapons holdings. Considering Russia's difficult economic situation, it is unlikely to dedicate enough financial and other resources to this complex of problems. Outside assistance is crucial to minimise the possibility of nuclear bomb-making materials falling into the hands of states of proliferation concern or non-state or terrorist entities. Russian cooperation is also needed for resolving the most

difficult regional security problems, where proliferation concerns and consequences are greatest.

9. Unless political leaders in the United States and Russia take urgent action to restore constructive relations, there is a grave risk of negative consequences for nuclear non-proliferation and disarmament efforts. At the very least, START II ratification would be delayed further and prospects for additional bilateral strategic arms reduction treaties would become remote. Russia would try harder to maintain its strategic nuclear forces beyond their service life and would place increasing importance on tactical nuclear weapons in its force postures and doctrines. Russia would try to build up its general-purpose military forces. There would be strong pressures in Belarus, and probably in Ukraine, to reassess their non-nuclear status, depending on political developments in these states and in Russia. And in the new geopolitical environment, Russia might widen its military and technological cooperation with countries of proliferation concern to others, but which it might consider strategic partners.

10. There would also be profoundly damaging global repercussions for nuclear non-proliferation and disarmament. *Progress in US and Russian reductions is needed to lead the way for disarmament by all other nuclear-armed states*, but it will be difficult to reaffirm a cooperative US-Russian relationship to reduce nuclear dangers. In addition to NATO action in Yugoslavia, prospective US national missile defences and NATO expansion are particularly contentious issues. The weakness of the Russian economy and the problems of creating a stable and democratic state have understandably generated resentment among the Russian people. The rhetoric of nationalism and strategic competition has re-emerged. Divisions between Moscow and Washington are widening on regional proliferation issues, particularly the control of sensitive exports to Iraq, Iran and India. Work needs to be done to reconcile US and Russian approaches on the urgent need to control the export of materials and technology that might be used for WMD programs.

11. The pace of the START process now lags far behind the rate of increase in new nuclear dangers. Ratification delays have lasted longer than the time spent to negotiate the agreements. Even when ratification is belatedly approved, legislators attach conditions that impose further delays or complications for implementing treaty provisions. The formal process of US-Russian strategic nuclear arms reduction, which played an essential role in reducing Cold War arsenals, remains helpful but is now clearly insufficient to deal with contemporary and future challenges.

12. Difficulties in the arms reduction process reflect larger political differences between Moscow and Washington. It is wrong to place upon arms control the burden of fixing overarching political problems. The reverse is true: the resumption of progress in reducing nuclear dangers requires the repair of major political differences, including those related to regional proliferation and security. Arms control arrangements can, however, help facilitate and reinforce concerted efforts by US and Russian leaders to reforge larger patterns of cooperation.

13. The degree of difficulty involved in reaffirming US-Russian cooperation might lead

some to suggest that such efforts be postponed until new political leaders take their places after national elections in both countries in 2000. But nuclear dangers do not conform to election cycles, and keep growing. *The Tokyo Forum strongly urges political leaders in the United States and Russia to take steps now to mend the bilateral relationship.* Failure to do so will compound trends that threaten regional and global security.

14. The Forum welcomes the US-Russia Joint Statement of 20 June 1999, and the progress made at the Cologne meeting on that day, in which presidents Clinton and Yeltsin agreed to try to facilitate the ratification of the START II accord while discussing changes in the ABM Treaty. The Joint Statement also noted that discussions on START III would begin without prior ratification of START II. But it is too early to tell if the 20 June meeting will lead to a sustained and effective revival of the bilateral arms reduction process. There are many obstacles ahead and, accordingly, pressure must be maintained on the two states to build on the progress made at Cologne.

15. The depths of the estrangement in US-Russian relations have the most serious consequences for initiatives to reduce nuclear dangers, and leaders in both countries need to place a high priority on repairing this relationship. *To assist in this effort, the Tokyo Forum offers ideas on how dialogue on nuclear issues can help improve these bilateral ties, rather than exacerbate them, as has increasingly become the case. These ideas are set out in detail in the section of this report dealing with nuclear disarmament.*

#### Repairing US-China Relations

16. *To reduce nuclear dangers, a new partnership must also be forged between the United States and China.* High-level visits in recent years have been helpful but have not reconciled differences in this complex relationship. Whatever the differences between the two countries, cooperation between them is needed to help reduce nuclear proliferation concerns. Enhanced dialogue would help promote greater transparency about nuclear weapons and intentions, and could further consolidate the engagement of both countries in the range of nuclear non-proliferation and disarmament instruments, including the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty (CTBT) and export controls. It would also begin to address Chinese concerns on missile defences, and so help prevent that issue from complicating regional and global security.

17. China did not play a central role during the Cold War, but is likely to be a more important power in the next century. How Beijing exercises its growing power will have a direct bearing on the US presence in East Asia. On the other hand, the role of the United States in East Asia and the West Pacific will be a crucial determinant of China's security policies. In particular, it will be essential for the United States to show regard for China's security concerns in the way in which it conducts its security relationships in the region. Both policies will affect efforts to reduce nuclear dangers.

18. The possible introduction of theatre missile defence (TMD) systems in East Asia is a major subject of controversy between the United States and China. China argues that TMD systems in East Asia would have destabilising effects. As well, after having been ignored in most analyses of the future of nuclear weapons, China's reported development of two new types of solid-fuel intercontinental ballistic missiles – perhaps with multiple warheads – is becoming a major international concern.

19. Efforts to address perceived strategic and nuclear proliferation problems involving China and the United States need to be cooperative and constructive. The alarmist approaches of some elements of the US media and polity are not helpful in this regard. Perceptions of China's increasing military strength create unease among its neighbours and beyond. In explaining its nuclear weapons policies, and in further clarifying its non-proliferation policies, China like all nuclear-weapon states has an opportunity to reassure the international community.

20. Under the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, all nuclear weapons states have an obligation to take concrete steps to reduce, and eventually eliminate, their nuclear weapons. While Russia and the United States have sought to reduce their arsenals since the early 1990s, and France and the United Kingdom have cut their nuclear forces, China has yet to begin similar steps. *The Tokyo Forum therefore calls on the United States, Russia, France and the United Kingdom to continue the ongoing steps to reduce their nuclear arsenals. The Forum further calls on China to join the other nuclear-weapon states in taking concrete steps to reduce numbers of nuclear weapons, through negotiations or otherwise.* In addition, the five nuclear-weapon states could begin a process of confidence-building and transparency in the nuclear-weapons arena. In this connection, all the nuclear-weapon states could confirm that there will be no increase in their nuclear arsenals.

#### Reinforcing Confidence between Russia and China

21. Good relations between Russia and China are of importance, not only to both these countries, but also to the rest of the world. Relations between the two countries have improved in the past years, and a breakthrough in talks mapped out their common borders in April 1999. Friendly relations will be essential in the coming decades.

22. Although Russia and China are on the threshold of a new era, the nature of their future relationship is difficult to foretell. China's growing strength, Russia's current weakness, and both countries' increased friction with the United States are the main new factors. The asymmetries between the two countries may grow. With the demise of the Soviet Union, Russia retains huge territory, sparsely populated and underdeveloped, east of the Urals in Asia. This has a direct bearing on Sino-Russian relations. Increased military capabilities on either side could adversely affect bilateral relations. Russia and China could approach near-parity in nuclear forces at some point. Nuclear restraint on both sides would be an important confidence-building measure between the two countries.

## STOPPING AND REVERSING REGIONAL PROLIFERATION

23. The nuclear tests by India and Pakistan in May 1998 awoke the world to the reality that the spread of nuclear weapons had reached a dangerous new phase. Two regional powers with unresolved antagonisms had made their nuclear ambitions overt. The tests reflected the failure of global non-proliferation norms to prevail over regional security imperatives, and increased fears that regional conflicts could turn into real nuclear wars.

24. South Asia is not the only region where these fears are growing. There is a pressing need for measures to stop and reverse nuclear proliferation in the Middle East and Northeast Asia as well. In all three regions, national rivalries are combining with nuclear weapons ambitions to create new and potentially catastrophic nuclear dangers which carry long-term repercussions. Some recent developments offer opportunities for arresting and reversing regional nuclear proliferation. These must be seized. The positive Brazil-Argentina experience of abandoning nuclear weapons programs shows that regional nuclear ambitions can be prevented through similar regional and bilateral confidence-building and cooperative arrangements to those found in the Brazil-Argentina Agency for the Accounting and Control of Nuclear Materials (ABAAC).

25. The 1995 Review and Extension Conference of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT) was supposed to pave the way for further progress in nuclear disarmament and to make the Treaty as universal as possible. Apart from the fact that the nuclear-weapon states were not ready to commit to the elimination of nuclear weapons within a given time frame, most controversies at the conference arose from regional security problems such as those in the Middle East, South Asia and Northeast Asia. These regional security issues have to be taken seriously. They cannot be solved simply by admonishing the conflicting parties or demanding that they restrain from nuclear activities without any consideration of wider security concerns.

26. Nuclear dangers have different characteristics and causes in each of the three regions. What these cases have in common is the potential not only to thwart any further progress in nuclear disarmament, but also to result in a world in which nuclear weapons proliferation might become the norm. The international community must tailor its responses to each situation, as each of these proliferation cases is different.

### South Asia

27. Nuclear testing and weapons proliferation in South Asia has been driven by India's ambition to be treated equally to the five nuclear-weapon states, domestic political factors, and security concerns, including perceptions of China. India considers the possession of nuclear weapons an attribute of great power status, and feels squeezed out by the distinction between nuclear-weapon states and non-nuclear-weapon states embedded in the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons in 1968.

28. For decades, India was an advocate of complete nuclear disarmament. Today, representatives of its political and intellectual elite argue that it was the rejection of this call for nuclear disarmament that brought India to seek nuclear weapons. What lends this contention little credibility, however, is that India's shift to an open nuclear weapons posture came at the very time that the United States and Russia were making deep cuts to their nuclear arsenals. The timing of India's action greatly compounds other nuclear dangers and makes nuclear disarmament harder to achieve.

29. Another motive for India's nuclear program relates to China. Some in India are concerned by Chinese long-range ballistic missiles, and by the short-range missiles it has allegedly stationed in Tibet. Now that India is developing long-range missiles capable of reaching much of China, Chinese perceptions of a threat from India may grow, increasing pressure on Beijing to harden its nuclear posture.

30. This emerging nuclear arms competition in South Asia is peculiarly dangerous because of its complexity, involving Pakistan as well as India and China. Except for its nuclear capability, Pakistan constitutes only a limited military threat to India. The dynamic of the Indian-Pakistan arms race is embedded in the division of the subcontinent in 1947 and the many conflicts and crises since then. Since Pakistan cannot compete with India in conventional military power, it seeks to equalise India's advantage with nuclear weapons. This has not produced a more peaceful situation in Kashmir.

31. As India's nuclear capabilities grow, there is no assurance that China would stand still. The resulting friction would weaken their security and further endanger southern Asia. Political crises between India and Pakistan are recurring phenomena, and have become more heated with overt nuclear weapons capabilities. Many strategists in India and Pakistan believe that making capabilities overt will increase strategic stability. But this is a far from automatic process; both countries have yet to put in place significant risk-reduction and stabilising measures. India and Pakistan have demonstrated their ability to flight test ballistic missiles that can be readily deployed. As a result, the time between the order to fire nuclear-capable missiles and its execution could be extremely short. Geographical factors also could increase instability in a crisis: Pakistan may feel compelled to maintain nuclear weapons at high alert, because it does not have strategic depth. Given the extremely short distances and flight times involved, decisions in a crisis might have to be made in a matter of minutes, raising the likelihood of catastrophic miscalculation. There is also the risk of unauthorised or accidental launch of nuclear-armed missiles.

32. In the absence of stabilising measures another crisis has already erupted in South Asia. Overt nuclear capabilities have not produced stability and security for India and Pakistan. If the repercussions now evident on the subcontinent in the 1999 Kashmir crisis are not stopped, more crises will follow. The decisions by these countries to test nuclear weapons and flight-test nuclear-capable missiles could also have cascading effects. More states might reconsider their non-nuclear status, especially as regional security uncertainties arise elsewhere. The link between nuclear non-proliferation and nuclear arms reductions with the ultimate goal of nuclear disarmament would be weakened.

33. The Tokyo Forum therefore reaffirms the “benchmarks” for India and Pakistan articulated in UN Security Council Resolution 1172 and the G8 Foreign Ministers’ communique of June 1998. *The Forum calls on the international community to continue to urge India and Pakistan to implement all requirements in UN Security Council Resolution 1172, including: adherence to the CTBT without delay or conditions; immediate cessation of nuclear weapons and ballistic missile development programs, including refraining from weaponisation; cessation of production of fissile material for nuclear weapons purposes; and restraint from export of equipment, materials and technology that can contribute to the development of WMD or missiles capable of delivering them. The Tokyo Forum calls on India and Pakistan to maintain moratoria on nuclear testing.*
34. *The Tokyo Forum believes that international efforts to secure India’s and Pakistan’s acceptance of international norms must be sustained. Ultimately the goal is to persuade India and Pakistan to renounce nuclear weapons and to adhere to the NPT as non-nuclear weapon states. The latter could only be achieved in connection with reconciliation on the subcontinent, a continued and revitalised US-Russia process of nuclear arms reductions and the widening of this process at a suitable stage to include China, France and the United Kingdom.*
35. *The Forum calls for India and Pakistan to each announce a national moratorium on the production of fissile material for weapons purposes until the Fissile Material Cutoff Treaty negotiations are concluded, and to contribute constructively to those negotiations. In this context, and taking into account China’s wish to be a stabilising force in international affairs, a declared Chinese moratorium on the production of fissile material for weapons purposes would encourage India and Pakistan to follow.*
36. *The Forum considers that India and Pakistan should acquire no special status under the NPT, let alone legal status as nuclear-weapon states, nor be rewarded with any other additional status as a result of their nuclear testing. As long as their actions continue to damage the global non-proliferation norms that are fundamental to international peace and security, it is difficult to envisage either country taking a permanent seat on the UN Security Council. The link between nuclear capability and the prestige and influence of a great power, including permanent membership of the UN Security Council, needs to be broken. Four of the P5 gained their permanent seats well before acquiring nuclear weapons. The United Kingdom and France owe much of their present-day status simply to the breadth of their engagement in world affairs, and have suffered no loss of status from major unilateral cuts to their nuclear forces. Germany and Japan have achieved their standing through economic development.*
37. *The Tokyo Forum calls on India and Pakistan to take concrete and verifiable steps to reduce nuclear dangers. The Lahore Declaration of February 1999 includes a constructive workplan in this direction, but this plan has been derailed by political turbulence in India and unwise initiatives by Pakistan in divided Kashmir. It is imperative*

*that India and Pakistan finalise nuclear risk-reduction measures agreed to in the Lahore Declaration.* Improved, reliable communication channels need to be established between both countries. Reassurance measures are needed so that nuclear-capable forces are not placed on alert or moved during crises. Prior notification of missile flight-tests and conventional force exercises in sensitive areas are essential. *The Tokyo Forum strongly supports the process begun at Lahore and rejects any efforts to resolve differences by force. The Tokyo Forum calls on the Permanent Members of the UN Security Council and other nations to support the Lahore Declaration, and to offer to help implement any agreements reached in bilateral negotiations aimed at resolving the Kashmir dispute.* New initiatives on Kashmir are especially needed in the wake of the 1999 conflict.

38. While China's nuclear posture towards South Asia has been restrained, additional steps of reassurance by both India and China would help greatly in reducing mutual threat perceptions. The elimination of Chinese nuclear weapons is imaginable only in connection with the elimination of US and Russian nuclear weapons, an unrealistic proposition for the near term. Once lower US-Russian ceilings are approached, however, China should play its part in the worldwide nuclear arms reduction process. As the strongest regional power, China's standing would be greatly enhanced if it took the lead in creating confidence in its immediate neighbourhood and reducing threat perceptions held, accurately or not, by adjacent states.

39. *The Tokyo Forum calls on China and India to freeze or forgo nuclear deployments of long-range ballistic missiles in combination with a verifiable pledge not to station short-range missiles close to their common border.* Furthermore, both China and India could announce that they consider themselves bound by the substantive provisions of the 1987 US-Soviet Treaty on Intermediate- and Shorter-Range Nuclear Forces (INF), and renounce possession of all land-based ballistic missiles with ranges between 500 and 5500 km. Such a measure would be consistent with disarmament steps by Russia and the United States. It is reasonable to imagine that China would agree to such a proposal if the nuclear arms reduction process between Russia and the United States were to continue with renewed momentum, either by the START process or by parallel, reciprocal and verifiable reductions, as endorsed in this report.

#### The Middle East

40. The Middle East is a highly unstable and conflict-ridden region. It has suffered several major conflicts since 1945: the Arab-Israeli wars, the Iran-Iraq war of the 1980s, and the 1991 Gulf War. It is a region marked by the mutually-reinforcing combination of shifting power balances, unresolved antagonisms and active programs to develop weapons of mass destruction.

41. The first state to develop nuclear weapons in the Middle East was Israel which, unlike its neighbours, is not a member of the NPT. Israel's nuclear rationale has to be understood against the backdrop of perceptions of its strategic situation. While Israel neither confirms nor denies possessing nuclear weapons, it is widely believed to have a

sophisticated nuclear arsenal ready to be deployed on aircraft and medium-range missiles.

Israel sees itself in the midst of states unreconciled to its existence. Although Israel holds a conventional military edge against its neighbours it perceives itself as heavily outnumbered, in population, economic power and, eventually, in military might. Thus Israel sees nuclear weapons as a tool of existential deterrence, indispensable for its very survival, in the absence of the encompassing peace involving Israel and its neighbouring states that would allow for a reappraisal.

42. From the perspective of Arab states the situation looks very different. While the majority of such states are ready to accept the existence of Israel, they do not accept Israel's position of not joining the NPT, its denial of statehood for the Palestinians, its continued occupation of Arab territories nor its policy of enhancing its missile and conventional capabilities. There are also concerns within the Arab world about Israel's chemical and biological warfare capabilities. Its Arab neighbours are also critical of the continuing technological support given by the United States to assist Israel in developing and deploying anti-missile missile systems (Arrow) and intelligence satellites. Israel's nuclear capabilities are also generating deeply-felt threat perceptions among its Arab and Islamic neighbours, and this continues to erode support for the NPT, as was especially evident during the 1995 Review and Extension Conference.

43. The launch of the peace process and the achievement of agreements may open a path towards peace between Israel and its Arab neighbours, including a solution to the nuclear problem. Only with a successful peace process as envisaged by the Egyptian-Israeli Peace Treaty, the Madrid Conference, the Oslo accords and the Israel-Jordanian Peace Treaty is it imaginable that the nuclear issue will be less salient and Israel's ultimate renunciation of nuclear weapons made possible. Israeli policies from 1996 to 1999 left the peace process in limbo. The revitalisation of this process is now underway. *The Tokyo Forum therefore stresses the crucial importance of an Arab-Israeli peace process for the stability of the region and for the future of nuclear non-proliferation.* A successful peace process would also permit progress in removing nuclear weapons and all other weapons of mass destruction from the Middle East in the medium and long-term period. *Indeed, the processes of peace and WMD disarmament should proceed in parallel.*

44. There are other proliferation risks in the region. Iraq and Iran constitute serious security concerns for Israel, as they do for other states in the region. Iraq has pursued a secret nuclear weapons program, and the US Administration has alleged that Iran is seeking to build nuclear weapons. The latter has recently tested a ballistic missile with a range of 1,500 km, while inspections of Iraq by the United Nations Special Commission (UNSCOM) have been in abeyance and may not be adequately reconstituted. If either or both states were to possess nuclear warheads on medium-range ballistic missiles, in addition to Israel's nuclear arsenal, this would further destabilise the region. Differences in the size and strategic vulnerability of these states would create a fluid and dangerous dynamic, possibly with catastrophic consequences.

45. Imports of ballistic missiles and their technology are posing a special threat to the stability of the Middle East, giving the problem extra-regional dimensions. In the short-term *the Tokyo Forum urgently appeals to all states in the Missile Technology Control Regime (MTCR) as well as the Nuclear Suppliers Group (NSG) export control arrangements – especially Russia – to do their utmost to avoid any relevant transfers, including both technology and expertise, to the Middle East. The Forum also strongly endorses efforts to persuade North Korea, and other states non-members of the MTCR, to refrain from any transfers of sensitive missile technology to the region.*
46. Another source of concern is that would-be nuclear proliferators in the region might be tempted to seek nuclear-weapons material stored insecurely elsewhere, such as in Russia and Kazakhstan. *The international community should make every effort to cooperate with Russia and Kazakhstan to ensure that this material is stored securely.*
47. *The Tokyo Forum calls on the UN Security Council, especially its five permanent members, to do its utmost to establish as soon as possible a long-term WMD control regime for Iraq based on the relevant resolutions of the UN Security Council and on the long-term monitoring plans approved by it in 1991. The Forum calls on Iraq to comply with the relevant UN Security Council resolutions, and strongly urges the council's Permanent Members to give priority to non-proliferation issues in their dealings with all states of the region.*
48. *The Tokyo Forum urges all states in the region to take unilateral steps to create confidence and reassurance. We call on all states in the region to: join the NPT; ratify the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty; accept International Atomic Energy Agency safeguards on all nuclear materials under their jurisdiction, including those contained in the recent Additional Protocol; sign and ratify the Chemical Weapons Convention; and take further measures to clarify beyond doubt their compliance with the NPT. We call on Israel to shut down its unsafeguarded nuclear reactor at Dimona or immediately subject it to international safeguards. All states in the region should suspend missile flight tests and restrain missile programs. Negotiations should be initiated towards a regional agreement to limit missile proliferation, that could usefully draw upon the provisions of the 1987 US-Soviet INF Treaty.*
49. The Tokyo Forum believes that the multilateral Arab-Israeli negotiation process would be advanced by the rejuvenation of the Arms Control and Regional Security (ACRS) process. *It strongly recommends serious work to develop a zone free of weapons of mass destruction (WMDfZ) in the Middle East. Such a zone would only be possible in parallel with the successful conclusion of the Arab-Israeli peace process and substantial changes in the policies of Iran and Iraq. We urge both states to join the Arab-Israeli peace process including the ACRS process.*
50. Within this WMDfZ, possession of nuclear, chemical or biological weapons would be prohibited. This zone would need much tighter and more intrusive verification arrangements than the improved IAEA safeguards regime, including challenge

inspections. Monitoring would require external support by international organisations, individual states or combinations of the two. The Permanent Members of the Security Council would need to play special roles within the instrument creating the zone, including providing guarantees to underpin it and assistance in its implementation.

#### Northeast Asia

51. The most immediate and worrisome WMD and missile proliferation threat in Northeast Asia is posed by North Korea. Success in stopping and reversing these destabilising WMD and missile programs, combined with global non-proliferation efforts, will help prevent the emergence of other possible proliferation pressures in the region. In Northeast Asia, as in other regions of concern, proliferation risks will be minimised to the extent that the security concerns of all actors are allayed. The North Korean proliferation problems are linked with the troubles of that country's ailing totalitarian regime. The state has suffered from the regime and from the international isolation it has embraced. Famine and poverty have become widespread and the economy has come close to breakdown. The bellicose behaviour of the North Korean leadership seems part of an attempt to cling to power as long as possible. How long the regime will survive, how it eventually will relinquish power, and whether it might seek war as a solution, still remain open questions.

52. The North Korean nuclear program raised international concern in the early 1990s when it became known that the country had embarked on a nuclear program based on a reactor type suited to a nuclear weapons program – a reactor that produced a relatively high percentage of weapons-grade plutonium. The US-North Korean Agreed Framework of October 1994 provided for this type to be replaced with light water reactors, and for an end to all dubious activities. Although the implementation of this agreement has been progressing, doubts have persisted over the North Korean leadership's readiness to faithfully pursue the agreement. The May 1999 visit by US representatives to an underground site suspected of being intended for a nuclear weapon program produced no evidence to support such allegations. This was a positive development, but it is too early for a considered judgement.

53. In August 1998 North Korea proved its ability to launch long-range missiles. This was an extraordinary development for a country with generally low levels of technology and industrialisation and a stricken economy. It is suspected that missile technology and foreign experts have played a role in the North Korean program. This program has not only given North Korea dramatically improved offensive capacities, but has helped fuel arms races elsewhere. The Pakistani Ghauri missile and the Iranian Shehab missile appear virtually identical to a North Korean prototype.

54. *The Tokyo Forum calls on the international community to do its utmost to achieve early realisation of the goal of a denuclearised Korean Peninsula. It urges North Korea to stop all nuclear weapon and missile related activities, and to bring about the full implementation of the 1994 US-North Korean Agreed Framework. The financial and technical implications of the Agreed Framework are extremely complicated and need*

continuous support from many states, including Japan, South Korea, the United States and the European Union. This support is likely to dry up if North Korea continues to flight test nuclear-capable missiles and make other threatening gestures. *The Tokyo Forum calls on the international community to press North Korea to sign and ratify the CTBT as soon as possible; to implement its NPT/IAEA fullscope safeguards agreement; and to accept the new Additional Protocol to that agreement.* Strict, verifiable implementation of these safeguards is the only way to resolve the continuing uncertainties over the North Korea nuclear program and prevent a new crisis.

55. *In the context of Northeast Asia, the Tokyo Forum underscores the need for the strict implementation of export controls in accordance with the MTCR guidelines, and calls for more rigorous controls on nuclear weapons technology and materials. The Forum stresses the necessity for the international community to closely cooperate in keeping nuclear weapons materials and missile technology, as well as precursors for other weapons of mass destruction, away from North Korea.*

56. *The Forum also sees an urgent need for measures to prevent North Korea from continuing to be a source of missile or nuclear weapons proliferation to other regions. Given the threat that such proliferation could pose to international peace and security, these measures might range from bilateral or multilateral talks involving the North Korean authorities, through international economic sanctions to more forceful actions under Chapter 7 of the UN Charter. Such sanctions might be applied both to North Korea and states buying its missiles and related items. These measures will not be necessary, however, if North Korea takes meaningful steps to reassure its neighbours and conforms fully to relevant international non-proliferation norms. The Tokyo Forum strongly recommends that all states strive to engage North Korea in a constructive dialogue on these matters.*

## PART THREE:

### STOPPING AND REVERSING NUCLEAR PROLIFERATION

#### PROLIFERATION CHALLENGES IN THE 21ST CENTURY

1. To stop and reverse the global spread of nuclear weapons, the international community needs to recognise the magnitude of proliferation dangers and take corrective action based on a comprehensive strategy. The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT) provides the basis for concerted action, but neither the nuclear-weapon states (NWS) nor the non-nuclear-weapon states (NNWS) are doing enough to reverse the unraveling of its regime. *The Treaty must be reaffirmed and revitalised.*

2. A comprehensive strategy would also utilise regional and other global non-proliferation instruments and arrangements, including nuclear-weapon-free zones (NWFZ) and effective but fair export controls. Tightened controls on the world's vast quantity of nuclear weapons-grade fissile materials, together with extensive transparency and monitoring, are essential to stop nuclear weapons spreading further. Ballistic missiles compound the dangers of nuclear proliferation, so any comprehensive non-proliferation strategy must also seek to limit their spread.

3. At the turn of the 21<sup>st</sup> century, the momentum towards a universal and effective global nuclear non-proliferation regime generated by the close of the Cold War is in danger of being lost. The new nuclear proliferation challenges come from many directions. Poorly-secured materials, technology or weapons may leak across borders. States claiming to adhere to the NPT or regional agreements may maintain clandestine programs. Terrorists may acquire nuclear technology and materials. Components for nuclear weapons may become cheaper and simpler to get. The perception of the conventional military superiority of technologically advanced states may lead some other states to see greater value in weapons of mass destruction. And proliferation in one state or region may trigger it in others. What then can be done to address these challenges?

#### STRENGTHENING THE NPT

4. The NPT is the lynchpin of global nuclear non-proliferation. It rests on a core partnership between nuclear-weapon states and non-nuclear-weapon states and their solemn pact to eschew and eliminate nuclear weapons. This partnership must be reaffirmed if the treaty is to survive and deal effectively with new proliferation threats. The NPT was aimed at preventing nuclear proliferation beyond the five nuclear-weapon states, defined as states which exploded nuclear devices before January 1 1967. As a consequence, to recognise India and Pakistan as nuclear-weapon states after their May 1998 nuclear tests would set a dangerous precedent of legitimising nuclear proliferation. Alternately, to simply ignore

their actions and capabilities might increase the likelihood of arms races and nuclear crises in the region, and leave open the possibility of nuclear-weapon technologies being transferred from that region to aspiring proliferators. Thus NPT parties face crucial questions of how to secure Indian and Pakistani cooperation with global non-proliferation efforts without condoning or rewarding nuclear proliferation.

5. *The way out of this dilemma is not to bow to proliferation but to fulfil the basic bargain of the NPT by strengthening non-proliferation measures and by reducing progressively and eliminating nuclear weapons. An immediate step towards the former is to expedite acceptance and implementation of the International Atomic Energy Agency Additional Protocol to NPT safeguards agreements, making it a new non-proliferation standard. The latter requires reducing the numbers and salience of nuclear weapons, and making weapon inventories and national stocks of fissile material transparent. The discriminatory basis of the NPT regime need not constitute a moral and practical flaw in the treaty provided that the nuclear-weapon states and the non-nuclear-weapon states keep their parts of the bargain. If they do not, however, then the regime will certainly continue to unravel, and those parties that maintain good faith will be less and less able to strengthen or even preserve it.*

6. The package of non-proliferation, disarmament and peaceful nuclear energy provisions in the Treaty has led to tensions – exposed frequently at NPT review conferences – over which of its objectives should take precedence. The 1995 indefinite extension of the Treaty, achieved in the context of decision documents on *Strengthening the Review Process and Principles and Objectives for Nuclear Non-Proliferation and Disarmament*, as well as a *Resolution on the Middle East*, included a revised review process. It authorised a Preparatory Committee (PrepCom) to discuss substantive matters in the period leading up to the Review Conference in 2000. The implementation of this strengthened process has been impeded by the parties' long-standing tensions and a lack of consensus on its modalities. Some states argue that because PrepCom sessions are not meetings of the parties, but subordinate bodies of Review Conferences, they cannot act as functional substitutes for a standing executive body or other permanent organ. The NPT contains no provisions for permanent institutions or executive bodies, other than the now mandatory requirement to hold a conference every five years to review the Treaty's operation. Moreover, the Treaty has no mechanism to authorise action against non-compliance.

7. The Tokyo Forum is convinced that steps must be taken to increase the ability of NPT parties to prevent, and react effectively to, cases of proliferation. *It calls for the creation of a permanent secretariat and consultative commission for the Treaty. This would be a guardianship organisation, charged with serving the objectives of all Treaty parties in pursuing non-proliferation and disarmament. Consideration of options for such an executive body should begin urgently. In addition, the Forum stresses the importance of the 2000 NPT Review Conference for the preservation and strengthening of the Treaty*

*regime, and the need for all participants to adopt constructive approaches and focus on their common interest in strengthening it.*

#### STRENGTHENING OTHER MULTILATERAL NON-PROLIFERATION INSTRUMENTS

8. To further reinforce the effectiveness of the NPT, other multilateral instruments in the non-proliferation regime must be strengthened. These include regional elements, notably nuclear-weapon-free zones, and security assurances for non-nuclear-weapon states.

#### Strengthening the CWC and BWC

9. The verification arrangements of the Chemical Weapons Convention have been eroded by implementation decisions, making it more difficult to detect non-compliance. In addition, at a time when biological weapons capabilities are growing and new scientific advances suggest increased availability of biological weapons in the future, negotiations on a verification protocol to the Biological Weapons Convention are still problematic. Moreover, the international community has found no successful way to deal with proven cases of material breaches or other non-compliance in the context of the 1925 Geneva protocol, the Chemical Weapons Convention and the Biological Weapons Convention. Unless the international community adopts strengthening verification measures for these accords and effective measures to deal with non-compliance, chemical and biological threats could become a significant concern for international security.

#### Strengthening Regional Instruments

10. The geographical coverage and non-proliferation significance of nuclear-weapon-free zones have become more salient as nuclear dangers have grown. The key commitment of NWFZ treaties is that states parties will not acquire nuclear weapons nor allow them to be stationed on their territories. They require nuclear-weapon states to make an unconditional commitment, known as a negative security assurance, that they will not threaten or use nuclear weapons against NWFZ states parties. The unconditional negative security assurances and the commitments by NWFZ states parties go well beyond those in the global non-proliferation agreements.

11. These regional compacts are now setting more far-reaching non-proliferation and disarmament goals than the global regimes. Part of their special value is that they demonstrate the commitments of many states – particularly in the developing world – to disarmament and non-proliferation. The regional nuclear-weapon-free zones can build high levels of confidence among various neighbouring states. At the same time, regional nuclear-weapon-free zones are not substitutes for effective global regimes; each complements the other.

12. Treaties to create nuclear-weapon-free zones were signed in Latin America in 1967, the South Pacific in 1985, Southeast Asia in 1995 and Africa in 1996. All ban nuclear weapons within a specified territory, task the International Atomic Energy Agency with verification responsibilities, and establish permanent treaty organs. The 1995 Treaty of Bangkok has a system for dealing with allegations of non-compliance which involves requests for clarification, requests for a fact-finding mission and procedures for remedial action. The 1996 Treaty of Pelindaba contains compliance provisions, mechanisms for the destruction of existing nuclear devices, commitments on conditions for exports to non-nuclear-weapon states, physical protection requirements, and prohibition of attacks on peaceful nuclear installations in the zone.

13. Another agreement aimed at keeping nuclear weapons out of specific territory is the Joint Declaration on the Denuclearisation of the Korean Peninsula signed in 1991 by the Democratic People's Republic of Korea (DPRK) and the Republic of Korea (ROK). This was followed in 1992 by an Agreement on the Formation and Operation of the North-South Joint Nuclear Control Committee. The 1994 Agreed Framework between the United States and the DPRK reiterated the goal of a denuclearised Korean Peninsula.

14. Work is well advanced on creating a nuclear-weapon-free zone in Central Asia, where five states have agreed on a draft treaty and are now discussing it with the five nuclear-weapon states. The creation of such a zone is becoming increasingly important to global non-proliferation goals. Aspirations have also existed for many years to create zones in the Middle East, Central Europe and South Asia. Proposals have been made to formalise links between Southern Hemisphere zones. This would highlight that almost all states in that hemisphere were within such zones and that more than 100 states were potentially in receipt of unconditional negative security assurances from the nuclear-weapon states.

15. *The Tokyo Forum urges all parties concerned to redouble their efforts to achieve the goal of a denuclearised Korean Peninsula as soon as possible. Major efforts also should be made to bring fully into force the Treaties of Bangkok and Pelindaba, and their protocols, as well as establishing their regional institutions. In addition, the Tokyo Forum strongly supports the rapid conclusion and early entry into force of a treaty to create a Central Asian nuclear-weapon-free zone. Efforts should be made to promote the creation of new nuclear-weapon-free zones and to link those that exist.*

#### Strengthening Security Assurances

16. Assurances that nuclear weapons will not be used against a non-nuclear-weapon state give many such states a strong security incentive to maintain and increase their support for the global non-proliferation regime. The five nuclear-weapon states, however, have not agreed on a common formula to codify their unilateral negative security assurances, without which the assurances cannot be brought together in a multilateral legal form. At contention are the differing conditions which the nuclear-weapon states attach to the implementation of their negative security assurances; whether such assurances should

only be given to NNWS parties of the NPT or be of universal application; and whether they should be negotiated in an NPT forum or the Conference on Disarmament. *The Tokyo Forum calls on the five NWS to actively seek agreement on a common formula for negative security assurances to NNWS parties to the NPT, and explore the possibility of negotiating a legally-binding agreement.*

17. The Forum also notes that positive security assurances – including guarantees of assistance to states threatened or attacked by nuclear weapons – can be a further incentive for non-nuclear-weapon states to support non-proliferation.

18. *In January 1992, the President of the United Nations Security Council declared on behalf of the members of the Security Council that the proliferation of all weapons of mass destruction constituted a threat to the maintenance of international peace and security. The Tokyo Forum urges the international community to seek to reconfirm this statement as a Security Council resolution. If proliferation were to be defined thus, sanctions against a proliferating state could flow more easily through the Security Council. The Tokyo Forum also calls on permanent members of the UN Security Council to announce that they would refrain from exercising their vetoes against efforts to assist or defend UN members states which are subject to the use or the threat of use of weapons of mass destruction. The Tokyo Forum considers that all current and prospective permanent members of the UN Security Council should have exemplary non-proliferation credentials.*

#### TIGHTENING CONTROLS ON FISSILE MATERIAL

19. One of the most pressing nuclear proliferation problems facing the world lies in the sheer amount of stockpiled fissile material for nuclear weapons, and the problems of keeping it secure and disposing of it safely and irreversibly. The problem is most acute in Russia and some other parts of the former Soviet Union. About 3,000 tonnes of plutonium and highly enriched uranium (HEU) exist in the world, of which less than one percent is under safeguards of the International Atomic Energy Agency (IAEA). Two-thirds of the world's plutonium and highly enriched uranium was produced specifically for military purposes, and two-thirds of this – about 1,300 tonnes – is now considered surplus to military requirements. The United States and Russia have the largest stockpiles of fissile materials, with hundreds of tonnes each. France, the United Kingdom and, reportedly, China each have roughly tens of tonnes, and India, Pakistan and Israel hundreds of kilograms each. But the size of national stockpiles is not the only measure of the danger they pose.

#### Declaring an End to Production

20. France, Russia, the United Kingdom and the United States have formally announced that they are no longer producing fissile material for weapons purposes. China has also indicated unofficially that it has stopped producing fissile material for weapons purposes. *A public statement from China confirming its private assurances would*

*greatly aid progress on controlling fissile material. India and Pakistan have active production programs; it is likely that their stocks of weapon-grade material are increasing. It is not clear whether Israel is continuing to produce fissile material for weapons purposes. India, Pakistan and Israel should also declare, as soon as possible and before conclusion of the Fissile Material Cut-off Treaty, national moratoria on the production of fissile material for weapons purposes.*

#### Expediting Negotiation of a Fissile Material Cut-off Treaty

21. A Fissile Material Cut-off Treaty (FMCT) is a precondition for success in nuclear non-proliferation, as well as a building block for nuclear disarmament. It would help to curb nuclear proliferation and facilitate efforts to detect and monitor clandestine production and acquisition. *The Tokyo Forum calls on the Conference on Disarmament (CD) to act on the 1995 Shannon Mandate for the negotiation of a FMCT. The Conference must overcome the political stalemate that delayed the establishment of a negotiating ad hoc committee until August 1998 and has frustrated its re-establishment in 1999. The treaty needs to be concluded as quickly as possible. However, the issue of fissile material stockpiles is important. The Tokyo Forum recommends that the issue of fissile material stocks be discussed in parallel with, but outside, the formal FMCT negotiations in order to speed the process. Verification measures under an FMCT should augment and not undermine the NPT/IAEA safeguards system including its Additional Protocol.*

#### Increasing Transparency

22. While the non-nuclear-weapon states are legally obliged under the NPT to place their fissile materials under the safeguards system of the International Atomic Energy Agency, there is no treaty to control fissile materials in the nuclear-weapon states or the non-NPT countries. Some of the nuclear-weapon states, however, have taken steps to assist accounting and control. In the nuclear-weapon states and non-NPT states, military inventories of fissile material are subject to national controls but not to any external checks. Nor are the responsible bodies always fully accountable to national legislatures.

23. Countries with nuclear weapon programs have long kept secret the details about their fissile materials, but since the end of the Cold War some have unilaterally accepted partial transparency. The United States has begun a process of publishing its inventories of plutonium and highly enriched uranium. In 1993, it launched the "Openness Initiative" to reveal information on fissile material produced and used for military purposes. Details on plutonium were published in June 1994 and February 1996, with details on highly enriched uranium to follow. In 1998 the United Kingdom announced the size of its military stockpile of fissile material and committed itself to publishing the results of a more wide-ranging audit.

24. *The Tokyo Forum urges all states with unsafeguarded fissile materials – the nuclear-weapon states and relevant non-NPT states – to voluntarily increase the transparency of their fissile material stockpiles. Those that have not already done so should begin a process of internally auditing their stocks. The results from the internal audits should be published*

*annually. This transparency measure would have significant confidence-building effects, and could help expedite FMCT negotiations. Transparency measures on fissile material, including any at a regional level, should be linked and coordinated with the International Atomic Energy Agency and structured to ensure full transparency on nuclear material accounting.*

#### Preventing Nuclear Terrorism

25. Poorly-secured fissile material is attractive not just to states seeking nuclear weapons, but also to a new type of potential proliferator: nuclear terrorists. There is now a real possibility that sub-state forces with hostile aims – political, fanatical or criminal – may acquire the materials and technology needed for crude nuclear weapons. An act of nuclear terrorism would be a catastrophe, and no country is safe; indeed, the strongest states might be the most likely targets. Governments may seek to exchange information and enhance their detection and response capabilities, but terrorists will always have the advantage of being difficult to identify and deter. *The Tokyo Forum calls for regional and global cooperative efforts to prevent weapons of mass destruction from falling into the hands of extremist, fanatical or criminal groups. Efforts to fight nuclear terrorism could be backed by new legal norms, including an international treaty on nuclear terrorism, advocated by Russia and now being negotiated in the United Nations. To be useful this instrument must add materially to existing legal means. Any measure that strengthens the international norms and existing legal means is worthy of support.*

#### Improving Material Protection and Control

26. There is a pressing need to improve international standards for physical protection aimed at preventing theft or clandestine diversion of fissile materials. The materials must be adequately contained, in facilities and in transit. This requires trained and armed personnel with formal policing powers, perimeter fencing and monitoring, special storage facilities, containers and vehicles. *The Convention on the Physical Protection of Nuclear Materials, in force since 1987, must be accepted and fully implemented by all relevant states. Urgent consideration should be given to widening the scope of the convention, now concerned mainly with materials in transit.* The 1994 Convention on Nuclear Safety, for safe carriage by sea of irradiated fuel, plutonium and high-level radioactive waste, and the 1997 Joint Convention on the Safety of Spent Fuel Management and Radioactive Waste, can also help stop the theft or diversion of nuclear materials for use in weapons.

#### Strengthening Controls and Threat Reduction Programs in Russia

27. Ever since the demise of the Soviet Union there has been great concern over the physical security of the large amount of fissile material on its territory. The material accounting procedures in the USSR were not particularly rigorous, so the precise size of the problem is not known. Its scale is clearly vast. Economic difficulties in Russia are compounding concerns that fissile material, including that from dismantled warheads, may be removed from storage and transferred illicitly. While important initiatives have been undertaken to prevent this, the sheer amount of material necessitates far greater efforts. Very little has been disposed of, either through storage as waste or burning as fuel. Meanwhile, salaries for guards go unpaid while agents of proliferators may be looking for fissile material, small amounts of which have huge importance in an embryonic weapons program. *The Tokyo Forum calls urgently for greater international cooperation to combat nuclear smuggling, with mutually-supporting roles for police forces, intelligence and customs agencies, and the International Atomic Energy Agency.*

28. Greater international cooperation is required for Russia and other CIS members to improve nuclear material protection, control and accounting. Since 1994 many countries, including the United States, Japan and the European Union, have provided financial contributions and expertise to this end. The United States, under the Nunn-Lugar or Cooperative Threat Reduction (CTR) program, has provided about US\$1.8 billion for 18 projects. Other G7 members have contributed considerably smaller amounts. Assistance needs to be maintained and intensified in, for example, destruction of nuclear weapons, provision of reinforced containers, storage facilities and transport for fissile materials, and research on mixed oxide fuel recycling. The International Science and Technology Center needs support to continue funding civilian projects for former Soviet scientists. The international community needs to expand threat-reduction programs in Russia as a matter of urgency. The United States recently announced US\$4.5 billion for the Expanded Threat Reduction Initiative, to help tackle proliferation threats including those arising from the loosening of controls on plutonium due to the Russian financial crisis. *The Tokyo Forum urges the other G7 countries to provide additional resources for threat-reduction programs and calls on other members of the international community to follow the lead of the United States.*

29. The Tokyo Forum is deeply concerned that the pace of establishing control over, and disposing of, highly enriched uranium and plutonium in Russia and other parts of the former Soviet Union is too slow and the risk of leakage too high. *Greater efforts need to be made, and by more states, to ensure the physical control and urgent disposal of plutonium and highly enriched uranium in the former Soviet Union. Disposal programs should be subject to tighter time schedules, with dates for completion. Excess highly enriched uranium should be diluted to low-enriched uranium for its introduction to civil power production as soon as possible.* The financial cost of these tasks will be high. *Private as well as government sources of funding should be sought, to ensure that the greatest possible resources are deployed to address the problem in the shortest possible time.*

### Extending Fissile Material Verification and Safeguards

30. The technical barriers to increasing non-proliferation monitoring and controls over all civil and military nuclear material, including developing a register, are not insurmountable. The civil nuclear industries of the non-nuclear-weapon states have long been subject to international inspections by the International Atomic Energy Agency, and the scope of the latter is being extended. It is reasonable to expect that extensive records

have been kept of the production of fissile material – for military and civilian use – in other states also. International verification is feasible if governments, especially in the nuclear-weapon states, are prepared to declare their stocks.

31. The verification of a Fissile Material Cut-off Treaty would be difficult without the establishment of a reasonable defined data baseline of existing fissile material stocks in the nuclear-weapon states. The negotiations and conclusion of a Fissile Material Cut-off Treaty can be expected to enhance transparency and availability of data. This would be an important step towards the goal of universal application of safeguards.

32. *The Tokyo Forum calls on all NPT parties that have not yet done so to give the International Atomic Energy Agency increased powers to implement safeguards, by bringing into force the Additional Protocol to their existing safeguards agreements. The Forum also notes that continuing improvements to safeguards will be needed to keep the system as effective as possible in dealing with deliberate violations. Extra resources would of course be needed for expanded safeguards inspection activities, but cost increases could be minimised if political impediments were removed to long-sought changes to the methods and procedures of IAEA safeguard inspections.*

33. The International Atomic Energy Agency, the United States and Russia launched a trilateral initiative in 1996 to explore the technical, legal and financial issues in bringing surplus fissile material stocks under IAEA verification. Russia and the United States have announced that they will submit their declared excess materials to verification “as soon as practicable” under their voluntary offer safeguards agreements with the Agency. The United Kingdom has also declared it has “excess” military material that will be placed under Euratom safeguards. *The Tokyo Forum urges expansion and acceleration of these initiatives and encourages other NWS to do the same. All states with nuclear weapons programs should agree to IAEA safeguards over excess military fissile materials, including material removed from warheads dismantled under arms reduction treaties, and its early and irreversible disposal.*

34. *The Tokyo Forum calls on all those nuclear-weapon states that have not already done so to place all civilian stocks of fissile materials under IAEA safeguards pursuant to their voluntary offer agreements. Non-NPT states should place part of their stockpiles under IAEA safeguards at agreed annual rates, and negotiate voluntary offer agreements with the Agency. All states with civil plutonium and highly enriched uranium should make annual declarations on their holdings.*

35. *The Tokyo Forum urges states, whether or not they belong to the NPT, to make unilateral commitments to place under IAEA safeguards facilities previously used to produce fissile materials for nuclear explosive devices, and to decommission and dismantle facilities they have used previously for that sole purpose.*

#### STRENGTHENING NUCLEAR EXPORT CONTROLS AND IMPROVING THEIR TRANSPARENCY

36. The national export controls coordinated under the Nuclear Suppliers' Group (NSG) and the Missile Technology Control Regime (MTCR) help retard the proliferation of nuclear weapons and their delivery vehicles. But the effectiveness and transparency of these controls can and should be improved.

37. While participants in export control arrangements firmly argue that their controls do not impede legitimate trade, the counter-claims that the regimes are exclusive, discriminatory, and lacking in transparency, persist. Differences between states over export control regimes could be a major obstacle to strengthening restraints on proliferation. Participants in export control arrangements face the challenge of responding constructively to the critics of the regimes, while maintaining the effectiveness of their controls. *The Tokyo Forum calls for greater transparency in nuclear-related export controls within a framework of dialogue and cooperation between members and non-members of the regimes, in the light of the agreement to this end in the Principles and Objectives decision document associated with the 1995 permanent extension of the NPT.*

38. Some existing or potential suppliers of sensitive items are not members of export control regimes. *The Tokyo Forum calls for expansion of the export control regimes to include current non-member suppliers, without jeopardising the effectiveness of export controls.* Some efforts to this end are already underway. The admission of Russia to the NSG and MTCR was a positive step. It is now especially important to encourage China to pursue its declared policy of actively considering joining the MTCR. New members would have to adhere to the strict export control standards of the regimes for their membership to have positive results for non-proliferation.

39. Another way to address the problem of non-member suppliers is to encourage them to adopt export controls as close as possible to the strictness and effectiveness of those required for members of the regimes. This approach can be pursued in parallel with efforts to expand membership. Stronger outreach and transparency efforts by member states, including bilateral consultations with and technical assistance to non-member countries, would greatly help concerned non-members establish effective export control systems.

40. There is an urgent need to strengthen the conditions for the supply of sensitive nuclear materials and technologies. *The Tokyo Forum calls on all supplier countries to stipulate that an IAEA Additional Protocol safeguards agreement between the recipient country and the IAEA is a new condition for the export of nuclear-related items.*

Participants in the NSG, however, would need to be aware that the conclusion of an Additional Protocol agreement by a destination country would not automatically mean that all exports of items on the control lists could then automatically flow freely to that country.

It would still be the responsibility of each NSG member state to determine whether a country of destination had dispelled proliferation concerns.

41. *The Tokyo Forum calls on those states participating only in the Zangger Committee to join the Nuclear Suppliers' Group in order to make their nuclear-related export controls more effective. The Forum also calls for strengthening of the MTCR by tightening national export licensing procedures.*

42. *The Tokyo Forum reiterates the need for the strict implementation of MTCR export guidelines, and calls on Russia to implement more rigorous controls on missile and nuclear weapons technology and materials. In this regard, the Forum stresses the necessity for the international community to closely cooperate with Russia in denying nuclear weapons materials and missile technology, as well as precursors for other weapons of mass destruction, to state or non-state proliferators.*

#### CURBING MISSILE PROLIFERATION

43. A comprehensive response to nuclear proliferation must also address concerns about the spread of ballistic missiles. While there are treaties prohibiting chemical and biological weapons, and treaties to stop the proliferation and testing of nuclear weapons, there is no multilateral treaty specifically regulating missiles. Following flight tests of long-range missiles by India and Pakistan in April 1999, the UN Secretary-General stated that international agreements on norms against the development of ballistic missiles for military purposes would substantially improve prospects for progress on disarmament and arms control treaties.

44. Past US-Soviet/Russian efforts and agreements on nuclear arms control such as the Strategic Arms Limitation Talks, INF and START controlled, reduced and eliminated ballistic missiles. Thus, for the declared nuclear-weapon states, ballistic missiles have been closely associated with the carriage of nuclear weapons. For other states with nuclear weapons programs or suspected nuclear ambitions, efforts to acquire ballistic missiles will automatically raise suspicion of parallel efforts to acquire nuclear or other weapons of mass destruction. The Tokyo Forum believes that development, acquisition, flight-testing, production and deployment of ballistic missiles can constitute a threat to regional peace and security.

45. *The Tokyo Forum urges the international community to seek realistic ways to prevent acquisition and deployment of nuclear-capable ballistic missiles. A special conference of states concerned at transfers of missile technology outside the MTCR should be convened to deal with the growing problem of missile proliferation. One possible approach that merits serious consideration is the negotiation of a global agreement, or regional agreements, that would draw upon the provisions of the 1987 US-Soviet INF Treaty. Multilateralisation of the INF Treaty would have the added specific benefit of*

helping reduce threat perceptions in southern Asia without discriminating against specific countries. Another approach is to work in bilateral or regional frameworks, particularly in the Middle East, South Asia and Northeast Asia. Proper consideration would need to be given to the security concerns of the countries involved. Enhanced security dialogues would help create the conditions under which regional measures against missile proliferation could be envisaged.

## PART FOUR

### ACHIEVING NUCLEAR DISARMAMENT

1. The use of nuclear weapons has disastrous and long-lasting consequences. No other cities must be put through the agony of recovery from their devastating effects endured by Hiroshima and Nagasaki. The abolition of these weapons of mass destruction is a long-cherished goal of the international community. Since the release of the Canberra Commission report in 1996, prospects for abolition have been weakened by many developments. The international community has reached a crossroads at which it must choose between the assured dangers of proliferation and challenges of disarmament. There can be no standing still.
2. Progress toward nuclear disarmament is inextricably tied to success in non-proliferation efforts. Without movement toward nuclear disarmament, the norm of non-proliferation is weakened. Without success in non-proliferation, the goal of zero nuclear weapons is unlikely to be achieved. The central compact in the NPT between nuclear-weapon states and non-nuclear-weapon states must be strengthened. The alternative is further proliferation and the continued revaluation of nuclear weapons in the 21<sup>st</sup> century.
3. The nuclear-weapon states have a solemn treaty obligation to succeed in progressively reducing and eliminating their nuclear arsenals. At the same time the non-nuclear-weapon states must also become stronger stakeholders in the NPT. They can demonstrate their strengthened commitment to the Treaty by taking steps to accelerate the entry into force of the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty, by moving promptly to conclude the Fissile Material Cut-off Treaty, and by implementing enhanced IAEA safeguards. In this way, *the Tokyo Forum calls on all States Parties to rededicate themselves to the NPT's fundamental bargain.*
4. A core question in the nuclear disarmament debate is whether nuclear deterrence or the abolition of nuclear weapons offers more national, regional, and global security. States possessing nuclear weapons continue to claim that they enhance their national security. But their actions may also have led rivals to acquire weapons of mass destruction, leading to diminished security for both these states and their non-nuclear neighbours. National, regional and global security have not been enhanced by the possession of nuclear weapons.
5. Some advocates of retaining nuclear weapons claim that these weapons enhance security by deterring nuclear attack, the use of chemical and biological weapons, and large-scale conventional aggression. Until they are abolished, the Tokyo Forum believes that the only function of nuclear weapons is to deter the use of other nuclear weapons. This core function is provisional, however, and must be accompanied by efforts to “pursue in good

faith and bring to a conclusion negotiations leading to nuclear disarmament” as unanimously affirmed by the International Court of Justice.

#### Revitalising US-Russian Nuclear Arms Reductions

6. The Tokyo Forum notes with dismay that since 1993, there have been no formal US-Russian nuclear arms reduction negotiations, and that less formal discussions on these matters have been limited and episodic. *It calls on the United States and Russia to initiate a new round of regular, comprehensive talks on international security, arms control, and disarmament. These discussions should include strategic and all other types of nuclear arms, missile defences, and other steps that should be taken to reduce nuclear dangers, such as those discussed below.*

7. Creative ways must now be found to revitalise bilateral strategic arms reductions. The Strategic Arms Reduction Treaty I, ratified by both countries, contains monitoring arrangements that could be applied to deeper reductions. START II, signed in January 1993 more than six years ago, is still not in force. Formal US-Russian negotiations on a follow-on START III agreement have yet to begin, although the outlines of an ambitious set of negotiating objectives has been sketched, treaty ratification and implementation has become too weighed down by conditions, complications, and political partisanship. Even if the Duma consents to ratify START II, Russian implementation might be conditional on the US Senate's reaffirmation of the Anti-Ballistic Missile Treaty, which is by no means assured.

8. The more time that passes without ratification of START II, the less relevant this treaty becomes. Over the next 10 to 15 years, deployed warheads on Russian strategic nuclear forces are widely estimated to fall, not just below START II levels but perhaps to half of projected START III levels. Russian nuclear forces produced in large numbers in the 1980s face block obsolescence, and Russia does not have the funds to keep this large force in the field. Waiting for ratification and entry-into-force of treaties requiring reductions well short of those caused by aging, is an inappropriate response to increased nuclear dangers.

9. *The United States and Russia might now usefully consider combining START II and START III, and making START III's reductions more ambitious. While awaiting formal ratification of these treaties, the Tokyo Forum urges the leaders of the United States and Russia to begin immediate reductions by dismantling deployed nuclear forces through parallel steps. It proposes that both countries pledge to use this process to reduce down to 1,000 deployed warheads on strategic nuclear delivery vehicles. The formal treaty process can reaffirm such pledges. Treaties that retard much-needed progress in reducing nuclear dangers are part of the problem, not part of the solution. The procedure the Forum proposes would remove existing treaty ratification barriers to deeper cuts.*

#### Ending Hair-trigger Alert

10. Much of the doctrinal support for nuclear weapons is outdated and needlessly worsens nuclear dangers. Despite the end of the Cold War, it is striking that the targeting doctrines and alert status of US and Russian nuclear forces have changed so little. Both countries keep hundreds if not thousands of nuclear weapons on high states of launch readiness, and maintain massive nuclear attack options against a wide range of targets. These targeting requirements and this alert status defy satisfactory explanation, even under the doctrines of nuclear deterrence and extended deterrence, and are of great concern to the international community.

11. The need for a review of alert status is especially pressing, not only because of the sheer number of weapons involved, but also because of the likelihood that, due to domestic difficulties, command and control procedures in Russia will come under even greater strains in the coming years. Given the interconnectedness of US and Russian alert levels, cooperative approaches to adopting safer nuclear postures are needed. *The Tokyo Forum calls on the United States to renew its offer to help Russia with early warning systems, and calls on Russia to accept this assistance. It also calls on both countries to work closely together to reduce dramatically the alert levels of their nuclear forces.*

12. *Zero nuclear weapons at immediate readiness for use is an essential step towards the goal of their complete elimination.* Some progress to this end has been made in the past decade. The United States has taken all bombers off alert, and the United Kingdom and France each maintain only one ballistic missile-carrying submarine at sea, at launch readiness measured in days. China is believed to maintain its nuclear forces at a somewhat lower level. But much more can be done.

13. The United States and Russia have signed START II which would eliminate land-based missiles with multiple warheads. *The Tokyo Forum calls on the leaders of both countries to consider and implement ways to stand down these forces as soon as possible while awaiting this Treaty's entry into force. As such a stand-down based on START II would fall disproportionately on Russia, the Tokyo Forum calls on the two countries to complement it by reducing alert levels for sea-based forces, a measure that would fall disproportionately on the United States. Verification arrangements for these stand-downs should be discussed and implemented.*

14. *To eliminate the terrifying consequences of accidental nuclear launches caused by Year 2000 (Y2K) computer problems, the Forum calls urgently for the removal of all nuclear weapons from alert for the period in which there are any potential risks from this source to the reliability of command, control and warning systems.*

#### No First Use

15. Pledges of No First Use of nuclear weapons can be useful if they reduce the salience of such weapons, and do not lower the threshold for the use of other weapons of mass destruction. Negotiating such pledges is complicated by the alliance relationships of

the United States and by Russia's military difficulties, especially as long as the North Atlantic Treaty Organization and Russia keep First Use options in their military doctrines. Moreover, in the past some pledges of No First Use were not credible. Without changes in doctrine, reinforced by greater transparency and verifiability to affirm reduced launch readiness, pledges alone will continue to lack credibility. The North Atlantic Treaty Organization has just put in place a mechanism to review its First Use options, and in-depth discussion and further efforts will be needed to bring to fruition an effective NATO No First Use commitment. The Tokyo Forum commends such efforts.

#### Other Nuclear Weapons

16. The United Kingdom and France do not maintain stockpiles of non-deployed nuclear weapons, and information on Chinese stockpiles of non-deployed nuclear weapons is not available. They exist in the United States and Russia, however, in large numbers. Washington explains this vast, parallel arsenal as a "hedge" against a resurgent and adversarial Russia; Moscow explains its enormous holdings of tactical nuclear weapons as an insurance policy for conventional force weaknesses and against a resurgent NATO. This maintenance of huge arsenals complementing deployed forces is a relic of the Cold War. The resulting numbers of nuclear weapons defy coherent, rational explanation. Even if US-Russian relations were to plummet to the depths of a new Cold War, how could the two countries expect to use these many thousands of warheads? *The Tokyo Forum calls on the United States and Russia to begin discussions as soon as possible to progressively reduce and eliminate in verifiable ways their mutual "hedge" arsenals of non-deployed weapons.*

17. The long-neglected issue of tactical nuclear weapons has begun to receive more attention. At the May 1999 NPT PrepCom, a number of states spoke out about the compelling need to address tactical nuclear weapons disarmament. This move rightly suggests that tactical nuclear weapons are a matter of increased concern. They have been revalued in Russian military doctrine, as reflected in a number of recent activities, including the decisions taken at the Russian Security Council meeting of April 29 1999 and the Russian military exercise known as West 99. China's declaration in July 1999 on its acquisition of a neutron bomb capability is also noted. *The unilateral and parallel reductions announced by Russia and the United States in October 1991 and confirmed in January 1992 should be implemented in a transparent and irreversible manner. Further information on Chinese tactical nuclear weapons would be welcomed. More generally, verifiable reductions and elimination should now be extended to tactical nuclear weapons as soon as possible.*

18. The terrorism and proliferation risks associated with tactical nuclear weapons are high. They are relatively vulnerable to theft and older models have less stringent precautions against unauthorised use. More than half the current global nuclear arms stockpile may consist of tactical nuclear weapons. The process of reducing these stockpiles has begun with the substantial, but unverified, reductions of US and Russian tactical weapons. France has also reduced its holdings of tactical nuclear weapons, and the United

Kingdom has decided to eliminate them. *The Tokyo Forum believes that urgent steps should be taken to ensure that the reduction and abolition of tactical nuclear weapons can and should proceed in parallel with that of strategic weapons.*

#### Multilateralising Nuclear Disarmament

19. Phased, irreversible reductions in US and Russian strategic nuclear forces to 1,000 deployed warheads will take a decade, perhaps longer. The elimination of non-deployed nuclear arsenals will lengthen this process. While the United States and Russia should accelerate their bilateral reductions, what responsibilities should fall to other states? *The Tokyo Forum calls on the NNWS parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons to continue to respect their obligations not to acquire nuclear weapons and to take initiatives to shore up the non-proliferation regime.* The three other nuclear-weapon states recognised by the NPT also have important obligations to “pursue in good faith and bring to a conclusion negotiations leading to nuclear disarmament”. *As a first step, the Tokyo Forum calls on China, France and the United Kingdom not to increase their nuclear arsenals while the United States and Russia are reducing theirs. Israel, India and Pakistan are not recognised as nuclear-weapon states under the NPT, but they, too, have important obligations to the international community not to make the phased reduction and elimination of nuclear weapons even harder by building up their nuclear capabilities.*

20. The United Kingdom and France have moved to cut the numbers and reduce the alert status of their nuclear forces. Transparency measures by both countries have provided reassurance that announced reductions to their deployed forces have taken place. According to published sources, these two states have the lowest number of nuclear weapons of the nuclear-weapon states. China is the least transparent of the nuclear-weapon states, and most information on the status of its nuclear forces comes from Western sources. *The Tokyo Forum calls on China, as well as the United States, Russia, the United Kingdom and France, to make transparent their nuclear weapon policies and doctrines and the size of their arsenals.*

21. Many important disarmament studies in recent years have advocated a phased reduction of nuclear arsenals that moves from a bilateral to a multilateral process at a point when 1,000 deployed warheads each remain in the US and Russian arsenals. Just as it will take a great deal of work and resources to build up to the nuclear arsenals, so it will take similar efforts, and in particular a change in approach to the role of nuclear weapons, to achieve their final elimination. A high level of political cooperation among the five recognised nuclear-weapon states will clearly be essential for deep nuclear arms reductions of all kinds. One way to proceed could be for the five to negotiate a treaty based on the principle of simultaneously halving, or otherwise proportionately reducing, their numbers of weapons in each step. This principle would be fair in that the process would not fundamentally alter the relative capability of each party, while all five would retain a residual arsenal until the last simultaneous step to zero. Another way would be to agree on a minimum number of warheads below which a nuclear force would be regarded as technically non-viable, and reduce down to this level before all states moved to zero. A process of verifiable, phased reductions by all nuclear-armed states to one step short of zero

is a goal on which advocates of abolition and deterrence might find common ground and from which all states would reap shared security gains.

#### Revitalising Disarmament Efforts

22. *The Tokyo Forum calls on all states that have not yet done so to sign and ratify the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty as a matter of urgency.* States whose ratifications are needed for its entry into force, such as the United States, Russia, China, India, Pakistan, Israel, and North Korea, have a special obligation to do so quickly. The moratorium on nuclear testing cannot be presumed to hold until entry into force is secured. New testing by one state could lead to cascading tests by other states, greatly increasing nuclear dangers. *All states must respect a moratorium on nuclear testing. Pending entry into force of the treaty, the Tokyo Forum calls on all states to fully fund and implement its monitoring arrangements.*

23. The Tokyo Forum notes concerns over whether subcritical experiments undermine the objectives and purposes of the CTBT. *Means should be sought to alleviate these concerns.* One possible interim measure might be the introduction of practical monitoring and transparency mechanisms to confirm whether subcritical experiments are consistent with the treaty's objectives and purposes. This might be achieved through mutual monitoring among states conducting such tests.

24. A Fissile Material Cut-off Treaty has been on the nuclear negotiating agenda since the 1950s. Some have questioned the utility of this treaty, believing it to be insufficient for disarmament and immaterial for non-proliferation. The Tokyo Forum does not share this scepticism. Progress in nuclear negotiations has always been achieved in a step-by-step process, and the FMCT is an essential step in dealing with the dangers posed by fissile materials, as well as one of the basic building blocks for a fissile-material led disarmament process. Other, follow-up steps will also be needed to facilitate the progressive reduction and elimination of fissile material for weapons purposes. *Therefore, the Tokyo Forum strongly urges the prompt conclusion of the Fissile Material Cut-off Treaty, as mandated by the 1995 NPT Review and Extension Conference.*

25. There could also be roles for the international community in the development of transparency measures for nuclear arsenals and fissile material removed from warheads. One measure that has been proposed in this context is a verifiable nuclear arms register. An experts group might be mandated to decide what should be contained in the register, such as the number and types of nuclear weapons, whether on delivery vehicles or in inventories. Tactical nuclear weapons and warheads held in reserve might also be included. The register would establish a baseline against which further reductions could be counted. As with the UN Conventional Arms Register, the contributing states might usefully declare annual changes. *The Tokyo Forum calls on the UN General Assembly to empower the Secretary-General to undertake a feasibility study of such a measure.*

26. *The Tokyo Forum also believes it is essential to develop a verifiable register of all nuclear material produced for both civil and military purposes. We urge that all weapons grade plutonium and uranium from dismantled nuclear warheads be placed under IAEA safeguards.* Effective long-term monitoring of fissile materials is feasible only if states possessing nuclear weapon capabilities are prepared to declare their stocks. Effective controls also require that the International Atomic Energy Agency be empowered to carry out thorough inspections to detect systematic and clandestine violations.

27. With the deterioration of US-Russia and US-China relations, new strains in the NPT, and the ineffectiveness of the Conference on Disarmament since the conclusion of the CTBT, it is essential for all states to work harder to revitalise non-proliferation and disarmament efforts. The Tokyo Forum notes with appreciation recent efforts by the New Agenda Coalition to provide new impetus to multilateral fora that are mired in competing theologies of nuclear deterrence and time-bound frameworks for nuclear disarmament. The Tokyo Forum also notes with appreciation the efforts of non-governmental organisations to promote non-proliferation and disarmament. Creative coalitions between "middle powers" and non-governmental organisations might help provide leadership that is currently lacking elsewhere.

28. Non-proliferation and disarmament efforts could benefit greatly from revitalised multilateral bodies, notably the Conference on Disarmament (CD). *The Conference on Disarmament should suspend its operations unless it can revise its procedures, update its work program, and carry out purposeful work.* It adheres to an agenda that has long been outdated but cannot be changed for lack of a consensus to do so. The consensus rule, even on minor procedural matters, is now causing perpetual deadlock. *Consensus among CD members should not be necessary to begin or, indeed, conclude a multilateral convention.* If a country does not like a treaty, it does not have to sign it. *The structure of the CD's groupings of states, based on outdated Cold War alignments, also needs to be changed to better reflect the contemporary world.*

29. The Tokyo Forum notes the importance some have placed on the immediate negotiation of a convention pledging the elimination of nuclear weapons. The utility of such a convention would depend whether the pledges it contained to carry out nuclear disarmament would accelerate movement in this direction. The NPT contains a pledge of nuclear disarmament, but progress to fulfil it has been uneven and, in recent years, unsatisfactory. At a time of increasing nuclear dangers, the Tokyo Forum believes that actions are far more important than words and pledges. Thus the Forum would place primary emphasis at this time on concrete steps to progressively reduce and eliminate nuclear dangers.

#### Missile Defences

30. Prospective developments of missile defences have important implications for nuclear non-proliferation and disarmament. The prospect of missile defences in the United States is complicating a number of international relationships and arms control efforts.

China and Russia have reacted negatively to prospective missile defences. The United Kingdom and France view with concern defences that devalue their nuclear deterrent forces. Indeed, while proliferation may increase the perceived need for missile defences, and the absence of defences may also lend impetus to proliferation, missile defences could further increase the risk of proliferation.

31. The Tokyo Forum believes that any future missile defences should be sensitive to these complications. At the same time, no country with the capacity to use weapons of mass destruction can be given a veto over another state's inherent right of self-defence. Moreover, states that have contributed to missile proliferation have diminished standing to argue against missile defences. There may be times when missile defences can play useful roles in countering coercion and strengthening alliance cohesion. At the same time, the development and possible deployment of missile defences are best pursued in concert with strategies to progressively reduce the salience of nuclear weapons.

32. The Tokyo Forum is fully aware that unilateral measures cannot reduce the full range of nuclear dangers. A unilateral approach to missile defences in the United States could convey a "Fortress America" approach, weakening alliance ties. *Missile defences should not be seen as an alternative to the norm of nuclear non-proliferation and disarmament. Therefore, cooperative threat reduction efforts should always be pursued vigorously.* Successful cooperative threat reduction efforts can progressively reduce the impetus to develop and deploy offensive missiles and missile defences of all kinds. Tighter export controls and restraint in missile flight testing and missile deployments could diminish the perceived need for national missile defences.

33. The dismantling of the North Korean missile programs and cessation of its missile exports would have salutary effects. Furthermore, insofar as prospective missile defences are intended to address accidental or unauthorised launches, reduced alert rates and increased assurance over the command and control of Russian nuclear forces are not only important in their own right, but would also decrease the perceived need for national missile defences in the United States.

34. If cooperative threat reduction efforts do not succeed, and if weapons of mass destruction carried by ballistic missiles continue to threaten states, missile defences can remain an option. *The deployment of missile defences, if it occurs in these circumstances, should proceed in a highly cautious fashion, along with other initiatives to reduce nuclear dangers.* Nations would be wise to leave open the possibility that defensive deployments could be scaled back, or even eliminated, if the sources of concern were reduced or removed.

#### Verification

35. An effective nuclear arms reduction process will require cradle-to-grave monitoring and transparency for all nuclear weapons. While the United States and Russia have made significant progress in reducing nuclear arsenals, they have hardly started down the necessary path of transparency needed for irreversible reductions. *The Tokyo Forum calls*

*on all states possessing nuclear weapon capabilities to be more open to monitoring arrangements, transparency and confidence-building measures.* States will not agree to deep reductions in their nuclear forces if they deem their security at risk from other states' undetected violations of nuclear arms constraints. This would be even more true in the final phase of an arrangement for the elimination of nuclear weapons.

36. The highly secret nature of many aspects of nuclear weapons programs makes it very difficult to verify declarations of the size and destruction of arsenals. An effective verification system must take into account this secrecy as well as the uncertainties about total amounts of nuclear materials produced for weapons purposes. Taken together, security concerns, secrecy, and uncertainties mean that the precision of verification of nuclear reductions and disarmament is a matter of the utmost seriousness.

37. A verification system with a single or narrow focus is not enough. A comprehensive verification system is required to provide early warning of breakouts or to detect cheating. The most effective verification system would be one that: combined a variety of techniques; coordinated in a synergistic way the contributions of international institutions, national technical means, and transparency and confidence-building measures; and extended to warheads, delivery systems and fissile materials.

38. While the development of detection and surveillance techniques is improving monitoring systems, political factors threaten to weaken stringent verification, as is now evident in relation to the United Nations Special Commission on Iraq or the Organization of the Prohibition of Chemical Weapons (OPCW). Some implementation decisions by the United States and other OPCW states parties have weakened the implementation provisions of the Chemical Weapons Convention, and this is a matter of concern for future global disarmament agreements. *Strengthened verification of the Chemical Weapons Convention, and of the Biological Weapons Convention, is essential for global efforts to eliminate all weapons of mass destruction. To detect cheating, and so permit the progressive reduction and elimination of nuclear dangers, monitoring assets must be harnessed in tandem with political will.* Both must be applied in a coherent way, involving coordination between governments and international institutions.

39. Bilateral nuclear arms reduction or limitation treaties between the United States and Russia, and their verification, hold valuable lessons for future verification of nuclear disarmament. They have shown that credible verification arrangements covering large numbers of deployed nuclear weapons are feasible, but require considerable political and technical efforts and resources. These arrangements, however, have focused on delivery systems rather than nuclear warheads.

40. The verification and monitoring arrangements for deployed nuclear weapons must be extended to controls on nuclear warheads. Nuclear weapons are discrete items of the highest military and political sensitivity, and it would seem natural to expect governments to keep a close account of their warhead inventories. There should thus be no technical obstacles to governments declaring the location and status of all their nuclear warheads. Nor should there be any insurmountable technical barrier to verifying such declarations.

The only fundamental problems are political.

41. Provision for inspections is vital to the verification of any arms control or disarmament agreement. Compliance with a disarmament treaty may stem from the political will that motivated its signing. But trust alone is not enough. Any major disarmament agreement requires solid and credible verification arrangements. The US-Russian nuclear weapons treaties have been verified in a system of bilateral arrangements making heavy use of on-site inspections. Inspection provisions are crucial to the credibility of the CWC, and are of central concern in negotiations to strengthen the BWC with a verification protocol. Governments must learn to tolerate inspections, including surprise or short-notice inspections, for multilateral disarmament to have a future.
42. The continued improvement of detection and surveillance techniques make it possible to raise the quality and capabilities of verification and monitoring systems to levels unimaginable in the past. With modern technology, such possible signs of a weapons program as suspicious construction projects, bank transactions, import and export patterns, transport and production are more transparent than ever. Air, soil and water sampling has been refined and can yield important information. Satellite photography – government and commercial – is making it harder to hide nuclear weapons programs. Computer based data-handling can improve the analysis of declarations and other data obtained in the verification process. All these techniques should be employed to verify nuclear disarmament.
43. National technical means are indispensable supporting tools for verification of nuclear reductions and disarmament. The nature of national technical means is such, however, that their usefulness can be limited, especially in a multilateral context. *To maximise the chances of detecting cheating, monitoring assets must be applied in a way that coordinates the efforts of governments and multilateral institutions. A synergistic approach is needed involving: the work of international institutions, such as the International Atomic Energy Agency and Comprehensive Test-Ban-Treaty Organization; national technical means; and transparency and confidence-building measures by states. The relevant international institutions should be shaped to increase the scope for a synergistic approach to verification.*
44. If non-compliance with nuclear arms treaties is to be deterred, states must know not only that cheaters will be caught but that, when this happens, they will face serious consequences. The international community must be united and unequivocal in its intended response to would-be violators based on a broad consensus as to means and ends, including recourse to Chapter VII of the UN Charter. A strengthened and revitalized United Nations with a reformed and authoritative Security Council is essential to building and maintaining the support of the international community for the effective enforcement of compliance. *The Tokyo Forum calls on all states seeking to promote nuclear non-proliferation and disarmament to actively support the development of such arrangements.*

## PART FIVE:

### KEY RECOMMENDATIONS

A decade after the end of the Cold War, at the threshold of the 21<sup>st</sup> Century, the fabric of international security is unravelling and nuclear dangers are growing at a disturbing rate. Relations among major powers are deteriorating. The United Nations is in political and financial crisis. The global regimes to stop the proliferation of nuclear weapons and other weapons of mass destruction are under siege. Acts of terror are taking an increasingly worrisome turn, with the possible advent of sub-state groups armed with weapons of mass destruction. Nuclear tests by India and Pakistan have shown that not all countries share the view that the usefulness of nuclear weapons is declining. Years of relentless effort have not eliminated the clandestine weapons of mass destruction programs of the most determined proliferators. The US-Russia nuclear disarmament process is stalled, with adverse consequences for the global disarmament agenda. The situation in Asia is particularly fluid, portending negative changes for disarmament and non-proliferation in coming years.

Unless concerted action is taken, and taken soon, to reverse these dangerous trends, non-proliferation and disarmament treaties could become hollow instruments. A renewed sense of commitment to both non-proliferation and disarmament is urgently needed. We, the members of the Tokyo Forum, have released this report to draw attention to growing dangers and to propose remedial actions, both immediate and for the longer term.

The Forum commends the initiative of the Japanese Government in calling it into being and sustaining its work. We express the hope and expectation that the Japanese Government will continue to play a positive role in nuclear non-proliferation and disarmament.

1. Stop and reverse the unravelling of the Nuclear Non-Proliferation Treaty regime by reaffirming the treaty's central bargain. The Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT) demands both disarmament and non-proliferation. The nuclear-weapon states must demonstrate tangible progress in nuclear disarmament, while the non-nuclear-weapon states must rally behind the Treaty and take stronger steps of their own, such as adopting improved International Atomic Energy Agency safeguards. To support the NPT's core bargain, a permanent secretariat and consultative commission should be created to deal with questions of compliance and to consider strengthening measures for the Treaty.
2. Eliminate nuclear weapons through phased reductions. The world faces a choice between the assured dangers of proliferation or the challenges of disarmament. The better choice is the progressive reduction and complete elimination of nuclear weapons. No other cities must be put through the devastation wrought by nuclear weapons and the agony of recovering from their effects, endured by Hiroshima and Nagasaki. Nuclear weapon states must reaffirm the goal of elimination and take sustained, concrete steps towards this end.

3. Bring the nuclear test ban into force. The Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty must be ratified urgently by those key states still holding out – the United States, Russia, China, India, Pakistan North Korea and Israel. All states must respect a moratorium on nuclear testing and pay their fair share of the treaty's verification costs.
4. Revitalise START and expand the scope of nuclear reductions. The Tokyo Forum calls on the United States and Russia to initiate new comprehensive talks on nuclear arms reduction and security issues, to combine the Strategic Arms Reduction Treaties II and III processes, and to further extend reductions to 1,000 deployed strategic warheads. If these treaties remain stalled, we call on both countries to pursue parallel and verifiable reductions to that level. Verifiable reductions and elimination should be extended to non-deployed and non-strategic nuclear weapons. In addition, the Tokyo Forum calls on China to join the United Kingdom and France in reducing and, in the first instance, not increasing nuclear weapon inventories.
5. Adopt nuclear transparency measures. Irreversible reductions in nuclear forces require great transparency. The Tokyo Forum welcomes the transparency measures undertaken so far by the nuclear-weapon states and calls on them to take steps to increase transparency further. Recent transparency measures by the United Kingdom and France have shed considerable light on their nuclear weapons numbers and stocks. These could be further developed. The United States has put in place many transparency measures concerning its doctrines, deployments and technical developments. More information on reserve stocks would have a positive impact on steps towards nuclear disarmament. Russia has declared some aspects of its nuclear weapons program. Russia could increase the degree of transparency concerning doctrine, numbers of tactical nuclear weapons and stocks of fissile material. China has put in place few transparency measures. The implementation of further transparency measures on the numbers and types of nuclear weapons and on the amounts of fissile material should be encouraged in view of the favorable regional and global impact.
6. Zero nuclear weapons on hair-trigger alert. The Tokyo Forum calls for all states with nuclear weapons to endorse and implement the goal of zero nuclear weapons on hair-trigger alert. To this end, we call on the United States and Russia to immediately stand down nuclear forces slated for reduction in START II. To eliminate the risk of the millennium computer bug leading to an accidental launch, all nuclear weapons in all states should be removed from alert for the period of concern.
7. Control fissile material, especially in Russia. We call on the United States to continue and to increase cooperative threat-reduction efforts in the former Soviet Union. The world community, especially the G8 states and the European Union, must substantially expand cooperative threat-reduction efforts. We call for the prompt conclusion of a Fissile Material Cut-off Treaty. We further call on China, India, Pakistan and Israel to declare moratoria on producing fissile material for nuclear weapons. Nuclear-weapon states should put all excess military stocks of fissile materials and civil fissile materials under

International Atomic Energy Agency safeguards.

8. Terrorism and weapons of mass destruction. The Tokyo Forum calls for regional and global cooperative efforts to prevent weapons of mass destruction from falling into the hands of extremist, fanatical or criminal groups.
9. Strengthen measures against missile proliferation. The guidelines of the Missile Technology Control regime need to be strengthened. We call on all states, particularly North Korea, to respect these guidelines, and for expanded participation in the MTCR. The international community should explore realistic ways to control and reverse missile proliferation, including global or regional agreements drawing upon the provisions of the 1987 US-Soviet Treaty on Intermediate and Shorter-Range Nuclear Forces. A special conference of concerned states should be convened to deal with the growing problem of missile proliferation.
10. Exercise caution on missile defence deployments. The Tokyo Forum recognises the uncertainties and complications missile defence deployments could produce. Recognising the security concerns posed by ballistic missiles, we call on all states contemplating the deployment of advanced missile defences to proceed with caution, in concert with other initiatives to reduce the salience of nuclear weapons.
11. Stop and reverse proliferation in South Asia. In the near term, the Tokyo Forum calls on India and Pakistan to: maintain moratoria on nuclear testing; sign and ratify the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty; support prompt negotiation of a Fissile Material Cut-off Treaty; adopt and properly implement nuclear risk-reduction measures; suspend missile flight tests; confirm pledges to restrain nuclear and missile-related exports; cease provocative actions; and take steps to resolve the Kashmir dispute. In the long term, we urge India and Pakistan to accede to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons as non-nuclear-weapon states.
12. Eliminate weapons of mass destruction in the Middle East. The Tokyo Forum recognises the linkage between the core objectives of a Middle East that is peaceful and one free of weapons of mass destruction (WMD). We call for: a revitalised Arab-Israeli peace process; resumption of an effective WMD control regime for Iraq under UN Security Council auspices; restraint on missile and flight test programs; effective and verifiable implementation of the Chemical Weapons Convention and Biological Weapons Convention by all states in the region; implementation of strengthened International Atomic Energy Agency safeguards; and Israel's accession to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons as a non-nuclear weapon state.
13. Eliminate nuclear and missile dangers on the Korean Peninsula. The Tokyo Forum urges all parties to redouble their efforts to achieve the goal of a denuclearised Korean Peninsula as soon as possible. We call for coordinated global efforts to maintain North Korea's freeze on its graphite-moderated nuclear reactors and related facilities. All nuclear weapon and missile-related activities in North Korea must cease, including production and

sale of WMD-capable missile technology. We call for the full and effective implementation of the 1994 Agreed Framework, North Korea's full compliance with an International Atomic Energy Agency safeguards agreement, and its adherence to the agency's strengthened safeguards system.

14. No vetoes in support of proliferation. The Tokyo Forum calls on the UN Security Council to pass a resolution declaring that the proliferation of weapons of mass destruction constitutes a threat to international peace and security. Permanent members of the Security Council have a special responsibility to prevent proliferation. We call on them to refrain from exercising their vetoes against efforts to assist or defend UN member states that have become victim to the use or the threat of use of weapons of mass destruction. All current and prospective permanent members of the UN Security Council should have exemplary non-proliferation credentials.

15. Revitalise the Conference on Disarmament. The Tokyo Forum calls on the Conference on Disarmament to revise its procedures, update its work program and carry out purposeful work, or suspend its operations. The consensus rule is causing perpetual deadlock. Consensus among members of the Conference on Disarmament should not be necessary to begin or conclude negotiations on a multilateral convention.

16. Strengthen verification for disarmament. The Tokyo Forum calls for widespread adoption of effective verification measures. The scope of verification of nuclear disarmament should be expanded to non-deployed nuclear weapons and the dismantling of nuclear weapons. An effective verification protocol should be agreed for the Biological Weapons Convention, and implementation decisions weakening the verification regime of the Chemical Weapons Convention should be stopped and reversed.

17. Create effective non-compliance mechanisms for nuclear non-proliferation and disarmament. The Tokyo Forum calls on all states seeking nuclear non-proliferation and disarmament to actively support the development of arrangements through which states in non-compliance with arms control treaties will know not only that they will be caught, but also that they will face serious consequences. The international community must be united and unequivocal in its intended response to would-be violators based on a broad consensus, including possible recourse to Chapter VII of the UN Charter. A revitalised United Nations with a reformed and authoritative Security Council is essential to building and maintaining the support of the international community for the effective enforcement of compliance.

## GLOSSARY

ABM	Anti-Ballistic Missile Treaty
BWC	Biological Weapons Convention
CD	Conference on Disarmament
CTBT	Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty
CTBTO	Comprehensive Test-Ban-Treaty Organization
CTR	Cooperative Threat Reduction
CWC	Chemical Weapons Convention
DPRK	Democratic People's Republic of Korea
FMCT	Fissile Material Cut-Off Treaty
HEU	highly enriched uranium
IAEA	International Atomic Energy Agency
INF	Treaty on Intermediate- and Shorter-Range Nuclear Forces
LEU	low-enriched uranium
MTCR	Missile Technology Control Regime
NATO	North Atlantic Treaty Organization
NNWS	non-nuclear-weapon state(s)
NPT	Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons
NSG	Nuclear Suppliers' Group
NWFZ	nuclear-weapon-free zone
NWS	nuclear-weapon state(s)
OPCW	Organization of the Prohibition of Chemical Weapons
P5	five Permanent Members of the United Nations Security Council
PrepCom	Preparatory Committee (for NPT review conference)
ROK	Republic of Korea
START	Strategic Arms Reduction Treaty
TMD	theatre missile defence
UN	United Nations
UNSCOM	United Nations Special Commission on Iraq
UNSCR	United Nations Security Council Resolution
USSR	Union of Soviet Socialist Republics
WMD	weapons of mass destruction

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1593  
6 septembre 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 6 SEPTEMBRE 1999, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE  
LA FINLANDE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA  
DÉCLARATION FAITE PAR L'UNION EUROPÉENNE AU SUJET  
DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À UN TRAITÉ  
VISANT L'ARRÊT DE LA PRODUCTION  
DE MATIÈRES FISSILES

Ci-joint le texte de la déclaration faite par l'Union européenne au sujet des négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Les pays associés à l'Union européenne font leur cette déclaration.

Au nom des États membres de l'Union européenne, je vous prie de bien vouloir faire publier ce texte comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
(Signé) Markku Reimaa

**Déclaration de l'Union européenne au sujet du traité visant  
l'arrêt de la production de matières fissiles**

*Les pays d'Europe centrale et orientale qui sont associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), ainsi que Chypre et Malte, elles aussi associées à l'Union européenne, font leur la présente déclaration.*

Alors que va s'achever la session de 1999 de la Conférence du désarmement, l'Union européenne et les pays qui y sont associés assurent le Président de la Conférence de leur appui tandis qu'il s'efforce de faire intervenir un accord en vue de commencer dès que possible des travaux de fond. Ils savent aussi gré aux présidents antérieurs du travail qu'ils ont fait dans le but de régler cette question difficile.

Il y a longtemps que la communauté internationale s'est donné pour objectif de conclure un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. En 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé à l'unanimité l'ouverture de négociations sur un tel traité. Dans la décision relative aux principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont reconnu unanimement qu'il importait de mener de telles négociations pour appliquer efficacement les dispositions de l'article VI du TNP et leur donner pleinement effet. En 1995, puis de nouveau en 1998, la Conférence du désarmement a décidé d'établir un comité spécial pour ce faire. Toujours en 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies, exprimant le sentiment unanime des États Membres, s'est félicitée de cette décision et a encouragé la Conférence du désarmement à rétablir ce comité spécial au début de la session de 1999.

L'Union européenne est d'avis qu'un traité multilatéral interdisant la production de matières fissiles de qualité militaire qui serait non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable constituerait, après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un progrès majeur dans la voie de la réalisation des objectifs en matière de non-prolifération nucléaire aussi bien que de désarmement nucléaire qui sont énoncés dans la décision relative aux principes et objectifs adoptée par les États parties au TNP.

L'Union européenne est convaincue qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières nucléaires, qui limiterait irrévocablement les stocks de matières fissiles susceptibles de servir à des armes nucléaires et établirait un système de vérification efficace, renforcerait par là même le régime international de non-prolifération nucléaire et marquerait un progrès significatif dans la voie de la réalisation et de l'application effective des dispositions de l'article VI du TNP.

Étant donné que les États membres de la Conférence du désarmement sont convenus en août 1998 de constituer un comité spécial en le chargeant de négocier un tel traité, il incombe à la Conférence de prendre rapidement une décision en vue de reprendre ces négociations.

Les États membres de l'Union européenne et les pays y associés ont en la matière une position et un objectif parfaitement clairs : ils continueront à ne ménager aucun effort en vue de parvenir à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, ils sont disposés à participer activement et d'une manière constructive à des négociations sur un tel traité et ils s'emploieront à faire en sorte que ces négociations aboutissent rapidement.

L'Union européenne est d'avis qu'il faut ouvrir immédiatement les négociations et redoubler d'efforts en vue de parvenir à un accord sur les autres éléments de fond d'un programme de travail.

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1614  
25 mai 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 23 MAI 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU MEXIQUE, TRANSMETTANT, AU NOM DE L'AFRIQUE DU SUD, DU BRÉSIL, DE L'ÉGYPTE, DE L'IRLANDE, DU MEXIQUE, DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE ET DE LA SUÈDE, LA PARTIE DU TEXTE ADOPTÉ PAR CONSENSUS À LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2000, QUI A TRAIT À CERTAINES MESURES PRATIQUES À PRENDRE POUR ALLER SYSTÉMATIQUEMENT ET PROGRESSIVEMENT DE L'AVANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE VI DU TRAITÉ

J'ai l'honneur de vous informer, au nom des délégations brésilienne, égyptienne, irlandaise, mexicaine, néo-zélandaise, sud-africaine et suédoise, que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 a arrêté par consensus, dans son document final, certaines mesures pratiques à prendre pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité.

Ces mesures sont conçues comme suit :

"15. La Conférence est convenue des mesures pratiques suivantes pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des paragraphes 3 et 4, alinéa c), de la décision de 1995 relative aux 'Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires' :

1. À titre de mesure importante et urgente, la signature et la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, sans retard ni conditions et conformément aux règles constitutionnelles des États, afin que le Traité entre en vigueur rapidement;
2. En attendant l'entrée en vigueur de ce Traité, la proclamation d'un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires;
3. À titre de mesure indispensable, la négociation à la Conférence du désarmement d'un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour

la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration faite par le Coordonnateur spécial en 1995 et au mandat qui y figure, compte étant tenu des objectifs tant du désarmement nucléaire que de la non-prolifération nucléaire. La Conférence du désarmement est priée instamment de convenir d'un programme de travail prévoyant notamment l'ouverture immédiate de négociations sur un tel traité, en vue de la conclusion de ces négociations dans les cinq ans;

4. À titre de mesure indispensable, l'établissement par la Conférence du désarmement d'un organe subsidiaire approprié, ayant pour mandat d'examiner les questions de désarmement nucléaire. La Conférence du désarmement est priée instamment de convenir d'un programme de travail prévoyant notamment l'établissement immédiat d'un tel organe;
5. L'application du principe d'irréversibilité aux mesures de désarmement nucléaire ainsi qu'aux mesures de limitation et de réduction des armes nucléaires et armes apparentées;
6. Un engagement sans équivoque de la part des États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et, par là, au désarmement nucléaire, ce à quoi tous les États parties doivent s'attacher, conformément à l'article VI;
7. L'entrée en vigueur rapide et la pleine application du Traité START II et l'achèvement, aussitôt que possible, des négociations relatives à un troisième accord START, en même temps que la préservation et le renforcement du Traité ABM, pierre angulaire de la stabilité stratégique et point de départ de nouvelles réductions des armes stratégiques offensives, conformément aux dispositions de ce dernier;
8. L'aboutissement et la mise en œuvre de l'initiative trilatérale prise par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Agence internationale de l'énergie atomique;
9. L'adoption par tous les États dotés d'armes nucléaires de mesures qui débouchent sur le désarmement nucléaire tout en renforçant la stabilité internationale et en étant fondées sur le principe d'une sécurité non diminuée pour tous, ce qui suppose :
  - de nouveaux efforts de la part des États dotés d'armes nucléaires en vue de réduire unilatéralement leurs arsenaux nucléaires;
  - une plus grande transparence de la part des États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne leurs capacités dans le domaine des armes nucléaires et la mise en œuvre des accords conclus aux fins de l'article VI, à titre de mesure de confiance appliquée de plein gré pour encourager la poursuite des progrès en matière de désarmement nucléaire;

- une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques, qui serait fondée sur des initiatives unilatérales et ferait partie de tout le processus de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire;
  - l'adoption de mesures convenues et concrètes en vue de réduire encore l'état de préparation au lancement des systèmes d'armes nucléaires;
  - une diminution du rôle joué par les armes nucléaires dans les politiques de sécurité, le but étant de réduire autant que possible le risque que ces armes soient jamais employées et de faciliter le processus de leur élimination complète;
  - l'intégration, dès qu'il y aura lieu, de tous les États dotés d'armes nucléaires dans un processus aboutissant à l'élimination complète de leurs armes nucléaires;
10. L'adoption de dispositions suivant lesquelles tous les États dotés d'armes nucléaires assujettiraient au mécanisme de vérification de l'AIEA ou d'un autre organisme international approprié, dès que faire se pourrait, les matières fissiles qu'ils auraient désignées comme n'étant plus requises à des fins militaires, ainsi que de dispositions pour la conversion de ces matières à des fins pacifiques, de sorte que lesdites matières ne servent plus jamais à des programmes militaires;
  11. La réaffirmation du principe suivant lequel l'objectif final des efforts déployés par les États en matière de désarmement est le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace;
  12. Dans le cadre du processus d'examen renforcé du Traité, la présentation de rapports périodiques par tous les États parties sur la mise en œuvre de l'article VI et du paragraphe 4, alinéa c), de la décision de 1995 relative aux 'Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires', compte étant tenu de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice le 8 juillet 1996;
  13. Le développement des capacités en matière de vérification qui seront requises pour donner aux États l'assurance que les accords de désarmement nucléaire sont respectés, le but étant de parvenir à un monde qui soit exempt d'armes nucléaires et qui le reste."

Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Antonio de Icaza



---

## AFRIQUE DU SUD

### Document de travail

#### Portée et stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles

### CONSIDÉRATIONS ESSENTIELLES

1. Pour atteindre les objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) – qui sont d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, de faire cesser la course aux armements nucléaires et de parvenir au désarmement nucléaire –, et pour aller progressivement de l'avant dans le processus politique et technique complexe du désarmement nucléaire, il importerait d'établir un contrôle sur les matières nucléaires destinées à des armes et de mettre fin à la production de telles matières pour la fabrication d'armes. Les armes nucléaires peuvent être plus ou moins perfectionnées, allant de la bombe à fission à la bombe à fission renforcée, aux armes thermonucléaires, aux bombes à fission-fusion-fission et aux armes à effets de radiation renforcés. La construction de tous les types d'armes nucléaires requiert certaines matières spéciales. En mettant fin à la production de telles matières, il devrait être possible de limiter le nombre d'armes existantes et de jeter ainsi les bases de leur élimination ultérieure.
2. Les considérations énoncées ci-après ont été le point de départ de l'élaboration de quelques idées sur la portée et les stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles.
  - a) Le TNP est le principal instrument motivant la recherche du désarmement nucléaire. Des instruments tels que le Traité d'interdiction complète des essais et un traité relatif aux matières fissiles ont ceci d'important qu'ils serviront à étoffer et faire avancer cette recherche.
  - b) Les articles VI et VII du TNP reconnaissent qu'il importe de déployer des efforts aux échelons bilatéral, multilatéral et régional en vue de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, c'est-à-dire des efforts qui s'inscrivent dans le prolongement du TNP.
  - c) Pour des considérations d'ordre pratique, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) serait, sous certaines conditions, toute indiquée pour assurer la vérification du respect d'un traité relatif aux matières fissiles.
  - d) Il semble qu'il ne soit pas possible, pour des raisons d'ordre pratique et politique, d'exiger de tous les États dotés d'armes nucléaires qu'ils déclarent les stocks de matières produites dans le passé pour de telles armes. Les données sur les matières déjà déclarées comme étant excédentaires par un État doté d'armes nucléaires pourraient servir de point de départ (ou de données de référence) au moment de l'entrée en vigueur d'un traité relatif aux matières fissiles à l'égard de cet État.

e) Il faudra examiner à part la question de l'emploi, à l'avenir, de matières de qualité militaire dans les réacteurs navals.

f) De nombreux types d'armes nucléaires modernes seraient inefficaces sans le tritium. Cependant, le tritium n'est pas une matière fissile et il est donc peu probable que les parties aux négociations soient d'accord pour l'inclure dans les matières visées par le traité envisagé, en raison des problèmes que cela poserait sur le plan politique et sur celui des définitions.

g) Un traité relatif aux matières fissiles devrait avoir notamment pour vocation principale de mettre fin à toute production des matières nucléaires (plus exactement, de certains isotopes de l'uranium et du plutonium et peut-être aussi de certains autres éléments transuraniens) avec lesquelles des dispositifs explosifs nucléaires peuvent être fabriqués. L'emploi générique de l'expression «matières fissiles» pour ces matières pourrait être source de confusion: d'un point de vue technique, les matières fissiles se définissent différemment. Il faudra s'entendre sur l'emploi de cette expression.

h) Bien que le traité relatif aux matières fissiles soit censé être multilatéral, il n'affectera concrètement que les quelques États qui produisent, ou sont capables de produire, ou possèdent des matières nucléaires susceptibles de servir à la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

## **LE TNP ET LE DÉARMEMENT**

3. Au vu de l'article VI et des objectifs correspondants énoncés dans le préambule, le TNP prévoit la cessation de la course aux armements nucléaires et l'élimination des armes nucléaires.

4. Le désarmement nucléaire est l'un des principaux objectifs du TNP (parallèlement aux objectifs de la non-prolifération, de la vérification technique, de la non-prolifération et de la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire). Après la Conférence d'examen et de prorogation du TNP, de 1995, et comme suite à la décision relative aux «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires» prise à cette conférence, un premier traité – le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – a été adopté. Un traité relatif aux matières fissiles constituerait à la fois un progrès dans le processus envisagé dans ladite décision et un complément du TNP. Ce traité serait donc l'un des moyens à mettre en œuvre en vue de la réalisation des objectifs du TNP.

5. À la Conférence d'examen du TNP de 2000, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à s'efforcer d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires et par là même à parvenir au désarmement nucléaire que tous les États parties se sont engagés à réaliser en vertu de l'article VI.

6. En outre, ladite Conférence est convenue de la nécessité de mener des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément à la déclaration du Coordonnateur spécial de 1995 et au mandat y figurant, compte tenu des objectifs tant du désarmement nucléaire que de la non-prolifération nucléaire. De plus, elle a instamment demandé à la Conférence du désarmement de convenir d'un programme de travail prévoyant

l'ouverture immédiate et la conclusion, dans les cinq ans, de négociations sur un traité de ce type.

7. Sous cette perspective, il pourrait être assez simple, par un traité relatif aux matières fissiles:

a) De capter continuellement et d'une manière irréversible les matières destinées à des armes nucléaires qui auront été déclarées excédentaires;

b) D'empêcher ou de réglementer toute production ultérieure de matières de qualité militaire à des fins licites (non interdites), notamment l'alimentation des réacteurs de recherche et des réacteurs navals;

c) De soumettre à des mesures de vérification les installations de production et installations associées qui auront été «mises à l'arrêt» ou «déclassées», afin d'empêcher qu'elles ne soient exploitées à nouveau à des fins d'armement.

## VÉRIFICATION

8. Il est envisagé, pour assurer la vérification effective des matières considérées, de mettre en place un système comportant trois éléments:

a) Un élément qui viserait les installations ayant produit dans le passé des matières fissiles pour des dispositifs explosifs;

b) Un élément adapté aux matières de qualité militaire déclarées excédentaires et placées sous la supervision de l'organisation chargée de la vérification, tant qu'elles resteront névralgiques par leur composition et leur forme physique;

- c) Un élément analogue ou identique aux garanties de l'AIEA, portant sur:
- les matières qui auront cessé d'être névralgiques après retraitement;
  - les matières produites à des fins militaires autorisées par le traité.

## STOCKS

9. Si l'on entend par «stocks» la production passée de matières de qualité militaire, il se peut que le fait d'exiger, par le traité envisagé, la déclaration complète de tels stocks fasse problème pour des raisons politiques et pratiques, tant au stade de la négociation de l'instrument qu'à celui de sa mise en œuvre.

10. En déclarant sa production passée de plutonium de qualité militaire, même celui des États dotés d'armes nucléaires qui est le plus attaché au principe de la transparence s'est trouvé face à un problème qui revêt une grande importance pratique: en effet, il ne pouvait pas rendre compte d'une quantité d'environ 2 800 kg de plutonium, qui suffiraient à la fabrication de plusieurs centaines d'armes nucléaires. On peut donc s'interroger sur l'utilité effective de déclarations de stocks qui présenteraient de tels écarts par rapport à la réalité. C'est un problème pratique auquel s'est aussi heurtée l'Afrique du Sud. Au cours de l'enquête qu'elle a effectuée en Afrique du Sud

pour s'assurer que les déclarations de cette dernière étaient complètes, l'AIEA n'a pu accepter une différence d'inventaire qu'au vu d'autres données (c'est-à-dire de données autres que le bilan matières) – relevés d'opérations, relevés de consommation d'électricité, rapports signalant des pertes chimiques, etc. Étant donné que l'Afrique du Sud a produit une quantité relativement peu importante d'uranium hautement enrichi sur une période d'environ 15 ans, on comprendra qu'il sera concrètement très difficile de donner un chiffre de production exact pour des dizaines, voire des centaines, de tonnes de matières produites au cours d'un demi-siècle. Le fait d'exiger la déclaration de matières nucléaires incorporées à des armes ou directement associées à des armes nucléaires sans avoir la possibilité de constater l'exactitude de la déclaration ne concourrait donc pas à un renforcement de la confiance.

11. Un traité relatif aux matières fissiles pourrait porter sur des matières qui ont cessé d'être employées à des fins militaires pour être affectées à des activités nucléaires pacifiques (et donc déclarées excédentaires). Ces matières excédentaires seraient comptabilisées dans un inventaire initial de l'État au moment de l'entrée en vigueur du traité à son égard (sans que l'État soit tenu de déclarer que cet inventaire est «complet et exact» quant aux matières produites) et seraient soumises au mécanisme de vérification établi par le traité. Toutes matières qui seraient déclarées excédentaires par la suite seraient ajoutées à l'inventaire initial, dont elles ne pourraient plus être soustraites.

## RÉACTEURS NAVALS

12. L'accord type de garanties généralisées, publié sous la cote INFCIRC/153, comporte depuis son approbation en 1972 un article 14 qui laisse les États soustraire des matières nucléaires aux garanties pour les utiliser dans une «activité militaire non interdite».

13. Ces dispositions étaient censées s'appliquer à l'uranium hautement enrichi utilisé dans les réacteurs navals. Dans la pratique, elles n'ont jamais été appliquées, probablement parce que seuls les États dotés d'armes nucléaires exploitent de tels réacteurs (dans leurs sous-marins et leurs porte-avions) et que ces États n'ont pas à conclure d'accords de garanties généralisées.

14. Ce combustible de réacteurs navals demeurera nécessaire tant que les navires équipés de tels réacteurs existeront. Il y a peu de chances de voir les États considérés utiliser comme combustible de l'uranium faiblement enrichi à la place de l'uranium hautement enrichi, en particulier dans leurs sous-marins.

15. Il faudra donc manifestement qu'un traité relatif aux matières fissiles comporte une tolérance pour les réacteurs navals – tolérance dont les États non dotés d'armes nucléaires peuvent aussi, en principe, se prévaloir depuis plus de 25 ans.

## TRITIUM

16. L'hydrogène a trois isotopes: l'hydrogène proprement dit, le deutérium et le tritium. Le deutérium se trouve à l'état naturel et est séparé de l'eau ordinaire sous forme d'«eau lourde» (c'est-à-dire sous la forme du composé oxygéné). Le tritium, cependant, est une matière radioactive avec une période d'environ 12 ans qui est produite dans des réacteurs par irradiation d'un isotope de lithium ( $\text{Li}^6$ ) par des neutrons.

17. La plupart des armes nucléaires modernes, sinon toutes, font intervenir le tritium, qui sert de multiplicateur du rendement des armes à implosion (au plutonium) ou, dans le cas des armes thermonucléaires, se combine avec le deutérium lors de la réaction de fusion. Si le tritium en décroissance radioactive n'est pas renouvelé de temps à autre, le rendement effectif de certaines armes nucléaires diminuerait radicalement.

18. Une interdiction de la production de tritium priverait certaines armes nucléaires d'un composant essentiel et conduirait ainsi à la «perte» naturelle progressive d'un grand nombre d'armes modernes qui en contiennent, sans aboutir à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Il pourrait encore être possible de fabriquer une bombe au plutonium ou à l'uranium hautement enrichi sans tritium, mais celle-ci aurait alors un rendement moins important. Cependant, cela entraverait sérieusement la miniaturisation des dispositifs nucléaires.

19. Dans la pratique, le tritium demeurera nécessaire tant que les engagements en faveur du désarmement nucléaire n'auront définitivement abouti.

20. Un traité relatif aux matières fissiles devrait interdire la production de tritium dans des réacteurs nucléaires civils pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires.

## **MATIÈRES FISSILES**

21. La bombe à fission dégage une énergie dévastatrice suivant une réaction nucléaire en chaîne incontrôlée issue de la fission de noyaux d'uranium ou de plutonium. La division de tels noyaux par un bombardement neutronique libère de nouveaux neutrons et entraîne ainsi l'accélération rapide d'un processus en chaîne de fission des noyaux qui s'accompagne d'un énorme dégagement d'énergie. Un aspect important en est, dans le cadre du présent débat, que la réaction en chaîne dans les armes nucléaires est associée à des systèmes métalliques et à des neutrons rapides.

22. À l'inverse, la réaction nucléaire en chaîne contrôlée qui a lieu dans un réacteur de puissance commerciale résulte de l'action de neutrons lents. Les neutrons rapides dégagés par une fission sont ralentis par collision avec des modérateurs tels que l'hydrogène. L'eau dans le cœur d'un réacteur à eau légère sert donc à la fois à refroidir le réacteur et à ralentir les neutrons.

23. On peut provoquer la réaction en chaîne de certains nucléides à l'aide de neutrons lents aussi bien que de neutrons rapides, tandis que d'autres n'entrent en réaction que sous l'effet de neutrons rapides. En outre, la fission de nombre de nucléides peut être obtenue par bombardement avec les particules voulues (c'est-à-dire non seulement des neutrons), sans que le dégagement d'énergie n'entraîne de réaction en chaîne.

24. L'information apportée dans les paragraphes précédents est censée donner un aperçu des éléments nécessaires pour comprendre un problème particulier associé au titre du traité envisagé, à savoir, ce que signifie l'expression «matières fissiles» (ou ce qu'il faudrait entendre par là). On trouve diverses définitions de cette expression dans les publications techniques. L'AIEA en donne la définition suivante dans une note technique de 1999:

Toutes les armes nucléaires emploient des composants de l'énergie dégagée lors d'une fission. Tous les isotopes de l'uranium et de tous les éléments transuraniens se divisent lorsqu'ils sont frappés par un neutron, c'est-à-dire qu'ils sont dans une certaine mesure susceptibles de fission. La capacité de se diviser qu'ont les isotopes d'un élément donné accuse des différences marquées selon l'isotope (par exemple, l' $U^{235}$  est bien plus susceptible de fission que l' $U^{238}$ ). La plupart des nucléides lourds ne se prêtent à la fission que si l'énergie cinétique dégagée par le neutron incident est considérable, alors que quelques-uns d'entre eux le font même lorsque l'énergie des neutrons incidents est pratiquement nulle; ces derniers sont dits fissiles. Les nucléides fissiles les plus courants sont l' $U^{233}$ , l' $U^{235}$ , le  $Pu^{239}$  et le  $Pu^{241}$ .

25. Il est évident, sans qu'il soit besoin d'étudier plus avant les diverses définitions, que l'expression «matières fissiles» est généralement associée à des matières susceptibles de réaction en chaîne sous l'action de neutrons lents, c'est-à-dire aux matières utilisées dans des réacteurs de puissance. Cela dit, l'expression couvre également les matières destinées à des armes qui sont susceptibles de réaction en chaîne sous l'action tant de neutrons lents que de neutrons rapides. Si le terme «fissile» est employé dans le traité envisagé, il faudra prendre grand soin de préciser que la production de «matières fissiles» à des fins autres que celles que supposent les dispositifs explosifs nucléaires n'est pas pour autant interdite. À défaut de le préciser, une interdiction de la production à des fins d'armement pourrait signifier l'arrêt de la production de combustible pour les réacteurs commerciaux en même temps que des matières destinées à des armes. Il sera certes difficile, sinon impossible, de modifier à ce stade le titre du traité, mais il devrait être clair que l'expression «matières fissiles» s'entend uniquement des matières susceptibles de réaction en chaîne qui sont destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

#### AUTRES ÉLÉMENTS TRANSURANIENS

26. L'AIEA s'est intéressée récemment à la prolifération possible de neptunium (Np) et d'américium (Am). Ces éléments sont formés en très faibles concentrations dans le combustible nucléaire lorsque celui-ci est irradié dans un réacteur et il faut des installations industrielles spécialement conçues pour les séparer de l'uranium inutilisé ou du plutonium produit par récupération dans des usines de retraitement du combustible irradié ou dans celles où sont traités les déchets hautement radioactifs issus du retraitement. Les quantités de Np et d'Am séparés existant à présent sont petites. Toutefois, le Np convient à la fabrication d'un dispositif explosif nucléaire (même un dispositif relativement simple du type canon). Les opinions divergent quant à l'emploi qui pourrait réellement être fait de l'Am à une telle fin, en raison de ses caractéristiques physiques (et non pas nucléaires). Le Np devrait probablement figurer parmi les matières visées par le traité envisagé.

#### UN SCHÉMA POSSIBLE DU TRAITÉ ENVISAGÉ

##### Ce que ne couvrirait pas le traité envisagé

27. Tant qu'il n'y aurait pas d'accord définitif sur le désarmement nucléaire, certaines activités NE SERAIENT PAS COUVERTES PAR LE TRAITÉ et se poursuivraient.

a) L'isotope requis pour un dispositif au plutonium – le  $Pu^{239}$  – s'accompagne inévitablement d'autres isotopes du plutonium, tels que le  $Pu^{241}$  et le  $Pu^{240}$ . Ces isotopes étant

radioactifs, certains d'entre eux se désintègrent pour former de l'américium, qui est lui-même radioactif, avec une période de 14,4 années. La décroissance de la radioactivité s'accompagne d'une production de chaleur qui est préjudiciable au cœur de l'arme, pour lequel les tolérances mécaniques et techniques sont minimales. Le cœur doit donc être retiré de temps à autre et retravaillé pour en éliminer l'américium et d'autres produits de filiation. Le tritium doit aussi être renouvelé. Il faudra donc prévoir que des installations s'occupant de la fabrication, du retraitement et de l'entreposage des matières et des armes auxquelles ces matières sont destinées continueront d'exister sans être couvertes par le traité envisagé tant qu'il y aura des armes nucléaires.

b) Il est très probable que les installations servant au démantèlement des armes nucléaires dont il est convenu par des accords de désarmement ou décidé par les États de leur plein gré ne seraient pas ouvertes à l'inspection internationale, par souci d'éviter la prolifération.

c) Il ne serait pas non plus donné accès aux installations de fabrication du combustible destiné aux réacteurs navals, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

28. Bref, il est probable que le traité relatif aux matières fissiles ne couvrirait pas:

a) Les matières de qualité militaire incorporées à des armes ou tenues en réserve pour des armes;

b) Les installations de fabrication, de retraitement et d'entreposage y associées;

c) Les installations servant au démantèlement direct d'armes obsolètes et redondantes, ainsi que de celles qu'il est convenu de démanteler dans le cadre d'engagements en matière de désarmement;

d) Les installations de fabrication et de retraitement du combustible destiné aux réacteurs navals.

#### Ce que couvrirait le traité envisagé

29. Les installations de production des matières nucléaires couvertes par le traité envisagé seront de toute évidence mises à l'arrêt ou déclassées<sup>1</sup>. Il est possible que certaines installations de fabrication ou de retraitement redondantes seront aussi mises à l'arrêt. En outre, certaines installations devront servir à l'entreposage des composants nucléaires déclarés excédentaires

---

<sup>1</sup> Voir les définitions établies par l'AIEA dans le modèle de Protocole additionnel (INFCIRC/540), à savoir:

*Installation mise à l'arrêt:* Établissement où les opérations ont été arrêtées et où les matières nucléaires ont été retirées, mais qui n'a pas été déclassé.

*Installation déclassée:* Établissement où les structures et équipements résiduels essentiels pour son utilisation ont été retirés ou rendus inutilisables, de sorte qu'il n'est plus utilisé pour entreposer des matières nucléaires et ne peut plus servir à manipuler, traiter ou utiliser de telles matières.

dans leur composition ou sous leur forme physique originelles. S'il faut retraiter ces composants pour leur donner une forme moins névralgique, il se peut que des installations spécialement conçues à cet effet soient employées pour cela.

30. Il est évident qu'une information considérée comme étant névralgique du point de vue de la prolifération peut être associée à la plupart de ces installations et aux ogives elles-mêmes. Il faudra établir un régime de vérification spécial (excluant l'accès direct à certaines zones pour des mesures et établissant un accès réglementé à d'autres, etc.) dans le but, principalement, d'assurer l'irréversibilité, c'est-à-dire de faire en sorte que les matières déclarées excédentaires ne soient pas de nouveau affectées à des fins militaires et d'armement et que les installations ne soient pas utilisées de nouveau à des fins d'armement.

31. En résumé:

a) Les «matières fissiles» couvertes par le traité envisagé ne seraient plus produites (à l'exception de l'uranium hautement enrichi et du plutonium de qualité militaire, selon toute probabilité). Au besoin, toute nouvelle production d'uranium hautement enrichi pour des réacteurs navals devra être soumise à une vérification stricte.

b) Les matières déclarées excédentaires (suite à des engagements parallèles en matière de désarmement) seraient couvertes par le traité et soumises à des activités de vérification appropriées.

c) Les installations qui seraient mises à l'arrêt ou déclassées dans le cadre du traité et les installations servant au retraitement des matières déclarées excédentaires qui se présenteraient encore sous des formes névralgiques devraient être soumises à des activités de vérification appropriées.

d) Le régime de vérification devrait donc être conçu de manière à réduire autant que possible les risques de prolifération.

e) La vérification aurait pour principal objectif d'assurer l'irréversibilité (des matières et des installations).

#### Matières excédentaires se présentant sous une forme non névralgique

32. Après que les matières initialement installées à des armes auront subi un retraitement et se présenteront sous une forme moins névralgique, celles-ci pourront être soumises au système de vérification en tant que nouvelles matières nucléaires. Les matières initiales – uranium hautement enrichi ou matières contenant principalement du Pu<sup>239</sup> – seraient probablement déclassées (l'uranium hautement enrichi étant transformé en uranium faiblement enrichi) ou utilisées pour la production de combustible mox (à mélange d'oxydes), en tant que de besoin. Les matières restantes seraient entreposées dans les conditions normales exigées par le régime de vérification. Les opérations de transformation ou l'entreposage des matières devraient être soumis à une vérification analogue aux garanties de l'AIEA.

33. À mesure qu'elles passeront du cycle militaire au cycle civil, ces matières pourront être utilisées dans des réacteurs de puissance après leur transformation en combustible. Cela pourrait avoir une incidence sur la nécessité de produire de l'uranium nouveau faiblement enrichi à partir

de matières brutes et de retraiter le combustible irradié pour en récupérer l'U<sup>235</sup> inutilisé et du plutonium nouveau. Toutefois, cela n'obvierait pas à la nécessité de disposer à long terme d'installations d'enrichissement et de retraitement, aussi faudrait-il laisser ces activités continuer en étant subordonnées à des garanties et activités de vérification normales. Le traité envisagé ne devrait pas interdire ces activités, puisqu'il existe des mesures de garantie suffisantes pour s'assurer que les installations d'enrichissement et de retraitement ne sont pas utilisées à des fins qui seraient contraires aux exigences en matière de non-prolifération.

#### L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (AIEA) COMME ORGANISATION CHARGÉE DE LA VÉRIFICATION DU RESPECT DU TRAITÉ RELATIF AUX MATIÈRES FISSILES

34. En dépit du fait que, dans la pratique, la vérification du respect du traité envisagé n'aura d'incidences sensibles que pour les quelques États qui produisent ou possèdent des armes nucléaires ou des matières de qualité militaire, il faudrait sans doute doubler ou tripler le budget des garanties de l'AIEA si celle-ci était chargée de vérifier les activités nucléaires étendues des États considérés. Cela susciterait des problèmes parmi les États membres de l'Agence. Il pourrait être encore plus coûteux de créer une nouvelle organisation pour effectuer les activités de vérification. Le manque d'inspecteurs compétents et expérimentés poserait aussi des problèmes. Cela pourrait créer de sérieuses difficultés s'il fallait doubler, disons, le nombre des inspecteurs de l'AIEA à court terme.

35. Certains des problèmes pourraient être réglés comme suit:

a) *Les coûts budgétaires.* Le traité envisagé pourrait être doté d'un budget propre. On pourrait alors faire appel aux services de l'AIEA pour les activités de vérification. Cela permettrait d'éviter les problèmes qu'a toujours posés à l'AIEA le couplage des budgets des activités liées aux garanties et des activités de coopération technique.

b) *Les coûts de la vérification.* Étant donné les quantités importantes de matières nouvelles et le nombre d'installations supplémentaires qui devront être couvertes, les coûts de l'application des garanties de l'AIEA devront inévitablement être revus complètement. Cela peut se faire en vertu des droits juridiques dont l'AIEA a toujours joui mais qu'elle n'a jamais exercés, ainsi que de nouveaux droits acquis par l'Agence conformément au Protocole additionnel, et par un recours aux techniques nouvelles.

c) *Le manque d'inspecteurs.* Il n'y a pas de solution qui puisse être apportée dans l'immédiat à ce problème. L'AIEA et ses États membres devront conjuguer leurs efforts pour renforcer le corps d'inspecteurs, ce qui pourrait prendre plusieurs années.

36. Le système de garanties intégré adopté dans le cadre des garanties renforcées prévoit déjà, sous certaines conditions, une réduction des activités de vérification menées de longue date. Il conviendrait de développer encore cette idée étant donné la charge supplémentaire que pourrait présenter un traité relatif aux matières fissiles et d'axer principalement les activités de vérification sur les matières nucléaires qui suscitent de réelles inquiétudes en matière de prolifération.

## CONCLUSIONS

37. Il est admis qu'un traité relatif aux matières fissiles permettrait d'aller réellement de l'avant dans le processus aboutissant au désarmement nucléaire.
38. Il faudrait s'entendre clairement sur les «matières fissiles» que couvrirait le traité.
39. Outre le fait d'interdire toute nouvelle production de matières nucléaires pour la fabrication d'armes nucléaires, le traité envisagé devrait avoir pour principale fonction de capter les matières destinées initialement à des armes et devenues excédentaires ainsi que les installations mises à l'arrêt ou déclassées y associées, tant que ces matières et installations n'auront pas été converties à un emploi pacifique, le but étant d'assurer l'irréversibilité de leur reconversion.
40. L'AIEA a les capacités nécessaires pour se charger de la vérification de l'exécution des obligations contractées en vertu d'un traité relatif aux matières fissiles, encore qu'il faille s'occuper de certaines contraintes budgétaires et de certains problèmes en matière de prolifération.
41. Lorsque les matières nucléaires retirées des armes seront passées dans le cycle civil et seront soumises à des garanties (en même temps que les installations y associées), le régime actuel des activités de vérification menées par l'AIEA dans le cadre des garanties risque d'être surchargé, aussi faudra-t-il opérer des ajustements dans les conceptions classiques, notamment de l'application des garanties – par exemple en ce qui concerne le traitement de tout le plutonium (qu'il soit destiné à des armes ou à des réacteurs) comme matière susceptible de servir à la fabrication d'armes.
42. La déclaration de la production passée pourrait être conçue comme un geste politique de bonne foi, encore qu'il faille admettre qu'il sera difficile, dans la pratique, de présenter des déclarations complètes.
43. La question de la production de tritium dans les réacteurs de puissance du cycle civil pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires et de la production de matières nucléaires pour des réacteurs navals devrait être examinée séparément dans le cadre d'un traité relatif aux matières fissiles.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1671/Add.1  
23 août 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

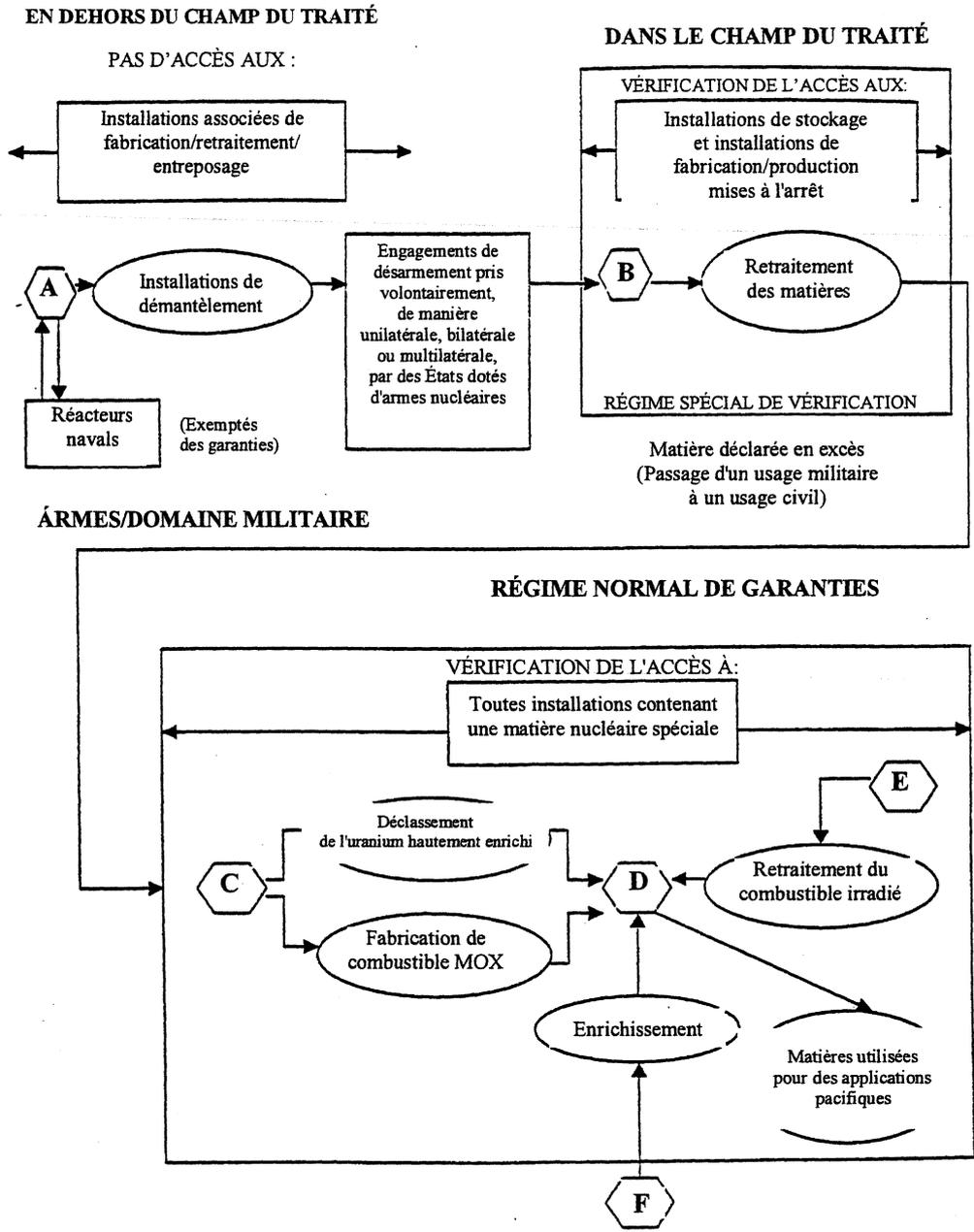
---

## AFRIQUE DU SUD

### Document de travail

### Portée et stipulations possibles d'un traité relatif aux matières fissiles

### Additif



**CATÉGORIES DE MATIÈRES NUCLÉAIRES**

- A: Matières nucléaires qui sont contenues dans des armes, associées à des programmes d'armement ou destinées à des réacteurs navals
- B: Matières nucléaires qui proviennent d'armes nucléaires démantelées et sont destinées à des fins pacifiques, mais qui restent névralgiques (par leur composition ou leur forme physique)
- C: Matières nucléaires telles que sous B, mais retraitées de telle sorte qu'elles ne sont plus névralgiques
- D: Nouvelle matière nucléaire produite (par retraitement de combustible irradié soumis aux garanties ou par retraitement de matière nucléaire brute, ou obtenue à partir de matière déclarée en excès)
- E: Matière nucléaire déjà soumise à des garanties (combustible irradié)
- F: Matière nucléaire brute.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1676  
19 juin 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 11 JUIN 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT UN RÉSUMÉ DE LA RÉUNION INFORMELLE À PARTICIPATION NON LIMITÉE SUR UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES, TENUE À GENÈVE LE 7 JUIN 2002

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un résumé de la réunion informelle à participation non limitée sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a été organisée à Genève le vendredi 7 juin 2002 par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement.

Le nombre total de participants à cette réunion a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 40 pays étaient présents ainsi que des représentants d'ONG, de certaines organisations internationales et de l'AIEA.

Dans sa déclaration liminaire, M. Barnaby, physicien nucléaire bien connu et ex-directeur du SIPRI à Stockholm, a souligné la nécessité d'un tel traité. Le TICE est un instrument de non-prolifération efficace et fixe des limites qualitatives applicables à la mise au point d'armes nucléaires. Le futur traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires fixera une limite quantitative pour la production de matières fissiles. Il constituera donc une contribution importante à la non-prolifération et un pas essentiel vers le désarmement nucléaire. Il contribuera aussi à réduire les risques de terrorisme nucléaire.

Lors du débat qui a suivi, on a mis l'accent sur la nécessité d'une meilleure compréhension du sujet. Parmi les questions soulevées, figuraient les risques de prolifération de plutonium et d'uranium fortement enrichi, la protection physique des stocks de matières fissiles, le retraitement, la fabrication de combustible MOX, les utilisations semi-militaires telles que la propulsion navale, le terrorisme nucléaire et la possibilité de produire une «bombe sale» avec de l'uranium fortement enrichi.

Les participants ont encouragé ma délégation à poursuivre sur cette voie. Celle-ci entend organiser dans ce contexte la prochaine réunion sur les questions de fond au milieu du mois de septembre.

CD/1676

page 2

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette lettre ainsi que ceux des pièces qui y sont jointes soient publiés comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribués à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent des Pays-Bas auprès  
de la Conférence du désarmement  
(*Signé*) Chris C. Sanders

**Document informel sur les efforts visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires: un pas essentiel vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération**

Réunion organisée le 7 juin 2002 à Genève par la Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement

L'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires serait un pas essentiel vers le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Depuis déjà plusieurs années, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte par consensus une résolution appelant la Conférence du désarmement à ouvrir immédiatement des négociations sur un traité de ce type. Alors que le mandat relatif à ces négociations (CD/1299) a été établi dès 1995, celles-ci n'ont pas encore commencé à cause de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement.

Notre priorité absolue sera de parvenir à un consensus sur le programme de travail de la Conférence du désarmement qui est un organe essentiel, le seul qui puisse mener des négociations multilatérales sur le désarmement. De nombreux présidents de la Conférence ont fait d'énormes efforts pour dégager un tel consensus; ils n'ont malheureusement jusqu'ici pas abouti au résultat souhaité.

Tant que la Conférence du désarmement ne sera pas parvenue à un consensus sur son programme de travail, nous jugeons qu'il est important et nécessaire de traiter les questions essentielles de désarmement nucléaire et de non-prolifération de manière constructive. C'est dans ce but que la Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement organisera une série de réunions informelles à participation non limitée, à caractère informatif et éducatif, sur la question de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'objectif de ces réunions est de mieux préparer les délégations à Genève aux négociations effectives, au sein de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Pour ce faire, on organisera des séances d'information, suivies par une discussion et des échanges de vues entre les participants. Les thèmes examinés auront un caractère général et porteront sur les questions à aborder lors des négociations.

Les réunions seront ouvertes à tous les États membres de la Conférence du désarmement ainsi qu'aux États qui ont le statut d'observateur auprès de cette instance. À l'occasion, des experts de l'AIEA par exemple, d'organes de réflexion et d'ONG seront invités à y contribuer.

Les réunions seront organisées de manière totalement transparente. La Mission permanente des Pays-Bas à la Conférence du désarmement communiquera à toutes les délégations intéressées de brefs résumés sur les thèmes à l'examen.

Le fait d'assister aux réunions informelles organisées par la Mission permanente des Pays-Bas ou de participer aux discussions n'affectera nullement la position de votre pays sur le programme de travail de la Conférence en général ni les futures négociations relatives à un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs en particulier.

## CONTEXTE DANS LEQUEL S'INSCRIRAIT UNE INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES NUCLÉAIRES

### *Effets d'une telle interdiction sur la prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et le terrorisme nucléaire*

Frank Barnaby

Lorsque la guerre froide a cessé il y a environ 10 ans, on a généralement supposé que l'importance donnée par les responsables politiques aux armes nucléaires diminuerait de façon spectaculaire et beaucoup ont espéré que l'on progresserait rapidement sur la voie du désarmement nucléaire, ce qui permettrait de supprimer ces armes. Le premier pas sur cette voie serait un Traité d'interdiction complète des essais (TICE), suivi rapidement par une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Tel n'a malheureusement pas été le cas. En fait, les armes nucléaires reviennent à l'ordre du jour avec une ampleur qui rappelle la période la plus aiguë de la guerre froide. Ainsi par exemple, selon des fuites en direction de la presse, la déclaration de politique nucléaire des États-Unis, mise au point à la fin de 2001, présente le rôle des armes nucléaires dans l'avenir, non pas dans le cadre d'une politique de dissuasion nucléaire mais dans celui d'une stratégie de guerre. Apparemment, le Pentagone élabore des plans de circonstance concernant l'utilisation d'armes nucléaires contre des cibles dans sept pays ou plus, dont la Chine, l'Iran, l'Iraq, la Libye, la Russie et la Syrie.

En mars 2002, le Ministre de la défense du Royaume-Uni a annoncé, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, que des armes nucléaires britanniques pourraient être utilisées dans le cadre d'une première frappe et contre des pays qui emploieraient des armes biologiques ou chimiques contre des forces britanniques ou contre des cibles au Royaume-Uni. Les Gouvernements tant américain que britannique sont maintenant revenus sur les garanties qu'ils avaient données de ne pas employer d'armes nucléaires contre des pays qui n'en disposeraient pas et ne seraient pas alliés à une puissance nucléaire.

Ces nouvelles politiques ont été adoptées alors que les États-Unis et le Royaume-Uni ainsi que les autres États reconnus comme des puissances dotées de l'arme nucléaire (Chine, France et Russie) s'étaient engagés résolument à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires à la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération (TNP). Cent quatre-vingt-sept pays ont ratifié cet instrument, chiffre jamais atteint auparavant pour un traité multilatéral sur le contrôle des armes nucléaires.

### *Comment parvenir à un désarmement nucléaire de grande ampleur?*

Il est difficile d'imaginer que l'on puisse parvenir à un désarmement nucléaire de grande ampleur sans recourir à un programme échelonné de mesures pour lequel beaucoup pensent qu'il faudrait définir des délais. Ce programme devrait viser tout d'abord à prévenir la prolifération nucléaire horizontale (la dissémination des armes nucléaires vers des pays qui n'en disposent pas actuellement) et la prolifération nucléaire verticale (augmentation du nombre et amélioration de la qualité des armes nucléaires dans les arsenaux des puissances nucléaires). Il faudrait ensuite passer à une réduction des arsenaux nucléaires pour aboutir finalement au niveau zéro.

Les principales mesures concerneraient les points suivants:

1) Traités existants, les plus importants étant:

- Les Traités START I de 1991 et START II de 1993;
- Le Traité de 1972 sur les systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM);
- Le Traité de 1987 sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée (Traité INF);
- Le Traité de 1968 sur la non-prolifération nucléaire (TNP);
- Le Traité de 1996 sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE);
- Les quatre Traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires (en Amérique latine [1967], dans le Pacifique Sud [1985], en Asie du Sud-Est [1995] et en Afrique [1996]); et

2) Mesures restant à négocier, dont les suivantes:

- Nouvelles réductions dans les arsenaux d'armes nucléaires tactiques et stratégiques des États-Unis et de l'ex-Union soviétique en dessous des niveaux jusqu'ici négociés bilatéralement ou annoncés unilatéralement;
- \* Réductions des arsenaux nucléaires britanniques, français et chinois par voie de négociations multilatérales;
- Normalisation, de préférence sous forme d'un traité, des principes régissant les exportations nucléaires, principes qu'il faudrait rendre juridiquement exécutoires au moyen de sanctions;
- Un traité qui interdirait l'utilisation en premier d'armes nucléaires et qui serait ratifié par toutes les puissances dotées de ces armes;
- Un renforcement du système international de garanties nucléaires;
- Une interdiction de continuer à produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires.

Parmi les Traités existants, START II n'a pas encore été ratifié par les États-Unis et ne le sera pas sous la présidence Bush, si tant est qu'il soit ratifié un jour; les États-Unis se retireront du Traité ABM en juin 2002; le TICE, inévitablement affaibli par l'absence de ratification par les États-Unis, n'est pas encore entré en vigueur.

On pense généralement que la prochaine mesure relative au contrôle des armes nucléaires qui sera négociée sera un traité multilatéral interdisant de continuer à produire des matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires (souvent appelé «traité sur l'interdiction des

matières fissiles») et que les négociations auront lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement à Genève.

*Pourparlers bilatéraux entre les États-Unis et la Russie*

La grande majorité de la trentaine de milliers d'armes nucléaires dans le monde aujourd'hui sont américaines ou russes. Les autres pays dotés de l'arme nucléaire, la Chine, la France, le Royaume-Uni, l'Inde, Israël et le Pakistan, en ont au total environ 1 200 dans leurs arsenaux.

Bien que le Gouvernement Bush ait annoncé son intention de réduire le nombre d'armes nucléaires qu'il déploie, il conserve des milliers d'armes nucléaires dans ses stocks de base et prévoit d'en mettre au point de nouvelles, une ogive pouvant pénétrer profondément dans le sol pour détruire des objectifs souterrains tels que des blockhaus; un nouveau missile antimissile intercontinental qui serait déployé en 2020; et un nouveau bombardier qui serait opérationnel en 2040. En tournant le dos au TICE, les États-Unis ont peut-être montré qu'ils avaient l'intention de recommencer à faire des essais nucléaires. Il est aussi question de placer des têtes nucléaires sur des missiles antimissiles dans le cadre du programme national de défense antimissiles des États-Unis. Les pressions qui s'exerceront en faveur de l'utilisation de missiles antimissiles de type nucléaire augmenteront à mesure que de plus en plus d'essais de missiles antimissiles classiques de destruction par collision échoueront.

Ces évolutions visent à revitaliser les forces nucléaires américaines pour inclure une nouvelle triade de capacités nucléaires combinant les frappes offensives nucléaires et classiques avec les défenses antimissiles et l'infrastructure relative aux armes nucléaires. Elles montrent que le Gouvernement Bush est convaincu que les armes nucléaires feront partie intégrante des forces militaires des États-Unis pendant au moins les 50 prochaines années.

Les États-Unis ont officiellement annoncé qu'ils souhaiteraient réduire le nombre de leurs armes nucléaires stratégiques déployées – environ 7 000 têtes nucléaires actuellement, dont la plupart sont sous régime d'alerte et peuvent être lancées dans un délai de 15 minutes – pour l'amener entre 1 700 et 2 200.

Lors du sommet Bush-Poutine, qui a eu lieu du 23 au 26 mai 2002, les Russes et les Américains ont approuvé un Traité visant à réduire entre 1 700 et 2 200 le nombre de têtes nucléaires stratégiques déployées d'ici 2012. Ceci représente une réduction considérable par rapport au nombre actuel, à savoir environ 6 000 de chaque côté.

Cependant, ce traité suscite de graves objections. Il n'impose pas le démantèlement des têtes nucléaires qui ont été retirées; chaque partie peut revenir au niveau qu'il veut après 2012; chaque partie peut se retirer du Traité avec un préavis de 90 jours; les armes nucléaires tactiques ne sont soumises à aucun contrôle; aucun engagement n'est pris quant à la vérification du respect du Traité. En outre, la grande question qui se pose est la suivante: la Douma russe et le Sénat des États-Unis ratifieront-ils ce traité?

Il est vraisemblable que les États-Unis et la Russie conserveront un stock d'armes complètes et de composantes d'armes qui leur permettra de déployer très rapidement environ 16 000 armes nucléaires de plus s'ils prennent une décision politique en ce sens.

Le Traité ne porte pas véritablement sur le désarmement nucléaire. Il s'agit plutôt d'un accord visant à limiter le nombre d'armes nucléaires déployées maintenues sous régime d'alerte. C'est bien sûr quelque chose dont il faut se féliciter. Cependant, compte tenu du haut niveau actuel de confiance entre les États-Unis et la Russie, de nombreux observateurs font valoir que les deux pays auraient pu de manière irréversible réduire beaucoup plus leurs arsenaux nucléaires.

### *Prochaines étapes*

Il apparaît que le Gouvernement Bush ne voit pas l'intérêt de négocier des traités multilatéraux. Il préfère les mesures unilatérales. Le seul traité multilatéral que ce gouvernement tient véritablement à conserver est le Traité sur la non-prolifération. Il veut aussi que soit négociée une interdiction de la poursuite de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ceci permet d'espérer qu'une telle interdiction finira par être négociée.

### *Ce qui s'est passé jusqu'ici*

Le concept de traité sur les matières fissiles remonte à 56 ans, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui en fait la première mesure officiellement suggérée en matière de contrôle des armes nucléaires. Un tel traité faisait partie du plan Baruch des États-Unis. Il a en outre été proposé par le Président Dwight Eisenhower dans le discours que celui-ci a prononcé le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale des Nations Unies et qui a été désigné par la suite sous le nom de «programme des atomes pour la paix». Il affirma alors: «Les États-Unis chercheront à faire plus que simplement réduire ou éliminer les matières atomiques à usage militaire».

Dans les années 60, alors que les négociations d'un traité sur la non-prolifération étaient en cours, une interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires a été incluse dans un groupe de mesures, de même qu'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, des réductions des arsenaux nucléaires des puissances dotées de l'arme nucléaire et la gestion, le contrôle et le stockage du plutonium à l'échelle internationale. Après 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a régulièrement adopté des résolutions demandant une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, mais les espoirs de progrès étaient faibles tant que la guerre froide se poursuivait.

Avec la fin de la guerre froide et la perception de la nécessité de progresser en matière de contrôle des armements, ce concept proprement dit a reçu un élan considérable grâce au Président Bill Clinton. Dans son intervention devant l'Assemblée générale en septembre 1993, celui-ci a dit: «Nous rechercherons de nouvelles mesures pour limiter les matériaux utilisés dans la fabrication des armes nucléaires. Les stocks mondiaux croissants de plutonium et d'uranium hautement enrichi augmentent le danger du terrorisme nucléaire dans tous les pays. Nous encouragerons la signature d'un accord international interdisant définitivement la production de ces matériaux aux fins de la fabrication d'armes.» Un solide appui des États-Unis semblait faire d'une telle interdiction un objectif réaliste.

En 1993, dans sa résolution 48/75 L, l'Assemblée générale a recommandé que soit négocié un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs

explosifs nucléaires. Elle a demandé «à l'Agence internationale de l'énergie atomique de fournir l'aide qui lui serait demandée pour examiner les mécanismes de vérification d'un tel traité», mais elle n'a pas indiqué précisément quel devait être le rôle de l'Agence. Le traité visé dans la résolution interdirait la production, mais rien n'était prévu pour les stocks existants de matières fissiles. Cette résolution a été adoptée par consensus.

Selon une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, un traité interdisant la production de matières fissiles couvrirait la production de plutonium de qualité militaire (plutonium contenant plus de 93 % de l'isotope 239), d'uranium fortement enrichi de qualité militaire (uranium enrichi à plus de 90 % en uranium 235) et d'uranium 233 destinés à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ainsi que toute production qui ne serait pas soumise à des garanties internationales.

Le 25 janvier 1994, la Conférence du désarmement à Genève a décidé de nommer un Coordonnateur spécial «chargé de solliciter les vues de ses membres sur l'arrangement le plus approprié pour négocier» un traité sur les matières fissiles. Malgré l'appui à la tenue de négociations sur un tel traité dans le cadre de la Conférence, il est vite apparu au Coordonnateur spécial, l'Ambassadeur du Canada Gerald E. Shannon, que la portée du traité était une question politique cruciale. Le traité porterait-il à la fois sur la production passée et sur la production future?

Ce n'est que le 23 mars 1995 que l'Ambassadeur Shannon a pu faire état d'un consensus sur le mandat de négociation concernant l'interdiction des matières fissiles et la création d'un comité spécial chargé «de négocier un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires». La difficulté concernant la portée de l'interdiction n'a pas été réglée, mais le mandat a été adopté grâce à un compromis (certains diraient des faux-fuyants).

L'Ambassadeur Shannon a dit alors: «Au cours de mes consultations, de nombreuses délégations ont exprimé leurs préoccupations au sujet de diverses questions relatives aux matières fissiles, notamment ce que devait être la portée de la Convention. Des délégations ont exprimé l'avis que ce mandat ne permettrait d'examiner au Comité que la production future de matières fissiles. D'autres délégations ont été d'avis que le mandat permettrait d'examiner non seulement la production future, mais aussi la production passée. D'autres encore ont été d'avis que cet examen ne devrait pas porter seulement sur la production (passée ou future) de matières fissiles, mais aussi sur d'autres questions, comme la gestion de ces matières. Il a été convenu par les délégations que le mandat constitutif du comité spécial n'empêche pas une délégation de proposer à l'examen du comité l'une ou l'autre des questions susmentionnées.»

Aucun progrès n'a été enregistré dans le cadre des débats de la Conférence sur le traité en question jusqu'à la réalisation en 1998 d'essais nucléaires par l'Inde et le Pakistan. Jusqu'alors, un certain nombre de membres de la Conférence, essentiellement des pays non alignés, demandaient que la négociation du traité soit liée à l'examen d'un programme échelonné de désarmement nucléaire. Les puissances nucléaires établies ont toujours refusé l'établissement d'un tel lien.

À la fin de sa session de 1998, la Conférence du désarmement a bien créé un comité spécial chargé d'entamer des négociations concernant un traité sur les matières fissiles. L'Ambassadeur du Canada Mark Moher a présidé ledit comité. Celui-ci ne s'est réuni que pendant trois semaines et sa session s'est achevée.

#### *Obstacles à la négociation d'un traité sur les matières fissiles*

La Conférence du désarmement n'a pas réussi en 1999 à prendre la décision de reconstituer le comité. Les principaux obstacles à l'engagement des négociations ont été des divergences quant à la façon de traiter les stocks militaires existants de matières fissiles et à la relation entre le traité et le désarmement nucléaire, en particulier un programme échelonné de désarmement nucléaire.

Les attitudes adoptées par l'Inde, le Pakistan et Israël, qui sont tous des puissances dotées de l'arme nucléaire, à propos des négociations d'un traité sur les matières fissiles sont bien sûr très importantes. Le Pakistan a annoncé qu'il était prêt à accepter de telles négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais il veut que les stocks soient pris en compte, mais les cinq puissances nucléaires établies, ainsi que l'Inde et Israël, ne le veulent pas. Israël était d'accord pour commencer les négociations mais «a réservé sa position quant aux aspects fondamentaux» des questions négociées.

Actuellement (en juin 2002), un des obstacles principaux (voire même l'obstacle principal) à l'engagement des négociations est l'attitude de la Chine. D'autres membres de la Conférence du désarmement qui demandaient un couplage entre le traité et un programme échelonné de désarmement nucléaire semblent y avoir renoncé.

La Chine fait fortement valoir qu'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être négocié dans le cadre de la Conférence. Elle n'est pas d'accord pour que l'on reconstitue le comité spécial chargé de négocier un traité sur les matières fissiles à moins que l'on ne crée aussi un comité chargé de négocier un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Chine voudrait aussi qu'il y ait un troisième comité spécial de la Conférence chargé d'examiner la question du désarmement nucléaire, les trois comités travaillant en parallèle.

Si la Chine renonçait au couplage entre un traité sur les matières fissiles et un traité sur l'espace, il n'y aurait aucune raison, semble-t-il, pour que les négociations sur les matières fissiles ne commencent pas rapidement.

#### *Avantages d'un traité sur les matières fissiles*

En bref, un traité sur les matières fissiles est nécessaire pour:

- Relancer les négociations sur de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires et de désarmement; sans traité sur les matières fissiles, il est pour le moins improbable que des progrès quelconques puissent être réalisés à cet égard;
- Contrôler la dissémination des armes nucléaires vers les pays qui n'en possèdent pas;
- Encourager le contrôle des matières fissiles avec lesquels des armes nucléaires ou des explosifs nucléaires peuvent être fabriqués;

- Accroître la quantité de matières fissiles pouvant être utilisées pour fabriquer des armes qui est soumise à des garanties internationales;
- Améliorer l'efficacité des politiques touchant les exportations nucléaires;
- Réduire les risques de terrorisme nucléaire.

Il convient de noter que presque tout le plutonium, y compris celui qui est produit dans des réacteurs nucléaires civils, pourrait être utilisé pour produire des armes nucléaires efficaces. Le stock mondial de plutonium à usage civil, séparé des éléments combustibles irradiés des réacteurs de puissance et conservé dans des réserves, est actuellement d'environ 300 tonnes, assez pour produire au moins 60 000 armes nucléaires, soit deux fois plus qu'il n'y en a actuellement dans les arsenaux nucléaires de l'ensemble du monde. Une des questions principales qui se posent est donc de savoir si le plutonium à usage civil devrait ou non être couvert par le traité sur les matières fissiles.

En conclusion, en adoptant un traité efficace sur les matières fissiles, on réduirait l'accès à ces matières en empêchant d'en produire davantage pour fabriquer des armes nucléaires et on augmenterait la quantité de matières fissiles utilisables pour fabriquer des armes soumises à des garanties internationales. L'ensemble de ces facteurs rendrait plus difficile le détournement de matières fissiles illicites pour la fabrication d'armes et d'explosifs nucléaires. Les risques à la fois de prolifération nucléaire et de terrorisme nucléaire seraient réduits.

Tableau des arsenaux nucléaires

Pays	Nombre total d'armes nucléaires déployées (stratégiques et tactiques)		
	Stratégiques	Tactiques	Total
États-Unis	7 200	1 670	8 870
Russie	5 600	3 600*	9 200
Chine	281	120	401
France	288	60	348
Royaume-Uni	85	0	185
Inde			Environ 35
Israël			Environ 200
Pakistan			Environ 36
TOTAL			Environ 20 000**

\* Ceci comprend 1 200 têtes nucléaires placées sur des missiles antimissiles autour de Moscou.

\*\* On compte en outre plus de 10 000 têtes nucléaires en réserve, essentiellement aux États-Unis et en Russie.

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1683\*  
3 septembre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE L'IRLANDE, TRANSMETTANT LE TEXTE ANGLAIS DU DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR L'ÉGYPTE AU NOM DES PAYS MEMBRES DE LA COALITION POUR UN NOUVEL ORDRE DU JOUR À LA PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DE 2005 DES PARTIES AU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte anglais du document présenté par l'Égypte au nom des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la première session du Comité préparatoire de la Conférence de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente  
(*Signé*) Mary Whelan

---

\* Repris du document NPT/CONF.2005/PC.I/9, du 5 avril 2002, dont le texte est reproduit ci-joint.

## **Coalition pour un nouvel ordre du jour**

### **Document présenté par l'Égypte au nom des pays membres de la Coalition**

#### **I. Observations générales**

1. En 1995, les États parties ont prolongé indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et se sont engagés à tout mettre en œuvre pour qu'il parvienne à l'universalité. La procédure d'examen du Traité a été renforcée et des principes et objectifs concernant son application ont été adoptés. La résolution sur le Moyen-Orient a été adoptée comme faisant partie intégrante de l'ensemble des dispositions adoptées en 1995.
2. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité que tous les États avaient «l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace».
3. Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2000 a marqué un progrès sur la voie du désarmement nucléaire. En particulier, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires et ont convenu de mesures pratiques qu'il leur incombait de prendre pour parvenir au désarmement nucléaire. À cette fin, des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour rendre plus efficace la procédure d'examen renforcée du Traité.

#### **II. Principes fondamentaux**

4. Le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité internationales exigent la participation de la communauté internationale tout entière. La sécurité internationale est un problème collectif qui exige une action collective. Les traités internationalement négociés dans le domaine du désarmement ont été des facteurs déterminants de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures unilatérales et bilatérales de désarmement nucléaire viennent compléter les dispositions multilatérales prises par voie de traité en vue du désarmement nucléaire. Il est essentiel que les principes fondamentaux – transparence, vérification et irréversibilité – soient appliqués à toutes les mesures de désarmement.
5. Nous réaffirmons que la possession indéfinie d'armes nucléaires à laquelle prétendraient les États dotés d'armes nucléaires est incompatible avec l'intégrité et la viabilité du régime de non-prolifération des armes nucléaires et, plus généralement, avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
6. Il est impératif que le désarmement nucléaire, la réduction des arsenaux nucléaires et les autres mesures relatives à la limitation des armements nucléaires soient irréversibles. La progression continue et irréversible de la réduction des arsenaux nucléaires est une condition préalable indispensable pour faire avancer la non-prolifération des armes nucléaires.
7. Chaque article du Traité lie les États parties concernés à tout moment et en toutes circonstances. Il est impératif que tous les États parties soient tenus pleinement responsables du strict respect des obligations que leur impose le Traité.

8. De nouveaux progrès vers le désarmement sont essentiels si l'on veut parvenir à la stabilité internationale et la maintenir. Les tâches à entreprendre en vue du désarmement nucléaire ont été fixées lors de l'examen du Traité en 2000 et il est toujours impératif de les accomplir.

9. Un monde exempt d'armes nucléaires devra en fin de compte reposer sur un instrument universel et juridiquement contraignant, négocié au niveau multilatéral, ou s'inscrire dans un cadre englobant un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement.

### **III. Évolution de la situation depuis la Conférence d'examen du Traité en 2000**

10. À ce jour, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application des 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du Traité en 2000.

11. Le fait que, dans le contexte de la sécurité après la guerre froide, les politiques de sécurité et les doctrines en matière de défense continuent à être fondées sur la possession d'armes nucléaires est préoccupant. Il reste encore à donner suite à l'engagement qui a été pris de réduire le rôle que jouent les armes nucléaires en matière de sécurité et de défense. Cette absence de progrès est incompatible avec l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

12. En outre, nous sommes profondément préoccupés par les tendances actuelles concernant le rôle futur des armes nucléaires dans les nouvelles stratégies de sécurité.

13. La Conférence du désarmement a continué à ne pas s'occuper du désarmement nucléaire et n'a pas repris les négociations concernant un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À ce jour, il n'a pas été répondu aux espoirs de progrès qu'avait suscités la Conférence des Parties en 2000.

14. Le système de vérification international de l'exécution du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue à être mis en place, mais le Traité n'est toujours pas entré en vigueur.

15. Rien n'indique que les États dotés d'armes nucléaires ont pris des mesures pour accroître la transparence.

16. Des mesures ont été prises par un État doté d'armes nucléaires pour réduire unilatéralement le statut opérationnel de ses systèmes d'armes nucléaires.

17. À ce jour, rien n'indique que des mesures concrètes concertées aient été adoptées pour réduire le statut opérationnel des systèmes d'armes nucléaires.

18. Il n'y a aucun signe que des dispositions soient prises par les cinq États dotés d'armes nucléaires en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Au contraire, il y a des signes inquiétants de mise au point de nouvelles générations d'armes nucléaires.

19. Nous accueillons avec satisfaction les déclarations d'intention des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie concernant les réductions importantes des arsenaux nucléaires déployés, mais nous restons profondément préoccupés par le fait qu'il est toujours possible que des armes nucléaires soient utilisées. En dépit des déclarations d'intention, et même des réductions bilatérales et unilatérales qui ont été réalisées, le nombre total d'armes nucléaires déployées et stockées se chiffre encore par milliers.

20. Il est à craindre que la dénonciation du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles balistiques par l'un des États parties, l'élément d'incertitude supplémentaire qu'elle apporte et son incidence sur la stabilité stratégique en tant que facteur important contribuant à faciliter le désarmement nucléaire auront des conséquences préjudiciables sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cela pourrait aussi avoir de graves conséquences pour l'avenir de la sécurité mondiale et justifier indûment des décisions fondées uniquement sur des préoccupations unilatérales. Toute décision, y compris la mise au point de systèmes de défense antimissile, qui pourrait avoir des effets préjudiciables sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, concerne la communauté internationale. Nous sommes préoccupés par le risque d'une nouvelle course aux armements sur terre et dans l'espace.

21. Les réalisations et les promesses liées aux traités bilatéraux pour la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START), notamment la possibilité qu'ils offrent de créer un mécanisme plurilatéral auquel participeraient tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'entreprendre concrètement le démantèlement et la destruction des armements nucléaires en vue de l'élimination des armes nucléaires, sont compromises.

22. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement se sont déclarés résolus à s'employer à éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et à n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment en ce qui concerne la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

23. Nous sommes préoccupés par le fait que trois États continuent d'exploiter des installations nucléaires non soumises aux garanties et n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et par le fait que ces trois États continuent de retenir l'option des armes nucléaires.

24. La création de zones exemptes d'armes nucléaires a progressé dans certaines régions et, en particulier, le mouvement tendant à ce que l'hémisphère Sud et les zones adjacentes soient exemptes de ces armes. À cet égard, la ratification des traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba par tous les États des régions visées et tous les États intéressés revêt une grande importance. Ils devraient tous conjuguer leurs efforts afin d'amener tous les États intéressés qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux protocoles relatifs aux traités concernant les zones exemptes d'armes nucléaires. Il faudrait encourager les États parties à ces traités à promouvoir les objectifs communs de ces instruments en vue de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires et à apporter leur concours à ceux qui proposent la création de zones de cette nature. Par contre, aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la création de zones exemptes d'armes nucléaires au Moyen-Orient, en Asie du Sud et dans d'autres régions.

#### IV. Mesures à prendre

25. Nous demeurons résolus à poursuivre de manière toujours aussi vigoureuse l'application intégrale et effective des importants accords conclus lors de la Conférence de 2000 chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération, préalable indispensable pour assurer le désarmement nucléaire.

26. Les États dotés d'armes nucléaires doivent donner à ceux qui n'en possèdent pas des garanties de sécurité négociées multilatéralement et ayant un caractère obligatoire sur le plan juridique. Le Comité préparatoire devrait présenter à la Conférence d'examen de 2005 des recommandations sur les modalités à suivre pour engager immédiatement des négociations sur cette question. En attendant la clôture de ces négociations, les États dotés d'armes nucléaires devraient respecter strictement les engagements qu'ils ont pris à cet égard.

27. Les États dotés d'armes nucléaires doivent assurer une transparence et une responsabilité accrues en ce qui concerne leurs arsenaux d'armes nucléaires et leur application des mesures de désarmement.

28. Les États dotés d'armes nucléaires doivent redoubler d'efforts pour réduire effectivement, et unilatéralement, leurs arsenaux nucléaires. Il est essentiel que ces États confèrent un caractère officiel à leurs déclarations unilatérales dans un accord juridiquement contraignant comportant des dispositions visant à assurer la transparence, la vérification et l'irréversibilité. Les États dotés d'armes nucléaires ne doivent pas perdre de vue que si la réduction des déploiements est un signe positif, elle ne saurait se substituer à l'élimination effective des armes nucléaires.

29. Les États dotés d'armes nucléaires devraient donner effet aux engagements pris dans le Traité sur la non-prolifération d'appliquer le principe de l'irréversibilité en détruisant les ogives nucléaires dans le cadre de la réduction des armes nucléaires stratégiques et d'éviter de les maintenir dans un état qui se prête à un redéploiement éventuel. Si la réduction des déploiements et de la capacité opérationnelle des armes nucléaires constitue un fait positif, elle ne saurait remplacer la réduction irréversible et l'élimination totale de ces armes.

30. De nouvelles réductions des armes nucléaires non stratégiques devraient revêtir un caractère prioritaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à cet égard. Ces réductions devraient être opérées de manière transparente et irréversible et s'inscrire dans le cadre des négociations sur la réduction des armes en général. Dans ce contexte, il est urgent de prendre des mesures pour :

a) Opérer une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques sur la base d'initiatives unilatérales et dans le cadre du processus de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire;

b) Prendre de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance et à assurer la transparence afin de réduire le risque que posent les armes nucléaires non stratégiques;

c) Prendre des mesures concrètes concertées en vue de réduire encore la capacité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires;

d) Officialiser les instruments bilatéraux officieux relatifs à la réduction des armes nucléaires non stratégiques, tels que les déclarations faites par MM. Bush et Gorbatchev en 1991, dans des accords ayant force obligatoire sur le plan juridique.

31. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire le nécessaire pour assurer l'intégration harmonieuse des cinq États dotés d'armes nucléaires dans un processus aboutissant à l'élimination complète des armes nucléaires.

32. Nous soulignons qu'il est important et urgent de poursuivre le processus de signature et ratification pour assurer l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sans retard et sans conditions. Cette mesure devient d'autant plus urgente que la mise en place d'un système international de vérification des essais d'armes nucléaires dans le cadre du Traité semble plus proche que l'entrée en vigueur de celui-ci. Cette situation n'est pas compatible avec l'idée d'un traité universel sur l'interdiction complète des essais. Il convient d'appliquer et de maintenir le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité, dont il faudra impérativement et scrupuleusement respecter les buts, objectifs et dispositions.

33. La Conférence du désarmement devrait créer sans retard un comité spécial chargé des questions de désarmement nucléaire.

34. La Conférence du désarmement devrait reprendre les négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable à l'échelon international interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes ou autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

35. La Conférence du désarmement, seule instance de négociation multilatérale, a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects. Elle devrait achever l'examen et la mise à jour du mandat énoncé dans sa décision du 13 février 1992 et créer dès que possible un comité spécial.

36. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et bannir toute mesure qui ébranlerait sa ferme volonté d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Les trois États<sup>1</sup> qui ne sont pas encore parties audit Traité doivent y adhérer sans conditions et sans retard en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, assurer l'entrée en vigueur des accords de garanties généralisées requis ainsi que des protocoles additionnels conformes au modèle de protocole afin d'assurer la non-prolifération nucléaire, renoncer sans équivoque et d'urgence à mettre au point et à déployer de telles armes et s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales ainsi que les efforts déployés par la communauté internationale en vue du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

37. Il faut mettre en œuvre l'initiative trilatérale AIEA-Fédération de Russie-États-Unis et envisager d'y associer éventuellement d'autres États nucléaires.

---

<sup>1</sup> Inde, Israël et Pakistan.

38. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des dispositions pour placer dès que possible les matières fissiles dont ils n'ont plus besoin à des fins militaires sous le contrôle de l'AIEA ou d'autres organes internationaux de vérification.

39. Les traités internationaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires doivent être respectés et toutes les obligations qui en découlent doivent être dûment remplies.

40. Tous les États doivent s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une nouvelle course aux armements nucléaires ou de nuire au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

#### **V. Processus d'examen renforcé**

41. Le Comité préparatoire devrait examiner les questions de procédure nécessaires pour faire progresser ses travaux mais aussi les questions de fond ainsi qu'il avait été décidé dans les documents adoptés à l'issue des conférences de 1995 et 2000, et veiller à ce que les délibérations sur les questions de fond soient consignées dans le résumé de ses travaux.

42. Le Comité préparatoire devrait concentrer son attention sur les questions de fond relatives au désarmement nucléaire afin de veiller à ce que les États rendent dûment compte dans leurs rapports des progrès qu'ils ont accomplis à cet égard. Cette obligation de rendre compte sera évaluée lors de l'examen des rapports que les États parties sont convenus de présenter.

43. Le Comité préparatoire devrait examiner les rapports périodiques que tous les États parties doivent soumettre sur la mise en œuvre de l'article VI et de l'alinéa c du paragraphe 4 de la décision adoptée en 1995. Le processus d'examen renforcé prévu dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 concernant l'application du Traité et des décisions 1 et 2 ainsi que de la résolution relative au Moyen-Orient adoptée en 1995 devrait être pleinement mis en œuvre.

44. Ces rapports devraient être présentés à chacune des sessions du Comité préparatoire. Les rapports concernant l'article VI devraient porter sur les questions et principes visés dans les 13 mesures énoncées et comporter des informations précises et complètes sur chacune de ces mesures (notamment le nombre et les spécifications des ogives et des systèmes de lancement en service et le nombre et les spécifications des réductions, les mesures de levée de l'état d'alerte, les stocks actuels de matières fissiles ainsi que la réduction et le contrôle de ces matières, les progrès réalisés dans les domaines de l'irréversibilité, de la transparence et de la vérifiabilité). Ces rapports devraient examiner les politiques et objectifs actuels ainsi que les faits nouveaux dans ces domaines.

-----



**LETTRE DATÉE DU 7 JANVIER 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT UN RÉSUMÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION INFORMELLE À PARTICIPATION NON LIMITÉE SUR UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES, TENUE À GENÈVE LE 25 SEPTEMBRE 2002 DANS LE CADRE DES TRAVAUX MENÉS SUR CETTE QUESTION PAR LES PAYS-BAS**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un résumé de la deuxième réunion informelle à participation non limitée sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, tenue dans le cadre des travaux menés sur cette question par les Pays-Bas.

Cette réunion a été organisée le 25 septembre 2002 par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement. Le nombre total de participants a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 50 pays étaient présents ainsi que des représentants d'ONG et de certaines organisations internationales, dont l'AIEA à Vienne.

***La portée d'un traité relatif aux matières fissiles: exposé de M. Thomas Shea (AIEA)***

À cette réunion, M. Thomas Shea, Chef du Bureau de l'Initiative trilatérale au Département des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, a présenté, au nom de son organisation, une communication sur le cadre dans lequel pourrait s'inscrire un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Une copie de sa communication est jointe au présent document.

M. Shea a abordé les questions suivantes:

- Quel pourrait être le champ d'application du traité (portée, définitions, type d'installations);
- Comment pourrait-on vérifier le respect du traité (déclarations, vérification);
- Quelles exceptions faut-il prévoir pour les utilisations militaires (propulsion navale et autres applications militaires non explosives);
- Quels autres éléments pertinents faut-il examiner (organisation, coûts et aspects juridiques tels que l'entrée en vigueur).

Les questions soulevées lors des débats qui ont immédiatement suivi l'exposé de M. Shea ont touché notamment la portée du régime de vérification du traité, le financement de ce régime, la question des stocks (y compris la pertinence de l'Initiative trilatérale dans le contexte de ce traité) et l'intérêt que le traité présenterait pour prévenir le terrorisme nucléaire.

### ***Portée du régime de vérification du traité***

En ce qui concerne la portée du régime de vérification du traité, les débats ont été axés sur la question de savoir si la vérification devrait s'appliquer à tous les États ou seulement à ceux auxquels le TNP n'interdit pas de produire ou posséder des armes nucléaires (c'est-à-dire les cinq puissances nucléaires et trois États qui ne sont pas parties au TNP). Ils ont aussi porté sur la question de savoir si ce régime devrait être très similaire au système de garanties de l'AIEA applicable aux États non dotés d'armes nucléaires (INFCIRC/153 et INFCIRC/540) ou s'il faudrait établir deux régimes de vérification distincts, l'un pour les États dotés de l'arme nucléaire et l'autre pour ceux qui n'en sont pas dotés.

### ***Le financement du régime de vérification du traité***

Les modalités de financement du régime de vérification sont étroitement liées à la portée dudit régime, en particulier les catégories d'installations auxquelles il devrait s'appliquer. Les options mentionnées lors des débats ont été notamment le financement par les États qui produisent des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires ou le financement par tous les États parties au traité selon le barème des quotes-parts de l'ONU ou un modèle comparable.

Une autre solution mentionnée lors des débats pour financer le régime de vérification de la future organisation consistait à imposer une surtaxe par kilotonne d'énergie nucléaire produite.

### ***La question des stocks (y compris la pertinence de l'Initiative trilatérale)***

En ce qui concerne la question des stocks de matières fissiles excédentaires, il a été reconnu que le mandat relatif aux négociations du traité (le mandat Shannon tel qu'il était défini dans le document CD/1299) était formulé de manière ambiguë. Lors des débats, on s'est interrogé sur les points de savoir a) si la meilleure solution consistait à aborder la question des stocks au titre de la portée du traité; b) s'il fallait l'aborder au moyen de mécanismes distincts mais complémentaires (tels que l'Initiative trilatérale); ou c) s'il fallait l'aborder entièrement dans le cadre du traité. En ce qui concerne les mécanismes complémentaires distincts, on s'est demandé si les mécanismes déjà existants, tels que l'Initiative trilatérale (un cadre convenu entre l'AIEA, la Fédération de Russie et les États-Unis sur la surveillance collective de leurs stocks excédentaires respectifs), pourraient être utilisés comme autre moyen de traiter la question.

À cet égard, le document de travail présenté par l'Afrique du Sud sur un modèle de référence applicable aux stocks de matières excédentaires (document CD/1671) a aussi été mentionné lors des débats. Dans ce document de travail, l'Afrique du Sud fait valoir qu'il serait très difficile, non seulement d'un point de vue politique, mais aussi d'un point de vue pratique, de prendre en compte les stocks de matières fissiles dans les négociations. En outre, selon l'expérience de ce pays, il semble y avoir un écart important entre la taille réelle des stocks et la quantité de matières fissiles que l'on peut supposer en la possession des États dotés d'armes nucléaires compte tenu de leurs chiffres concernant leur production passée.

***L'intérêt du traité pour prévenir le terrorisme nucléaire***

La dernière question soulevée lors des débats qui ont suivi l'exposé de M. Shea a été celle de savoir si le traité présenterait ou non un intérêt pour prévenir le terrorisme nucléaire. Le sentiment qui a prévalu était que la contribution du traité à cet égard serait limitée. Le traité offrirait des possibilités supplémentaires de vérification, mais on a généralement jugé que les conventions déjà existantes contre le terrorisme et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires étaient plus intéressantes à cet égard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre ainsi que la pièce qui y est jointe soient publiés comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribués à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de la Conférence du désarmement  
(Signé) Chris C. Sanders



Attachment\*

**The FM(C)T :**  
**Verification issues**

Introduction by Thomas E. Shea  
International Atomic Energy Agency

**Exercise on banning the production of fissile material for nuclear weapons  
and other nuclear explosive devices: an essential step towards nuclear  
disarmament and non-proliferation**

**Organised by the Permanent Mission of the Netherlands  
To the Conference on Disarmament**

**Geneva, 25 September 2002**

---

\* The attachment is being circulated in the language  
of submission only.

### The FM(C)T: Verification Issues

"Informal open-ended educational and informative meeting on FM(C)T"  
Convened by Permanent Mission of the Netherlands to the Conference on  
Disarmament, 25 September 2002

Thomas E. Shea, PhD  
International Atomic Energy Agency

### Caveat

- Subject has many controversial aspects
- Objectives, scope and treaty provisions are for CD to decide
- Different positions proposed over time, many in conflict
- intention to look at alternatives without recommendations
- IAEA safeguards seen as one reference to view possible FM(C)T arrangements

In 1993, the UN General Assembly passed a resolution calling for a non-discriminatory multilateral and internationally and effectively verifiable treaty banning the production of fissile material for nuclear weapons or other nuclear explosive devices.

### 1995: The Shannon Mandate

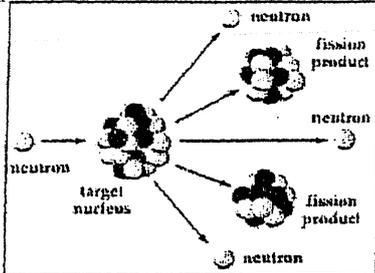
- Agreed by the CD on the basis of 1993 UNGA resolution
- An Ad Hoc Committee to be established to negotiate a fissile material cut-off treaty
- No delegation precluded from raising the issues of the treaty's scope and verification in the Ad Hoc Committee

### Scope Options

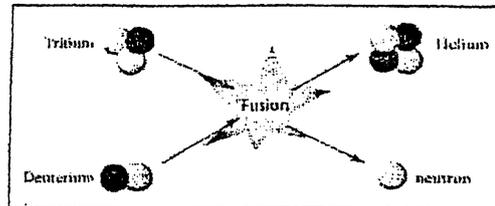
The term "FM(C)T" is used in this presentation as a range of views exists on whether the treaty might be limited to a "production cut-off", a broader "acquisition control" or a general purpose "fissile material" treaty

Fissile / Fissionable Material

The energy released by fissioning 1 kg of  $^{235}\text{U}$  is approximately equal to 17,000,000 kgs of TNT (17 kilo tonnes, or 17 kT)



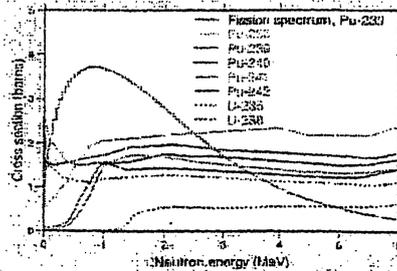
Fusion reactions do not release as much energy per reaction as fission, but because the materials are very light, fusing 1 kg of D+T yields almost five times the yield from fissioning 1 kg of plutonium or  $^{235}\text{U}$ .



### Key Properties for Fissile / Fissionable Material Use in Nuclear Explosives

- Induced fission cross section: indicates likelihood that if struck by a neutron, will fission
- Number of neutrons per fission
- Compressibility
- Spontaneous fission
- Radiation: heat from  $\alpha$  emissions,  $\gamma$ -rays
- Metallurgy

Fission Cross Sections for Plutonium and Uranium  
Source: IAEA Nuclear Data Section



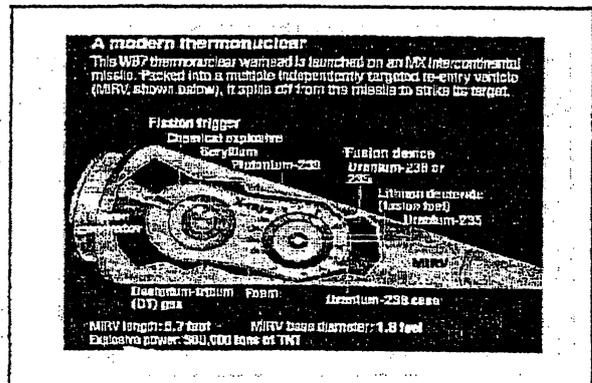
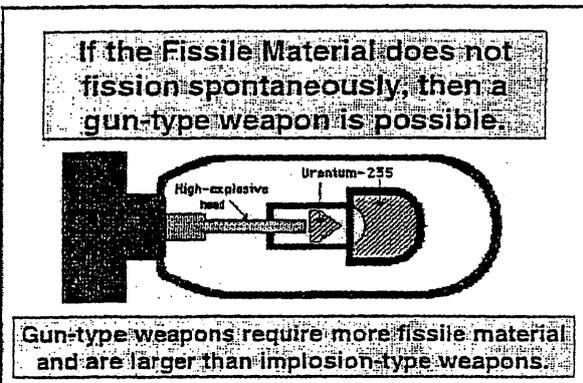
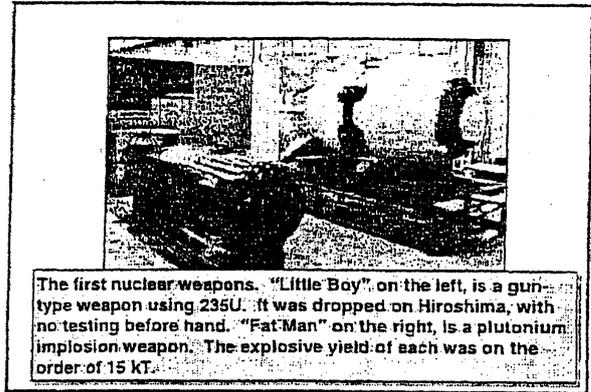
### Fissile Material

- ✓ Plutonium (less than 80%  $^{238}\text{Pu}$ )
- ✓ Uranium (enriched to at least 20%  $^{235}\text{U}$ )
- ✓  $^{233}\text{U}$  (intense high energy gamma rays)
- ✓ Neptunium ( $^{237}\text{Np}$  is fissionable, not fissile)
- Americium (Heat, gamma rays)
- Protactinium (amount)
- Curium & Californium (intense spontaneous fission neutrons)

### Fissile Material – A general definition

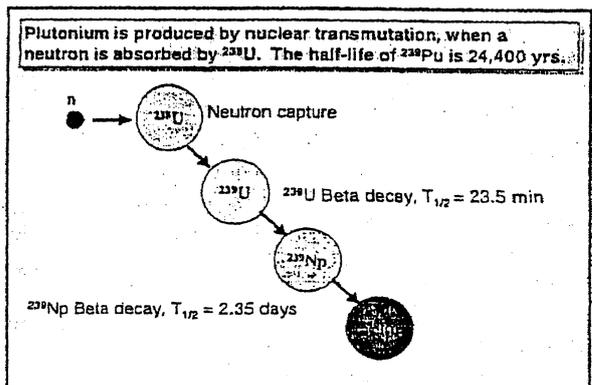
- For the purposes of the Treaty, any nuclear material with fission properties suitable for use in an explosive nuclear, as determined by the Conference of States Parties
- ⇒ When negotiating the Treaty, specific fissile materials could be defined as subject to the Treaty, with straightforward provisions for change, as may arise

## Use of Fissile Material in Nuclear Weapons



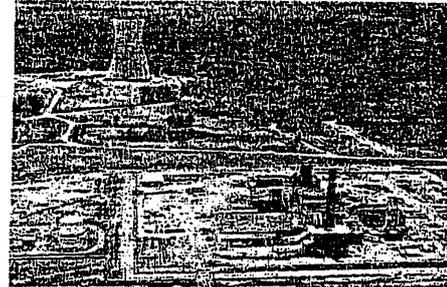
## Plutonium Production

Pu does not exist in nature; it is produced through nuclear transmutation.

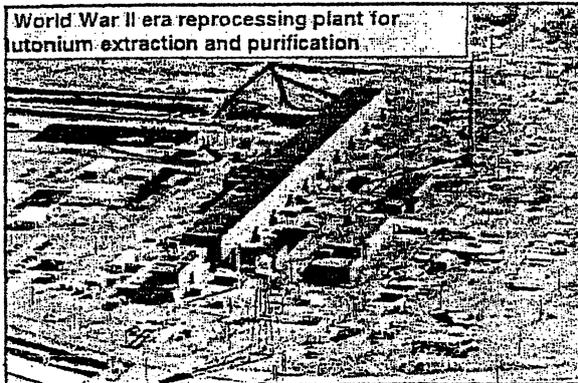


### Plutonium Production

- Obtain uranium ore and process to fuel form
- Produce fuel
- Irradiate in nuclear reactor
- Transport to reprocessing plant
- Chop/dissolve fuel cladding
- Separate fission products
- Separate and purify plutonium
- Convert to metal



A Plutonium Production Reactor



World War II era reprocessing plant for plutonium extraction and purification



A 2 kg plutonium metal button. Note that with "weapon-grade" plutonium, the radioactivity is low enough so that the plutonium can be handled with appropriate protection.



The Thermal Oxide Reprocessing Plant (THORP) in UK. This commercial process recycles spent fuel from UK and overseas reactors, separating the long-lived waste from uranium and plutonium. The smaller black building on the right is the ventilation plant for the waste.

### Production of High Enriched Uranium (HEU)

Uranium is found in mineral ores and in water. As found in nature, the percentage of the  $^{235}\text{U}$  isotope is 0.71%. The  $^{235}\text{U}$  content of uranium is "enriched" to high levels for use in nuclear weapons.

### HEU for Nuclear Weapons

- Obtain uranium ore
- Process to enrichment feed form ( $UF_6$  in most cases)
- Enrich  $^{235}U$  to desired level (up to 93% used in nuclear weapons)
- Convert HEU to metal

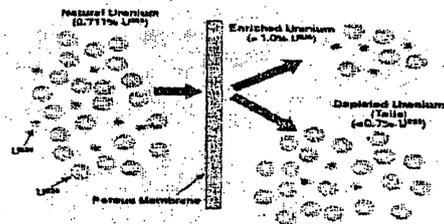
### Uranium Enrichment Technologies

1. Gaseous Diffusion
2. Centrifuge
3. Electro-magnetic (Calutron)
4. Aerodynamic (South African & Becker)
5. Chemical Exchange
6. Atomic Vapor Laser Enrichment
7. Molecular Laser Enrichment
8. Plasma Enrichment



The Tricastin enrichment plant in France (beyond cooling towers) with the four nuclear reactors in the foreground that provide over 3000 MWe power for it.

#### Gaseous Diffusion Uranium Enrichment Process



Uranium enrichment based on isotopic mass differences requires thousands of stages / machines. Shown are gaseous centrifuges.

Plutonium isotopic enrichment has been demonstrated, but is not common.

### Other Issues:

- Should exports / imports be controlled?
- If submarine reactor spent fuel is reprocessed should the HEU recovered be considered to be production?
- If fresh fuels intentionally contain high levels of fission products to inhibit diversion and theft, how should such materials be treated?

### Present Situation

- 5 NPT States possess nuclear weapons - China, France, Russia, UK, US. 2 other States have tested - India, Pakistan. 1 other State possesses fissile material not subject to IAEA safeguards - Israel
- Cuba announced it would sign NPT and ratify Tlatelolco. All States with nuclear activities other than the 8 above will be subject to comprehensive IAEA safeguards, including a ban on production of fissile material for use in nuclear weapons or other nuclear explosives

States Party to a comprehensive IAEA Safeguards Agreement are, in effect, already subject to a ban on production of fissile material for use in nuclear weapons or other nuclear explosives

### Verification under IAEA Safeguards Aiming to detect:

- Diversion of significant quantities of nuclear material from declared flows / inventories
- Misuse of declared facilities or certain equipment for unreported production of fissile material
- Clandestine production / processing of fissile materials in undeclared facilities

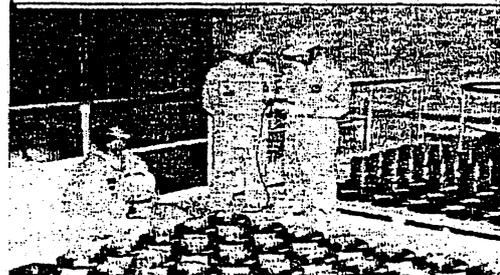
### Verification under IAEA Safeguards Guidelines

- Detection amounts chosen to prevent production of the first nuclear weapon
- Detection timeliness geared to "abrupt" & "protracted" diversion strategies
- Detection probabilities geared to strategic value of material

### 2001 IAEA Safeguards Costs

- Safeguards Staff: 616
- Regular budget expenditure: \$70M
- Extra-budgetary program expenditure: \$20M

IAEA inspectors performing *in situ* verification of seals on fresh fuel assemblies.





### Approaches vary widely in the international community

#### Within the Eight States:

- Focus restricted to FM / related facilities
- Focus makes treaty negotiable
- Effective within limited scope
- Lower cost
- Protects sensitive information

#### Outside the Eight:

- Wide Scope: similar to comprehensive IAEA safeguards
- Effective (compare with non-nuclear weapon States)
- Broad scope = least discriminatory

### My understanding of the views of the Russian Federation

#### FM Definition:

- Pu: > 95% <sup>239</sup>Pu
  - HEU: > 90% <sup>235</sup>U
- Subject to verification:
- enrichment plants
  - reprocessing plants, separated Pu
  - relevant production

#### No verification:

- Former military and dual-use facilities
- Fuel production facilities for naval propulsion

### My understanding of the views of the United Kingdom

#### FM Definition:

- Unirradiated Pu < 80% <sup>239</sup>Pu
- Unirradiated U > 20% or more <sup>235</sup>U or <sup>233</sup>U
- Neptunium, Americium

#### Subject to verification:

- All enrichment facilities
- Reprocessing facilities
- Until material no longer meets FM definition
- Decommissioned / closed facilities

#### Not subject to verification:

- Existing civil and military stocks
- Spent fuel (before reprocessing)

### My understanding of the views of Japan

#### Subject to verification:

- Civil processes and facilities that involve FM until the material no longer meets the FM Definition
- Naval fuel production (using a "special verification regime")

#### Not subject to verification

- Existing Stocks

#### Possible option:

- Declare fissile material / facilities at EIF, excluding FM for nuclear weapons ...
- Material / facilities not verified, but provide basis for future verification.

### My understanding of the views of the South Africa

#### Covered:

- All peaceful facilities containing FM (e.g. enrichment, reprocessing, MOX fuel fabrication, HEU downgrading)
- Former FM production facilities
- Material declared excess to defense needs, using a "special verification regime" for sensitive characteristics
- Facilities producing HEU for naval reactors

#### Not covered:

- FM in existing weapons and reserves
- Weapon fabrication, storage and dismantling facilities
- Fuel fabrication and reprocessing facilities for naval reactors
- No mention of civil stocks, undeclared production

### Basic Questions.

- The treaty could require each Party not to produce, import (?) or otherwise acquire (?) fissile material for use in nuclear weapons ...
- Would it also affect supply? For example, would each Party to the Treaty be prohibited from transferring to any recipient whatsoever fissile material for ... ?
- What about facilities, equipment or material for production?

**Elements of FM(C)T Verification**

- Access to **INFORMATION**
- Access for **INSPECTIONS**
- Capability for **ANALYSIS**
- Responsibility for **EVALUATION**
- Authority to **RESOLVE ANOMALIES**
- Provisions for presenting verification findings to a designated body
- Conditions for bringing **SUSPICIONS** to the **UN SECURITY COUNCIL**

**Verification under an FM(C)T – a wide range of views exist**

-  Former Military Production Facilities
-  Peaceful Nuclear Facilities and Stocks
-  Clandestine Production Facilities
-  Non-Explosive Military Applications
-  Excess Military Stocks

**Verification under an FM(C)T:**  
Former Military Production Facilities 

- HEU Enrichment Plants
- Plutonium Reprocessing Plants
- Plutonium Production Reactors (?)

⇒ If shut down, monitoring simple and inexpensive. If in operation, costs and complexities increase, especially if sensitive operations / materials near by.

**Verification under an FM(C)T:**  
Peaceful Nuclear Facilities and Stocks 

- Civil Reprocessing Plants
- Existing Pu Stocks (?)
- Enrichment Plants
- HEU Stocks (?)
- Conversion / fuel fabrication plants
- Reactors fueled with fissile material
- Other reactors
- Hot cells
- Waste conditioning plants & geological repositories (?)

**Verification under an FM(C)T:**  
Clandestine Production Facilities 

- Undeclared Facilities
- Infrastructure – i.e., R&D, production capability similar to that covered under INFCIRC/540

**Verification under an FM(C)T:**  
Non-Explosive Military Applications 

1. Stocks for Naval Reactor and Space Power reactor manufacturing (?)
2. Transparency measures for naval reactor fuel fabrication (managed access) (?)
3. Verification of working inventory and scrap (?)
4. Transparency on submarines (?)

**Verification under an FM(C)T:**  
**Alternatives for Excess Military Stocks**

5. Proportional declaration of excess stocks
4. Verification of excess stocks; and
3. Voluntary submission of excess stocks with classified characteristics; and
2. Voluntary submission of excess military stocks in unclassified form; and
1. No provisions, or

**Stocks**

- Fissile material produced through peaceful nuclear activities
- Fissile material declared as excess to the defence requirements of a State
- Strategic reserves of fissile material maintained for military applications
- Working stocks of fissile material in military programs
- Fissile materials in deployed and stockpiled weapons and naval reactors

**What types of inspections would be included?**

- Routine, ad hoc inspections (declared activities)
- Complementary and managed access (unreported operations or clandestine facilities)
- Special inspections (suspicions arising from inspections or access)
- As in CTBT & CWC: challenge-type inspections?

**Verification Methods, Applications and Costs: Examples**

**Verification Methods for Declared Facilities under FM(C)T**

- Design information verification
- Material accountancy
- Containment/surveillance
- Environmental sampling (Note Security Concern)
- Remote monitoring
- Open-source & other info, satellite imagery

**Declared Reprocessing Plants: Operational Categories**



5. Full reprocessing operations -- may require continuous inspection presence
4. Non-reprocessing operations
3. Operational standby
2. Under decommissioning
1. Decommissioned or abandoned

### Approximate Verification Costs for Reprocessing Plants

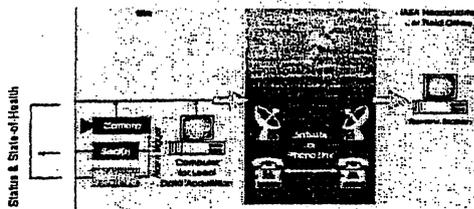
Plant Category	Number of Plants	Equipment Costs: All Plants/Cat.	Total Inspection Days/Year	Inspection Cost Per Year
1	8	0	8	\$60,000
2	12	\$280,000	54	360,000
3	2	\$2,400,000	40	280,000
4	12	\$3,000,000	360	2,600,000
5	13	18,000,000	6360	47,200,000
<b>TOTALS</b>	<b>47</b>	<b>25,000,000</b>	<b>7022</b>	<b>50,000,000</b>

Note that these estimates are intended to be indicative; the actual amounts depend upon a host of factors.

### Questions for Verification of Reprocessing Plants

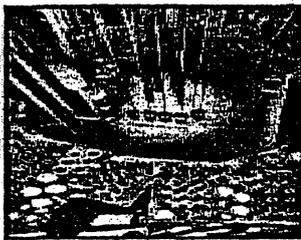
- Where would inspections begin? At the spent fuel storage pond? The Head-End? The Pu separation process?
- Would inspections follow the uranium stream?
- Would wastes be subject to inspection?
- The analytical laboratory?

### One way to keep the costs down. Unattended & Remote Monitoring



### Detecting Unreported / Clandestine Fissile Material Production

- Information reported by inspected State
- Information from Technical Cooperation
- Information provided by other States
- Open source information
- Satellite imagery
- Information collected by inspectors
- Environmental sampling (Security Concern)
- Inspector access (including managed access)

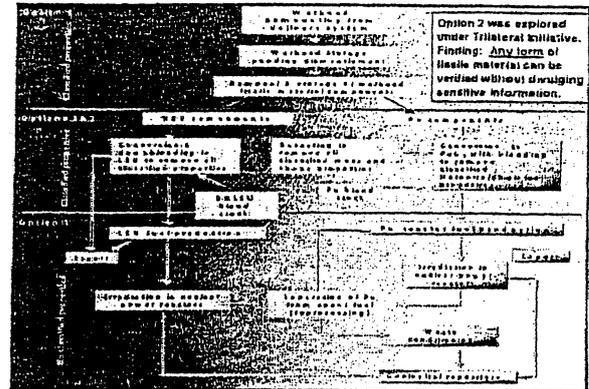


Undeclared Pu production might be accomplished by secretly inserting natural uranium in the core of a nuclear reactor subject to inspections.

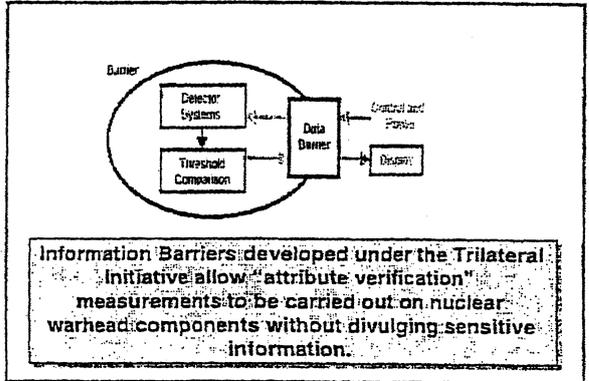


Commercial satellite imagery is used routinely in IAEA Safeguards – especially in preparation for complementary access visits.

Would excess military fissile material stocks be included in the FM(C)T? If so, when and how?



- Fissile Material Released from Defence Programmes**
1. Voluntary submittal of unclassified excess material blocks possible re-use
  2. Verification of classified fissile material allows early submittal of much larger amounts (Trilateral Initiative)
  3. Additional attributes could allow verification of weapon-heritage
  4. Use of seals / perimeter monitoring could allow verification of dismantlement



Verification Challenges  
(Depend on Scope of Treaty)

- Verification Challenges**
- Military security associated with nuclear weapon programs and naval reactor programs (whether or not excess military stocks covered)
  - Dual-use Facilities
  - New uranium enrichment plants, high density, zero emissions
  - Work demand and ramping-up – what comes first, second, ...
  - Convergence – what, when and how?

Given recent developments, could the FM(C)T contribute to preventing nuclear terrorism?

#### Prevention of Nuclear Terrorism under the FM(C)T:

- First line of defence: fissile material protection, control and accounting (MPC&A) – apply strict international standards
- Encourage adherence to the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material
- Engage all FM(C)T States in common framework to enhance safety and security of fissile materials

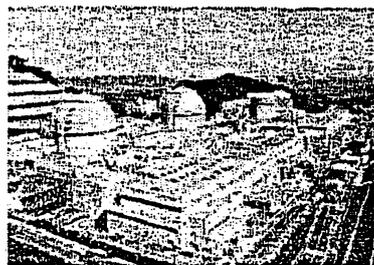
#### The FM(C)T and Nuclear Terrorism

- The FM(C)T could set requirements for standardized laws or regulations governing ownership, access and use of fissile materials and associated facilities.

Expanded nuclear power is foreseen by some States as a means to reduce global warming. Should the FM(C)T guide the future implementation of nuclear energy for peaceful purposes?

#### Guiding Future Peaceful Applications of Nuclear Energy

- Proliferation resistance and physical protection principles for nuclear energy systems
- Balancing production and use: management of accumulations of fissile material stocks
- Transparency measures, e.g., “prudent and legitimate” reviews of plans for nuclear facilities



A nuclear power plant in Japan with four reactors

### IAEA "INPRO" PROGRAM

- Invites IAEA Member States to join in development of innovative reactors, including proliferation-resistance features

### Future Generation IV Nuclear Energy Systems will employ plutonium recycle

- Gas-Cooled Fast Reactor
- Molten Salt Reactor
- Sodium Cooled Reactor
- Lead Alloy-Cooled Reactor System
- Supercritical Water-Cooled Reactor
- Very High Temperature Reactor

### FM(C)T: Verification by a new Organization or by the IAEA?

### Potential conflicts / overlaps with IAEA safeguards would need to be identified and managed

- Responsibilities of FM(C)T Parties to IAEA under existing obligations
  - Duplicate inspections with different methods and criteria
  - Financing
- The resulting regime could have a "Hybrid" character

### FM(C)T: Verification by IAEA

- If IAEA asked to develop verification system, Treaty itself could be short: a few pages of basic principles
- Verification could follow an IAEA model agreement, which could be approved by CD before the FM(C)T is concluded
- Extensive use of existing IAEA provisions would facilitate negotiation, minimize discriminatory status
- Implementation sooner, less expensive

### FM(C)T / IAEA Agreements for full-scope safeguards States

- Require INFCIRC/153 comprehensive safeguards + full INFCIRC/540 protocol
- Additional requirements? FM(C)T Protocol ?
  - Challenge Inspections (if for the other States?)
    - ✓ Other fissile materials
    - ✓ Proliferation resistance / physical protection
    - ✓ Conference of States Parties

**Option 1: FM(C)T / IAEA Agreements for the (8) States having fissile material not subject to IAEA safeguards**

- Full provisions of INFCIRC/153 + 540, plus
- FM(C)T Protocol requirements: As for full-scope safeguards States, plus
- provisions for suspended implementation of some of the 153/540 provisions on materials / facilities subject to national security;
- provisions for phasing out suspensions

**Option 2: FM(C)T / IAEA Agreements for the (8) States having fissile material not subject to IAEA safeguards**

- New verification agreement adopting relevant provisions of INFCIRC/153 + 540, plus
- FM(C)T Protocol requirements: As for full-scope safeguards States

**FM(C)T: Option 1: Verification by New Organization (Not IAEA)**

- A discriminatory regime could be created vis à vis NNWS
- Arrangement could undermine NPT safeguards system
- Could lead to duplicate inspections in facilities subject to IAEA safeguards in eight States (also in NNWS?)
- Expensive: new organization requires infrastructure, support
- Extended, complex CD negotiation

**Verification Costs**

Costs: Depend on:

- decisions to be made by CD and
- information to be provided by States on facilities that would be subject to inspection
- future status of facilities and ramping up priorities

Figure about the same as for IAEA safeguards in non-nuclear weapon States – on the order of \$100M per year

The idea of an FM(C)T is old.  
Could negotiations begin now?

**Could contemporary events make it possible to complete the FM(C)T?**

- Most of the eight States have apparently stopped and the others might soon be ready to stop production of fissile materials
- Russia and the United States already have a bilateral "Plutonium Production Reactor Agreement" which stops Pu production in the two States and includes reciprocal inspections

### Contemporary events ...

- G8 Global Partnership against the spread of weapons and materials of mass destruction
- Cuba announced it will sign NPT and ratify Tlatelolco. It will accept a comprehensive IAEA safeguards agreement, leaving only China, France, India, Israel, Pakistan, Russia, the United Kingdom and the United States with unsafeguarded fissile material
- Progress towards G8 financing of Russian disposition of nuclear weapon plutonium

### Contemporary events ...

- The Trilateral Initiative conclusion: concepts and technologies developed could allow for IAEA verification of any form of weapon-origin fissile material without divulging sensitive information
- Progress to strengthen and extend the Convention on the Physical Protection of Nuclear Material

### Contemporary events ...

- Global warming and increasing reliance on nuclear power, including "proliferation-resistance and physical protection" features comprising technical, institutional and verification measures
- Generation IV International R&D on six advanced nuclear energy systems, with Pu

### The FM(C)T could:

- Be a significant step towards nuclear disarmament, facilitating further steps
- Prevent future nuclear arms race and encourage progress towards disarmament
- Reinforce NNWS commitments, preserve integrity/durability of non-proliferation regime
- Rationalize nuclear commerce
- Reduce risks of proliferation & nuclear terrorism

Biographical Information  
Thomas E. Shea, PhD

---

Thomas E. Shea is Head of the Trilateral Initiative Office in the Department of Safeguards at the International Atomic Energy Agency, responsible for program development and implementation activities associated with a possible new verification role for the IAEA: weapon-origin and other fissile material released from military applications.

Tom Shea is an American. He was awarded a Special Fellowship from the United States Atomic Energy Commission, and received his Master of Science in Nuclear Engineering and his Doctor of Philosophy in Nuclear Science from Rensselaer Polytechnic Institute.

During his 22 years at the International Atomic Energy Agency, he helped to establish the basic safeguards implementation parameters and defined safeguards approaches for many complex nuclear facilities. He headed a section of inspectors for 11 years, and was responsible for safeguards implementation in Japan, India, Taiwan, Australia, and Indonesia. He established the Project Office for the JNFL Rokkasho Reprocessing Facility, and successfully headed a Tripartite Project with the Russian Federation and the People's Republic of China, regarding safeguards at centrifuge enrichment plants equipped with Russian centrifuges.

For over 20 years, Shea has held a deep interest in establishing international verification measures related to nuclear disarmament. He was named to a UN Security Council Panel on disarmament in Iraq, carried out an IAEA investigation of the technical requirements for the verification of the Comprehensive Nuclear Test Ban Treaty, and headed the IAEA Secretariat Working Group on the verification of a fissile material production cut-off treaty.

Shea has taken an active role in IAEA activities related to proliferation-resistant reactors, in both the U.S. Generation IV program, and the IAEA International Innovative Reactors Project.

Shea is a Fellow of the Institute of Nuclear Materials Management.

He retired from the IAEA at the end of January 2002, and since then has been a consultant to the US Department of Energy Pacific Northwest National Laboratory, working as an expert in the IAEA, continuing his earlier duties.

**LETTRÉ DATÉE DU 12 MAI 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT UN RÉSUMÉ DE LA QUATRIÈME RÉUNION INFORMELLE OUVERTE À TOUS SUR UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES, TENUE À GENÈVE LE 4 AVRIL 2003, DANS LE CADRE DES TRAVAUX MENÉS SUR CETTE QUESTION PAR LES PAYS-BAS**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un résumé de la quatrième réunion informelle ouverte à tous sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires. Cette réunion a été organisée le vendredi 4 avril 2003 par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement.

Cette quatrième réunion a été consacrée à la question des stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. L'Ambassadeur Pablo Macedo, Représentant permanent adjoint du Mexique à la Conférence du désarmement, et M. Morten Bremer Maerli, Directeur de recherches à l'Institut norvégien des affaires internationales, ont présenté des exposés liminaires sur cette question.

Le nombre total des participants a été largement supérieur à 100. Des représentants de 45 pays étaient présents, ainsi que des représentants de 4 organismes internationaux et de 2 organisations non gouvernementales.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de l'annexe soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

***Portée du traité***

M. Bremer Maerli a indiqué que, pour ce qui est des stocks de matières fissiles, il existait essentiellement quatre options concernant la portée du traité:

1. Intégration totale des stocks dans le traité;
2. Intégration partielle des stocks;
3. Inclusion dans le traité de principes directeurs concernant les stocks;
4. Exclusion des stocks.

M. Bremer Maerli a présenté les avantages et les inconvénients de chacune de ces options (voir sa communication en annexe).

Certains participants ont soutenu que les stocks devaient être couverts par un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, faute de quoi le traité resterait un simple instrument de non-prolifération et ne viserait pas le désarmement nucléaire. On a fait valoir à ce propos que la question des stocks résultait principalement du sentiment que les États dotés d'armes nucléaires ne prêtaient pas toute l'attention voulue à la question du désarmement nucléaire.

Pour d'autres participants, un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, même s'il ne portait pas sur les stocks, constituerait malgré tout une mesure importante car il permettrait de limiter la quantité de matières fissiles. Après le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui impose un plafond qualitatif à la mise au point d'armes nucléaires en interdisant les essais, un traité relatif aux matières fissiles placerait un plafond quantitatif sur la production de ces matières.

Il a été reconnu que le mandat de négociation de ce traité (le mandat Shannon tel qu'il figure dans le document CD/1299) était défini de manière ambiguë. Le sentiment général était que la question des stocks ne devait pas constituer un préalable à l'ouverture des négociations.

#### ***Définition des stocks de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires***

Outre la portée du traité, il convient de définir le terme «stocks». Certains participants ont fait observer que, à ce stade des débats, ce terme est utilisé au sens large, sans que sa signification exacte n'apparaisse clairement.

Dans son exposé (voir annexe), M. Bremer Maerli a décrit huit catégories de stocks différentes:

1. Matières à usage militaire direct se trouvant dans les armes nucléaires opérationnelles et les «filières»;
2. Matières à usage militaire direct stockées à des fins militaires;
3. Matières à usage militaire direct extraites d'armes démantelées;
4. Matières à usage militaire direct considérées comme excédentaires et destinées à être réaffectées à des fins civiles;
5. Matières à usage militaire direct considérées comme excédentaires et déclarées réaffectées à des fins civiles;
6. Matières à usage militaire direct utilisées dans les réacteurs nucléaires navals ou y destinées;
7. Matières directement utilisables se trouvant actuellement dans les réacteurs ou «filières» et les entrepôts;
8. Uranium hautement enrichi irradié et plutonium dans le combustible irradié de réacteurs, ou sous forme vitrifiée pour élimination définitive.

***Mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne les stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires***

Il a été noté qu'à l'heure actuelle certains États dotés d'armes nucléaires avaient déjà déclaré excédentaire une partie de leurs stocks. Deux des cinq États visés ont placé leurs stocks excédentaires sous le régime de garanties d'EURATOM. D'autres ont déjà fermé l'ensemble ou certaines de leurs installations de production de matières fissiles. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont déclaré excédentaires 34 m<sup>3</sup> de plutonium et 540 m<sup>3</sup> d'uranium, tous deux de qualité militaire, et procèdent à la dilution de ces stocks. Par ailleurs, l'Initiative trilatérale, à laquelle participent la Fédération de Russie, les États-Unis et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), a pour objectif de mettre au point un nouveau système de vérification de l'Agence concernant les matières qui proviennent d'armes et doivent être retirées des programmes de défense des deux pays. La vérification par l'AIEA vise à renforcer la confiance internationale dans la soustraction irréversible, aux programmes de fabrication d'armes nucléaires, des matières fissiles soumises par chacun des deux pays au régime de vérification de l'Agence. La première phase de l'Initiative trilatérale s'est achevée en septembre 2002.

***Protection physique, sûreté et élimination des stocks de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires***

Mis à part un instrument spécifique, d'autres conventions portant sur des aspects relatifs aux matières fissiles pourraient être prises en considération dans les futures négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. La Convention sur la protection physique des matières nucléaires, la Convention sur la sûreté nucléaire, ainsi que la Convention sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets nucléaires ont été mentionnées au cours des débats.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de la Conférence du désarmement  
(Signé) Chris C. Sanders

Annexe

Quatrième réunion informelle ouverte à tous sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, tenue dans le cadre des travaux menés sur cette question par les Pays-Bas (Genève, 4 avril 2003)

### Traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles: Question des stocks

Morten Bremer Maerli, [mbm@nupi.no](mailto:mbm@nupi.no)  
Institut norvégien des affaires internationales

#### Grandes lignes

- Importance d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles
- Objet et portée d'un tel traité
- États visés
- Définition des «stocks»
- Options concernant la portée du traité
- Mécanismes de contrôle des stocks et principes en la matière
- Résumé
- Bibliographie

#### L'importance d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

- Plafonner le nombre d'ogives susceptibles d'être produites → désarmement nucléaire effectif
- Stocks excédentaires: risque réel que des matières fissiles se retrouvent entre de mauvaises mains (terroristes/États) → non-prolifération
- Obligation de rendre compte pour tous les États dotés d'armes nucléaires
- Avec le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, principal mécanisme de mise en place d'un régime de limitation applicable aux États non parties au TNP (États qui continueront à ne pas y adhérer)

#### L'importance d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

- Prochaine étape logique d'un programme multinational de limitation des armements
- Seul point de la liste des 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen de 2000 pour lequel un calendrier d'exécution a été fixé, témoignant ainsi de l'importance attachée à un tel traité par les États parties au TNP
- L'absence d'un traité relatif aux matières fissiles ne pourra que nuire au TNP à plus long terme
- Petit rappel – sans TNP:
  - pas d'obstacles légaux dans le domaine nucléaire
  - possibilité d'interventions militaires, y compris de frappes préventives: éventualité la plus probable?

#### L'objet et la portée d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

- Définis par deux décisions internationales adoptées, l'une comme l'autre, par consensus:
  - 1993: Résolution 48/75 L de l'Assemblée générale des Nations Unies
  - 1993: Décision de la Conférence du désarmement d'adopter le «mandat Shannon» (CD/1299)

- Les deux décisions prévoient la négociation d'«un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires»

Mandat relativement clair pour ce qui est des objectifs de la vérification

- Toutefois, le mandat Shannon ne précise pas les options possibles concernant la *portée* du traité
- Portée du traité:
  - à définir lors de débats ultérieurs...

Principal point de désaccord:

- Un traité relatif aux matières fissiles devrait-il porter sur les stocks existants non soumis à un régime de garanties (désarmement et non-prolifération)?
- ... Ou uniquement sur la production future (non-prolifération avant tout, au risque de renforcer le statu quo nucléaire)?

**États visés par le traité**

- Impact variable selon les États:
  - Écart entre les cycles du combustible nucléaire
  - Inventaires de matières fissiles
- États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires et ayant conclu un accord de garanties généralisées:
  - appliquent de facto le traité

- États visés: États n'ayant pas conclu d'accord de garanties généralisées, principalement:
  - États dotés d'armes nucléaires parties au TNP
  - États dotés d'armes nucléaires non parties au TNP
  - (tout État se libérant du TNP)

**Portée d'un traité relatif aux matières fissiles: Stocks**

- Sujet de préoccupation: matières directement utilisables
  - Matières pouvant servir à la fabrication d'ogives nucléaires sans autre forme d'enrichissement ou de retraitement
- Dont: uranium hautement enrichi et plutonium

- Plutonium (teneur en  $^{238}\text{Pu}$  inférieure à 80 %)
  - de qualité militaire
  - d'une qualité convenant aux réacteurs (bombes rudimentaires)
  - combustible MOX non irradié
- Uranium hautement enrichi
  - > 20 % de  $^{235}\text{U}$  (mais pas d'interdiction pour le combustible naval?!)
- $^{233}\text{U}$ 
  - Thorium irradiant ( $^{233}\text{Th}$ ) utilisé dans les réacteurs

**Autres catégories (AIEA)**

- «Produits fissiles spéciaux»
- «Matières nucléaires»
- «Matières nucléaires de remplacement»
- (Tritium)

**Produits spéciaux**

- Catégorie de matières plus large, comprenant *tous* les isotopes fissiles
  - Dont: *matières directement utilisables*, uranium naturel (teneur en U-235 = 0,7 %), uranium faiblement enrichi, uranium hautement enrichi irradié et combustible irradié
  - Définition de l'AIEA «<sup>239</sup>Pu, <sup>233</sup>U et uranium enrichi des isotopes 235 et 233 ou toute matière contenant l'un ou plusieurs des éléments qui précèdent»

**Matières nucléaires**

- Catégorie encore plus large:
  - Outre les *produits fissiles spéciaux*, comprend les matières dites *brutes*
  - Matières qui contiennent de l'uranium 238, dont on tire le plutonium après irradiation dans un réacteur nucléaire

**Matières nucléaires de remplacement**

- Matières pouvant subir une fission
  - Le *neptunium 237* et l'*americium* peuvent être employés pour fabriquer un dispositif explosif nucléaire
  - *Curium*: intrant potentiel d'armes nucléaires, encore que son utilisation pose des risques plus graves du point de vue de la sûreté radiologique
  - Au moins un des États dotés d'armes nucléaires a effectué avec succès une explosion nucléaire expérimentale au moyen d'une «matière nucléaire de remplacement»
- Chacun des stocks de ces trois isotopes augmente à travers le monde, posant des risques supplémentaires de prolifération et de nouveaux problèmes en matière de garanties

**Tritium**

- Matière non fissile, mais pouvant subir une fusion. Utilisée dans les ogives modernes:
  - Le tritium associé au deutérium amplifie la réaction en chaîne en libérant des neutrons rapides dans une réaction de fusion
  - Il en résulte la fission d'une fraction plus large de matières nucléaires et la libération d'une plus grande énergie
- Le tritium a une demi-vie courte (12,3 ans). Il doit donc être régulièrement remplacé pour maintenir un rendement optimal
- Les États-Unis ont relancé leur production de tritium
- Envisager de l'interdire dans le traité??

**Catégories d'uranium hautement enrichi et de plutonium (d'après Schaper, 1997)**

1. Matières à usage militaire direct se trouvant dans les armes nucléaires opérationnelles et les «filiales»
2. Matières à usage militaire direct stockées à des fins militaires
3. Matières à usage militaire direct extraites d'armes démantelées
4. Matières à usage militaire direct considérées comme excédentaires et destinées à être réaffectées à des fins civiles

5. Matières à usage militaire direct considérées comme excédentaires et déclarées réaffectées à des fins civiles
6. Matières à usage militaire direct utilisées dans les réacteurs nucléaires navals ou y destinées
7. Matières directement utilisables se trouvant actuellement dans les réacteurs ou les «filiales» et les entrepôts
8. Uranium hautement enrichi irradié et plutonium dans le combustible irradié de réacteurs, ou sous forme vitrifiée pour élimination définitive

**Options possibles concernant la portée du traité  
(d'après Walker, Berkout, 1999)**

1. Intégration totale des stocks
2. Intégration partielle des stocks
3. Inclusion de principes directeurs concernant les stocks
4. Exclusion des stocks

**1) Intégration totale des stocks**

- Contrôle intégral: production passée et future
- Nécessité de définir une série d'obligations concernant les stocks détenus par les États, y compris les questions de procédure et relatives à la vérification

**Intégration totale des stocks**

- Avantages:
  - Conformité aux objectifs du désarmement comme de la non-prolifération (TNP)
  - Traité relatif aux matières fissiles: étape faisant partie intégrante du désarmement nucléaire
  - Obligation de rendre compte et transparence, pour tous les États
  - Bienfaits probables en matière de sécurité mondiale et régionale
- Inconvénients:
  - Coûts, mise en œuvre
  - Énorme opposition des États dotés d'armes nucléaires (de tous ces États)
  - Obstacle à l'ouverture de négociations??!

**2) Intégration partielle des stocks**

- Cible: production future
- Nécessité de régler certains problèmes liés aux stocks, par exemple:
  - Garanties relatives aux matières excédentaires
  - Engagement de ne pas soustraire certaines matières au régime de garanties

**Intégration partielle des stocks**

- Avantages:
  - Réduction unilatérale des stocks militaires
  - Option susceptible d'intéresser les États dotés d'armes nucléaires
  - Marge de manoeuvre, *certain*s stocks n'étant pas soumis à un régime de garanties: favoriserait l'adhésion des pays dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au TNP?
- Inconvénients:
  - (Importants) Stocks non comptabilisés/non soumis à un régime de garanties
  - Effets limités sur la non-prolifération (transferts)
  - Effets limités sur le désarmement

**3) Inclusion de principes directeurs concernant les stocks**

- Cible: production future
- Le traité *mentionne* les préoccupations relatives aux stocks et les attentes concernant les mesures à prendre pour y répondre:
  - Mention figurant dans le préambule
  - Articles consacrant les principes et objectifs relatifs aux stocks
  - Indication des principales mesures à prendre
  - Examens périodiques des progrès réalisés

**Inclusion de principes directeurs**

- Avantages:
  - *Probable* réduction unilatérale des stocks militaires
  - Option susceptible d'intéresser les États dotés d'armes nucléaires
  - Marge de manoeuvre – adhésion des pays dotés d'armes nucléaires non parties au TNP?
- Inconvénients:
  - Moins de contraintes, moins de contrôle de la politique des pays dotés d'armes nucléaires concernant les stocks
  - Intérêt encore moindre pour la non-prolifération (transferts)?
  - Intérêt encore moindre pour le désarmement?

**4) Exclusion des stocks**

- Cible: production future
- Stocks non visés par le traité, mais possibilité d'inclure des principes directeurs
- Exclusion des stocks: privilégier la non-prolifération

**Exclusion des stocks**

- Efforts spéciaux nécessaires (en dehors du traité) pour accélérer les progrès dans certains domaines (protection physique, déclaration des stocks excédentaires, élimination, etc.) dans le cadre d'initiatives unilatérales, bilatérales et multilatérales
- Définition de principes visant à orienter les politiques des États concernant les stocks (irréversibilité, réduction de la production, transparence, protection, examen, etc.)

**Exclusion des stocks**

- Avantages:
  - Large adhésion des pays dotés d'armes nucléaires
  - Possibilité d'exercer un certain contrôle sur les pays dotés d'armes nucléaires non parties au TNP
  - Appui au processus du TNP
  - Coûts et application limités

**Exclusion des stocks**

- Inconvénients:
  - Réservoir de matières directement utilisables échappant au système de contrôle et de garanties international
  - Transparence et responsabilité limitées
  - Pas de véritable limitation du nombre d'ogives nucléaires susceptibles d'être produites
  - Restrictions en matière de non-prolifération: pas de contrôle des transferts provenant des pays dotés d'armes nucléaires
  - Occasion manquée pour le désarmement: impact à long terme sur le TNP?

#### Mécanismes internationaux de contrôle des stocks

- Garanties
  - Généralisées (INFCIRC/153), Protocole additionnel (INFCIRC/540), accords de soumission volontaire
- Convention sur la protection physique des matières nucléaires (INFCIRC/274)
  - Amendement (léger) en cours
- Initiative trilatérale: États-Unis, Russie, AIEA
  - Garanties concernant les stocks excédentaires
- Accords d'élimination bilatéraux (États-Unis, Russie)
  - Arrangements concernant l'uranium hautement enrichi, accord sur l'élimination du plutonium

#### Principes régissant le contrôle des stocks

- Réduction maximale des stocks:
  - Arrêter l'accumulation de stocks non soumis à garanties
  - Définir les besoins militaires/stocks excédentaires
- Irréversibilité
  - Étendre le régime de vérification de l'AIEA aux matières à usage non militaire
  - Étendre l'élimination de l'uranium hautement enrichi et du plutonium (États/quantités)
  - Autovérification et transparence [déclarations (multilatérales)]
- Protection effective:
  - Élargir et renforcer les normes de protection physique
- Examen:
  - Officialisation des processus d'examen multilatéraux concernant les stocks (réductions)

#### Résumé

- Le traité relatif aux matières fissiles serait la prochaine étape importante de la limitation des armements à l'échelon multinational
- Le projet figure encore au programme des plus grands pays
- Toutefois: fortes contraintes d'ordre politique, pratique et financier
  - À projets différents, avantages différents!
  - L'absence d'un tel traité sera préjudiciable au TNP
- Faire montre de pragmatisme!
  - Climat politique actuel
  - Urgence de la tâche

#### Résumé – approche pragmatique

- Première préoccupation: matières directement utilisables
- Intégration complète des stocks dans le traité: idéal évident et important, mais irréaliste
- Meilleur compromis: Mettre l'accent sur la production future, tout
  - en intégrant partiellement les stocks (déclarés excédentaires) (2)
  - en formulant des attentes relatives aux autres stocks (3)
  - en définissant un ensemble de principes relatifs à la politique des États en matière de stocks (4)
  - ... et en prévoyant un examen rigoureux par les pairs – avec possibilité de sanctions

#### Un peu de sagesse...

«Pour des raisons tant pratiques que politiques, la situation en matière de réglementation dans tous les pays, y compris ceux dotés d'armes nucléaires, devrait être envisagée dans l'optique d'un monde se préparant à un désarmement nucléaire complet – qu'il s'agisse là ou non d'un objectif désirable ou réaliste»

(Albright, Berkout, Walker, 1996, p. 456)

→ Un traité relatif aux matières fissiles est indispensable...!

#### Bibliographie:

- Kerstin Hoffman (rédactrice), «Un traité sur les matières fissiles: portée, stocks et vérification», Forum du désarmement, UNIDIR, n° 2, 1999
- Annette Schaper «A Treaty on the Cut-off of Fissile Material for Nuclear Weapons – What to cover? How to verify?», Institut de recherches sur la paix, Francfort, Rapport n° 48, juillet 1997
- William Walker et Frans Berkhout, «Fissile Material Stocks: Characteristics, Measures and Policy Options», UNIDIR, 99/8, 1999
- David Albright, Lauren Barbour, Corey Gay, Todd Lowery, «Ending the Production of Fissile Material for Nuclear Weapons: Background Information and Key Questions», Institute for Science and International Security (ISIS) [www.isis-online.org/publications/fmct/primer/tableofcontents.html](http://www.isis-online.org/publications/fmct/primer/tableofcontents.html)
- Oxford Research Group: «The FMCT Handbook», février 2003
- Morten Bremer Maerli, «A Pragmatic Approach for Negotiating a Fissile Material Cut-Off Treaty» International Negotiation, vol. 6, n° 1, juillet 2001, <http://Interneg.org/in/volumes/6/1/abstracts.html>



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1707  
26 mai 2003

FRANÇAIS:  
Original: ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 22 MAI 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, TRANSMETTANT LE TEXTE ANGLAIS DU DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA NOUVELLE-ZÉLANDE AU NOM DES PAYS MEMBRES DE LA COALITION POUR UN NOUVEL ORDRE DU JOUR À LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2005

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte anglais du document présenté par la Nouvelle-Zélande au nom des pays membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005\*.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
à la Conférence de désarmement  
(Signé) Tim Caughley

---

\* Repris du document NPT/CONF.2005/PC.II/16, du 29 avril 2003, dont le texte est reproduit ci-joint.

## **DOCUMENT DE LA COALITION POUR UN NOUVEL ORDRE DU JOUR**

### **Document présenté par la Nouvelle-Zélande**

**au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour,  
soit l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique,  
la Nouvelle-Zélande et la Suède**

#### **I. Rappel des faits**

1. En 1995, les États parties ont prolongé indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et se sont engagés à tout mettre en œuvre pour l'universaliser. Le processus d'examen du Traité a été renforcé et des principes et objectifs concernant son application ont été adoptés. La résolution sur le Moyen-Orient a été adoptée en tant qu'élément de l'ensemble des dispositions prises en 1995.
2. Dans l'avis consultatif qu'elle a rendu en 1996, la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité qu'il existe une «obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace».
3. Le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en 2000 a marqué un progrès sur la voie du désarmement nucléaire. En particulier, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires et ont arrêté les mesures concrètes qu'il leur incombait de prendre pour parvenir au désarmement nucléaire. À cette fin, des mesures supplémentaires étaient nécessaires pour rendre plus efficace le processus d'examen renforcé du Traité.

#### **II. Principes fondamentaux**

4. Le maintien et le renforcement de la paix et de la stabilité internationales exigent la participation de la communauté internationale tout entière. La sécurité internationale est un problème collectif qui exige une action collective. Les traités internationalement négociés dans le domaine du désarmement ont été des facteurs déterminants de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures unilatérales et bilatérales de désarmement nucléaire viennent compléter les dispositions multilatérales prises par voie de traité en vue du désarmement nucléaire. Il est essentiel que les principes fondamentaux – transparence, vérification et irréversibilité – soient appliqués à toutes les mesures de désarmement.
5. Nous réaffirmons que la possession indéfinie d'armes nucléaires à laquelle prétendraient les États dotés d'armes nucléaires est incompatible avec l'intégrité et la viabilité du régime de non-prolifération des armes nucléaires et, plus généralement, avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
6. Il est impératif que le désarmement nucléaire, la réduction des arsenaux nucléaires et les autres mesures relatives à la limitation des armements nucléaires soient irréversibles. La progression continue et irréversible de la réduction des arsenaux nucléaires est un préalable indispensable à l'avancement de la non-prolifération des armes nucléaires.

7. Chaque article du Traité lie les différents États parties à tout moment et en toutes circonstances. Il est impératif que tous les États parties soient tenus pleinement responsables du strict respect des obligations que leur impose le Traité.

8. De nouveaux progrès vers le désarmement sont essentiels si l'on veut parvenir à la stabilité internationale et la maintenir. Les tâches à entreprendre en vue du désarmement nucléaire ont été fixées lors de l'examen du Traité en 2000 et il est toujours impératif de les accomplir.

9. Un monde exempt d'armes nucléaires devra en fin de compte reposer sur un instrument négocié au niveau multilatéral, qui soit universel et juridiquement contraignant, ou s'inscrire dans un cadre englobant un ensemble d'instruments se renforçant mutuellement.

### **III. Évolution de la situation après la Conférence d'examen du Traité en 2000**

10. À ce jour, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'application des 13 mesures adoptées à la Conférence d'examen du Traité en 2000.

11. Le fait que, dans le contexte de la sécurité d'après la guerre froide, les politiques de sécurité et les doctrines en matière de défense continuent à être fondées sur la possession d'armes nucléaires, est préoccupant. Il reste encore à traduire dans les faits l'engagement qui a été pris de réduire le rôle que jouent les armes nucléaires dans ces politiques et doctrines. Cette absence de progrès est incompatible avec l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires.

12. En outre, nous sommes profondément préoccupés par les conceptions actuelles du rôle que les armes nucléaires sont appelées à jouer dans les nouvelles stratégies de sécurité.

13. La Conférence du désarmement n'a toujours pas abordé la question du désarmement nucléaire ni repris les négociations concernant un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. À ce jour, il n'a pas été répondu aux espoirs de progrès qu'avait suscités la Conférence des Parties en 2000.

14. Le système de surveillance international prévu par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires continue à être mis en place, mais le Traité n'est toujours pas entré en vigueur.

15. Rien n'indique que les États dotés d'armes nucléaires ont pris des mesures pour accroître la transparence.

16. Des mesures ont été prises par l'un des États dotés d'armes nucléaires pour réduire unilatéralement la disponibilité opérationnelle de ses systèmes d'armes nucléaires. Le Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs (le «Traité de Moscou») n'est qu'un pas vers la réalisation de cet objectif.

17. À ce jour, il n'y a guère de signes annonciateurs de l'adoption de nouvelles mesures concertées visant à réduire la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires.

18. Il n'y a aucun signe que des dispositions soient prises par les cinq États dotés d'armes nucléaires en vue de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Au contraire, il y a des indices inquiétants de la mise au point d'une nouvelle génération d'armes de ce type.

19. Nous sommes toujours profondément préoccupés par le fait qu'un recours aux armes nucléaires reste possible. En dépit des déclarations d'intention et même des réductions bilatérales et unilatérales qui ont été réalisées, le nombre total d'armes nucléaires déployées et stockées se chiffre encore par milliers.

20. Nous reconnaissons que les réductions des ogives nucléaires stratégiques déployées que prévoit le Traité de Moscou marquent un progrès dans la définition des relations nouvelles entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Toutefois, la contribution effective de ce traité au désarmement nucléaire nous paraît contestable. L'instrument ne comporte pas de dispositions relatives à la vérification, les réductions qu'il consacre ne sont pas irréversibles et il laisse de côté les ogives qui ne sont pas tenues en état de préparation à l'engagement. Des réductions du nombre d'ogives nucléaires stratégiques déployées et de leur disponibilité opérationnelle ne sauraient remplacer des réductions irréversibles des armes nucléaires et leur élimination totale.

21. Il y a lieu de craindre que l'abrogation du Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles (Traité ABM) n'introduise dans la sécurité internationale un élément d'incertitude supplémentaire et n'ait des incidences néfastes sur la stabilité stratégique, qui est un facteur important contribuant à faciliter le désarmement nucléaire, et que cela n'ait des conséquences préjudiciables pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cela pourrait aussi avoir de graves conséquences pour la sécurité mondiale à l'avenir et justifier indûment des décisions fondées uniquement sur des préoccupations unilatérales. Toute action, y compris la mise au point de systèmes de défense antimissile, qui pourrait avoir des effets néfastes sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires concerne la communauté internationale. Nous sommes préoccupés par le risque d'une nouvelle course aux armements sur Terre et dans l'espace.

22. Les réalisations issues du processus bilatéral START de réduction des armements stratégiques offensifs et les promesses inhérentes à ce processus, notamment la possibilité qu'il offrait de créer un mécanisme plurilatéral auquel seraient associés tous les États dotés d'armes nucléaires afin d'entreprendre concrètement le démantèlement et la destruction des armements nucléaires en vue de leur élimination, sont compromises.

23. Dans la Déclaration du Millénaire, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de travailler à l'élimination des armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et de n'écarter aucune solution possible pour parvenir à cet objectif, notamment la convocation éventuelle d'une conférence internationale pour définir les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

24. Nous sommes d'avis que le débat international sur les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, qui s'est tenu récemment au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, y compris les déclarations faites par les membres permanents de l'organe, a fait ressortir les inquiétudes de la communauté internationale au sujet de la légitimité, de la possession et de l'emploi éventuel des armes de destruction massive.

Ces déclarations devraient donner une nouvelle impulsion aux efforts déployés à l'échelon international en vue d'ôter toute légitimité aux armes nucléaires de quelque type que ce soit et d'accélérer les efforts déployés à cet échelon pour parvenir au désarmement nucléaire.

Ces déclarations nous confirment aussi dans la conviction fondamentale que rien ne saurait nous garantir réellement contre l'emploi, où que ce soit, d'armes de destruction massive de quelque nature qu'elles soient, y compris les armes nucléaires, si ce n'est l'élimination complète de ces armes et l'assurance qu'il n'en sera jamais plus employé ou fabriqué.

25. La décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer du TNP et son intention déclarée de redémarrer le réacteur nucléaire de Yongbyon sans le soumettre aux garanties de l'AIEA sont particulièrement inquiétantes. Quelles que soient les circonstances qui ont entraîné ces décisions, les conséquences qui en découlent sont graves et nous touchent tous. Comme les autres membres de la communauté internationale, les États membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour préfèrent le dialogue à l'affrontement. Nous comptons sur un règlement pacifique et rapide de la situation qui amènerait de nouveau la République populaire démocratique de Corée à respecter pleinement les dispositions du Traité et nous engageons ce pays à revenir sur ses décisions.

26. Nous sommes préoccupés par le fait que les trois États – à savoir l'Inde, Israël et le Pakistan – qui exploitent des installations nucléaires sans les soumettre à des garanties et n'ont pas adhéré au Traité sur la non-prolifération retiennent toujours l'option des armes nucléaires.

27. Le fait que certains États continuent de détenir des armes nucléaires ou retiennent l'option des armes nucléaires ajoute au risque de voir de telles armes tomber aux mains de terroristes. L'élimination des armes nucléaires et l'assurance qu'il n'en sera jamais plus fabriqué offrent le seul moyen absolu de se défendre contre une telle éventualité.

28. La création de zones exemptes d'armes nucléaires a encore progressé dans certaines régions. Nous saluons l'adhésion de Cuba tant au TNP qu'au Traité de Tlatelolco, le régime établissant la zone exempte d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes étant ainsi complètement instauré. Nous saluons également les efforts entrepris par les cinq États d'Asie centrale en vue de créer dans leur région une zone exempte d'armes nucléaires et avons confiance que ces efforts donneront une nouvelle impulsion à l'établissement de telles zones dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient et en Asie du Sud. Des progrès continuent d'être faits dans la voie de l'élimination de telles armes dans l'hémisphère Sud et les zones adjacentes. Dans ce contexte, la ratification des Traités de Rarotonga, de Bangkok et de Pelindaba par tous les États de la région et tous les États concernés revêt une grande importance. Ils devraient tous conjuguer leurs efforts afin d'amener tous les États intéressés qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux protocoles relatifs aux traités concernant les zones exemptes d'armes nucléaires. Il faudrait encourager les États parties à ces traités à promouvoir les objectifs communs de ces instruments en vue de renforcer la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires et à apporter leur concours à ceux qui proposent la création de zones de cette nature.

#### **IV. Mesures à prendre**

29. Nous demeurons résolus à poursuivre de manière toujours aussi vigoureuse l'application intégrale et effective des importants accords qui sont intervenus lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 2000 et qui sont le préalable indispensable à un désarmement nucléaire.

30. Les cinq États dotés d'armes nucléaires doivent donner à ceux qui n'en possèdent pas des garanties de sécurité négociées multilatéralement et juridiquement contraignantes. Dans son document final, la Conférence d'examen de 2000 demande au Comité préparatoire de formuler des recommandations sur la question des garanties de sécurité. En attendant la conclusion de négociations sur cette question, les cinq États dotés d'armes nucléaires devraient respecter strictement les engagements qu'ils ont pris à cet égard.

31. Il importe que les États dotés d'armes nucléaires parviennent à plus de transparence en ce qui concerne leurs arsenaux d'armes nucléaires et leur mise en œuvre des mesures de désarmement et qu'ils en rendent mieux compte.

32. Les États dotés d'armes nucléaires doivent redoubler d'efforts pour réduire effectivement et unilatéralement leurs arsenaux nucléaires. Il est essentiel que ces États confèrent un caractère officiel à leurs déclarations unilatérales par la voie d'un accord juridiquement contraignant comportant des dispositions visant à assurer la transparence, la vérification et l'irréversibilité. Les États dotés d'armes nucléaires ne doivent pas perdre de vue que, si la réduction des déploiements est un signe positif, elle ne saurait se substituer à l'élimination effective des armes nucléaires.

33. Les États dotés d'armes nucléaires devraient donner effet aux engagements pris dans le TNP d'appliquer le principe de l'irréversibilité en détruisant les ogives nucléaires dans le cadre de la réduction des armements nucléaires stratégiques et d'éviter de les maintenir dans un état qui se prête à un redéploiement éventuel. Si la réduction des déploiements et de la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires constitue un fait positif, elle ne saurait remplacer la réduction irréversible et l'élimination totale de ces armes.

34. Il faudrait donner la priorité à de nouvelles réductions des armes nucléaires non stratégiques. Les États dotés d'armes nucléaires doivent honorer les engagements qu'ils ont pris à cet égard. Ces réductions devraient être opérées de manière transparente et irréversible et s'inscrire dans le cadre des négociations sur la réduction des armes en général.

Dans ce contexte, il est urgent:

- i) D'opérer une nouvelle réduction des armes nucléaires non stratégiques qui soit transparente, vérifiable et irréversible, sur la base d'initiatives unilatérales et dans le cadre du processus de réduction des armes nucléaires et du désarmement nucléaire;
- ii) De prendre de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance et à assurer la transparence afin de réduire le risque que posent les armes nucléaires non stratégiques – ces mesures devraient comprendre l'échange de données sur

les dotations en armes nucléaires non stratégiques et la disponibilité opérationnelle de ces armes, les dispositions prises pour en assurer la sûreté, les types d'armes, leur rendement, la portée de leurs vecteurs auxquels elles sont attribuées, leur distribution par région et leur élimination;

- iii) De prendre des mesures concrètes concertées en vue de réduire encore la disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires afin de réduire les risques d'un emploi préventif ou accidentel d'armes nucléaires non stratégiques;
- iv) D'officialiser par des accords juridiquement contraignants les initiatives, déclarations et arrangements bilatéraux officiels relatifs à la réduction des armes nucléaires non stratégiques, que sont notamment les initiatives nucléaires présidentielles de 1991 et 1992;
- v) D'interdire, en un premier temps, les types d'armes nucléaires non stratégiques qui ont déjà été retirés des arsenaux de certains États dotés d'armes nucléaires, d'élaborer des mécanismes transparents pour la vérification de l'élimination de ces armes et de prendre l'engagement de ne pas augmenter le nombre ou les types d'armes nucléaires non stratégiques déployés;
- vi) D'améliorer les mesures visant à assurer la sûreté et la protection physique des armes nucléaires non stratégiques, de leurs composants et des matières qui leur sont destinées pendant leur transport et leur stockage.

35. Les États dotés d'armes nucléaires doivent faire le nécessaire pour assurer l'intégration harmonieuse des cinq États dotés d'armes nucléaires dans un processus aboutissant à l'élimination complète des armes nucléaires.

36. Nous soulignons qu'il est important et urgent de poursuivre le processus de signature et de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour en assurer l'entrée en vigueur sans retard ni condition, eu égard, notamment, aux progrès faits dans la mise en place du système de surveillance international prévu par le Traité. Il convient d'appliquer et de maintenir le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et toutes autres explosions nucléaires en attendant l'entrée en vigueur du Traité, dont il faudra impérativement et scrupuleusement respecter les buts, objectifs et dispositions.

37. La Conférence du désarmement devrait créer sans retard un comité spécial chargé des questions de désarmement nucléaire.

38. La Conférence du désarmement devrait reprendre les négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable à l'échelon international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

39. La Conférence du désarmement, seule instance de négociation multilatérale, a un rôle de premier plan à jouer dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Elle devrait achever l'examen et la mise à jour du mandat énoncé dans sa décision du 13 février 1992 et créer dès que possible un comité spécial.

40. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour assurer l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération et bannir toute mesure qui ébranlerait sa ferme volonté d'empêcher la prolifération des armes nucléaires. Les trois États qui ne sont pas encore parties audit Traité doivent y adhérer sans condition ni retard en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, assurer l'entrée en vigueur des accords de garanties généralisées requis ainsi que de protocoles additionnels inspirés du protocole type, afin d'assurer la non-prolifération nucléaire, renoncer sans équivoque et d'urgence à mettre au point et à déployer de telles armes et s'abstenir de toute action susceptible de compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales ainsi que les efforts déployés par la communauté internationale en vue du désarmement nucléaire et de la prévention de la prolifération des armes nucléaires.

41. Il faut mettre en œuvre l'initiative trilatérale de l'AIEA, de la Fédération de Russie, et des États-Unis et envisager d'y associer éventuellement d'autres États nucléaires.

42. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des dispositions pour placer dès que possible les matières fissiles dont ils n'ont plus besoin à des fins militaires sous le contrôle de l'AIEA ou d'autres organes internationaux de vérification.

43. Les traités internationaux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires doivent être respectés et toutes les obligations qui en découlent doivent être dûment remplies.

44. Tous les États doivent s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une nouvelle course aux armements nucléaires ou de nuire au désarmement et à la non-prolifération nucléaires.

45. Nous sommes toujours très inquiets des tensions graves qui prédominent dans les régions du Moyen-Orient et de l'Asie. Nous renouvelons notre appui à l'idée de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. À cet égard, nous notons que tous les États de la région à l'exception d'Israël sont parties au TNP et engageons Israël à adhérer au Traité dès que possible et à soumettre toutes ses installations nucléaires à des garanties généralisées de l'AIEA. Nous renouvelons également notre appui à l'idée d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie centrale et en Asie du Sud; dans ce contexte, nous exhortons vivement l'Inde et le Pakistan à renoncer à leurs aspirations à l'armement nucléaire et à adhérer au Traité sans condition.

## **V. Processus d'examen renforcé**

46. Le Comité préparatoire devrait continuer d'examiner les questions de procédure nécessaires pour faire progresser ses travaux mais aussi les questions de fond, ainsi qu'il avait été décidé dans les documents adoptés à l'issue des Conférences de 1995 et 2000, et veiller à ce que les délibérations sur les questions de fond soient consignées dans le résumé de ses travaux.

47. Le Comité préparatoire devrait concentrer son attention sur les questions de fond relatives au désarmement nucléaire afin de veiller à ce que les États rendent dûment compte dans leurs rapports des progrès qu'ils ont accomplis à cet égard. Cette obligation de rendre compte sera évaluée lors de l'examen des rapports que les États parties sont convenus de présenter.

48. Le Comité préparatoire devrait continuer d'examiner les rapports périodiques que tous les États parties doivent soumettre sur la mise en œuvre de l'article VI et de l'alinéa c du paragraphe 4 de la décision adoptée en 1995. Le processus d'examen renforcé prévu dans le Document final de la Conférence d'examen de 2000 concernant l'application du Traité et des décisions 1 et 2 ainsi que de la résolution sur le Moyen-Orient adoptées en 1995 devrait être pleinement mis en œuvre.

49. Ces rapports devraient être présentés à chacune des sessions du Comité préparatoire. Les rapports concernant l'article VI devraient porter sur les questions et principes visés dans les 13 mesures énoncées et comporter des informations précises et complètes sur chacune de ces mesures (notamment le nombre et les spécifications des ogives et des systèmes de lancement en service et le nombre et les spécifications des armes visées par les réductions, les mesures de réduction de la disponibilité opérationnelle des armes, les stocks actuels de matières fissiles ainsi que la réduction et le contrôle de ces matières, et les progrès réalisés dans les domaines de l'irréversibilité, de la transparence et de la vérifiabilité). Ces rapports devraient examiner les politiques et objectifs actuels ainsi que les faits nouveaux dans ces domaines.

50. Il convient que les États parties tirent davantage parti des réunions préparatoires pour progresser quant au fond dans l'application du Traité et du processus d'examen renforcé et pour avoir des échanges de fond sur les documents présentés et les rapports faits.

51. Il conviendrait de poursuivre le renforcement du processus d'examen.

-----



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1709  
17 juin 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**LETTRE DATÉE DU 13 JUIN 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT  
PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE  
DU NORD À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN  
DOCUMENT DE TRAVAIL PRÉSENTÉ AU COMITÉ PRÉPARATOIRE DE  
LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER LE TRAITÉ  
SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES EN 2005, LORS  
DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ, QUI S'EST TENUE À GENÈVE  
DU 28 AVRIL AU 9 MAI 2003**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la version anglaise d'un document de travail présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, lors de la deuxième session du Comité\*.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent du  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) David Broucher

---

\* Repris du document NPT/CONF.2005/PC.II/WP.1, du 23 avril 2003, dont le texte est reproduit ci-joint.

**Vérification du désarmement nucléaire: premier rapport intérimaire sur les études  
consacrées à la vérification des têtes nucléaires et de leurs composants**

**Document de travail présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord**

**Introduction**

1. Lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, le Royaume-Uni a identifié trois domaines importants pour les mesures de limitation des armes nucléaires, comprenant, à terme, l'élimination de ces armes à l'échelle mondiale. Il s'agit de la capacité de vérifier:

- i) Que des États ne mettent pas à l'essai des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires;
- ii) Que des États ne produisent pas de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires;
- iii) Que les États qui auraient pu fabriquer ou se procurer de toute autre manière des armes et des têtes nucléaires en réduisent le nombre et les démantèlent et éliminent les matières fissiles utilisées.

2. Le Royaume-Uni est bien connu pour l'appui qu'il apporte de longue date aux efforts internationaux déployés dans les deux premiers domaines cités. Il a contribué de façon significative à la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et a ratifié ce traité, devenant, avec la France, le premier des États dotés d'armes nucléaires à le faire. Il soutient pleinement les efforts de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à Vienne visant à mettre en place un régime efficace de vérification du TICE – par exemple, en conduisant des recherches sur les méthodes de discrimination des événements, en envoyant des experts techniques et autres spécialistes aux réunions appropriées, en participant à des colloques et en contribuant aux débats sur les avantages civils et scientifiques des systèmes de vérification. Le Royaume-Uni appuie également les travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), notamment en matière de garanties. Il continue d'appuyer les négociations consacrées à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et a annoncé en 1995 qu'il avait cessé de produire des matières fissiles pour des dispositifs explosifs. L'objectif du présent document est donc de fournir des informations sur les activités menées dans le troisième domaine, qui se rapportent directement à la treizième «mesure concrète» décrite au paragraphe 15 de la section consacrée à l'article VI du Traité, dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération nucléaire en 2000.

**Programme du Royaume-Uni**

3. Lors de la Conférence d'examen de 2000, le Royaume-Uni a annoncé qu'il venait de lancer un programme visant à examiner les technologies de vérification qui pourraient être utilisées dans le cadre de tout arrangement visant à réduire et, à terme, éliminer les stocks d'armes nucléaires. Ce programme comprend des activités sur:

- L'authentification des têtes et de leurs composants, c'est-à-dire comment prouver qu'un élément déclaré comme étant une tête nucléaire ou un composant de tête nucléaire l'est effectivement;
- Le démantèlement des têtes nucléaires et de leurs composants;
- L'élimination des matières fissiles utilisées, afin de garantir qu'elles ne pourront plus servir à fabriquer des armes et autres dispositifs explosifs nucléaires;
- La surveillance des installations nucléaires.

4. L'organisme britannique Atomic Weapons Establishment (AWE) à Aldermaston procède à des études initiales dans certains de ces domaines<sup>1</sup>. Le Royaume-Uni entend présenter les résultats de ces recherches à la Conférence d'examen de 2005. Toutefois, compte tenu de l'intérêt manifesté lors de la session de 2002 du Comité préparatoire, le Royaume-Uni a décidé de présenter un rapport intérimaire sur certains aspects des travaux effectués à ce stade, en particulier en ce qui concerne les techniques qui pourraient être utilisées pour authentifier les têtes nucléaires et leurs composants. Les travaux du Royaume-Uni se sont jusqu'ici concentrés sur l'authentification des têtes, car cette tâche de vérification sera certainement la plus difficile du point de vue technique dans tout arrangement concernant le contrôle direct des têtes nucléaires.

#### **Techniques d'authentification**

5. Les techniques d'authentification pourraient reposer sur l'identification de «signatures» caractéristiques associées aux têtes nucléaires. À défaut, ou en parallèle, la détermination de la provenance et le maintien ultérieur d'une garde permanente robuste pourraient également être fort utiles. Les têtes nucléaires ont différentes signatures. Les signatures de rayonnement passives ou actives contiennent probablement le plus d'informations et retiennent donc toute l'attention du Royaume-Uni à ce stade.

6. Toutes les têtes nucléaires contiennent des isotopes fissiles du plutonium ou de l'uranium, qui émettent un rayonnement neutron ou gamma spontané. En fonction du type d'énergie et de l'intensité de la protection (par l'élément lui-même ou par une protection extérieure supplémentaire), ce rayonnement peut être détecté passivement, à l'extérieur du dispositif nucléaire. En mesurant passivement ces «signatures», on peut faire des déductions utiles en ce qui concerne l'existence, le type, la répartition et la quantité de matières radioactives présentes dans l'élément examiné. La détection et l'identification de ce rayonnement constituent donc une étape du processus visant à prouver ou réfuter qu'un objet est une tête nucléaire.

7. Les têtes nucléaires peuvent également contenir des composants constitués de différents éléments de numéro atomique peu élevé, ou les contenant, comme, par exemple, le deutérium, le

---

<sup>1</sup> La recherche a été axée sur les aspects spécifiques de la vérification des têtes nucléaires. Toutefois, l'expérience dans d'autres domaines peut contribuer à la vérification à l'avenir, par exemple les travaux portant sur les garanties de l'AIEA et d'Euratom, et ceux menés dans le contexte de l'initiative trilatérale États-Unis–Fédération de Russie–AIEA.

tritium et le béryllium. Ces éléments ne possèdent pas de signature de rayonnement caractéristique qui peut être détectée et mesurée. Mais lorsqu'ils sont irradiés activement par des rayons gamma ou des rayons X, certains de ces éléments font l'objet de diverses réactions qui aboutissent à l'émission de neutrons. Ceux-ci peuvent alors être détectés à l'extérieur de la tête nucléaire en utilisant de simples détecteurs et, si une certaine résolution énergétique est appliquée, ils peuvent servir à indiquer la présence de certains éléments spécifiques et accroître ainsi la certitude que l'objet examiné est une tête nucléaire.

### Études effectuées à ce stade

8. Au cours des trois premières années du programme de recherche, les signatures de rayonnement de plusieurs têtes nucléaires britanniques – aussi bien celles qui ont été récemment déclassées (WE177<sup>2</sup> et Chevaline<sup>3</sup>) que celles qui sont encore en service (Trident) – ont été examinées en utilisant des techniques passives et actives.

9. Les recherches ont porté sur les éléments suivants:

- Des sous-ensembles primaires et secondaires de WE177 dans des conteneurs;
- Des corps de rentrée de Chevaline selon diverses configurations, par exemple accès direct, accès à proximité ou hors confinement, et dans divers conteneurs;
- Des corps de rentrée de Chevaline dans des conteneurs de stockage enfouis sous des buttes de terre ou se trouvant derrière des portes métalliques;
- Des sous-éléments primaires et secondaires de Chevaline dans divers conteneurs;
- Un ensemble de corps de rentrée de Trident dans un conteneur de stockage;
- Des sous-ensembles primaires et secondaires de Trident dans différents conteneurs.

10. Différentes techniques ont été adoptées pour détecter passivement et mesurer le rayonnement des têtes nucléaires ou de leurs composants. Ces méthodes sont notamment la spectrométrie gamma à haute ou à faible résolution et la spectrométrie neutron à corrélation temporelle. Les techniques actives d'interrogation incluent l'utilisation de rayons X pour déterminer la présence, dans les têtes nucléaires ou leurs composants, d'éléments dont le numéro atomique est faible. Les travaux expérimentaux sur les mesures passives et actives ont été complétés par des modélisations et des calculs d'ordinateur.

---

<sup>2</sup> La WE177 était une bombe nucléaire gravitationnelle ou une grenade nucléaire sous-marine utilisée respectivement par la Royal Air Force et la Royal Navy.

<sup>3</sup> La Chevaline était la tête nucléaire du système de missiles Polaris utilisé dans les sous-marins de la Royal Navy.

### **Conclusions des travaux d'authentification technique conduits à ce jour**

11. Il est difficile d'interpréter les mesures effectuées dans le cadre de ce programme et il faut souvent bien connaître et comprendre les différents types de têtes nucléaires. La plupart de ces informations sont sensibles et confidentielles et on ne peut donc divulguer des conclusions détaillées. Toutefois, les études à ce jour suggèrent que:

- La matière fissile présente dans plusieurs types de têtes nucléaires ou de composants différents peut être détectée de l'extérieur, en utilisant des instruments relativement simples;
- Il est possible de détecter une tête nucléaire dans plusieurs endroits, comme des conteneurs de stockage ou autres conteneurs;
- Dans de nombreux cas, la détection n'est possible que si l'on se trouve près de l'élément, en général à une distance de quelques mètres;
- Il est possible d'évaluer le nombre de têtes présentes à l'intérieur de conteneurs;
- Dans certains cas, la composition isotopique, la masse de la matière fissile et certaines caractéristiques géométriques des matières nucléaires peuvent être estimées en utilisant des méthodes spectrométriques à haute résolution;
- Il peut être possible, grâce à l'ingénierie inverse, de retrouver les spécifications de conception à partir de données radiométriques brutes, ce qui veut dire qu'il est nécessaire de faire preuve de prudence en utilisant les technologies de transparence dans le cadre des arrangements de vérification du démantèlement;
- L'interrogation des composants par rayons X est une technique qui peut être utilisée pour vérifier la présence de matières stratégiques non fissiles souvent incluses dans les têtes nucléaires, mais un complément d'enquête est nécessaire.

12. De façon générale, les informations obtenues à ce stade devraient être utiles dans le cadre des débats consacrés à des arrangements de vérification du déclassement de têtes nucléaires, exigés par un futur traité. Toutefois, lors de la mise au point de techniques applicables à de tels arrangements, il sera nécessaire de voir dans quelle mesure les instruments et les informations sont sensibles du point de vue de la non-prolifération et de la sécurité nationale.

### **Autres aspects des travaux du Royaume-Uni en matière de vérification**

13. Outre l'authentification, le Royaume-Uni examine d'autres aspects de la vérification, comme la garde permanente, la provenance et les régimes d'accès réglementé.

14. Les techniques d'authentification devront être complétées par la vérification de la garde permanente des têtes nucléaires et de leurs composants et matières pendant l'enchaînement des étapes déclassement-démantèlement-démilitarisation-destruction. Le maintien d'une garde permanente des principaux éléments et matières pendant ce processus sera également difficile à réaliser. Les travaux conduits à ce stade ont inclus des études conceptuelles faisant intervenir des étiquettes et des scellés, et ont examiné le rôle éventuel des différentes signatures.

15. Un autre moyen d'authentification, ou un complément de celle-ci, consisterait à établir la provenance d'un élément, afin d'avoir la certitude qu'il provient bien de l'origine déclarée. Les études de provenance d'un élément pourraient inclure des mesures visant à établir qu'il provient d'un endroit conforme à la déclaration, par exemple d'un sous-marin revenant à sa base après avoir été déployé. On peut procéder à cet effet à des inspections ou des contrôles à distance, en étiquetant puis en suivant le trajet de l'élément pendant le reste du processus. La confirmation de la provenance pourrait également résulter d'inspections des documents de fabrication, de déploiement et de transport, ainsi que des activités d'authentification.

16. Comme ces méthodes risquent d'exiger la présence d'une équipe internationale de vérification, le Royaume-Uni a également examiné les processus d'accès réglementé qui pourraient permettre à une telle équipe d'entrer dans des installations nucléaires sensibles, sans que des informations confidentielles soient compromises. Dans le cadre de cette étude, le Royaume-Uni a procédé à un exercice dans ses installations d'assemblage et de désassemblage d'armes nucléaires de l'Atomic Weapons Establishment, à Burghfield, afin d'examiner des modalités types d'accès réglementé pour des installations sensibles. Il sera probablement difficile de permettre l'accès des équipes de vérification à des installations de démontage des têtes nucléaires. Des efforts considérables seront nécessaires pour parvenir à autoriser un tel accès sans compromettre des informations sensibles.

### **Perspectives d'avenir**

17. Le Royaume-Uni continuera à financer ces travaux par l'intermédiaire du Ministère de la défense jusqu'à 2005. L'objectif est de continuer à développer des informations et des connaissances fondamentales des techniques qui pourraient être utilisées pour la vérification de tout accord international de démantèlement des têtes nucléaires et d'élimination de toute matière superflue qui en résulterait. Nous avons l'intention de présenter un nouveau rapport intérimaire à la session de 2004 du Comité préparatoire et un rapport de synthèse sur nos travaux à la Conférence d'examen de 2005.

-----

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1714  
19 août 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

## LETTRE DATÉE DU 15 AOÛT 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DU JAPON À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN DOCUMENT DE TRAVAIL SUR UN TRAITÉ VISANT L'INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'un document de travail sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a été présenté à la Conférence du désarmement le 14 août 2003 par la délégation japonaise.

En matière d'accords multilatéraux de non-prolifération et de désarmement nucléaires, la communauté internationale accorde depuis 10 ans la priorité à la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et ne fera qu'insister davantage sur cette priorité à l'avenir, face aux menaces croissantes de prolifération des armes de destruction massive, qu'elles soient acquises par des États ou des acteurs autres que les États. Le Japon n'a ménagé aucun effort en vue de défendre cette cause prioritaire et a l'espoir que les délégations verront dans le document de travail ci-joint une structure qui les aide à comprendre les enjeux d'un tel traité et à lancer un débat multilatéral sur la question.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de ce document de travail soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadrice et Représentante permanente du Japon  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Kuniko Inoguchi

Annexe

Document de travail sur un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Présenté par le Japon

**I. Introduction**

1. En matière d'accords multilatéraux de non-prolifération et de désarmement nucléaires, la négociation d'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires est, depuis 10 ans et pour l'ensemble des organes multilatéraux de limitation des armements, la tâche prioritaire à accomplir. Cela reste la cause prioritaire, malgré le profond changement de la sécurité internationale et du paysage politique, et ne pourra que le devenir davantage encore, face aux menaces croissantes de prolifération des armes de destruction massive, qu'elles soient acquises par des États ou des acteurs autres que les États, notamment des terroristes.
2. Un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constituera un progrès significatif dans la voie du désarmement nucléaire. La conclusion d'un tel traité sera une pièce maîtresse de l'élimination totale des arsenaux nucléaires. Ce traité contribuera en outre à la prévention de la prolifération nucléaire en interdisant à l'échelle mondiale la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et en renforçant, par le système de vérification qu'il établira, la transparence de la gestion de ces matières ainsi que l'obligation d'en répondre.
3. Tout au long de la décennie écoulée, la communauté internationale a, en maintes occasions et dans plusieurs instances, appelé de tous ses vœux la négociation d'un tel traité, ce qu'attestent les quelques exemples qui suivent.
4. Dans la résolution 48/75/L qu'elle a adoptée en décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a recommandé «que soit négocié, dans l'instance internationale la plus appropriée, un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires».
5. Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont adopté, à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité de 1995, une décision sur les «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», dans laquelle ils ont appelé l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Pour bien des États, la conclusion d'un tel traité était un élément de l'accord politique intervenu entre les États dotés d'armes nucléaires et les États dépourvus de telles armes, au moment où ces derniers ont renoncé à jamais à l'option nucléaire en tant que moyen d'assurer leur sécurité nationale.
6. Dans le Document final qu'ils ont adopté à l'issue de la Conférence d'examen de 2000, les États parties au TNP ont encore préconisé «l'ouverture immédiate» de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matière fissiles et «la conclusion dans les cinq ans» de ces

négociations, dans le cadre des mesures concrètes conçues pour aller systématiquement et progressivement de l'avant dans l'application de l'article VI du TNP ainsi que du paragraphe 3 et de l'alinéa c du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires».

7. Depuis 2000, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte chaque année par consensus des résolutions dans lesquelles elle invite instamment la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail qui prévoirait notamment des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

8. Le rapport Shannon (CD/1299) contenait un mandat pour la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et a été adopté par la Conférence du désarmement en mars 1995. La Conférence a effectivement commencé en 1998 des négociations qui, toutefois, n'ont pas duré assez longtemps pour qu'il soit possible d'enregistrer quelque résultat tangible.

9. La Conférence du désarmement n'est toujours pas parvenue à ouvrir des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, malgré la ferme volonté politique de le faire, que la communauté internationale n'a pas cessé de manifester au cours de la décennie écoulée, notamment par les biais mentionnés ci-dessus. Ce fait met en cause l'intérêt et l'utilité de la Conférence du désarmement en tant qu'organe mondial unique pour la négociation de traités de désarmement multilatéraux. En outre, il dessert le régime établi par le TNP.

10. Le présent document a principalement pour but de structurer le débat sur la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles en classant diverses questions selon les catégories énumérées ci-après: 1) portée, 2) questions techniques, y compris la vérification, et 3) questions juridiques et institutions. Les différentes questions peuvent être repérées par l'étude du débat informel (et, dans une mesure très limitée, formel) qui a eu lieu sur la question d'un traité de ce type. La structuration et la catégorisation des questions en faciliteront la compréhension tout en traçant un cadre qui pourra servir à un débat multilatéral futur, et, partant, en poussant ce débat.

## **II. PORTÉE**

### **Stocks existants**

11. Les futurs négociateurs auront à définir la portée d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Le meilleur moyen d'aborder efficacement la question des stocks existants consiste à engager des négociations sur la base du rapport Shannon (CD/1299) et du mandat qu'il contient, lequel n'empêche par les délégations de soulever la question des stocks au cours des négociations.

12. La question de la production passée relève d'une volonté politique de rendre le traité envisagé plus efficace en accroissant la transparence concernant les stocks existants de matières fissiles destinées à des armes nucléaires, ou en ouvrant la voie à leur réduction. La question est donc un élément très controversé de tout le débat et doit être examinée exhaustivement.

13. Divers moyens d'aborder la question des stocks ont été suggérés dans le passé. Il existe en principe plusieurs possibilités, qui vont de leur exclusion totale du traité à l'inclusion de dispositions juridiquement contraignantes visant à les éliminer. Le Canada, par exemple, a proposé dans un document de travail (CD/1578) une voie moyenne, qui consisterait à chercher à régler le problème «parallèlement à la négociation du traité envisagé, mais en tant que question distincte». En outre, l'Afrique du Sud a proposé dans un document de travail (CD/1671) «d'assurer l'irréversibilité» des matières déclarées excédentaires en soumettant de telles matières à un dispositif de vérification spécial jusqu'à ce qu'il leur soit donné une forme moins névralgique. Des mesures de confiance appliquées par les États de leur plein gré aux stocks peuvent être envisagées en vue de parvenir à une plus grande transparence. Une autre solution intéressante consisterait à prévoir dans le préambule ou dans le dispositif du traité des mesures de ce genre, afin de laisser la porte ouverte à de futures négociations qui toucheraient davantage au fond de la question.

14. Ce qui importe le plus, c'est que le débat sur *la production future* soit mené sans être lié à la question des stocks existants, car l'établissement d'un tel lien ne ferait que compliquer les choses. Toute tentative pour lier les deux questions aurait pour effet de prolonger inutilement les négociations et ne servirait donc pas le processus de négociation, bien au contraire.

15. À ce stade, le Japon est disposé à examiner toute suggestion susceptible de déboucher sur de nouvelles mesures de non-prolifération et de désarmement nucléaires, ainsi que de faciliter le déroulement de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

#### **Matières fissiles destinées à des fins pacifiques**

16. Selon un avis, l'interdiction visée par le traité envisagé devrait porter aussi sur les matières fissiles destinées aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Le Japon ne saurait accepter cette idée, car le mandat de négociation définit d'une manière parfaitement claire l'objectif du traité, qui est d'interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Japon s'oppose à la réouverture du débat sur cette question, qui a déjà été tranchée dans le mandat Shannon, car cela ne ferait que compliquer les négociations. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, sous garantie, ne va pas à l'encontre de l'objectif de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

#### **Examen de la question des matières fissiles et autres matières nucléaires**

17. Pour déterminer la portée d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, il importera au plus haut point de définir ce qu'il faut entendre par «matières fissiles» et d'autres matières nucléaires. L'expression anglaise «*fissile material*» n'est pas employée aux fins du système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), aussi les négociateurs du traité considéré ont-ils le droit et le devoir de décider de la définition de cette expression.

18. Ce débat doit néanmoins s'inspirer largement de l'expérience faite par l'AIEA dans l'application de son système de garanties. Les matières nucléaires qui sont soumises aux garanties de l'Agence sont de deux types, qui s'excluent mutuellement: les produits fissiles spéciaux et les matières brutes. Selon le Statut de l'AIEA, par «produit fissile spécial», il faut

entendre principalement le plutonium 239, l'uranium 233 et l'uranium enrichi en uranium 235 ou 233.

19. Deux éléments transuraniens, le neptunium et l'américium, sont fissionables. Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a indiqué qu'il serait peut-être nécessaire d'appliquer à ces deux éléments certaines mesures de contrôle. Les débats qui ont eu lieu sur cette question dans le cadre de l'AIEA devraient être étudiés avec soin.

20. Le tritium sert à doper les armes thermonucléaires et est donc indispensable pour accroître le rendement des ogives. Toutefois, le tritium n'est ni une matière fissile ni une matière nucléaire et ne peut pas exploser tout seul. Le traité envisagé devrait être axé sur les matières fissiles qui sont indispensables à la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

21. Le thorium est une matière fertile qui peut être convertie en uranium 233. Cela dit, le thorium ne peut pas servir directement à la fabrication d'armes nucléaires.

### **III. Système de vérification**

22. En ce qui concerne le système de vérification qu'établirait le traité envisagé, deux conceptions, l'une générale et l'autre ciblée, ont été proposées et largement examinées. Bien qu'il n'existe aucune communauté de vues précise sur l'une ou l'autre de ces conceptions et qu'il y ait pour chacune un certain nombre de variantes, la conception générale du système de vérification consisterait, en principe, à faire porter celui-ci sur toutes les installations du cycle du combustible nucléaire et non seulement sur les matières fissiles, mais aussi sur d'autres matières nucléaires. En revanche, selon la conception plus ciblée de ce système, celui-ci viserait les installations d'enrichissement et de retraitement ainsi que les matières fissiles dans les installations en aval. Cette dernière conception pourrait couvrir les laboratoires de recherche-développement, y compris les cellules de haute activité dotées d'une capacité de séparation des matières fissiles.

23. La question de savoir s'il faut opter pour une conception générale de la vérification ou si une conception ciblée offrira une solution optimale sera importante, mais difficile à trancher. Pour ce faire, il sera nécessaire de prendre en compte des facteurs tels que les avantages pour la sécurité, la confidentialité, l'efficacité de la vérification et la rentabilité.

24. Les négociateurs pourront aussi tirer un parti très intéressant des expériences faites par l'AIEA lorsqu'ils examineront les éléments clefs possibles d'un système de vérification pour le traité envisagé. La question de la portée des déclarations et des inspections de routine devrait être examinée à la lumière du débat sur les matières fissiles. La question des inspections spéciales est importante car de telles inspections offriraient un moyen de déceler des activités non déclarées.

25. Le protocole additionnel type de l'AIEA (INFCIRC 540) a introduit un dispositif relatif à la vérification (déclarations plus complètes et accès complémentaire) qui servira à la détection d'activités non déclarées. Un tel ensemble de mesures devrait être considéré comme étant l'un des piliers de la vérification.

26. On estime, au fond, que les garanties données par les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels conclus avec l'Agence constitueraient un bon point de départ pour

l'élaboration d'un futur système de vérification de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Par conséquent, il faudrait éviter, en principe, d'imposer d'autres obligations encore aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont conclu tant un accord de garanties généralisées qu'un protocole additionnel.

27. La vérification du respect du traité envisagé devra aussi porter sur les installations militaires qui ont produit des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, qu'elles l'aient fait exclusivement à cette fin ou à plusieurs fins dont certaines ne seraient pas interdites par le traité. Les garanties de l'AIEA ne s'appliquent pas à de telles installations. La notion d'accès réglementé aura son importance, car il faudra veiller à ce que la question de la confidentialité soit dûment prise en compte, en particulier dans le cas de telles installations militaires ou à vocation multiple.

28. Le combustible nucléaire naval sert à la propulsion, non à l'explosion, aussi sa production ne devrait-elle pas être interdite. La difficulté réside toutefois dans la vérification du non-détournement de telles matières pour la fabrication de dispositifs explosifs, vu que le degré de confidentialité du processus de production de ce combustible pour des bateaux militaires est si élevé qu'il ne sera peut-être pas possible d'y appliquer les méthodes de vérification courantes.

#### **Autres questions relatives à la vérification**

29. Il se pose aussi la question de savoir si le système de vérification du traité envisagé doit également servir à assurer l'irréversibilité de la fermeture d'installations de retraitement ou d'enrichissement de matières destinées à des armes, ainsi que des matières fissiles déclarées excédentaires.

### **IV. Questions juridiques et institutions**

#### **La future organisation**

30. Il faudra un organe pour appliquer le système de vérification qu'établira le traité envisagé. Il y aurait intérêt à tirer parti des compétences techniques et des connaissances de l'AIEA, ainsi que de sa solide infrastructure, y compris ses services administratifs et ses équipements. L'utilisation optimale des compétences techniques et de l'infrastructure existantes permettra de réduire les coûts administratifs et, partant, la charge financière que devront supporter les États parties. En tout état de cause, les rapports entre l'organisation chargée de la mise en œuvre du traité et l'Agence devront être clairement définis.

#### **Les dispositions relatives à l'entrée en vigueur**

31. Les dispositions relatives à l'entrée en vigueur soulèvent un problème délicat. On peut tirer une leçon de ce qu'il est advenu du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont les prescriptions en matière d'entrée en vigueur sont très poussées. Cela dit, la ratification du traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles par les cinq puissances nucléaires reconnues comme telles et les États qui ne sont pas parties au TNP sera indispensable au fonctionnement du traité.

## **Autres dispositions**

32. Le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devrait également être assorti de dispositions portant notamment sur a) les amendements, b) la dénonciation, c) le processus d'examen, d) le dépositaire, e) l'adhésion, et f) les langues, tout comme d'autres conventions et traités multilatéraux de limitation des armements. En fonction des perspectives d'une entrée en vigueur rapide du traité, il faudra peut-être prévoir aussi des arrangements transitoires, tels que l'organisation de conférences visant à faciliter l'entrée en vigueur. Il faudrait aussi examiner des arrangements financiers.

## **V. Conclusion**

33. Étant donné la diversité et la complexité des questions que soulève un traité visant l'arrêt de la production des matières fissiles, les négociations requerront des compétences techniques vastes ainsi que des décisions politiques difficiles. Avant tout, il faut de toute urgence faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouve et commencer les négociations sur le traité considéré en vue de le conclure dans les cinq ans.

34. Le débat sur le traité envisagé peut être structuré autour de trois thèmes, à savoir la portée, les délibérations d'ordre technique concernant notamment la vérification, ainsi que les questions juridiques et les institutions. Dans l'intérêt des négociations, ces thèmes peuvent encore être divisés en éléments constitutifs et regroupés a) en questions juridiques et politiques, d'une part, et b) en questions techniques, d'autre part.

35. Le mandat Shannon indique clairement qu'il s'agit de conclure un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, et d'exclure de cette interdiction les matières servant à des fins pacifiques. Cette question ne devrait pas être rouverte.

36. Il faudrait, dans le cadre des négociations, procéder à un débat technique de fond sur la question de *la production future*. Ce débat ouvrira la voie à l'élaboration d'un système de vérification. Toute tentative pour lier l'interdiction de la production future à la question des stocks existants prolongera inutilement les négociations et ne concourra pas à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Il ne sert à rien d'affirmer qu'il est impossible d'examiner les questions techniques avant d'avoir défini la portée du traité.

37. La question de savoir s'il faut opter pour une conception générale de la vérification ou si une conception ciblée offrira une solution optimale sera importante, mais difficile à trancher. Pour ce faire, il faudra prendre en compte des facteurs tels que les avantages pour la sécurité, la confidentialité, l'efficacité de la vérification et la rentabilité.

38. On estime, au fond, que les garanties données par les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels conclus avec l'AIEA constitueraient un bon point de départ pour l'élaboration d'un futur système de vérification de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Par conséquent, il faudrait éviter, en principe, d'imposer d'autres obligations encore aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont conclu tant un accord de garanties généralisées qu'un protocole additionnel.

39. Étant donné la complexité des débats techniques, il serait bon d'étudier de près l'idée d'établir un groupe d'experts – comme celui qui a été créé pour procéder à des travaux techniques concernant la vérification d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires – qui préparerait un terrain d'entente conceptuel pour la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

40. Afin de faciliter la négociation d'un système de vérification pour le traité envisagé, il serait bon de tirer tout le parti possible de l'expérience, des compétences techniques et de l'infrastructure de l'AIEA dans la mesure où l'exigent la portée et le but du traité envisagé. La question des institutions devrait également être examinée eu égard à la capacité qu'aurait le système de vérification du traité de servir un jour à la vérification du désarmement nucléaire et, en dernière analyse, d'être l'une des pierres angulaires d'un monde exempt d'armes nucléaires.

-----

**LETTRÉ DATÉE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2003, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT UN RÉSUMÉ DE LA CINQUIÈME RÉUNION INFORMELLE OUVERTE À TOUS SUR UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES, TENUE À GENÈVE LE 26 SEPTEMBRE 2003, DANS LE CADRE DES TRAVAUX MENÉS SUR CETTE QUESTION PAR LES PAYS-BAS**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint un résumé de la cinquième réunion informelle ouverte à tous sur la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs nucléaires. Cette réunion a été organisée le vendredi 26 septembre 2003 par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement.

Cette cinquième réunion a été consacrée à la question de l'utilisation de matières fissiles à des fins autres que la fabrication d'armes: la propulsion des navires. M. Marvin Miller, attaché de recherche au Center for International Studies et au Department of Nuclear Engineering du Massachusetts Institute of Technology (MIT), et M. Tarik Rauf, intervenant à titre personnel, ont présenté des exposés liminaires sur cette question.

Le nombre total des participants a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 45 pays étaient présents, certains d'entre eux pour la première fois, ce qui montre bien l'intérêt croissant suscité par les débats de fond sur cette question.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et des annexes soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

## **Introduction**

M. Miller, insistant sur le caractère personnel de son intervention, a exposé à grands traits les dangers de détournement d'uranium fortement enrichi, en particulier d'uranium de qualité militaire, par des terroristes qui pourraient l'utiliser pour fabriquer une arme nucléaire de type canon. Au moyen d'exemples (la large dissémination des réacteurs de recherche à uranium fortement enrichi et des sous-marins à propulsion nucléaire), M. Miller a présenté brièvement les difficultés auxquelles il faudrait faire face dans le contexte d'un futur traité sur les matières fissiles, ainsi que les dangers actuels de prolifération (voir le texte de son exposé joint en annexe pour plus de détails).

M. Rauf, intervenant aussi à titre personnel, a fait un exposé sur les problèmes découlant de l'emploi de matières fissiles comme combustible pour les sous-marins, eu égard aux incidences en matière de prolifération. Il a surtout appelé l'attention sur l'absence de garanties à cet égard. Il a ajouté que si le futur traité sur les matières fissiles ne couvrait pas la question de la propulsion des navires, il resterait une faille importante dans le système de garanties (voir le texte de son exposé joint en annexe pour plus de détails)

## **Paragraphe 14**

M. Miller et M. Rauf ont tous les deux appelé l'attention sur le problème que pourrait entraîner le fait d'invoquer la clause dérogatoire du paragraphe 14 du document INFCIRC/153, le modèle d'accord de garanties au titre du TNP. Le paragraphe 14 crée une faille dans le régime de vérification parce qu'il permet aux États de prévoir certaines exceptions aux inspections obligatoires. Certains participants ont fait valoir qu'en raison de la nature hautement secrète des opérations sous-marines et du fait qu'elles ont lieu la plupart du temps en mer il serait quasiment impossible d'élaborer un système de garanties complet. À cet égard, il a été affirmé que les données sur la conception des sous-marins et des réacteurs, la composition du combustible, etc., étaient aussi hautement secrètes et que les parties seraient très peu enclines à les communiquer en cas d'inspection. On a aussi indiqué que, dans le cadre du TNP, il existait essentiellement deux catégories d'actions: celles qui sont autorisées et celles qui sont interdites. On a fait valoir qu'il serait difficile de faire une distinction entre ces catégories si une inspection, du fait du caractère secret des données sur les réacteurs, les sous-marins, etc., ne portait que sur des éléments bien précis.

## **Rôle de l'AIEA**

D'autres participants ont fait valoir qu'il y avait là une faille à laquelle il fallait remédier. M. Miller a répondu que l'AIEA devrait selon lui étudier les diverses possibilités et tenter de trouver une solution. M. Rauf a déclaré que si les dispositifs de propulsion des navires étaient exclus des inspections de l'AIEA il y aurait une faille importante dans le système de garanties. Il a cependant ajouté que la faille était déjà en partie comblée parce que l'AIEA procède bien à des enquêtes sur les stocks non déclarés d'uranium fortement enrichi et les répertorie. Le thème spécifique de la propulsion des navires n'avait pas encore été examiné par l'AIEA. M. Rauf a aussi déclaré que l'AIEA avait mis au point une technique permettant de démanteler les ogives sans révéler la composition des isotopes employés. Ce pourrait être une solution pour contrôler les réacteurs navals. La télésurveillance d'un réacteur peut s'avérer difficile parce que l'on pourrait en déduire la position du navire.

**Mise au point de nouvelles techniques**

D'autres participants ont souligné la nécessité de mettre au point de nouvelles techniques qui permettraient de simplifier la surveillance des emplois militaires non déclarés. Les diplomates ne devraient pas se contenter d'attendre l'apparition de nouvelles techniques mises au point par les scientifiques, mais devraient demander que des techniques soient mises au point pour faire face aux problèmes qu'ils rencontrent.

**Traité sur les matières fissiles**

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'un traité sur les matières fissiles en tant que moyen d'empêcher la prolifération des matières fissiles et le terrorisme non classique. À cet égard, même l'emploi d'uranium fortement enrichi pour alimenter en énergie les vaisseaux spatiaux a été mentionné comme un problème potentiel.

La volonté d'engager des négociations sur un traité relatif aux matières fissiles a été largement reconnue. Certains ont fait valoir qu'un tel traité ne porterait que sur le matériel de guerre et non sur les utilisations civiles ou pacifiques de matières fissiles, mais ceci ne réglerait pas le problème de la vérification de ces utilisations. Il a été avancé qu'il faudrait traiter la question une fois que les négociations auraient commencé.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent des Pays-Bas  
auprès de la Conférence du désarmement  
(Signé) **Chris C. Sanders**

Annexe I*L'emploi d'uranium fortement enrichi dans les réacteurs nucléaires navals et ses conséquences sur un traité relatif aux matières fissiles*

Marvin Miller

Center for International Studies et Department of Nuclear Engineering,  
Massachusetts Institute of Technology

Genève (Suisse), 26 septembre 2003

1. Comme beaucoup d'entre vous le savent, dans le document sur la stratégie nationale de lutte contre les armes de destruction massive qu'il a publié en décembre 2002, le Gouvernement Bush déclare qu'il est favorable à la négociation d'un traité sur les matières fissiles «qui servirait les intérêts des États-Unis en matière de sécurité». Pour avoir des éclaircissements sur le sens de cette expression, j'ai consulté un de mes collègues au Département d'État des États-Unis. Celui-ci m'a indiqué que ce document était une version «non classifiée» d'une directive présidentielle «classifiée» qui était plus détaillée, mais ne pouvait être citée lors d'une réunion publique. Cependant, outre qu'un traité sur les matières fissiles n'était pas au premier rang des priorités dans le programme du Gouvernement Bush en matière de non-prolifération, il m'a dit que la position des États-Unis était conforme aux vues exprimées dans un document récemment publié de William McCarthy et Andrew Barlow portant sur la vérification d'un traité sur les matières fissiles. Plus précisément, le Gouvernement des États-Unis n'appuiera qu'un traité qui s'appliquera à la production future et non aux stocks existants, qui aura une approche ciblée de la vérification et qui permettra de produire du tritium et des matières fissiles à des fins civiles et pour des applications militaires non explosives, telles que la propulsion des navires. Sur ce dernier point, il a dit, sur un ton qui n'était pas entièrement celui de la plaisanterie, que le Gouvernement des États-Unis n'accepterait pas que la marine américaine se retrouve pieds et poings liés à cause d'un traité sur les matières fissiles. Ceci veut dire que la marine américaine continuera à utiliser de l'uranium fortement enrichi, plus précisément de l'uranium de qualité militaire (composé à 93,5 % d'uranium 235) dans ses réacteurs navals et s'opposera à toutes mesures de vérification à caractère intrusif de l'uranium fortement enrichi dans le cycle du combustible naval.

2. D'autre part, le risque de détournement d'uranium fortement enrichi, tout particulièrement d'uranium de qualité militaire, suscite depuis le 11 septembre 2001 des préoccupations internationales de plus en plus vives, eu égard en particulier à la possibilité qu'un groupe terroriste utilise cette matière pour fabriquer une arme nucléaire de type canon. Ceci a conduit à mettre à nouveau l'accent dans les milieux du contrôle des armements sur l'élimination de l'emploi d'uranium fortement enrichi à la fois dans les réacteurs civils à terre et dans les réacteurs navals. En ce qui concerne les réacteurs civils à terre, des efforts sont en cours depuis 1978 dans le cadre du programme de réacteurs de recherche et d'entraînement à enrichissement réduit (Reduced Enrichment Research and Training Reactor – RERTR) réalisé au Laboratoire national d'Argonne aux États-Unis. À ce jour, 38 réacteurs de recherche à uranium fortement enrichi aux États-Unis et dans 19 autres pays ont été transformés où sont en cours de transformation afin d'utiliser de l'uranium faiblement enrichi. En outre, 21 nouveaux réacteurs de recherche sont prévus, sont en cours de fabrication ou ont été fabriqués pour utiliser des combustibles à uranium faiblement enrichi mis au point dans le cadre du programme RERTR.

[Pour plus de précisions sur le programme RERTR des États-Unis, voir le site Web suivant: <http://www.td.anl.gov/Programs/RERTR/RERTR.htm>].

3. Cependant, la tâche consistant à mettre fin à l'utilisation d'uranium fortement enrichi dans les réacteurs de recherche est loin d'être achevée. La Russie a lancé son propre programme RERTR, parallèlement à celui des États-Unis, et a réussi à transformer un nombre important de réacteurs à uranium de qualité militaire qu'elle avait exportés pour qu'ils fonctionnent à l'uranium enrichi à 36 %, mais ce programme a été arrêté en 1988, faute de fonds suffisants. En 1993, il a redémarré en coopération avec le programme RERTR des États-Unis et l'objectif fixé a été de transformer tous les réacteurs de recherche conçus par les États-Unis et la Russie pour qu'ils fonctionnent à l'uranium faiblement enrichi au plus tard à la fin de 2012. À cette fin, des combustibles nouveaux et améliorés à uranium faiblement enrichi – plus précisément des combustibles à uranium à plus forte densité pour compenser la baisse de l'enrichissement – sont nécessaires pour transformer les réacteurs existants à l'uranium fortement enrichi pour lesquels les exigences sont les plus fortes, le réacteur de recherche du Massachusetts Institute of Technology (MIT) par exemple, et encourager l'utilisation de combustibles à uranium faiblement enrichi dans tous les futurs réacteurs de recherche.

4. [Si l'on se contente de remplacer l'uranium fortement enrichi par l'uranium faiblement enrichi dans les éléments combustibles du réacteur, sans adopter de mesures pour compenser la baisse de l'enrichissement, on réduit à la fois l'intensité du flux neutronique dans le réacteur et la durée de vie du combustible et, partant, l'utilité potentielle du réacteur en tant qu'installation expérimentale et ses coûts de fonctionnement. La principale mesure pour compenser la baisse de l'enrichissement consiste à accroître la quantité (la charge ou la densité) d'uranium dans le combustible, soit en augmentant la proportion d'uranium dans un type de combustible existant, par exemple un mélange d'uranium et d'aluminium, soit en utilisant de nouveaux combustibles ayant par nature une densité plus élevée, les siliciures d'uranium par exemple. L'accroissement requis de la densité du combustible peut être moindre si le modèle d'élément combustible est modifiable. Si l'on veut par exemple faire passer le combustible du réacteur de recherche du MIT d'un enrichissement de 93,5 % à un enrichissement de 20 %, il faudrait en même temps porter sa densité à 8,6 g/cm<sup>3</sup> avec la géométrie actuelle ou à 7,6 g/cm<sup>3</sup> avec une géométrie modifiée. Les combustibles à uranium les plus denses actuellement autorisés ont une densité de 4,8 g/cm<sup>3</sup>, mais des combustibles à densité beaucoup plus forte, 16 g/cm<sup>3</sup> pour les composés uranium-molybdène (U-Mo) par exemple, sont en cours d'élaboration. (Le combustible actuel du réacteur du MIT à une densité de 1,7 gramme par cm<sup>3</sup>.)]

5. Les perspectives de fonctionnement à l'uranium faiblement enrichi de tous les réacteurs de recherche existants ou futurs sont donc bonnes. Cependant, on compte encore une cinquantaine de réacteurs de recherche à uranium fortement enrichi d'une puissance au moins égale à 1 MW pour lesquels aucun passage à l'uranium faiblement enrichi n'est en cours et il existe aussi un grand nombre de réacteurs de recherche officiellement arrêtés mais non déclassés pour lesquels il y a encore d'importants stocks d'uranium fortement enrichi conservés dans de mauvaises conditions de sécurité. Les stocks existants d'uranium fortement enrichi pour les réacteurs de recherche sont estimés à environ 20 MT. [En outre, un nouveau réacteur allemand de 20 MW, le FRM-2, est prévu pour fonctionner avec de l'uranium fortement enrichi, mais pourrait être ultérieurement transformé pour utiliser de l'uranium faiblement enrichi si des combustibles à plus forte densité sont mis au point.]

6. Quelles sont les perspectives de transformation des réacteurs navals à uranium fortement enrichi pour les faire fonctionner à l'uranium faiblement enrichi? On compte actuellement environ 170 navires à propulsion nucléaire en mer; environ 150 sont des sous-marins dont environ deux fois plus de sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et de sous-marins nucléaires armés de missiles de croisière (SSGN) que de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). [Pour une ventilation détaillée, voir le tableau 1 de la page 91 du texte rédigé par Ma Chunyan et Frank von Hippel, intitulé «Ending the Production of HEU for Naval Reactors», dans *NonProliferation Review*, 8 (2001), p. 86 à 101.] Les seuls États qui ont actuellement des navires à propulsion nucléaire sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, essentiellement les États-Unis et la Russie (environ 135), mais, au fil des ans, plusieurs États non dotés d'armes nucléaires ont manifesté leur souhait d'acquérir aussi des SNA. En fait, comme la plupart d'entre vous le savent, c'est sous la pression insistante d'États tels que l'Italie et les Pays-Bas, qui voulaient conserver la possibilité de se doter de SNA, que le droit d'exclure du champ des garanties les matières nucléaires utilisées à de telles fins militaires non explosives a été intégré dans le paragraphe 14 du document INFCIRC/153, le modèle d'accord de garanties au titre du TNP. [Pour une analyse détaillée des incidences qu'a sur la prolifération le fait d'invoquer le paragraphe 14 de l'INFCIRC/153 ou le paragraphe 2 de l'article III du TNP afin d'utiliser pour des applications militaires non explosives des matières nucléaires non soumises aux garanties, voir Marie-France Desjardins et Tarik Rauf. Voir par exemple «Opening Pandora's Box? Nuclear-Powered Submarines and the Spread of Nuclear Weapons» Aurora Papers 8 (Ottawa: Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, 1988.)]

7. Cependant, l'«échappatoire» permise par le paragraphe 14 était une question purement théorique jusqu'en juin 1987, date à laquelle le Canada a annoncé qu'il prévoyait d'acheter une flotte de SNA. À cette époque, je venais de rentrer d'une mise en disponibilité par le MIT auprès de l'Arms Control & Disarmament Agency des États-Unis où nous avons appris l'existence d'un projet secret du Brésil visant à construire une centrifugeuse pour produire de l'uranium enrichi destiné à servir de combustible pour un SNA dont le Brésil envisageait de se doter. La crainte du Gouvernement des États-Unis était que si le combustible était de qualité militaire, comme c'était le cas pour les sous-marins des États-Unis et du Royaume-Uni, le Brésil, qui à l'époque n'avait pas encore signé le TNP, acquerrait en même temps la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Comme l'amiral chargé du programme nucléaire brésilien et plusieurs de ses collaborateurs étaient diplômés du Nuclear Engineering Department (NED) du MIT et comme plusieurs de nos professeurs principaux étaient issus du programme nucléaire de la marine des États-Unis, le lancement au MIT d'un projet de recherche sur la possibilité d'utiliser de l'uranium faiblement enrichi pour la propulsion des navires semblait être une bonne idée.

8. [La tâche consistant à transformer les réacteurs navals à uranium fortement enrichi existants, en particulier les réacteurs de sous-marins, pour qu'ils fonctionnent à l'uranium faiblement enrichi est plus ardue que la transformation des réacteurs de recherche à terre. L'espace sur les navires, tout particulièrement dans les sous-marins, est très restreint et la solution consistant à accroître le volume du cœur pour que le réacteur conserve la même puissance et que le combustible ait la même durée de vie n'est pas réaliste si l'on ne dispose pas des combustibles à forte densité qui conviennent. En outre, les réacteurs navals doivent fonctionner de manière fiable pendant de longues durées, idéalement pendant toute la durée de vie du navire, dans des conditions particulièrement hostiles et dangereuses, par exemple dans des conditions de combat et sous l'eau, ce qui peut empêcher d'employer les combustibles à forte densité qui conviennent lorsque l'on transforme des réacteurs de recherche pour qu'ils

fonctionnent à l'uranium faiblement enrichi. Cependant, ainsi qu'on le verra ci-après, il devrait être possible de concevoir des navires à propulsion nucléaire d'un type complètement nouveau pour utiliser de l'uranium faiblement enrichi. Voir ci-après. Actuellement, les États-Unis et le Royaume-Uni utilisent de l'uranium de qualité militaire comme combustible pour leurs sous-marins et navires de surface à propulsion nucléaire. La Russie utilise de l'uranium fortement enrichi, jusqu'à 45 % pour ses sous-marins et jusqu'à 90 % pour ses brise-glaces. La France utilise à la fois de l'uranium faiblement enrichi et de l'uranium de qualité militaire pour ses sous-marins en service, selon le type, mais de futurs modèles utiliseront de l'uranium faiblement enrichi. La Chine utilise de l'uranium faiblement enrichi. Pour plus de précisions, voir Ma Chunyan et Frank von Hippel, op.cit., tableau 2, p. 92.]

9. À l'époque de l'annonce faite par le Canada, un tel projet était déjà en cours, mais la concurrence entre le Royaume-Uni et la France pour fournir des SNA au Canada nous a rapidement apporté la «preuve» qu'il était possible de fabriquer un réacteur de sous-marin fonctionnant à l'uranium faiblement enrichi. Lorsqu'au début de 1988 j'ai rencontré Yves Girard, membre de l'équipe française qui encourageait la vente au Canada du SNA français de type *Rubis*, j'ai appris que ce sous-marin avait été conçu dès le départ pour utiliser de l'uranium faiblement enrichi au lieu d'uranium fortement enrichi. Plus précisément, le réacteur de 50 MW du *Rubis* utilisait du combustible à trois niveaux différents d'enrichissement, la moyenne étant de 7 %. Il en résultait qu'il fallait faire un rechargement tous les 10 ans contre 20 pour les SNA américains de grande dimension de la classe Los Angeles et il avait donc été décidé d'installer des panneaux sur la coque, ce qui limitait la profondeur de plongée à 350 m. L'autre conséquence de l'utilisation d'un enrichissement à 7 % au lieu de l'enrichissement à 97,3 % employé alors sur les réacteurs navals des États-Unis était une augmentation importante du volume du cœur du réacteur, qui était en partie compensée par l'emploi d'un réacteur intégral compact dans lequel les générateurs de vapeurs étaient placés à l'intérieur des réservoirs de pression et non à l'extérieur comme dans le réacteur du type à boucle. En bref, Yves Girard a dit: «Vous devez comprendre que nous n'avons pas un budget illimité. Notre objectif raisonnable n'est donc pas de fabriquer le meilleur sous-marin du monde, mais d'obtenir le meilleur rapport coût-efficacité».

10. La «preuve» qu'il était possible d'utiliser de l'uranium faiblement enrichi pour les sous-marins fournie par le *Rubis* a été confirmée par des chercheurs du MIT/NED. Ils ont démontré qu'en portant l'enrichissement du combustible du *Rubis* de 7 à 20 % on pouvait porter la durée de vie du cœur de 10 à 20 ans comme dans le cas du modèle de réacteur enrichi à 97,3 % qui correspondait à leur estimation la plus plausible de la conception secrète du combustible des réacteurs navals des États-Unis. Pour garder la même puissance nominale, l'utilisation d'un enrichissement à 20 % obligeait à multiplier le volume du cœur par environ 2,5.

11. À l'époque où la marine nucléaire des États-Unis a pu régler la question de la possibilité de passer de l'uranium de qualité militaire à l'uranium faiblement enrichi pour la propulsion des navires – dans un rapport de juin 1995 intitulé «*Report on Use of Low Enriched Uranium in Naval Nuclear Propulsion*» – les craintes de prolifération des SNA avaient fortement diminué. Le Canada avait renoncé à ses ambitions en 1990, essentiellement pour des raisons de coûts: les sous-marins nucléaires coûtent beaucoup plus cher à fabriquer et entretenir que les sous-marins modernes à moteur diesel. En outre, après un accident nucléaire en mer, l'Inde avait discrètement rendu à l'Union soviétique le SNA qu'elle avait pris à bail en grande fanfare en 1988 et le Brésil avait sensiblement réduit l'ampleur de son programme de SNA et s'était engagé à ne pas utiliser

de combustible enrichi à plus de 20 %. Cependant, la conclusion de ce rapport selon laquelle l'augmentation du volume du cœur en cas de passage d'un combustible de qualité militaire à un combustible enrichi à 20 % entraînait une augmentation du volume du cœur n'était pas acceptable pour la marine des États-Unis à d'importantes incidences techniques et politiques. L'objectif de la marine américaine est de construire les meilleurs navires à propulsion nucléaire au monde et la conception de son combustible a été optimisée dans le cadre d'un programme de développement permanent qui a duré plus de 50 ans afin d'obtenir une source d'énergie robuste et fiable dans le plus petit volume possible qui permette de répondre aux besoins de modification rapide et fréquente de régime pour appuyer les manœuvres tactiques et qui ait la même durée de vie que le navire. Son affirmation selon laquelle, en tentant d'accroître suffisamment la densité de ce combustible pour compenser le passage à l'uranium faiblement enrichi sans augmenter le volume du cœur, on porterait gravement atteinte aux performances du réacteur est à la fois fermement soutenue et impossible à vérifier sans accès à des informations classées secrètes.

12. Que peut-on conclure? Le fait que la durée de vie des nouveaux SNA des États-Unis a été porté de 20 à 33 ans permet de penser qu'il y a eu des modifications légères de leur combustible à uranium de qualité militaire et/ou un accroissement du volume du cœur des réacteurs. De nouvelles modifications à cet égard permettraient-elles d'employer de l'uranium faiblement enrichi? Peut-être. La bonne nouvelle est que les États-Unis comme la Russie possèdent d'énormes stocks d'uranium fortement enrichi qui leur permettront d'alimenter longtemps leurs flottes à propulsion nucléaire sans avoir à en produire encore. La marine des États-Unis a déclaré en particulier qu'elle avait des stocks suffisants d'uranium fortement enrichi pour alimenter ses navires nucléaires au rythme actuel – estimés à environ 2 tonnes par an – pendant de «nombreuses décennies». Durant cette période, les États-Unis pourraient indiquer la voie à suivre en étudiant sérieusement les possibilités d'utiliser de nouveaux combustibles à uranium faiblement enrichi, éventuellement du type en cours d'élaboration dans le cadre du programme RERTR pour transformer les réacteurs de recherche qui fonctionnent encore à l'uranium fortement enrichi, ainsi que la possibilité d'une surveillance non intrusive mais fiable du cycle du combustible naval.

13. En ce qui concerne les combustibles à uranium faiblement enrichi, je note que le combustible uranium-molybdène à haute densité mentionné précédemment est mal adapté aux réacteurs navals en raison de son mauvais comportement aux hautes températures caractéristiques du fonctionnement d'un réacteur naval. En ce qui concerne la surveillance, la nécessité d'une vérification fiable mais non intrusive définie dans les accords de contrôle des armements, par exemple dans les dispositions relatives à l'«accès réglementé» aux installations dans le «Protocole additionnel» aux accords de garantie de l'AIEA (INFCIRC/540) et dans la Convention sur les armes chimiques, est bien reconnue et acceptée. Bien entendu, «c'est dans les détails que l'on trouve les pires difficultés», mais il devrait être possible de concevoir des procédures fiables en matière de garanties dans le domaine du nucléaire naval. Pour un examen détaillé de la question, on se reportera à la série de documents portant sur le sujet établis par Morten Bremer Maerli, le tout dernier étant «Timely Options for Increased Transparency and Non-Intrusive Verification on Highly Enriched Uranium Naval Fuel», *Journal of Nuclear Material Management*, vol. XXXI, n° 4, été 2003.

Annexe II

Travaux menés sur un traité interdisant la protection de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, Genève, 25 septembre 2003

**PROGRAMME CANADIEN D'ACQUISITION DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES  
ENTRE 1987 ET 1990**

par  
Tariq Rauf

(Chef du Service de la vérification et de la coordination de la politique en matière de sécurité,  
Bureau des relations extérieures et de la coordination des politiques,  
Agence internationale de l'énergie atomique)

OBSERVATIONS PERSONNELLES

**Déni de responsabilité**

Entre 1986 et 1995, M. Tarik Rauf a travaillé au Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement à Ottawa, laboratoire de réflexion indépendant financé en partie par Affaires extérieures et Commerce international Canada, c'est-à-dire le Ministère canadien des affaires étrangères. Pendant cette période, il a activement abordé les questions relatives aux politiques canadiennes en matière de contrôle des armes nucléaires et de désarmement et notamment celles qui concernent la défense canadienne. Entre 1990 et 2001, il a été expert/conseiller en matière de non-prolifération auprès des délégations canadiennes aux conférences d'examen du TNP et aux réunions de leurs comités préparatoires. Le contenu du présent exposé provient de ses publications et notes datant de 1987 à 1990 et ne reflète nullement les vues d'une quelconque organisation ou entité. Les vues exprimées sont entièrement personnelles et visent uniquement à faciliter les discussions.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires entre 1987 et 1990**

- Juin 1987: Dans son Livre blanc, le Ministère canadien de la défense juge nécessaire l'acquisition de 10 à 12 SNA pour la marine canadienne.
- Objectifs déclarés de la mission: Protection des lignes de communication maritimes et du passage Groenland/Islande/Royaume-Uni, défense des eaux territoriales.
- Objectifs non déclarés de la mission: Faire valoir les revendications territoriales canadiennes dans l'Arctique, y compris la protection du passage du Nord-Ouest et des autres bras de mer de l'Arctique contre les navires étrangers.
- Candidats pour la fourniture de SNA: Royaume-Uni (*Trafalgar*)/France (*Rubis/Améthyste*).
- Combustible pour les SNA: Uranium fortement enrichi pour le modèle *Trafalgar*, uranium faiblement enrichi pour le modèle *Rubis*.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- TNP: pas d'interdiction d'acquérir des SNA.
- INFCIRC/164: Accord canadien de garanties généralisées.
- INFCIRC/164, par. 14: non-application des garanties aux matières nucléaires devant être utilisées dans des activités non pacifiques.
- Modèle d'arrangement pour appliquer le paragraphe 14 (?)
- Précédent pour les garanties (?)
- Précédent pour la non-prolifération (?)

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Question-clé: exemption des garanties pour l'uranium fortement enrichi/(uranium faiblement enrichi) entrant dans la composition des combustibles pour sous-marins nucléaires?
- *Trafalgar*: réacteur naval SP-5 dont la production et l'utilisation par le Royaume-Uni ont été autorisées par les États-Unis d'Amérique.
- L'accord de coopération nucléaire États-Unis/Royaume-Uni ne permet pas un retransfert vers un pays tiers ou la livraison à un pays tiers sans autorisation préalable expresse des États-Unis.
- Les informations sur la composition isotopique du combustible à uranium fortement enrichi et sur sa fabrication, etc., restent classées hautement secrètes.
- Conditions à remplir pour exclure le combustible à uranium fortement enrichi du champ des garanties pour des raisons de protection des informations classées secrètes.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Question-clé: exemption des garanties pour l'uranium fortement enrichi/(uranium faiblement enrichi) entrant dans la composition des combustibles pour sous-marins nucléaires?
- *Rubis*: réacteur naval de conception française utilisant comme combustible de l'uranium faiblement enrichi présenté sous forme de pastilles.
- Les informations sur la composition isotopique du combustible à uranium faiblement enrichi et sur sa fabrication, etc., restent classées hautement secrètes (?)
- Conditions à remplir pour exclure le combustible à uranium faiblement enrichi du champ des garanties pour des raisons de protection des informations classées secrètes (?)

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Paragraphe 14 de INFCIRC/153 (et de INFCIRC/164)

Non-application des garanties aux matières nucléaires devant être utilisées dans des activités non pacifiques.

14. L'accord devrait prévoir que si un État a l'intention, comme il en a la liberté, d'utiliser des *matières nucléaires* qui doivent être soumises aux garanties en vertu de cet accord dans une activité nucléaire qui n'exige pas l'application de garanties aux termes de l'accord, les modalités ci-après s'appliquent:

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

Paragraphe 14 de INFCIRC/153 (et de INFCIRC/164)

- a) L'État indique à l'Agence l'activité dont il s'agit et précise:
- i) Que l'utilisation des matières nucléaires dans une activité militaire non interdite n'est pas incompatible avec un engagement éventuellement pris par cet État, en rapport avec lequel les garanties de l'Agence s'appliquent, et selon lequel ces matières nucléaires sont utilisées uniquement dans une activité nucléaire pacifique;
- ii) Que, pendant la période où les garanties ne seront pas appliquées, les matières nucléaires ne serviront pas à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

Paragraphe 14 de INFCIRC/153 (et de INFCIRC/164)

- b) L'État et l'Agence concluent un arrangement aux termes duquel, tant que les matières nucléaires sont utilisées dans une activité de cette nature, les garanties prévues dans l'accord ne sont pas appliquées. L'arrangement précise dans la mesure du possible la période ou les circonstances dans lesquelles les garanties ne sont pas appliquées ... L'Agence est tenue informée de la quantité totale et de la composition de ces matières nucléaires non contrôlées se trouvant sur le territoire de l'État ainsi que de toute exportation de ces matières.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

Paragraphe 14 de INFCIRC/153 (et de INFCIRC/164)

- c) Chacun des arrangements est conclu en accord avec l'Agence... mais n'implique pas une approbation de l'activité militaire – ni la connaissance des secrets militaires ayant trait à cette activité – et ne porte pas sur l'utilisation des matières nucléaires dans cette activité.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- L'objectif essentiel du système de garanties de l'Agence est de vérifier les engagements en matière de non-prolifération (non-détournement de matières nucléaires soumises aux garanties et absence de matières et activités nucléaires non déclarées).
- Dans la pratique, les garanties de l'Agence s'appliquent à toutes les matières nucléaires dans tous les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP.
- L'exemption autorisée par le paragraphe 14 affectera la vérification du respect des obligations et la continuité des connaissances touchant les garanties.
- Il est pratiquement impossible de créer un «bon précédent» pour l'exemption autorisée par le paragraphe 14.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- L'exemption autorisée au paragraphe 14 a été définie lors des négociations du document INFCIRC/153 (1970-1971) pour répondre aux souhaits de certains États industriellement avancés ayant des programmes nucléaires de pointe.
- Navires civils à propulsion nucléaire: *Otto Hahn* (Allemagne), *Mutsu* (Japon) et flotte soviétique de brise-glace.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Avec l'exemption autorisée par le paragraphe 14, on a tenté de limiter le champ des garanties:
  - Une activité militaire non interdite n'est pas incompatible avec un engagement pris en rapport avec les garanties.
  - Les matières nucléaires sont utilisées uniquement dans une activité nucléaire pacifique.
  - Pendant la période où les garanties ne seront pas appliquées, les matières nucléaires ne serviront pas à la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs.
  - (Dans la mesure du possible) la période ou les circonstances dans lesquelles les garanties ne sont pas appliquées est précisée.
  - L'Agence est tenue informée de la quantité totale et de la composition des matières nucléaires auxquelles les garanties ne sont pas appliquées.
  - L'approbation de l'activité militaire non interdite ou de l'utilisation de matières nucléaires dans cette activité et la connaissance des secrets militaires y relatifs ne sont pas exigées.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Le Canada a engagé des discussions avec l'AIEA pour négocier un arrangement selon le modèle du paragraphe 14 aux fins suivantes: a) assurer la protection des informations classées secrètes ayant trait aux réacteurs navals, à la composition isotopique et à la fabrication du combustible nucléaire; b) établir un «bon précédent» dans la mesure du possible pour réduire au minimum les failles dans les garanties; c) prendre des engagements pour que le combustible, une fois irradié, soit à nouveau soumis aux garanties (tout en protégeant les informations classées secrètes relatives à sa composition).

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- Les Canadiens qui critiquaient le programme d'acquisition de SNA ont fait valoir que, dans la pratique, il serait impossible de créer un «bon précédent» en invoquant l'exemption prévue au paragraphe 14; que l'on risquait d'ouvrir la boîte de Pandore, ce qui amènerait d'autres États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP à opter pour des exemptions, conduisant ainsi à un affaiblissement du régime international de garanties; qu'il n'y avait pas de définition internationalement convenue des «activités militaires non interdites»; et qu'une telle démarche briserait le «tabou» quant à l'invocation du paragraphe 14.

**Programme canadien d'acquisition de sous-marins nucléaires:  
Incidences sur la non-prolifération**

- En 1990, le Gouvernement canadien a renoncé au programme d'acquisition de SNA pour des raisons de coûts. Une flotte de quatre sous-marins diesel (SSK) a finalement été achetée au Royaume-Uni dans la période 2000-2002.

-----

**LETTRÉ DATÉE DU 19 DÉCEMBRE 2003, ADRESSÉE, AU NOM DE L'UNION  
EUROPÉENNE, AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU  
DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'ITALIE  
AUPRÈS DE LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA  
STRATÉGIE DE L'UE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE  
DESTRUCTION MASSIVE, ADOPTÉE AU CONSEIL EUROPÉEN  
DE BRUXELLES DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2003**

Mon pays assurant la présidence de l'Union européenne, je vous serais obligé de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte joint en annexe, intitulé «Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive» et adopté au Conseil européen de Bruxelles des 12 et 13 décembre 2003, soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de l'Italie  
auprès de la Conférence du désarmement  
(Signé) Carlo Trezza

Annexe

**STRATÉGIE DE L'UE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES DE  
DESTRUCTION MASSIVE**

Lors du sommet de Thessalonique, le Conseil européen a adopté une déclaration sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Faisant fond sur les principes de base déjà établis, les États membres se sont engagés à poursuivre l'élaboration, avant la fin de 2003, d'une stratégie cohérente de l'UE visant à faire face à la menace que représente la prolifération, et à continuer, en priorité, de développer et de mettre en œuvre le plan d'action adopté en la matière par le Conseil au mois de juin.

Les délégations trouveront ci-après un projet de stratégie élaboré pour tenir l'engagement pris lors du sommet de Thessalonique.

**INTRODUCTION**

1. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, tels que les missiles balistiques, constitue une menace croissante pour la paix et la sécurité au niveau international. Si les régimes prévus par les traités internationaux et les mécanismes de contrôle des exportations ont ralenti la prolifération des ADM et de leurs vecteurs, un certain nombre d'États ont cherché ou cherchent à développer de telles armes. Le risque de voir des terroristes acquérir des matériels chimiques, biologiques, radiologiques ou fissiles et leurs vecteurs ajoute une nouvelle dimension critique à cette menace.
2. Comme le laisse clairement entendre la stratégie européenne en matière de sécurité, l'Union européenne ne saurait rester sans réagir face à ces dangers. La prolifération des ADM et des missiles met en péril la sécurité de nos États, de nos populations et de nos intérêts partout dans le monde. Relever ce défi doit constituer un élément central de l'action extérieure de l'UE, qui doit agir avec détermination, en utilisant l'ensemble des instruments et politiques dont elle dispose. Notre objectif est de prévenir, de décourager, d'arrêter et, si possible, de supprimer les programmes de prolifération qui sont source de préoccupation au niveau mondial.
3. La non-prolifération, le désarmement et la maîtrise des armements peuvent apporter une contribution capitale à la lutte contre le terrorisme à l'échelle mondiale en réduisant le risque que des acteurs non gouvernementaux parviennent à se procurer des armes de destruction massive, des matières radioactives et des vecteurs. Nous rappelons à cet égard les conclusions du Conseil du 10 décembre 2001 sur les incidences de la menace terroriste sur la politique de l'UE en matière de non-prolifération, de désarmement et de maîtrise des armements.

CHAPITRE I

**LA PROLIFÉRATION DES ADM ET DES VECTEURS  
CONSTITUE UNE MENACE CROISSANTE POUR LA PAIX ET  
LA SÉCURITÉ AU NIVEAU INTERNATIONAL**

4. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace croissante. La prolifération est le fait d'un petit nombre de pays et d'acteurs non gouvernementaux, mais elle constitue une menace réelle, en raison de la diffusion des technologies et des informations et, également, de l'entraide qui peut exister entre les pays impliqués dans la prolifération. Cette évolution échappe au régime de contrôle existant.

5. La prolifération de plus en plus répandue d'armes de destruction massive accroît le risque que ces armes soient utilisées par des États (comme en témoigne le conflit Iran-Iraq) ou qu'elles soient acquises par des groupes terroristes qui pourraient mener des actions destinées à semer la mort et la destruction.

6. Prolifération des armes nucléaires: le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) doit être préservé dans son intégralité. Il a contribué à ralentir et, dans certains cas, à infléchir la dissémination des capacités nucléaires à usage militaire, mais il n'a pas été en mesure de l'empêcher totalement. La détention d'armes nucléaires par des États en dehors du cadre du TNP et le non-respect des dispositions du traité par des États parties risquent de saper les efforts en matière de non-prolifération et de désarmement.

7. Prolifération des armes chimiques: les régimes de vérification et de contrôle des exportations se heurtent à une difficulté particulière, qui tient au fait que les matériels, les équipements et le savoir-faire sont à double usage. Un moyen d'évaluer le niveau de risque est de déterminer si le pays concerné a la capacité de produire des précurseurs d'agents de guerre chimique (agents C) et de transformer en armes des agents de guerre chimique. En outre, plusieurs pays détiennent encore d'importants stocks d'armes chimiques qui devraient être détruits, comme le prévoit la convention sur les armes chimiques. L'existence possible d'armes chimiques dans des États qui ne sont pas parties à la convention sur les armes chimiques constitue également un motif d'inquiétude.

8. Prolifération des armes biologiques: bien que le déploiement effectif d'armes biologiques exige des connaissances scientifiques spécialisées, et suppose aussi l'acquisition d'agents permettant une dissémination effective, le potentiel de détournement des technologies et des connaissances à double usage s'accroît, du fait des progrès rapides que connaissent les sciences du vivant. Il est particulièrement difficile de se protéger contre les armes biologiques (en raison de l'absence de signature). En outre, les conséquences de leur utilisation peuvent être difficiles à maîtriser, selon l'agent utilisé et la cible visée (hommes, animaux ou végétaux). Ces armes peuvent présenter un attrait particulier pour les terroristes. À cet égard, les armes biologiques, comme les armes chimiques, constituent une menace spécifique.

9. Prolifération des vecteurs liés aux armes de destruction massive: le développement, par plusieurs pays préoccupants, de programmes balistiques, de capacités autonomes de production de missiles à moyenne et longue portée, ainsi que de missiles de croisière et de véhicules aériens sans pilote, est de plus en plus un motif d'inquiétude.

10. Toutes ces armes pourraient, directement ou indirectement, menacer l'Union européenne, y compris dans ses intérêts plus larges. Une attaque d'ADM lancée contre le territoire de l'UE aurait immédiatement de graves conséquences en termes de destruction et de pertes en vies humaines et risquerait, en outre, d'entraîner des perturbations d'une ampleur considérable. En particulier, la possibilité que des ADM soient utilisées par des terroristes représente une menace directe et accrue pour nos sociétés à cet égard.

11. Dans les zones de tension où existent des programmes de développement d'ADM, les intérêts européens sont potentiellement menacés, soit par des conflits conventionnels entre États soit par des attaques terroristes. Dans ces régions, tant les communautés d'expatriés que les troupes stationnées ou déployées (bases ou opérations extérieures) et les intérêts économiques (ressources naturelles, investissements, marchés d'exportation) peuvent être touchés, qu'ils soient ou non spécifiquement visés.

12. Tous les États de l'UE et ses institutions ont, collectivement, la responsabilité de prévenir ces risques en contribuant activement à la lutte contre la prolifération.

13. Le Centre de situation de l'UE a élaboré une évaluation de la menace au moyen de toutes les sources disponibles et il l'actualisera en permanence; nous suivrons cette question et nous continuerons à soutenir ce processus, en particulier en renforçant notre coopération.

## **CHAPITRE II            L'UNION EUROPÉENNE NE PEUT IGNORER CES DANGERS. ELLE DOIT CHERCHER UNE RÉPONSE MULTILATÉRALE EFFICACE À CETTE MENACE.**

14. Pour faire face avec une détermination indéfectible à la menace posée par les ADM, nous devons adopter une approche globale couvrant une large gamme d'actions. Cette approche sera guidée par:

- notre conviction qu'une approche multilatérale de la sécurité, y compris du désarmement et de la non-prolifération, constitue le meilleur moyen de maintenir l'ordre international et donc notre engagement à soutenir, mettre en œuvre et renforcer les traités et accords multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération;
- notre conviction que la non-prolifération devrait être pleinement intégrée dans nos politiques globales, en tirant parti de toutes les ressources et de tous les instruments dont dispose l'Union;
- notre détermination à soutenir les institutions multilatérales chargées de vérifier et de garantir le respect de ces traités;
- notre position selon laquelle il convient d'intensifier les efforts pour renforcer les capacités de gestion des conséquences et améliorer la coopération;
- notre attachement à des contrôles rigoureux des exportations, menés au niveau national et coordonnés au niveau international;

- notre conviction que, dans le cadre d'une lutte efficace contre la prolifération, il conviendrait que l'UE adopte une approche énergique et exhaustive et il est nécessaire qu'elle contribue activement à la stabilité internationale;
- notre engagement à coopérer avec les États-Unis et d'autres partenaires qui partagent nos objectifs.

En même temps, l'UE continuera de s'intéresser aux causes fondamentales de l'instabilité, y compris en poursuivant et en intensifiant ses efforts dans les domaines des conflits politiques, de l'aide au développement, de la réduction de la pauvreté et de la promotion des droits de l'homme.

15. Les mesures préventives, tant politiques que diplomatiques (traités multilatéraux et régimes de contrôle des exportations), et le recours aux organisations internationales compétentes constituent la première ligne de défense contre la prolifération. Lorsque ces mesures (dont le dialogue politique et les pressions diplomatiques) échouent, on peut envisager des mesures coercitives dans le cadre du chapitre VII de la Charte des Nations Unies et du droit international (sanctions, sélectives ou globales, interception des cargaisons et, le cas échéant, recours à la force). Le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait jouer un rôle central à cet égard.

***A) Un multilatéralisme réel est la pierre angulaire de la stratégie européenne de lutte contre la prolifération des ADM***

16. L'UE est attachée au système des traités multilatéraux, qui constitue la base juridique et normative de tous les efforts en matière de non-prolifération. La politique de l'UE est de poursuivre la mise en œuvre et l'universalisation des normes qui existent en matière de désarmement et de non-prolifération. À cette fin, nous aurons pour objectifs l'universalisation du TNP, des accords sur les garanties de l'AIEA et de leurs protocoles additionnels, de la CAC, de la BTWC, de l'ICOC, et l'entrée en vigueur rapide du CTBT. La politique de l'UE est d'œuvrer pour que l'interdiction des armes biologiques et chimiques devienne une règle universellement contraignante du droit international. L'objectif de l'UE est de parvenir à un accord politique sur l'interdiction de la production de matériaux fissiles destinés à des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'UE aidera les pays tiers à s'acquitter des obligations qu'ils ont contractées dans le cadre de conventions et de régimes multilatéraux.

17. Pour que le régime prévu par les traités multilatéraux reste crédible, il faut le rendre plus efficace. L'UE mettra tout particulièrement l'accent sur le renforcement du respect du régime prévu par les traités multilatéraux. Cette politique doit viser à mieux repérer les violations graves et à renforcer l'application des interdictions et des normes établies par le régime prévu par les traités multilatéraux, notamment en prévoyant l'incrimination des violations commises sous l'autorité ou le contrôle d'un État. Conformément à ce que prévoient les régimes multilatéraux, il convient de renforcer réellement le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies en tant qu'arbitre appelé à se prononcer en dernier ressort sur les conséquences de la non-conformité avec ces régimes.

18. Pour faire en sorte que les violations soient détectées avec efficacité et pour éviter que les règles ne soient pas respectées, l'UE utilisera au mieux les mécanismes et systèmes de vérification existants, et cherchera à ce qu'ils soient améliorés. Elle appuiera également la mise en place d'autres instruments internationaux de vérification et, le cas échéant, l'utilisation d'inspections spéciales, placées sous contrôle international, visant d'autres installations que celles qui ont été déclarées dans le cadre des régimes de traités existants. L'UE est disposée à accroître, selon que de besoin, le soutien politique, financier et technique qu'elle accorde aux agences chargées de la vérification.

19. L'UE est déterminée à renforcer les politiques et les pratiques de contrôle des exportations à l'intérieur de ses frontières et au-dehors, en coordination avec des partenaires. Elle œuvrera à l'amélioration des mécanismes actuels de contrôle des exportations. Elle prônera le respect des critères applicables au contrôle des exportations par les pays qui ne font pas partie des régimes et mécanismes existants.

***B) La promotion d'un environnement régional et international stable est une condition nécessaire de la lutte contre la prolifération des ADM***

20. L'UE est déterminée à jouer un rôle en s'attaquant aux problèmes de l'instabilité et de l'insécurité régionales et en faisant face aux situations conflictuelles qui sont à la base de nombreux programmes d'armement, compte tenu du fait que l'instabilité n'est pas un phénomène isolé de tout contexte. L'idéal, pour régler le problème de la prolifération des armes de destruction massive, serait que les pays n'en ressentent plus le besoin. Il conviendrait, dans la mesure du possible, de trouver des solutions politiques aux problèmes qui conduisent ces pays à chercher à se doter d'armes de destruction massive. Plus leur sentiment de sécurité sera fort, plus les pays seront enclins à renoncer à leurs programmes d'armement: de même que les programmes d'armement peuvent déboucher sur une course aux armements, les mesures en faveur du désarmement peuvent engendrer un cercle vertueux.

21. Dans cet esprit, l'UE encouragera la mise en place d'arrangements régionaux pour la sécurité ainsi que de processus régionaux visant à la maîtrise de l'armement et au désarmement. Dans le cadre de son dialogue avec les pays concernés, l'UE devrait tenir compte du fait que, très souvent, ceux-ci ont des préoccupations bien réelles et légitimes en matière de sécurité, étant clairement entendu que rien ne saurait jamais justifier la prolifération des ADM. L'UE encouragera ces pays à renoncer à utiliser des technologies et des installations susceptibles d'engendrer un risque particulier de prolifération. L'UE renforcera les activités de réduction de la menace qu'elle mène en coopération avec des tierces parties, ainsi que ses programmes d'assistance.

22. L'UE estime qu'il ne sera pas facile, à court terme, de trouver des solutions politiques à toutes les difficultés, appréhensions et ambitions diverses qu'éprouvent les pays situés dans les régions où le risque de prolifération est le plus grand. Notre politique consiste donc à empêcher, décourager, arrêter et, le cas échéant, supprimer les programmes de prolifération qui sont source de préoccupation, tout en s'attaquant à leurs causes sous-jacentes.

23. Des garanties de sécurité, positives et négatives, peuvent jouer un rôle important: elles peuvent à la fois encourager les pays à s'abstenir d'acquérir des ADM et avoir un effet dissuasif. L'UE encouragera la poursuite de l'examen de garanties de sécurité.

24. La prolifération des ADM est une menace mondiale, qui doit être appréhendée à l'échelle mondiale. Toutefois, comme la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et la stabilité du bassin méditerranéen, nous devrions accorder une attention particulière au problème de la prolifération dans cette région.

***C) Une coopération étroite avec des partenaires clés est essentielle pour que la lutte mondiale contre la prolifération soit un succès***

25. La recherche d'une approche commune et la coopération avec des partenaires clés sont essentielles à la mise en œuvre effective du régime de non-prolifération des ADM.

26. La coopération avec les États-Unis et d'autres partenaires clés, tels que la Fédération de Russie, le Japon et le Canada, est nécessaire pour assurer le succès de la lutte mondiale contre la prolifération.

27. Afin de traiter et de limiter le risque de prolifération découlant de carences dans l'organisation administrative ou organisationnelle de certains pays, l'UE devrait encourager ces derniers à être des partenaires dans la lutte contre la prolifération, en leur proposant un programme destiné à les aider à améliorer leurs procédures, y compris en adoptant et en mettant en vigueur des modalités d'application de la législation pénale. Cette assistance devrait s'accompagner d'évaluations conjointes périodiques, renforçant l'esprit de collaboration et la confiance.

28. Une coopération appropriée avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales contribuera à assurer le succès de la lutte contre la prolifération au niveau mondial. L'UE veillera notamment aux échanges d'informations et d'analyses avec l'OTAN au titre des arrangements-cadres qui ont fait l'objet d'un accord.

**CHAPITRE III**

**L'UNION EUROPÉENNE DOIT UTILISER TOUS LES INSTRUMENTS DONT ELLE DISPOSE POUR EMPÊCHER - NOTAMMENT PAR LA DISSUASION -, POUR ARRÊTER ET, SI POSSIBLE, ÉLIMINER LES PROGRAMMES DE PROLIFÉRATION QUI SONT UNE CAUSE D'INQUIÉTUDE AU NIVEAU MONDIAL.**

29. Les différents éléments de la Stratégie de l'UE pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive doivent être intégrés à tous les niveaux. Nous disposons d'un large éventail d'instruments: les traités multilatéraux et leurs mécanismes de contrôle; des dispositifs nationaux de contrôle des exportations, coordonnés au niveau international; des programmes de coopération visant à réduire la menace; des leviers politiques et économiques (au nombre desquels les politiques commerciales et de développement); l'interdiction des activités d'acquisition illégale et, en dernier ressort, les mesures coercitives prévues par la Charte des Nations Unies. Si tous ces instruments sont nécessaires, aucun n'est, en soi, suffisant. Nous devons tous les renforcer et, dans chaque cas d'espèce, utiliser ceux qui sont le plus efficaces. L'Union européenne dispose d'atouts particuliers ainsi que d'une expérience qu'elle peut mettre

au service de cet effort collectif. Il importe que les objectifs de l'UE, exposés dans la présente stratégie, soient intégrés à son approche politique dans tous les domaines, de manière à en maximiser l'efficacité.

30. Dans la mise en œuvre de notre stratégie, nous avons décidé d'insister particulièrement sur les mesures spécifiques évoquées dans le présent chapitre. Il s'agit d'un plan d'action, susceptible d'évoluer, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un suivi continu. Il sera régulièrement revu, et mis à jour tous les six mois.

***A) Accroître l'efficacité du multilatéralisme grâce à une action résolue contre les proliférateurs***

*1) Œuvrer pour rendre universels les principaux traités, accords et arrangements de vérification en matière de désarmement et de prolifération et, si nécessaire, les renforcer.*

– Mener une action diplomatique visant à promouvoir l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux, en application de la position commune du Conseil du 17 novembre 2003.

*2) Favoriser le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies et développer les connaissances spécialisées nécessaires pour faire face au défi posé par la prolifération.*

– Œuvrer notamment pour permettre au Conseil de sécurité de bénéficier des conseils d'experts indépendants et d'un ensemble de personnes compétentes constamment disponibles afin de contrôler les activités de prolifération qui constituent une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales. L'UE réfléchira à la manière de conserver et d'utiliser l'expérience unique de la COCOVINU en matière de vérification et d'inspection, par exemple par la création d'un registre d'experts.

*3) Améliorer l'appui politique, financier et technique dont bénéficient les systèmes de vérification.*

– À présent que tous les États membres de l'UE ont ratifié les protocoles additionnels de l'AIEA, l'UE redoublera d'efforts pour inciter les pays tiers à les signer.

– Favoriser l'adoption de mesures visant à empêcher tout risque de détournement de programmes civils à des fins militaires.

– Dégager des ressources financières à l'appui de projets spécifiques menés par des organisations multilatérales (notamment l'AIEA, la Commission préparatoire de l'OTICE et l'OIAC) qui pourraient nous aider à réaliser nos objectifs.

– Promouvoir les inspections par défi dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et en dehors de ce cadre. Cette question sera abordée au sein des organes compétents de ladite convention ainsi que dans le cadre du dialogue politique avec les États tiers.

– Renforcer la BTWC et la CAC et, dans ce contexte, poursuivre la réflexion sur les

instruments de contrôle. La BTWC ne comporte pas actuellement de mécanisme de contrôle. L'UE doit trouver des moyens pour conforter le respect de ces conventions. Un groupe d'experts chargés de donner des avis sur la manière de procéder à cet égard pourrait être créé. L'UE assumera un rôle directeur en ce qui concerne les efforts visant à renforcer la réglementation applicable au commerce des matières pouvant servir à produire des armes biologiques. L'UE jouera aussi un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider les pays à appliquer la BTWC (par exemple en leur apportant une assistance technique). Elle examinera la possibilité d'aider les États qui éprouvent des difficultés d'ordre administratif ou financier pour appliquer la convention sur les armes chimiques et la BTWC.

4) *Renforcer les politiques et les pratiques en matière de contrôle des exportations en coordonnant les mesures avec nos partenaires dans le cadre des systèmes de contrôle des exportations; recommander, le cas échéant, aux pays qui ne font pas partie des systèmes ou dispositifs existants, d'observer des critères efficaces; renforcer les régimes applicables aux fournisseurs et assurer dans ce domaine la coordination au niveau européen.*

– Faire de l'UE un acteur principal de la coopération dans le domaine des systèmes de contrôle des exportations en coordonnant ses positions au sein des différents systèmes, en appuyant la candidature des pays adhérents ainsi que, le cas échéant, une participation appropriée de la Commission, en favorisant l'insertion dans les différents systèmes d'une clause "attrape-tout", là où cela n'a pas encore été décidé, et en intensifiant l'échange d'informations, notamment au sujet des destinations sensibles, des utilisateurs finals et des modes d'acquisition sensibles.

– Rendre plus efficaces les contrôles des exportations dans une Europe élargie et mener à bien une évaluation par les pairs afin de diffuser les bonnes pratiques en tenant particulièrement compte des défis posés par l'élargissement prochain.

– Établir un programme d'assistance destiné aux États qui ont besoin d'acquérir des connaissances techniques dans le domaine du contrôle des exportations.

– S'efforcer d'obtenir que le Groupe des fournisseurs nucléaires fasse de la ratification et de la mise en œuvre du protocole additionnel une condition pour pouvoir exporter des technologies nucléaires et des articles nucléaires ou connexes.

– Promouvoir, dans le cadre des systèmes de contrôle, le renforcement des contrôles sur les exportations en ce qui concerne les transferts intangibles de technologies à double usage, ainsi que l'adoption de mesures efficaces pour ce qui est des questions de courtage et de transbordement.

– Développer l'échange d'informations entre États membres. Envisager l'échange d'informations entre le SitCen de l'UE et des pays qui partagent ses vues.

5) *Renforcer, au sein de l'Union européenne, les mesures de sécurité destinées à empêcher l'accès non autorisé aux matériaux, aux équipements et aux connaissances sensibles en matière de prolifération et à éviter les détournements.*

– Améliorer le contrôle des sources radioactives de haute activité. Après l'adoption de la directive du Conseil relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité,

les États membres devraient veiller à la mettre en œuvre rapidement. L'UE devrait encourager les pays tiers à adopter des dispositions semblables.

– Accroître, le cas échéant, la protection physique des matières et installations nucléaires, y compris les réacteurs déclassés et leur combustible irradié

– Renforcer, là où c'est nécessaire, la législation communautaire et nationale ainsi que les contrôles en ce qui concerne les micro-organismes et les toxines pathogènes (tant dans les États membres que dans les pays adhérents). La coopération entre les secteurs de la santé publique, de la médecine du travail et de la sécurité au travail, d'une part, et les structures chargées de la non-prolifération, d'autre part, devrait être renforcée. Il conviendrait d'analyser la possibilité de créer un centre de l'UE pour le contrôle des maladies ainsi que le rôle d'un tel centre.

– Favoriser le dialogue avec l'industrie dans un but de sensibilisation. Une initiative sera lancée pour promouvoir, dans un premier temps, un dialogue avec l'industrie de l'UE pour la sensibiliser aux problèmes liés aux ADM et, par la suite, un dialogue entre l'industrie de l'UE et celle des États-Unis, notamment dans le secteur biologique.

6) *Renforcer le repérage, le contrôle et l'interception des trafics.*

– Adoption par les États membres de politiques communes concernant les sanctions pénales imposées en cas d'exportation illégale, de courtage et de contrebande de matériaux liés aux armes de destruction massive.

– Envisager des mesures visant à contrôler le transit et le transbordement de matériaux sensibles.

– Appuyer les initiatives prises au niveau international pour repérer, contrôler et intercepter les cargaisons illégales.

**B) Promouvoir un environnement international et régional stable**

1) *Renforcer les programmes communautaires de coopération avec les autres pays pour la réduction de la menace, programmes qui sont axés sur l'aide au désarmement, au contrôle et aux mesures de sécurité en ce qui concerne les matériaux, les installations et les connaissances sensibles.*

– Prolonger après juin 2004 le programme de désarmement et de non-prolifération dans la Fédération de Russie.

– Augmenter les crédits consacrés aux programmes communautaires de coopération pour la réduction de la menace, en fonction des perspectives financières après 2006. Il convient d'envisager l'inscription au budget de la Communauté d'une ligne spécifique pour la non-prolifération et l'élimination des armes de destruction massive. Il faudrait également encourager les États membres à y contribuer à leur niveau. Ces efforts devraient inclure des mesures visant à renforcer le contrôle de la non-prolifération des connaissances spécialisées, scientifiques et techniques liées aux armes de destruction massive.

– Établir un programme d'assistance aux États qui ont besoin d'acquérir des connaissances techniques pour assurer la sécurité et le contrôle de la non-prolifération des matériaux, des installations et des connaissances sensibles liés aux armes de destruction massive.

2) *Intégrer les préoccupations relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive aux activités et programmes politiques, diplomatiques et économiques de l'UE, dans un but d'efficacité maximum.*

– Introduire les politiques de non-prolifération dans le cadre plus large des relations de l'UE avec les pays tiers, conformément aux conclusions du Conseil "Affaires générales et relations extérieures" du 17 novembre 2003, notamment en insérant une clause de non-prolifération dans les accords conclus avec ces pays.

– Augmenter les efforts de l'Union visant à résoudre les conflits régionaux en ayant recours à tous les instruments dont celle-ci dispose, notamment dans le cadre de la PESC et de la PESD.

#### ***C) Coopérer étroitement avec les États-Unis et d'autres partenaires clés***

1) *Veiller à assurer de manière satisfaisante le suivi de la déclaration sur la non-prolifération publiée à l'occasion du sommet UE-États-Unis de juin 2003.*

2) *Assurer la coordination et, le cas échéant, entreprendre des initiatives conjointes avec d'autres partenaires clés.*

#### ***D) Mettre en place les structures nécessaires au sein de l'Union***

1) *Organiser chaque semestre, dans le cadre du Conseil "Relations extérieures", un débat sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE.*

2) *Créer, comme il a été convenu à Thessalonique, une unité fonctionnant comme un centre de surveillance, chargée de veiller à l'application cohérente de la stratégie de l'UE et d'assurer la collecte d'informations et de renseignements, en liaison avec le Centre de situation. Mis en place au sein du secrétariat général du Conseil, ce centre de surveillance associerait pleinement la Commission à ses travaux.*

---



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1734  
7 mai 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**LETTRE DATÉE DU 23 AVRIL 2004, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE D'UN RÉSUMÉ DE LA SIXIÈME RÉUNION INFORMELLE OUVERTE À TOUS, QUI A ÉTÉ TENUE À GENÈVE LE 2 AVRIL 2004 DANS LE CADRE DES TRAVAUX CONDUITS PAR LES PAYS-BAS, RELATIFS À UN TRAITÉ INTERDISANT LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS EXPLOSIFS NUCLÉAIRES**

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'un résumé de la sixième réunion informelle ouverte à tous, qui a été tenue le vendredi 2 avril 2004 dans le cadre des travaux conduits par les Pays-Bas sur la question d'une interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Cette réunion a été organisée par la délégation du Royaume des Pays-Bas à la Conférence du désarmement.

À la différence des réunions précédentes, qui avaient été consacrées chacune à un point précis, la sixième réunion avait pour objet un réexamen de l'ensemble de la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, réexamen qui allait être suivi d'un échange de vues sur ce que devraient être – d'une manière très générale – les éléments d'un tel traité, ainsi que l'étude des possibilités et difficultés que présenterait la rédaction d'un tel traité. À cette réunion, M. Paul Meyer, Ambassadeur du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, et M. Arend J. Meerburg, Conseiller spécial pour les questions nucléaires auprès du Ministère néerlandais des affaires étrangères, intervenant tous deux à titre personnel, ont fait des exposés sur la question à l'examen.

Le nombre total des participants a été largement supérieur à 100. Des représentants de plus de 45 pays, de même qu'un nombre non négligeable de représentants d'organisations non gouvernementales, ont assisté à la réunion.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la présente lettre et de ses annexes soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent des Pays-Bas  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Chris C. Sanders

Résumé de la sixième réunion informelle ouverte à tous, tenue dans le cadre des travaux conduits par les Pays-Bas, relatifs à la question de l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires

Introduction

Dans son exposé liminaire, l'Ambassadeur Meyer a évoqué les obstacles à l'avancement des négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, ainsi que les moyens de surmonter ces difficultés. Après avoir repéré trois questions clés susceptibles d'entraver les négociations relatives à un tel traité et analysé les deux projets de traité qui avaient été distribués avant la réunion, l'Ambassadeur Meyer a repris une proposition antérieure, tendant à établir, peut-être même avant l'ouverture de négociations, un groupe d'experts qui serait chargé de commencer à examiner un certain nombre de questions clés relatives à un tel traité. Il a conclu son exposé en lançant à toutes les délégations un appel afin qu'elles entreprennent des négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles (pour plus de détails, voir ci-joint le texte de son exposé).

M. Meerburg a centré son exposé sur le cycle du combustible nucléaire proprement dit, tant militaire que civil, et a fait ressortir que la communauté internationale devrait élaborer une directive générale concernant le contrôle de la non-prolifération nucléaire. Un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constituait un élément indispensable sans lequel on ne pouvait espérer obtenir des résultats à cet égard. En outre, M. Meerburg a souligné qu'il importait au plus haut point de réduire les stocks de matières fissiles (c'est-à-dire d'uranium fortement enrichi et de plutonium), car, à défaut de cela, le traité envisagé avantagerait les pays disposant de (gros) stocks, au détriment des pays dépourvus de stocks. Enfin, M. Meerburg a évoqué le système qui pourrait être mis en place pour vérifier le respect d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles (pour plus de détails, voir ci-joint le texte de son exposé).

Les exposés liminaires des deux orateurs ont été suivis d'un débat sur les questions abordées.

Négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles

En ce qui concerne l'absence de progrès dans la voie conduisant à l'ouverture de négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, on a fait valoir que les délégations devraient s'efforcer de convaincre leurs capitales et leurs dirigeants politiques de l'importance prioritaire de la question. Toutefois, il s'est révélé être difficile d'appeler l'attention des milieux politiques sur cela. Il n'en demeurerait pas moins qu'un consensus sur un mandat était intervenu il y avait plus de neuf ans: Pourquoi ne pas en tirer parti?

En outre, certains ont maintenu que les négociations à la Conférence du désarmement sur un tel traité ne devraient pas porter sur des questions concernant le cycle du combustible. Qu'arriverait-il, toutefois, si l'uranium fortement enrichi provenant de stocks militaires était (en partie) transféré dans des stocks civils? À l'inverse, d'autres ont soutenu que le cycle du combustible nucléaire et un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles étaient complémentaires et qu'un tel traité concernait de très près les États dotés d'armes nucléaires.

En outre, il a été affirmé que, en attendant la conclusion d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, les futurs États parties concernés devraient proclamer un moratoire unilatéral sur la production de telles matières.

#### Plutonium

Différentes solutions ont été suggérées pour le plutonium (pour son élimination). Il a notamment été suggéré de l'utiliser dans des réacteurs, éventuellement mélangé à d'autres matières fissiles (combustible mox) ou de le stocker. Cette dernière solution comporte toutefois des risques graves puisqu'il faudra attendre des décennies, voire des siècles, avant que le rayonnement n'ait diminué suffisamment pour ne plus guère présenter de danger. Quelle que soit la solution retenue, les incidences financières en seront énormes.

#### Rôle de l'AIEA

On a soutenu que l'AIEA avait les moyens de procéder à des vérifications fiables sans divulguer d'informations sensibles. À l'issue des négociations relatives à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire, l'Agence pourrait jouer un rôle important dans la vérification et la protection de la production et du stockage des matières fissiles, ainsi que dans la surveillance de l'exécution des obligations contractées en vertu du traité.

#### Terrorisme

Plusieurs participants ont souligné qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles constituerait un moyen important d'empêcher la prolifération des matières fissiles et de faire échec à des attentats terroristes commis avec des armes autres que classiques. M. Meerburg a fait observer que l'uranium fortement enrichi serait la matière la plus recherchée pour d'éventuels attentats terroristes à l'arme nucléaire. Il serait plus difficile d'utiliser du plutonium. Toutefois, cette matière pourrait servir de composante d'une arme radiologique («bombe sale»).

On oubliait souvent que certaines sources de rayonnement, notamment celles que l'on trouvait dans les hôpitaux et qui servaient à des traitements médicaux, pouvaient elles aussi présenter un danger.

L'Ambassadeur Meyer a souligné que c'était là autant d'aspects d'une même menace. Il importerait de mieux mesurer les dangers présentés par les matières nucléaires de toutes sortes.

Annexe I

**Le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles: un mandat resté sans suite**

Exposé fait par Paul Meyer, Ambassadeur du Canada auprès de l'Office des Nations Unies à Genève pour les questions de désarmement

Travaux relatifs à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, organisés à Genève le 2 avril 2004 par la délégation néerlandaise à la Conférence du désarmement

1. Je suis heureux de participer à une nouvelle série de travaux organisés par la délégation néerlandaise à la Conférence du désarmement afin que nous continuions à réfléchir aux difficultés que présenterait un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles, en attendant l'ouverture de négociations sur cette question à la Conférence.
2. Par le titre de mon exposé – le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles: un mandat resté sans suite – j'ai voulu rappeler que les membres de la Conférence du désarmement ont depuis un certain temps déjà un but commun, qui est de négocier un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable, interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce but a trouvé expression dans un mandat convenu il y a neuf ans, le mois dernier, et qui a même servi pendant quelques semaines à des négociations, en 1998. Ce mandat, qui porte le nom d'un ancien Ambassadeur du Canada pour les questions de désarmement, M. Shannon, a été des années durant régulièrement réaffirmé dans des résolutions de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptées par consensus. Dans son document final, la Conférence d'examen du TNP de 2000 a également demandé instamment «l'ouverture immédiate et la conclusion dans les cinq ans de négociations» sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Des inquiétudes récentes au sujet d'activités clandestines d'enrichissement et de retraitement dans certains pays, ainsi que de réseaux pour l'achat sur le marché noir d'équipements et de technologies pour de telles activités, intéressent directement la question d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, étant donné que les installations d'enrichissement et de retraitement constitueraient l'un des principaux axes d'un tel traité. Ces inquiétudes en matière de prolifération, auxquelles s'ajoutent des craintes au sujet d'attentats terroristes à l'arme nucléaire, doivent donner une nouvelle impulsion à la conclusion du traité envisagé, qui aurait ceci d'important qu'il limiterait la quantité de matières fissiles existantes et renforcerait les contrôles exercés sur ces matières.
3. Le grand attrait – peut-être même l'attrait universel – d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, réside aussi en ceci qu'il nous aiderait réellement à aller systématiquement de l'avant dans la voie vers la réalisation des objectifs du TNP en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Tout comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires mettrait fin à la prolifération ou au perfectionnement des armes nucléaires en interdisant les explosions expérimentales, le traité envisagé ferait cesser la production des matières fissiles requises pour la fabrication même de dispositifs explosifs. Ce n'est pas par hasard que le Traité d'interdiction complète des essais et le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles ont constitué la première et la troisième des 13 mesures concrètes de désarmement énoncées dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2000. Comment se fait-il, dès lors, qu'il n'y ait eu aucun progrès en six ans vers l'ouverture de

négociations apparemment hautement prioritaires sur la base d'un mandat pourtant adopté par consensus et régulièrement confirmé? La réponse la plus facile consiste, bien entendu, à rappeler que les négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles ont été l'otage d'un désaccord prolongé sur un programme de travail de la Conférence du désarmement. C'est là une explication pour ainsi dire nécessaire, mais non suffisante. Il incombe aux partisans d'un tel traité d'approfondir encore la question afin de dégager les obstacles à sa conclusion et de voir comment ceux-ci pourraient être surmontés dans le cadre de l'élaboration du traité. Il est des inquiétudes sur les plans politique et de sécurité qui, à défaut d'être dissipées, risquent de militer contre la conclusion, voire l'ouverture, de négociations sur ce traité. À cet égard, il faut se pencher sur trois questions clefs: i) le champ d'application, ii) la vérification et iii) la relation avec l'ensemble du régime établi par le TNP. Qu'il me soit permis d'évoquer succinctement chacune de ces questions. Je ferai ensuite quelques observations sur les projets de texte qui ont été distribués avant la présente réunion.

4. **Champ d'application:** La question de savoir si un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles devrait ou non porter sur les stocks existants de ces matières a été une préoccupation récurrente. La question a pris encore plus d'importance sur le plan stratégique avec la nucléarisation ouverte de l'Inde et du Pakistan et la volonté manifeste de la République populaire démocratique de Corée de mener un programme d'armement nucléaire. Dans le mandat qu'il a conçu, l'Ambassadeur Shannon a évité ingénieusement la question des stocks, tout en reconnaissant que celle-ci pourrait bien revenir sur le tapis au cours des négociations. Diverses idées ont été avancées, y compris la suggestion du Canada à l'effet de chercher à «régler le problème parallèlement à la négociation du traité envisagé, mais en tant que question distincte», solution qui passerait par des déclarations successives des matières fissiles excédentaires et la soumission progressive de ces matières excédentaires à un contrôle international. D'autres ont proposé que soient adoptées des mesures de confiance unilatérales qui, dans l'idéal, inciteraient d'autres États à en prendre eux aussi, ou que soient inscrites dans tout texte d'un traité des dispositions qui laisseraient la porte ouverte à l'extension de son application lorsque les circonstances le permettraient. La conscience aiguë qu'a aujourd'hui la communauté internationale des risques inhérents à un trafic de matières fissiles et à leur acquisition par des organisations terroristes ou criminelles n'est qu'une raison de plus pour prendre des arrangements concernant les stocks. Les programmes de coopération à la réduction de la menace et des activités telles que le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes peuvent offrir d'autres moyens possibles d'obtenir des renseignements plus précis sur les dotations, moyens qui pourraient compléter un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles.

5. **Vérification:** Le fait de vouloir que le traité soit internationalement et effectivement vérifiable revient à mettre la barre très haut, ce qui a sans doute aussi entravé l'ouverture des négociations. Certains affirmeront qu'il n'y a rien, en matière de vérification, qui ne puisse être réalisé moyennant la combinaison voulue de volonté politique, de talent dans la diplomatie et d'arrangements concrets, mais il demeure que la vérification de l'application d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles posera de réelles difficultés. Ainsi qu'il ressort de précédents travaux néerlandais sur un tel traité, la question de savoir comment un régime de vérification pourrait couvrir les matières fissiles destinées à des usages militaires autres que la fabrication de dispositifs explosifs et en particulier à la propulsion de sous-marins nucléaires devra être examinée avec soin. Quelques propositions astucieuses ont bien été avancées, mais

elles requièrent de la part des utilisateurs de tels systèmes de propulsion navale qu'ils soient prêts à accepter jusqu'à un certain point un contrôle et une surveillance auxquels ils auront jusque-là échappé. Un tel secret sur ce qui est après tout une utilisation militaire à des fins autres que la fabrication de dispositifs explosifs, ne comportant aucun risque de prolifération, s'impose-t-il encore dans les circonstances actuelles? Là encore, il faudra peser deux questions fondamentales – les avantages obtenus globalement par la conclusion d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, et les intérêts sectoriels des milieux qui détiennent le pouvoir en matière de sécurité dans certains pays – et accepter des compromis. De même, il faudra comparer les coûts associés à un régime de vérification et le niveau des performances requises de ce régime, pour prendre des décisions en conséquence. Il importera au plus haut point d'étudier les synergies et économies susceptibles de découler d'une association de la vérification d'un tel traité aux activités de surveillance réalisées par l'AIEA en application du système de garanties international. Bien que des négociations n'aient pas encore été réellement entreprises et que les États concernés ne le lui aient pas encore demandé expressément, l'Agence s'est déclarée prête à envisager d'accepter des responsabilités en matière de vérification d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. C'est là un domaine où il serait peut-être bon de renouveler les études de faisabilité antérieures et de demander à l'AIEA de revoir ses modélisations, en vue de les soumettre aux États intéressés.

6. **Relation avec le régime établi par le TNP:** L'état d'ensemble du TNP et le rôle que jouerait un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles dans ce cadre est peut-être un autre facteur qui empêche certains pays d'acquiescer à l'idée de ce traité. Des États qui ne sont pas parties au TNP et en particulier ceux qui mènent un programme actif d'armement nucléaire risquent de rejeter toute restriction mise à leur production de matières fissiles. Il se peut que même certains États dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP hésitent à renoncer à toute production de telles matières s'ils jugent que l'évolution de la situation stratégique les contraindra peut-être à accroître leurs forces de dissuasion nucléaire. Il sera intéressant de voir, par exemple, la réaction de la Chine au déploiement d'un système de défense antimissile susceptible de neutraliser ses modestes forces de dissuasion nucléaire. Si les États devenaient toujours plus nombreux à penser que le régime établi par le TNP commençait à s'effriter et que la dynamique de la prolifération était relancée, l'attachement à l'idée de conclure un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles pourrait faiblir en conséquence tandis que les États se couvriraient sur le plan stratégique. Pour déjouer cette éventualité, il faudra exercer des pressions contraires. Il serait nécessaire de réaffirmer l'interdépendance fondamentale des principaux éléments du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires centré autour du TNP – y compris le Traité d'interdiction complète des essais et le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. L'architecture de la non-prolifération sera dangereusement sapée si on néglige et laisse pourrir les pièces maîtresses qu'en sont les mesures de désarmement. Une autre solution consisterait à voir dans le traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles le véhicule possible d'un régime de contrôle nucléaire multilatéral et complet, qui couvrirait pour la première fois les secteurs tant militaire que civil et jetterait des bases solides pour avancer un jour dans la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires.

C'est ce scénario plus heureux que j'ai l'espoir de voir se développer au cours des mois qui suivront, eu égard aux inquiétudes plus vives que suscite aujourd'hui la prolifération et à la nécessité de renforcer nos défenses internationales contre ce phénomène. En ce sens, l'ouverture de négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles pourrait aider à

donner une impulsion puissante à la réalisation progressive des objectifs communs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

7. **Projets de traité:** Après ce tour d'horizon des principaux aspects décisionnels, je vais aborder le thème des travaux d'aujourd'hui, soit l'examen de l'ensemble du traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est utile, alors que les précédents travaux ont été axés sur certains éléments clefs, de revenir sur la conception générale du traité, en étudiant tout l'éventail des questions qui devront être réglées. Les deux textes qui ont été distribués pour la présente réunion apportent de multiples idées intéressantes et parfois sujettes à controverse concernant les éléments du traité envisagé. Je n'analyserai pas en détail ces textes car je suis sûr que nombre d'entre vous voudront commenter diverses dispositions. Je me contenterai de les évoquer chacun.

8. Tom Shea nous a fourni un texte long et détaillé, assorti d'observations et d'explications fort utiles. Que l'on soit d'accord ou non avec ses propositions ou arguments, il nous apporte néanmoins de multiples idées qui, réellement, méritent réflexion. J'ai trouvé particulièrement utile le fait qu'il s'est attaché à voir très concrètement comment un tel traité pourrait effectivement être mis en place et appliqué. Cela doit nous rappeler que, dans toute négociation, il faut toujours songer au fonctionnement effectif et concret du produit final. Parmi les questions que, je soupçonne, peu d'entre nous ont étudiées, figurent celle des organes directeurs associés à un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et celle de la nature de la Conférence des États parties, organes qui disposeraient de pouvoirs considérables en matière de direction et d'approbation, dans la conception de Tom Shea. Ce dernier avance quelques idées intéressantes au sujet de l'entrée en vigueur, en suggérant une démarche suivant laquelle, pour entrer en vigueur, le traité devrait être ratifié par une masse critique, pour ainsi dire, d'États possédant des matières fissiles de qualité militaire, sans qu'aucun État ne puisse opposer un veto de fait à son entrée en vigueur. Une partie du texte est utilement consacrée à des questions techniques précises, telles que les spécifications techniques et la protection physique, que les négociateurs devront avoir à l'esprit. Sa proposition novatrice tendant à financer l'application du traité par une taxe sur la production d'énergie nucléaire (que les sociétés des centrales nucléaires, criblées de dettes, auraient peut-être quelque difficulté à accepter) a au moins le mérite d'appeler notre attention sur la question toujours plus importante de savoir comment financer les activités complexes que suppose l'application d'un traité. Je ne m'arrêterai pas davantage sur les diverses dispositions, mais me réjouis à la perspective de les voir examiner.

9. Le texte de Greenpeace ressemble beaucoup au type de traité dont nous avons l'habitude. Le texte en est très général et devrait être largement complété ou développé. Il propose une solution qui pourrait être constructive et qui consisterait à développer des dispositions relatives à la vérification dans une annexe. Suivant le modèle de la Convention sur les armes chimiques, une telle démarche a l'avantage de fournir une base juridique tout en offrant la souplesse nécessaire pour apporter des modifications, en fonction de l'expérience acquise ou d'évolutions technologiques ou autres.

Ces deux projets apportent une multitude d'idées quant aux décisions à prendre et aux solutions concrètes, qui devraient nous aider dans notre réflexion sur la conception d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Le texte de Tom Shea, en particulier, met en lumière un aspect fondamental d'un tel traité, à savoir la nature très complexe et technique de bien des questions en jeu. Celles-ci dépassent largement les compétences et les connaissances de

la plupart d'entre nous ici. À cet égard, nous devrions envisager sérieusement la possibilité, déjà évoquée, d'établir un groupe d'experts. Le fait de réunir des experts techniques – peut-être même avant de commencer les négociations à la Conférence du désarmement, si celles-ci devaient être encore retardées – nous ménagerait un cadre précieux dans lequel nous pourrions commencer à examiner un certain nombre de questions clefs concernant un traité envisagé.

Comme je l'ai noté au début de mon exposé, cela fait longtemps que nous disposons d'un mandat pour la négociation d'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles. Il faut à présent nous charger d'y donner suite et d'engager des travaux. Les débats qui se tiennent aujourd'hui renforcent encore notre vœu de passer du séminaire aux négociations.

Annexe II

**TRAITÉ SUR L'ARRÊT DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES**

**Grandes lignes de la déclaration de M. Arend J. Meerburg<sup>1</sup>**

Genève, 2 avril 2004

Je suis très heureux de pouvoir apporter une contribution au débat sur le traité relatif aux matières fissiles à l'occasion de cette rencontre informelle organisée par la délégation néerlandaise à la Conférence du désarmement. Pendant longtemps je n'ai pas beaucoup réfléchi à ce sujet dont on parle depuis bien longtemps. En 1974, au titre des préparatifs de la première Conférence d'examen du TNP de 1975, j'ai rédigé un discours sur la question pour celui qui était alors Ministre adjoint des affaires étrangères des Pays-Bas. Il y a quelques années, la question a été soulevée à nouveau. Entre-temps, des travaux techniques préparatoires nombreux et importants avaient été réalisés, notamment par l'Oxford Research Group, Tom Shea, Greenpeace, Annette Schaper de l'Allemagne et Joern Harry des Pays-Bas, ainsi que lors des cinq précédentes réunions de ce type. Je reprends fort heureusement des idées provenant de ces contributions. On peut espérer que les négociations pourront commencer rapidement sur ce sujet important, ce qui rend notre présente réunion d'autant plus utile.

1. La non-prolifération nucléaire est aujourd'hui un élément essentiel des réflexions et des mesures appliquées à l'échelle internationale. Une approche large est nécessaire tant pour la prolifération au profit des États que pour la prolifération au profit de groupes sous-nationaux. Le renforcement du TNP, l'entrée en vigueur du TICE, les zones exemptes d'armes nucléaires ou d'autres arrangements régionaux, les garanties améliorées et les réglementations plus strictes des exportations notamment s'inscrivent dans le cadre des efforts multilatéraux et internationaux visant à régler le problème. L'Initiative de sécurité contre la prolifération et la prochaine résolution du Conseil de sécurité font aussi partie de ces mesures.

2. Il est important, dans le cadre d'une politique large, de s'intéresser au cycle du combustible nucléaire lui-même, tant militaire que civil, en mettant l'accent sur les matières qui peuvent servir à fabriquer un explosif nucléaire: l'uranium fortement enrichi et le plutonium séparé. Une étude approfondie (le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire) a été réalisée sur la question à la fin des années 70. De nouvelles idées ont été récemment présentées par le Directeur général de l'AIEA et par le Président des États-Unis d'Amérique, en particulier sur la technologie d'enrichissement de l'uranium (qui peut servir à produire de l'uranium fortement enrichi) et sur la séparation du plutonium dans les usines de retraitement.

3. Je pense que nous devrions commencer à mettre au point pour aborder la question une approche beaucoup plus large que celle que prévoient les propositions spécifiques évoquées précédemment, une sorte de directive générale que la communauté internationale devrait tenter d'élaborer. Par la suite, nous pourrions étoffer les divers éléments en œuvrant dans diverses

---

<sup>1</sup> A. J. Meerburg travaille pour le Ministère néerlandais des affaires étrangères. Les vues exprimées ici ne reflètent pas nécessairement la position du Gouvernement des Pays-Bas.

instances internationales ou multilatérales ou en prenant des mesures nationales appropriées. Le traité relatif aux matières fissiles est l'un des éléments essentiels de cette approche. Je précise ma position.

4. Pour dire les choses très simplement, une politique optimale de non-prolifération (compte tenu du risque de terrorisme) passerait par l'élimination de l'uranium fortement enrichi et du plutonium séparé. Ceci ne sera évidemment pas possible avant longtemps. En attendant, nous devons faire en sorte que les conditions ci-après soient réunies:

- Les quantités d'uranium fortement enrichi et de plutonium séparé doivent être les plus faibles possible;
- Les stocks actuels doivent donc être détruits partout où cela est possible: pour l'uranium fortement enrichi, en le mélangeant de manière à obtenir de l'uranium faiblement enrichi; pour le plutonium, en le brûlant dans des réacteurs ou en trouvant un système de stockage à long terme véritablement sûr et empêchant tout accès aux matières considérées;
- Les stocks restants doivent être fortement protégés dans un nombre de lieux limité;
- Si ces matières sont utilisées, leur transport doit être limité autant que faire se peut (par exemple, le combustible MOX doit être produit sur le site de l'usine de retraitement ou le lieu de stockage);
- Si ces matières sont transportées, elles doivent se présenter sous des formes qui rendent leur accès difficile (dans une matrice carbonée par exemple);
- Il faut éviter, afin de rendre la dissémination plus difficile, que des pays soient individuellement propriétaires et gestionnaires des installations de retraitement et d'enrichissement;
- L'AIEA doit disposer de toutes les informations pertinentes afin d'assurer la transparence pour la communauté internationale; les garanties intégrales et le Protocole additionnel sont des outils essentiels pour ce faire, mais pas nécessairement les seuls;
- Sur le plan politique, il faut traiter de manière aussi équitable que possible les États qui disposent d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

5. Il y a donc beaucoup à faire en ce qui concerne le cycle du combustible, ceci s'inscrivant dans un programme plus large visant à faire face à la non-prolifération nucléaire horizontale et verticale, y compris en ce qui concerne les groupes sous-nationaux. Le traité sur les matières fissiles est l'un des outils essentiels pour traiter un certain nombre des points mentionnés précédemment, mais on peut s'interroger: combien de ces questions voulez-vous voir abordées dans un tel traité? Autrement dit, quelle serait la portée de cet instrument?

6. Le principal objectif d'un tel traité est bien évidemment que l'on ne produise plus d'uranium fortement enrichi et de plutonium aux fins de la fabrication d'armes nucléaires. Je pense que nous sommes tous d'accord pour limiter définitivement les quantités de matières fissiles disponibles pour fabriquer des armes nucléaires. Pour moi, cela signifie fermer et

démanteler toutes les installations militaires d'enrichissement et de retraitement ou les transformer pour utilisation dans le cadre du cycle du combustible nucléaire civil. Ceci donne aussi la possibilité d'appliquer des garanties de manière beaucoup moins discriminatoire qu'on ne le fait maintenant puisque les États qui possèdent des armes nucléaires et les autres devraient idéalement accepter que les mêmes garanties s'appliquent à leurs activités nucléaires à des fins pacifiques. Bien évidemment, ceci aurait des conséquences notables sur le nombre d'inspecteurs dont l'AIEA aurait besoin. Je reviendrai plus tard sur cette question.

7. Puisque, en tout état de cause, nous nous engageons dans une négociation assez complexe, on pourrait facilement faire valoir que nous pouvons profiter de l'occasion pour réaliser un plus grand nombre d'objectifs. Un objectif assez évident serait d'arriver à un résultat plus équilibré pour les principales parties, en tenant compte des stocks existants d'uranium fortement enrichi et de plutonium. On dit bien sûr que dans le cadre d'un traité sur les matières fissiles les pays ayant d'importants stocks d'uranium fortement enrichi et de plutonium disposeraient d'un avantage sur les autres pays. En outre, les stocks pourraient être si importants qu'un arrêt de la production de matières fissiles n'aurait aucun sens parce que les pays concernés pourraient continuer à fabriquer autant d'armes nucléaires qu'ils le souhaiteraient. Dans cette optique, la réduction des stocks devrait donc être un élément essentiel du traité. Une autre solution serait d'aborder aussi la question en parallèle. On peut citer par exemple l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie pour que chacune des deux puissances dispose de 34 tonnes de plutonium de qualité militaire. Un problème pourrait être que les États possédant des armes nucléaires ne seraient probablement pas très enclins à déclarer leurs stocks dans une instance internationale telle que la Conférence du désarmement. La question des stocks a été longuement examinée le 4 avril 2003 dans un cadre similaire à celui-ci et je ne m'étendrai donc pas trop dessus maintenant.

8. Dans les deux projets de traité présentés par Tom Shea et par Greenpeace, de nombreux autres objectifs sont fixés. Greenpeace va certainement trop loin. Si l'on interdisait la production de combustible contenant du plutonium par exemple, il deviendrait impossible de se débarrasser des stocks existants de plutonium. Nous avons probablement besoin de combustible MOX ou d'autres combustibles plus perfectionnés pour brûler le plutonium, pour nous en débarrasser réellement. Je ne sais pas s'il est possible de stocker longtemps du plutonium dans de bonnes conditions de sécurité. En tout état de cause, nous ne devrions pas, pour l'heure, exclure telle ou telle option.

9. Le projet de traité de Tom Shea comprend de nombreux points très intéressants. Il aborde de nombreuses questions que j'ai mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus, notamment celle de savoir à quoi devrait ressembler le cycle du combustible nucléaire visant des fins pacifiques. Son approche présente un avantage important: l'élément essentiel du traité lui-même est bien évidemment l'ensemble des obligations qui seraient imposées aux États dotés d'armes nucléaires. Si une partie substantielle du traité portait sur la structure et la gestion des composantes sensibles du cycle du combustible nucléaire civil, des obligations seraient aussi imposées aux États non dotés d'armes nucléaires. Ce serait une sorte de compromis avec des obligations des deux côtés. C'est là une question importante dont il faut tenir compte.

10. Cependant, ce projet présente aussi des inconvénients considérables. Après les propositions faites par le Directeur général de l'AIEA, Mohammed Al-Baradei, et d'autres propositions visant à rendre le cycle du combustible plus «antiproliférant», nous avons besoin de temps pour

analyser toutes les conséquences de ces idées qui ont des effets importants sur la façon dont les activités nucléaires seront menées à l'avenir. Pour autant que je sache, le Directeur général veut engager un processus de consultation sur ces idées dans le cadre d'un groupe d'experts et peut-être aussi par la suite dans le cadre d'une instance gouvernementale. Est-il judicieux que la Conférence du désarmement se plonge dans un débat complexe alors que Vienne constituerait probablement un cadre plus approprié? Nous piégerions le débat sur le traité relatif aux matières fissiles en y ajoutant une autre question épineuse qui pourrait nous empêcher d'atteindre notre objectif principal.

11. Ceci ne veut pas dire que je rejette toutes les idées qui figurent dans le projet de Tom Shea. Bien au contraire. Par exemple, l'un des grands problèmes auxquels nous devons nous atteler est celui de l'uranium assez fortement enrichi utilisé pour la propulsion des sous-marins et autres navires de guerre. Ceci ne constitue pas une activité interdite, mais, comme les États concernés répugneraient probablement à soumettre ces matières à des garanties, ce qui les amènerait à divulguer le pourcentage d'enrichissement et les quantités de matières qu'ils utilisent, on risquerait fort de créer une faille dans le système de vérification dont nous avons besoin. Il serait dans l'intérêt de tous qu'il n'y ait pas d'uranium enrichi à plus de 20 % utilisé pour la propulsion, mais il faudrait peut-être beaucoup de temps pour arriver à un tel résultat. À long terme, cela semble cependant techniquement possible. En attendant, j'estime que les pays ayant des navires de guerre à propulsion nucléaire disposent de stocks suffisamment importants d'uranium assez fortement enrichi pour de nombreuses années, ce qui permettrait de passer à de l'uranium enrichi à 20 % au maximum. (Mais il est possible que je me trompe.)

12. Je partage pleinement l'avis de Tom Shea selon lequel l'AIEA devrait être chargée de vérifier l'application du traité. Il semblerait quelque peu stupide de créer un nouveau mécanisme de vérification qui serait fortement redondant avec le régime de garanties, notamment les garanties volontaires dans les États dotés d'armes nucléaires. J'ai précédemment laissé entendre que les garanties applicables au cycle du combustible civil devraient être les mêmes pour tous les États, qu'ils possèdent ou non des armes nucléaires. Ce serait l'idéal de supprimer la discrimination existante, même si cela aurait pour conséquence un doublement ou un triplement du volume de travail de l'AIEA concernant les garanties ou peut-être même plus. Nous devons donc peut-être trouver un système plus ciblé et d'un bon rapport coût-efficacité en tenant compte du fait que l'objectif de la vérification du respect du traité n'est pas le même que celui des garanties au titre du TNP. À quoi pourrait ressembler un système plus simple?

13. Bien évidemment, l'AIEA devrait tout d'abord vérifier que toutes les installations militaires d'enrichissement et de retraitement sont fermées et démantelées dans les plus brefs délais. Cette tâche pourrait ne pas être trop difficile même si des États dotés d'une capacité dans le domaine des armes nucléaires pourraient tenter de dissimuler des activités d'enrichissement ou de retraitement effectuées dans des installations de fabrication d'armes nucléaires non illégales auxquelles l'AIEA n'aurait pas accès. L'AIEA devrait vérifier que les installations d'enrichissement restantes sont modifiées de manière à ne pouvoir produire que de l'uranium enrichi à moins de 20 % (et même de préférence bien en dessous) et restent dans cette situation. On dispose d'une expérience suffisante dans ce domaine pour atteindre ce dernier objectif, notamment par le biais d'inspections à court délai de préavis. Le plutonium séparé dans des usines de retraitement civiles devrait passer sous le régime des garanties de l'AIEA et rester soumis à ces garanties jusqu'à ce qu'il soit brûlé dans des réacteurs ou éliminé dans des conditions de sécurité. Bien évidemment, toutes les usines déjà existantes d'enrichissement et de

retraitement dans le contexte du cycle du combustible civil devraient être traitées de la même façon.

14. Assurément, les garanties devraient couvrir toutes les matières fissiles provenant des stocks militaires, soit au titre du traité relatif aux matières fissiles lui-même, soit au titre d'accords parallèles conclus par des États possédant des armes nucléaires ou d'arrangements adoptés unilatéralement. Peu importe, pour le régime de vérification, que le problème des stocks soit abordé de telle ou telle façon. L'AIEA, la Russie et les États-Unis d'Amérique ont déjà mis au point un système de garanties applicable à ces matières sensibles en vertu d'un arrangement trilatéral. Comme je l'ai dit précédemment, ces stocks de matières fissiles directement utilisables pour fabriquer des armes nucléaires devraient être soumis aux niveaux de sécurité physique les plus élevés et devraient être détruits ou éliminés dans des conditions de sécurité aussi rapidement que possible. Il n'est pas difficile de détruire par mélange de l'uranium fortement enrichi. Il peut être long et dur de se débarrasser de plutonium séparé. Nous devrions cependant le faire.

15. Pour en revenir à l'AIEA, je ne suis pas inquiet à l'idée d'un accroissement considérable de sa division des garanties qui se pencherait sur une part beaucoup plus importante des activités nucléaires dans le monde. Je pense que ce serait une bonne chose. Ceci s'inscrit dans notre objectif commun ultime de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace que nous avons approuvé en 1961. Ce qui me préoccupe, c'est l'étrange situation à Vienne où certains pays insistent pour que les moyens financiers alloués aux garanties aillent toujours de pair avec les montants alloués à l'assistance technique. Nous devrions vraiment nous débarrasser de ce système stupide. Quelqu'un a récemment fait valoir qu'il faudrait scinder l'AIEA en deux, d'un côté une organisation faisant appliquer de manière draconienne les réglementations (notamment les garanties) et, de l'autre, un organisme chargé de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Je ne suis pas convaincu que c'est une bonne idée, mais il faut certainement y réfléchir. Tom Shea propose une autre solution consistant à taxer l'industrie nucléaire pour obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour les garanties. En tout état de cause, nous devons régler le problème.

16. C'est ainsi que s'achève ma contribution. Je tiens à remercier à nouveau l'Ambassadeur Chris Sanders pour avoir organisé cette réunion et j'attends avec intérêt vos questions.

---

Références:

- Annette Schaper: Principles of the verification for a future FMCT, PRIF-reports No.58, Peace Research Institute Frankfurt, janvier 2001
- Joern Harry: FMCT Verification and Safeguards, ESARDA Bulletin Number 30, décembre 1999
- Frank Barnaby: The FMCT Handbook, Oxford Research Group, février 2003

-----



**LETTRE DATÉE DU 9 JUIN 2005, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE  
LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT  
PERMANENT DES PAYS-BAS À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT,  
AU NOM DE L'UNION EUROPÉENNE, LE TEXTE DE LA POSITION  
COMMUNE DE L'UNION EUROPÉENNE, EN DATE DU 25 AVRIL 2005,  
RELATIVE À LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DE 2005 DES PARTIES AU  
TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES<sup>1</sup>**

Au nom de l'Union européenne, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la position commune de l'Union européenne, en date du 25 avril 2005, relative à la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (2005/329/PESC).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette position commune soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur  
Représentant permanent des Pays-Bas  
à la Conférence du désarmement  
(Signé) Chris C. Sanders

---

<sup>1</sup> Texte publié initialement en anglais, espagnol et français dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

(Actes adoptés en application du titre V du traité sur l'Union européenne)

**POSITION COMMUNE 2005/329/PESC DU CONSEIL**

**du 25 avril 2005**

**relative à la conférence d'examen de l'an 2005 des parties du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 15,

considérant ce qui suit:

- (1) L'Union européenne continue à reconnaître le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) comme la pierre angulaire du régime global de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel pour la poursuite du désarmement nucléaire conformément à l'article VI du TNP et un élément important pour le développement accru des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.
- (2) Le Conseil a adopté le 17 novembre 2003 la position commune 2003/805/PESC sur l'universalisation et le renforcement des accords multilatéraux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs<sup>(1)</sup>. Le 12 décembre 2003, le Conseil européen a adopté la stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive.
- (3) Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité la résolution 1540 (2004) qui qualifie la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs de menace à la paix et la sécurité internationales.
- (4) La conférence de 1995 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation a adopté des décisions concernant la prorogation pour une durée indéfinie du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, le renforcement du processus d'examen dudit traité et une résolution sur le Moyen-Orient.
- (5) Le Conseil a adopté le 13 avril 2000 la position commune 2000/297/PESC relative à la conférence d'examen de l'an 2000 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>(2)</sup>.

- (6) La conférence d'examen du TNP de 2000 a adopté un document final.
- (7) Le comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de l'an 2005 a tenu trois sessions, qui ont eu lieu à New York du 8 au 19 avril 2002, à Genève du 28 avril au 9 mai 2003 et à New York du 26 avril au 7 mai 2004.
- (8) Le Conseil a adopté le 29 avril 1997 l'action commune 97/288/PESC relative à la contribution de l'Union européenne à la promotion de la transparence dans les contrôles des exportations liées au domaine nucléaire<sup>(3)</sup>.
- (9) Le Conseil du 17 mai 2004 a adopté l'action commune 2004/495/PESC concernant le soutien aux activités de l'AIEA pour son programme de sécurité nucléaire et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive<sup>(4)</sup>.
- (10) Le Conseil du 1<sup>er</sup> juin 2004 a adopté une déclaration en support de l'initiative de sécurité contre la prolifération des armes de destruction massive.
- (11) Le protocole additionnel à l'accord de vérification entre les États non dotés d'armes nucléaires, membres de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), Euratom et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le protocole additionnel à l'accord de garanties entre la France, Euratom et l'AIEA et le protocole additionnel à l'accord de garanties entre le Royaume-Uni, Euratom et l'AIEA ont été signés et sont entrés en vigueur le 30 avril 2004.
- (12) À la lumière des résultats de la conférence d'examen de 2000, des discussions au cours des trois sessions du comité préparatoire de la conférence d'examen du TNP de l'an 2005 et en tenant compte de la situation actuelle, il convient d'actualiser et de développer encore les objectifs énoncés dans la position commune 2000/297/PESC et les initiatives prises au titre de celle-ci.

<sup>(1)</sup> JO L 302 du 20.11.2003, p. 34.

<sup>(2)</sup> JO L 97 du 19.4.2000, p. 1.

<sup>(3)</sup> JO L 120 du 12.5.1997, p. 1.

<sup>(4)</sup> JO L 182 du 19.5.2004, p. 46.

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE POSITION COMMUNE:

*Article 1*

L'objectif poursuivi par l'Union européenne consiste à renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire en favorisant le succès de la conférence d'examen de l'an 2005 des parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

*Article 2*

Pour atteindre l'objectif énoncé à l'article 1<sup>er</sup>, l'Union européenne:

- a) contribue à un examen structuré et équilibré du fonctionnement du TNP à la conférence d'examen de l'an 2005, incluant la mise en oeuvre des engagements souscrits par les États parties dans le cadre dudit traité, ainsi que l'identification des domaines et des moyens à travers lesquels des progrès supplémentaires devraient être recherchés à l'avenir;
- b) contribue à la formation d'un consensus sur la base du cadre établi par le TNP en soutenant les décisions et la résolution adoptées lors de la conférence d'examen et de prorogation de 1995 et le document final de la conférence d'examen du TNP de 2000, et tient compte de la situation actuelle et promeut, parmi d'autres, les éléments essentiels suivants:
  - 1) entreprendre des efforts en vue de la préservation de l'intégrité du TNP et du renforcement de sa mise en oeuvre;
  - 2) reconnaître que le TNP est un instrument multilatéral unique et irremplaçable pour le maintien et le renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, du fait qu'il établit le cadre légal pour prévenir une prolifération accrue des armes nucléaires, pour développer davantage le système de vérification garantissant exclusivement l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire par les États non dotés d'armes nucléaires et qu'il représente le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire en conformité avec son article VI;
  - 3) œuvrer en faveur de l'universalisation du TNP;
  - 4) souligner la nécessité absolue d'assurer le plein respect de toutes les dispositions du TNP par tous les États parties;
  - 5) lancer un appel à tous les États non-parties au TNP de prendre des engagements de non prolifération et de désarmement et lancer un appel à ces États, afin qu'ils deviennent des États parties au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires;
  - 6) reconnaître que depuis la conclusion de la conférence d'examen de 2000 de graves événements sont intervenus concernant la prolifération nucléaire;
  - 7) souligner la nécessité de renforcer le rôle du Conseil de sécurité des Nations unies, en tant qu'arbitre final, afin qu'il prenne les actions appropriées en cas de non-respect des obligations découlant du TNP, conformément au statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), y compris l'application des garanties;
  - 8) rappeler les implications possibles pour la paix et la sécurité internationales d'un retrait du TNP. Encourager l'adoption de mesures pour décourager les cas de retrait dudit traité;
  - 9) demander la suspension des coopérations nucléaires avec un État, lorsque l'AIEA n'est pas en mesure de donner des assurances suffisantes que le programme nucléaire de cet État est destiné exclusivement à des fins pacifiques, et cela jusqu'à ce que l'agence puisse le faire;
  - 10) lancer un appel aux États de la région en vue de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que d'autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs, effectivement vérifiable, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient de la conférence d'examen et de prorogation de 1995;
  - 11) étant donné que la sécurité en Europe est liée à la sécurité dans la Méditerranée, attribuer une importance prioritaire à la mise en oeuvre du régime de non-prolifération nucléaire dans cette région;
  - 12) reconnaître l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires pour la paix et la sécurité sur la base d'arrangements librement consentis entre les États de la région concernée;
  - 13) souligner la nécessité de tout faire pour prévenir le risque de terrorisme nucléaire, lié à l'accès possible de terroristes à des armes nucléaires ou à des matières nucléaires pouvant entrer dans la fabrication d'engins à dispersion radiologique et, dans ce contexte, souligner la nécessité de respecter les obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Appeler au renforcement de la sécurité des sources radioactives de haute activité. Soutenir à cet égard l'action du G8 et de l'AIEA;
  - 14) reconnaître, à la lumière de la menace accrue de la prolifération nucléaire et du terrorisme, que l'initiative de sécurité contre la prolifération, l'initiative globale de réduction des menaces et l'initiative du partenariat global du G8 sont à approuver;
  - 15) appeler à l'universalisation des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels;

- 16) reconnaître que les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels exercent un effet dissuasif sur la prolifération nucléaire et constituent le standard de vérification d'aujourd'hui et continuer à œuvrer en vue d'une détectabilité accrue des violations éventuelles des obligations du TNP;
- 17) œuvrer à faire reconnaître par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA que la conclusion d'un accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel constitue le standard de vérification d'aujourd'hui;
- 18) souligner le rôle unique que joue l'AIEA pour vérifier le respect par les États de leurs engagements de non-prolifération nucléaire et pour les aider, sur demande, à renforcer la sécurité des matières et installations nucléaires, et appeler les États à apporter leur soutien à l'agence;
- 19) reconnaître l'importance de contrôles à l'exportation efficaces et appropriés, en conformité avec la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et en accord avec l'article III, paragraphe 2 du TNP;
- 20) mettre en œuvre, sur le plan national, des contrôles efficaces aux exportations, au transit, au transbordement et à la réexportation, ainsi que des lois et règlements appropriés à cet effet;
- 21) mettre en vigueur des sanctions pénales efficaces dissuasives pour prévenir l'exportation, le transit et le courtage illégaux, le trafic, ainsi que le financement y relatif, conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité;
- 22) encourager le Comité Zangger et le Groupe des fournisseurs nucléaires à faire partager leurs expériences en matière de contrôle des exportations, de telle manière que tous les États s'inspirent des arrangements du comité Zangger et des lignes directrices du groupe des fournisseurs nucléaires (NSG);
- 23) rappeler la nécessité de renforcer à brève échéance des Lignes directrices du NSG afin de les adapter aux nouveaux défis de la non-prolifération;
- 24) appeler les États parties à la convention sur la protection physique des matières nucléaires à œuvrer pour une conclusion rapide de la convention amendée;
- 25) reconnaître aux États parties au TNP le droit à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément à son article IV, et dans le respect de ses articles I, II et III;
- 26) souligner l'importance de la continuation de la coopération internationale afin de renforcer la sûreté nucléaire, la gestion sûre des déchets et la protection radiologique et appeler les États, qui ne l'ont pas encore fait, à accéder à toutes les conventions pertinentes le plus tôt possible et à appliquer pleinement leurs obligations en découlant;
- 27) noter que les États parties au TNP, conformément à son article IV, peuvent avoir recours aux usages pacifiques de l'énergie nucléaire, entre autres dans le domaine de la production d'électricité, de l'industrie, de la santé et de l'agriculture;
- 28) encourager la formulation de garanties d'accès aux services en rapport avec le combustible nucléaire, ou à ce combustible lui-même, dans des conditions appropriées;
- 29) prendre note du rapport du groupe d'experts de l'AIEA sur les approches multinationales du cycle de combustible nucléaire et promouvoir le début rapide de son examen au sein de l'AIEA;
- 30) souligner, tout en reconnaissant les réductions d'armement nucléaire qui sont intervenues depuis la fin de la guerre froide, la nécessité d'une réduction globale des arsenaux nucléaires dans la poursuite des efforts systématiques et progressifs vers le désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP et saluer dans ce contexte la ratification en 2003 du traité de Moscou par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique, tout en soulignant la nécessité d'accomplir davantage de progrès dans la réduction de leurs arsenaux;
- 31) souligner la nécessité de la mise en œuvre des déclarations présidentielles russe et américaine de 1991-1992 relatives aux réductions unilatérales de leurs stocks d'armes nucléaires non stratégiques et appeler tous les États détenant des armes nucléaires non stratégiques à les inclure, en vue de leur réduction et de leur élimination, dans leurs processus généraux du contrôle de l'armement et du désarmement;
- 32) reconnaître l'application du principe de l'irréversibilité pour guider toutes les mesures dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armements en guise de contribution au maintien et au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, compte tenu de ces conditions;
- 33) reconnaître l'importance, du point de vue du désarmement nucléaire, des programmes de destruction et d'élimination des armes nucléaires et d'élimination des matières fissiles telles que définies dans le cadre du Partenariat mondial du G8;

- 34) poursuivre les efforts de transparence, qui constituent une mesure de confiance volontaire destinée à favoriser la réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement;
- 35) le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) constituant une part essentielle du régime du désarmement et de la non-prolifération nucléaires et en vue de son entrée en vigueur, le plus tôt possible et sans condition, appeler les États, en particulier ceux énumérés à l'annexe II, à signer et à ratifier ledit traité sans délai et sans condition et, dans l'attente de l'entrée en vigueur dudit traité, appeler tous les États à respecter un moratoire et à s'abstenir de toute action contraire aux obligations et aux dispositions dudit traité. Souligner l'importance du travail accompli par la Commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et soutenir activement le travail du Représentant spécial des États ayant ratifié ledit traité et chargé de promouvoir l'adhésion universelle audit traité;
- 36) relancer un appel à la conférence du désarmement en vue du commencement immédiat et de la conclusion dans les meilleurs délais d'un traité non-discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires, sans précondition et gardant à l'esprit le rapport du coordinateur spécial et le mandat y inclus et, en attendant la mise en vigueur dudit traité, appeler tous les États à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. L'UE salue l'action de ceux des cinq États dotés d'armes nucléaires qui ont décrété un moratoire afférent;
- 37) lancer un appel à tous les États concernés afin de prendre des mesures pratiques appropriées pour réduire le risque d'une guerre nucléaire accidentelle;
- 38) poursuivre l'examen de la question des assurances en matière de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP;
- 39) appeler les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer les assurances de sécurité existantes notées par le Conseil de sécurité des Nations unies dans la résolution 984 (1995) et à signer et ratifier les protocoles pertinents concernant les zones exemptes d'armes nucléaires, établis après l'achèvement des consultations requises, en reconnaissant que ces zones jouissent d'assurances de sécurité sous forme de traités;
- 40) souligner la nécessité d'un désarmement général;
- 41) souligner l'importance de l'universalisation et de la mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques et à toxines (CIAB), de la convention sur les armes chimiques (CIAC), ainsi que des conventions, mesures et initiatives contribuant à la maîtrise des armements conventionnels;
- 42) appeler à l'universalisation et à l'application effective du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- 43) œuvrer en vue de la résolution des problèmes d'instabilité et d'insécurité régionales ainsi que des situations de conflit qui sont souvent à l'origine des nombreux programmes d'armement.

*Article 3*

L'action menée par l'Union européenne aux fins de l'article 2 comprend:

- a) le cas échéant, des démarches par la présidence, conformément à l'article 18 du traité sur l'Union européenne, en vue de promouvoir l'universalité du TNP;
- b) des démarches par la présidence, conformément à l'article 18 du traité sur l'Union européenne, auprès des États parties au TNP, afin de solliciter leur soutien en faveur des objectifs énoncés à l'article 2 de la présente position commune;
- c) la recherche d'un accord entre les États membres sur des projets de propositions relatives à des questions de fond à soumettre au nom de l'Union européenne pour examen par les États parties au TNP et qui pourraient constituer la base de décisions de la conférence d'examen du TNP de l'an 2005;
- d) des déclarations de l'Union européenne prononcées par la présidence au cours du débat général et au cours des débats au sein des trois principales commissions.

*Article 4*

La présente position commune prend effet le jour de son adoption.

*Article 5*

La présente position commune est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 25 avril 2005.

Par le Conseil  
Le président  
J. ASSELBORN



# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1752  
27 juin 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**LETTRE DATÉE DU 27 JUIN 2005, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LA REPRÉSENTANTE PERMANENTE DE LA MALAISIE, TRANSMETTANT LE TEXTE DU DOCUMENT DE TRAVAIL QUE LE GROUPE DES PAYS NON ALIGNÉS PARTIES AU TRAITÉ SUR LA NON-PROLIFÉRATION DES ARMES NUCLÉAIRES A PRÉSENTÉ À LA CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE D'EXAMINER CE TRAITÉ EN 2005, TENUE À NEW YORK DU 2 AU 27 MAI 2005**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une copie du document de travail sur les questions de fond soumises à l'examen de la Grande Commission I de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 que le Groupe des pays non alignés parties à ce Traité a présenté à la Grande Commission I de la Conférence d'examen du TNP de 2005.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadrice,  
Représentante permanente de la Malaisie  
auprès de l'Office des Nations Unies et  
des autres organisations internationales  
à Genève,  
(Signé) Hsu King Bee

**Questions de fond soumises à l'examen de la Grande Commission I de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005**

**Document de travail présenté par le Groupe des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires<sup>1</sup>**

**Désarmement nucléaire**

1. Le Groupe des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires souligne que le Traité est un instrument clef de la lutte contre la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires et la base de la poursuite du désarmement nucléaire.
2. Les pays non alignés parties au Traité s'inquiètent des doctrines de défense stratégique qui explicitent les raisons du recours aux armes nucléaires et qu'illustre le récent réexamen de sa politique par l'une des puissances nucléaires, qui envisage d'élargir la définition des cas dans lesquels ces armes peuvent être utilisées.
3. Les pays non alignés parties au Traité demandent une fois encore la réalisation de la totalité des engagements pris sans équivoque par les puissances nucléaires à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000, engagements selon lesquels elles doivent procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Ces engagements doivent se concrétiser sans retard par une accélération des négociations et la mise en œuvre des 13 mesures pratiques devant permettre de progresser systématiquement sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires, comme il a été convenu à la Conférence d'examen de 2000.
4. Les pays non alignés parties au Traité regrettent profondément l'attitude rigide de certaines puissances nucléaires qui empêche la Conférence du désarmement de créer un comité spécial du désarmement nucléaire. La négociation d'un programme d'élimination graduelle des armes nucléaires assorti d'un calendrier précis, comprenant notamment une convention sur les armes nucléaires, est indispensable et doit commencer sans attendre. À cet égard, les pays non alignés demandent une fois encore la création, à titre tout à fait prioritaire, d'un comité spécial du désarmement nucléaire.
5. Le Groupe s'inquiète de l'incapacité dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve encore de reprendre la négociation d'un traité non discriminatoire, multilatéral et effectivement vérifiable sur le plan international, interdisant la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires et autres engins explosifs, compte tenu des objectifs du désarmement nucléaire et de ceux de la non-prolifération. À cet égard, la Conférence du désarmement est instamment priée de convenir d'un programme de travail prévoyant l'ouverture immédiate de la négociation d'un tel instrument, avec un horizon à cinq ans. Le Groupe s'inquiète également des tentatives par lesquelles on cherche à limiter la négociation d'un traité sur les matières fissiles, dont il est question dans la déclaration du Coordonnateur spécial de 1995 et dans le mandat que celle-ci contient, mandat approuvé à la Conférence des États parties

---

<sup>1</sup> Texte initialement publié le 2 mai 2005 comme document de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 sous la cote NPT/CONF.2005/WP.18.

au Traité sur la non-prolifération chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi qu'à la Conférence d'examen de 2000.

6. Les pays non alignés parties au Traité restent profondément soucieux de constater qu'on ne progresse pas sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires, malgré les quelques rapports qui font état de réductions bilatérales et unilatérales des arsenaux. Ils s'inquiètent également de l'existence et de la mise en position de dizaines de milliers d'armes nucléaires, dont le nombre exact n'est pas connu avec certitude parce que les divers programmes d'armement nucléaire manquent de transparence. Tout en prenant note de la signature, le 24 mai 2002, du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur la réduction des armements stratégiques offensifs, le Groupe insiste sur le fait que la réduction du nombre d'armes déployées et de leur statut opérationnel ne peut se substituer à des réductions irréversibles et à l'élimination totale des armes nucléaires. Le fait que le traité START II ne soit pas entré en vigueur est un recul par rapport aux 13 mesures pratiques adoptées dans le domaine du désarmement nucléaire par la Conférence d'examen de 2000. À cet égard, le Groupe demande l'application par les puissances nucléaires des principes d'irréversibilité et de transparence en matière de désarmement nucléaire et de contrôle et de réduction des armes nucléaires.

7. Le Groupe des pays non alignés parties au Traité estime que l'abrogation du Traité sur la limitation des missiles antibalistiques (ABM) soulève de nouvelles difficultés du point de vue de la stabilité stratégique et de la prévention de la course aux armements dans l'espace. Il continue de craindre que la mise en œuvre de systèmes nationaux de missiles de défense ne déclenche une course aux armements, ou plusieurs, et n'ouvre la voie au perfectionnement de systèmes de missiles avancés et à l'augmentation du nombre d'armes nucléaires. Comme l'Assemblée générale, dans sa résolution 59/65, le Groupe insiste sur l'urgente nécessité de reprendre à la Conférence du désarmement les travaux de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

8. Le Groupe des pays non alignés parties au Traité estime également que la fabrication éventuelle de nouveaux types d'armes nucléaires, la définition de nouvelles cibles dans le cadre d'une action antiprolifération agressive, et l'absence de progrès dans la réduction du rôle que jouent les armes nucléaires dans les politiques de sécurité vont à l'opposé des engagements pris en matière de désarmement.

9. Le Groupe des pays non alignés parties au Traité insiste sur le fait que la Cour internationale de Justice a conclu à l'unanimité à l'existence de l'obligation de poursuivre de bonne foi et de faire aboutir les négociations devant conduire au désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

10. Le Groupe des pays non alignés parties au Traité a demandé la création d'un organe subsidiaire spécialisé dans le désarmement nucléaire chargé de la question du respect des obligations souscrites à l'article VI.

### **Essais nucléaires**

11. Le Groupe se félicite que 175 États aient signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et que 120 l'aient ratifié. Conformément à sa position de principe de longue date en faveur de l'élimination totale de toutes les formes d'armes nucléaires, il appuie les

objectifs du Traité, qui vise à faire respecter une interdiction totale de toutes les explosions nucléaires expérimentales et à mettre fin au perfectionnement des armes nucléaires en vue de favoriser l'élimination totale de ces armes.

12. Le Groupe considère que l'adhésion universelle au TICE, y compris par les cinq puissances nucléaires, faciliterait le processus de désarmement nucléaire et par conséquent la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. Il estime en outre que si l'on veut atteindre pleinement les objectifs du TICE, il serait essentiel que tous les États signataires, en particulier les cinq puissances nucléaires, y demeurent attachés.

13. Le Groupe considère qu'une responsabilité spéciale incombe aux cinq puissances nucléaires pour ce qui est de veiller à l'entrée en vigueur du TICE, non seulement parce qu'ils comptent parmi les 44 États visés à l'annexe 2 au Traité, mais encore parce que, compte tenu de leur position, ils sont supposés montrer l'exemple en faisant de l'interdiction des essais une réalité. Le succès du Traité pourra être déterminé lorsqu'il aura été signé et ratifié par les cinq puissances nucléaires et les autres pays visés à l'annexe 2.

14. Le Groupe déplore qu'une puissance nucléaire ait pris la décision de ne pas ratifier le TICE. Une décision constructive des États dotés d'armes nucléaires influencerait de la manière souhaitée sur les progrès vers l'entrée en vigueur du TICE. La ratification rapide du Traité par ces mêmes États encouragerait les autres pays visés à l'annexe 2, en particulier les trois États dont les installations nucléaires ne sont pas soumises aux garanties, à le signer et à le ratifier.

15. Le Groupe rappelle l'engagement pris par les puissances nucléaires au moment de la négociation du TICE de veiller à ce que le Traité permette de faire cesser la prolifération tant verticale qu'horizontale, pour empêcher ainsi l'apparition de nouveaux types d'engins et d'armes nucléaires élaborés sur la base de principes physiques nouveaux. Les puissances nucléaires avaient alors déclaré que les seules mesures à prendre devraient consister à maintenir la sécurité et la fiabilité des armes restantes ou existantes, ce qui exclurait les explosions nucléaires. À cet égard, le Groupe en appelle à ces États pour qu'ils continuent de s'abstenir de procéder à des explosions nucléaires expérimentales aux fins de l'élaboration ou du perfectionnement d'armes nucléaires. Le Groupe souhaite mettre à nouveau en avant les principes du régime de non-prolifération, verticale comme horizontale.

16. Le Groupe souligne qu'il importe que les cinq puissances nucléaires maintiennent le moratoire volontaire sur les explosions nucléaires expérimentales qu'elles appliquent depuis l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Groupe estime toutefois que les moratoires ne se substituent pas à la signature, à la ratification et à l'entrée en vigueur du Traité.

17. Le Groupe insiste sur le fait que la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires est contraire aux assurances données par les cinq puissances nucléaires au moment de la conclusion du TICE, à savoir que le Traité empêcherait le perfectionnement des armes nucléaires existantes et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, les États membres devraient s'abstenir de toute activité contraire aux buts et objectifs de cet instrument. À cet égard, le Groupe est très inquiet de la décision prise par une puissance nucléaire de réduire à 18 mois la durée de la période nécessaire pour la reprise des essais nucléaires, qui constitue un revers pour les accords conclus à l'occasion de la Conférence

d'examen de 2000. Cette absence de progrès quant à l'entrée en vigueur rapide du TICE demeure également une source de préoccupation.

### **Garanties de sécurité**

18. Le Groupe estime que la Conférence devrait aussi être largement consacrée à la question des garanties de sécurité. Lors de la Conférence d'examen de 2000, les États parties au Traité ont convenu que les garanties de sécurité juridiquement contraignantes données par les cinq puissances nucléaires aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité renforcent le régime de non-prolifération nucléaire, et ont demandé au Comité préparatoire de présenter des recommandations sur cette question à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005.

19. Le Groupe rappelle que les participants à la treizième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement des pays non alignés avaient exprimé leur grave préoccupation devant le fait que le développement de nouveaux types d'armes nucléaires était à l'étude, et réitéré que la disposition relative au recours à la menace du recours aux armes nucléaires contre des États qui n'en sont pas dotés contrevenait aux garanties de sécurité négatives fournies par les puissances nucléaires. Le Groupe rappelle en outre qu'ils ont réaffirmé que le développement de nouveaux types d'armes nucléaires contrevenait aux assurances données par les puissances nucléaires au moment de la conclusion du TICE, selon lesquelles le Traité empêcherait toute amélioration des armements nucléaires existants et la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires.

20. Le Groupe insiste sur le fait que la prorogation du Traité pour une durée indéfinie n'implique pas la possession indéfinie de leurs armes nucléaires par les puissances nucléaires et considère, à cet égard, que toute présomption relative à la possession indéfinie d'armes nucléaires est incompatible avec l'intégrité et la durabilité du régime de non-prolifération nucléaire tant verticale qu'horizontale, et avec l'objectif plus large du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

21. Le Groupe réaffirme que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, et réaffirme aussi que les États parties non dotés d'armes nucléaires devraient effectivement recevoir des États qui, eux, l'étaient, des assurances contre l'emploi ou la menace de l'emploi de telles armes. Il réitère en outre que dans l'attente de l'élimination complète des armes nucléaires, il faut s'efforcer en priorité de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement obligatoire relatif aux garanties de sécurité en faveur des États non dotés d'armes nucléaires.

22. Le Groupe souligne que les États qui ont renoncé à l'option du recours à l'arme nucléaire ont le droit légitime de se voir octroyer des garanties de sécurité. À cet égard, le Groupe lance un appel en faveur de la négociation d'un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant relatif aux garanties de sécurité: de telles assurances données aux États parties au Traité qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires satisfont en effet à l'engagement pris envers les États qui ont volontairement renoncé à l'option du recours à l'arme nucléaire en devenant parties au Traité. Le Groupe estime que des garanties de sécurité juridiquement contraignantes qui s'inscrivent dans le cadre du Traité constitueraient également un avantage essentiel pour les États parties.

23. Fidèle à la position exposée ci-dessus et conformément à la décision prise lors de la Conférence d'examen de 2000, le Groupe a demandé la création d'un organe subsidiaire chargé des garanties de sécurité afin de poursuivre plus avant l'examen des garanties de sécurité juridiquement contraignantes données par les puissances nucléaires.

-----